

N° 53

SÉNAT

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

Annexe au procès-verbal de la 1^{re} séance du 14 novembre 1961.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1962, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME I

LA SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, *président* ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Jean-Eric Bousch, *vice-présidents* ; Yvon Coudé du Foresto, Hector Peschaud, Julien Brunhes, *secrétaires* ; Marcel Pellenc, *rapporteur général* ; André Armengaud, Fernand Auberger, Edouard Bonnefous, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Marc Desaché, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, Jacques Duclos, Pierre Garet, Roger Houdet, Michel Kistler, Roger Lachèvre, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Georges Marrane, Max Monichon, René Montaldo, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Jacques Richard, Jacques Soufflet, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1^{re} législ.) : 1346 et annexes, 1445 et annexes, 1459 et annexes, 1461, 1466, 1469, 1471, 1472, 1473, 1476, 1477, 1478, 1485, 1486, 1487, 1488, 1489, 1498, 1500, 1501, 1503, 1504, 1505, 1506, 1507 et in-8° 331.

Sénat : 52 (1961-1962).

SOMMAIRE

	Pages.
PREMIERE PARTIE. — LA SITUATION ECONOMIQUE A LA FIN DE 1961..	7
TITRE PREMIER. — L'activité intérieure.....	9
Chapitre premier. — <i>La production.....</i>	9
I. — La production agricole.....	9
II. — La production industrielle.....	11
Chapitre II. — <i>Les investissements.....</i>	16
I. — Les investissements du secteur public.....	17
II. — Les investissements du secteur privé.....	18
Chapitre III. — <i>Les revenus.....</i>	21
I. — Les causes du mécontentement de certaines catégories sociales.....	21
II. — La situation sociale en 1961 et l'évolution des revenus	23
Chapitre IV. — <i>Les prix.....</i>	26
I. — L'évolution des indices.....	27
II. — Les hausses récentes et les hausses futures.....	30
Chapitre V. — <i>La monnaie et l'épargne.....</i>	34
I. — L'évolution de la masse monétaire et de ses contreparties	34
II. — L'évolution de l'épargne.....	37
TITRE II. — L'activité extérieure.....	41
Chapitre premier. — <i>Les échanges commerciaux avec l'étranger.</i>	41
I. — La balance commerciale avec l'étranger.....	42
II. — La balance commerciale avec la zone franc.....	45
Chapitre II. — <i>Les finances extérieures.....</i>	49
I. — La balance des paiements du premier semestre 1961	49
II. — L'évolution des réserves de changes au cours de l'année 1961.....	55
III. — La dette extérieure.....	56
Conclusions. — Faits et perspectives concernant la santé de la monnaie.	58
DEUXIEME PARTIE. — LA SITUATION FINANCIERE DES DIVERS SECTEURS DE L'ACTIVITE DE L'ETAT.....	63
TITRE PREMIER. — Le secteur administratif traditionnel.....	65
TITRE II. — Le secteur des activités industrielles de l'Etat.....	73
Chapitre premier. — <i>Vue d'ensemble sur la situation actuelle des entreprises publiques.....</i>	74

	Pages.
Chapitre II. — <i>La situation des principales entreprises du secteur nationalisé</i>	78
I. — Charbonnages de France.....	79
II. — Electricité de France.....	98
III. — Gaz de France.....	108
IV. — Société nationale des chemins de fer français....	118
V. — Régie autonome des transports parisiens.....	128
VI. — Compagnie nationale Air France.....	137
VII. — Régie nationale des usines Renault.....	148
Conclusions	160
TITRE III. — Le secteur des activités sociales de l'Etat	162
Chapitre premier. — <i>La situation financière actuelle de la sécurité sociale</i>	163
Chapitre II. — <i>Les premiers résultats des réformes intervenues en 1960</i>	169
I. — La réforme du contrôle et de l'organisation administrative de la sécurité sociale.....	169
II. — Les nouvelles modalités du remboursement des honoraires médicaux.....	175
Conclusions	184
TITRE IV. — La situation financière de l'ensemble des activités de l'Etat	185
Chapitre premier. — <i>Les dépenses globales de l'Etat</i>	186
Chapitre II. — <i>L'endettement public</i>	190
TROISIEME PARTIE. — L'ASSAINISSEMENT MONETAIRE VU A TRAVERS LE BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE	195
Chapitre premier. — <i>La présentation officielle du bilan de la Banque de France</i>	197
I. — Les bilans détaillés de la Banque de France dans la forme où ils sont publiés.....	197
II. — Contraction du bilan de la Banque de France en un nombre réduit de postes.....	200
Chapitre II. — <i>Analyse des grands postes de l'actif</i>	202
I. — Analyse du poste « or et devises ».....	202
II. — Analyse du poste « avances à l'Etat ».....	203
III. — Analyse du poste « crédits à court terme à l'économie »	205
IV. — Analyse du poste « crédits à moyen terme »..	207
Chapitre III. — <i>Le mécanisme d'émission des billets et les causes de la variation de leur montant</i>	218

	Pages.
Chapitre IV. — <i>Etablissement d'un bilan rectifié de la Banque de France</i>	220
I. — Le montant des avances réelles de la Banque à l'Etat	220
II. — Le bilan rectifié de la Banque de France.....	221
QUATRIEME PARTIE. — LA POLITIQUE ECONOMIQUE ET FINANCIERE VUE A TRAVERS LES COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION..	227
Chapitre premier. — <i>Description des grandes masses des comptes économiques de l'année 1960</i>	229
I. — Description des ressources de l'année 1960 en fonction de leur origine.....	229
II. — Description de l'affectation des ressources nationales	232
III. — Description du « modèle économique » pour l'année 1960.....	234
Chapitre II. — <i>La médiocrité de l'expansion économique</i>	236
I. — Le ralentissement dans la progression de l'ensemble de la production ; la cassure du rythme de l'expansion en 1958.....	238
II. — La rupture du rythme d'expansion de la production industrielle depuis 1958.....	244
III. — L'expansion insuffisante, voire la quasi-stagnation des secteurs-clés de l'industrie.....	257
Chapitre III. — <i>La stagnation, voire la régression du niveau de vie de certaines catégories de la population</i>	260
Chapitre IV. — <i>Les causes des résultats médiocres de la politique économique des dernières années</i>	265
I. — Question préalable : Peut-on considérer la politique économique des trois dernières années comme un succès ?.....	265
II. — La doctrine et l'action insuffisantes en matière de productivité	269
III. — L'action insuffisante et la doctrine imprécise en matière d'investissements.....	271
IV. — Pas de doctrine ni d'action en ce qui concerne les propres faiblesses de l'Etat dans la gestion du secteur public.....	279
Chapitre V. — <i>Les perspectives économiques pour l'année 1962 vues dans le cadre du quatrième plan</i>	286
I. — L'insuffisance du taux d'expansion prévu.....	288
II. — Une répartition inadéquate des ressources nationales : un plan inexactement présenté comme social	297
III. — Des projets pour 1962 qui apparaissent en désaccord avec les perspectives retenues pour 1965.	300
CONCLUSION	303

Mesdames, Messieurs,

Le rapport général sur la loi de finances pour 1962 est composé de trois tomes.

Le *premier tome* est consacré à l'exposé général de la situation économique et financière du pays et comprend quatre parties :

- dans la première partie, votre Rapporteur général retrace l'évolution de l'économie en 1961 ; sont successivement passés en revue la production, l'investissement, les revenus, les prix, la monnaie et les échanges avec l'étranger ;
- dans la seconde partie, il analyse la situation financière des divers secteurs de l'Etat : secteur administratif traditionnel, secteur industriel et secteur social ;
- dans la troisième partie, il étudie, à travers le bilan de la Banque de France, la politique monétaire de ces dernières années ;
- dans la quatrième partie enfin, il essaie de présenter, au travers des comptes économiques de la Nation, une synthèse des données économiques et financières actuelles et de dégager quelques perspectives pour 1962 dans le cadre du IV^e plan de modernisation et d'équipement.

Le *second tome* contient la présentation du budget pour 1962 ; il est divisé en deux parties :

- la première traite, dans ses grandes lignes, des caractéristiques matérielles et comptables du budget ;
- la seconde retrace l'examen, en Commission, de l'équilibre général de la loi de finances pour 1962.

Le *troisième tome* comprend l'examen des dispositions spéciales de la loi de finances. Il rassemble, en outre, sous forme d'annexes, les rapports particuliers consacrés aux dépenses des différents départements ministériels ainsi que les rapports relatifs aux Comptes spéciaux du Trésor et celui consacré aux comptes et au budget de la Radiodiffusion-Télévision française.

PREMIÈRE PARTIE

La situation économique à la fin de 1961.

Dans un premier titre, nous analyserons *l'activité intérieure du pays* au cours de 1961 ; nous étudierons successivement l'offre — c'est-à-dire la production — et la demande, d'une part, la demande de biens d'investissement et, d'autre part, la demande de biens de consommation, laquelle est déterminée essentiellement par les revenus des individus. Dans ce titre, nous verrons également quel rôle ont joué les prix pour ajuster, en valeur, offre et demande, et quel rôle a été celui de l'épargne : il nous faudra alors introduire l'élément « monnaie » en analysant la situation du marché monétaire et celle du marché financier.

Le commerce extérieur concourt, de son côté, à cet ajustement. Il sera étudié dans un deuxième titre consacré à *l'activité extérieure* où nous analyserons successivement la situation de la balance commerciale avec l'étranger et avec la zone franc ainsi que la situation de la balance des paiements et de la dette extérieure.

TITRE I

L'ACTIVITE INTERIEURE

CHAPITRE PREMIER

LA PRODUCTION

I. — La production agricole.

Une production végétale médiocre, une production animale excédentaire : ainsi semble devoir se caractériser l'année 1961 pour notre agriculture.

A. — LA PRODUCTION VÉGÉTALE

La production végétale est, en grande partie, fonction de la climatologie. Très schématiquement, on peut dire que la pluviosité exceptionnelle du début de la campagne 1960-1961, à l'époque des semailles, a compromis la récolte céréalière et que les gelées printanières et la sécheresse de l'été ont influé d'une façon défavorable sur les productions betteravières et viticoles ainsi que celles des fruits et légumes.

C'est ainsi que la production de *céréales* sera, cette année, sensiblement inférieure à celle de 1960, voire, en ce qui concerne le blé et l'avoine, inférieure à la moyenne des années 1956-1960. Les rendements à l'hectare sont tous également en diminution.

Le tableau ci-après compare, pour les quatre principales cultures, les dernières prévisions avec les chiffres des années précédentes.

CEREALES	PRODUCTION (en millions de quintaux).			SUPERFICIES (en milliers d'hectares).			RENDEMENT (quintaux à l'hectare).		
	Prévisions au 1 ^{er} sep- tembre 1961.	1960 Définitive.	Moyenne 1956-1960.	1961	1960	Moyenne 1956-1960.	Prévisions au 1 ^{er} sep- tembre 1961.	1960	Moyenne 1956-1960.
Blé	93	110,1	97,8	3.941	4.358	4.165	24	25	23
Orge	54	57,2	48,3	2.265	2.088	1.957	24	27	25
Avoine	25,6	27,3	30,7	1.434	1.434	1.660	18	19	18
Maïs	23,7	28,1	18,9	960	824	663	25	34	28

La récolte de *betteraves industrielles* sera en forte diminution sur celle de 1960. En effet, au rendement qui passerait de 40,8 tonnes à l'hectare en 1960 à 32,5 tonnes en 1961 s'ajoute une diminution de 10 % des surfaces. Par contre, la richesse en sucre serait exceptionnelle, dépassant fréquemment 8,5°.

On prévoit également une récolte de *vin* très inférieure en quantité à celle des années précédentes : 44,5 millions d'hectolitres contre 63,1 en 1960 et 60,2 en 1959. La qualité serait, par contre, excellente.

La récolte des *fruits et légumes*, variable selon les produits et les régions, sera moyenne. A noter cependant une production très déficitaire de fruits à cidre et de raisins de table.

B. — LA PRODUCTION ANIMALE

Malgré certaines difficultés d'entretien du bétail dans les régions touchées par la sécheresse, la production animale — conséquence de la politique gouvernementale des prix d'objectifs — poursuit sa courbe ascendante.

Dans le secteur de la *viande*, pour les six premiers mois de 1961 et par rapport à la période correspondante de 1960, l'accroissement des abattages contrôlés se chiffre, en poids, à 21 % pour les gros bovins et à 9 % pour les veaux. La S. I. B. E. V. a dû intervenir, en permanence, pour maintenir les cours : c'est ainsi que pour les neuf premiers mois de l'année elle a dû acquérir 61.400 tonnes de bœuf, contre 15.800 l'an dernier.

En ce qui concerne les *produits laitiers*, la production est également en progrès. Le niveau moyen de la collecte de lait pour les huit premiers mois de 1961 est en augmentation de 10 % par rapport

aux mêmes mois de 1960 (certains experts prévoient pour 1965 un doublement de la production de 1958). A noter que les stocks de beurre atteignaient 64.500 tonnes en septembre 1961 contre 45.500 un an auparavant.

Pour ce qui est de la production *avicole*, la chute des cours du poulet de chair semble avoir atteint son maximum en juin-juillet (indice des cours à la production, base 100 en 1955 ; juin 1960, 113,1 ; juin 1961, 87,7). Une légère reprise se manifeste depuis le mois d'août. Pour les œufs, la tendance du marché est ferme. Les cours à la production sont en progression par rapport à 1960, les stocks sensiblement équivalents.

II. — La production industrielle.

Au cours de 1960, l'indice annuel moyen — corrigé des variations saisonnières — de la production industrielle s'est établi à 176,3 (base 100 en 1952), contre 161 en 1959, ce qui représente une progression de 9,5 %, comparable à celle de l'Allemagne fédérale (10 %), inférieure à celle de l'Italie (15 %), pour ne citer que nos deux principaux concurrents au sein du Marché commun.

A l'heure où le présent rapport est imprimé, nous ne connaissons que les indices des huit premiers mois. Nous serons donc contraints, pour apprécier l'évolution de l'activité au cours des dernières semaines, de nous servir des indicateurs rapides de conjoncture.

A. — LES RÉSULTATS DES HUIT PREMIERS MOIS DE 1961

Comparés à ceux de la période correspondante de 1960, les résultats ont été les suivants :

	1960	1961
Janvier	172	181
Février	168	181
Mars	169	182
Avril	172	182
Mai	171	184
Juin	176	185
Juillet	177	186
Août		
Moyenne	172,8	183,4

D'une année sur l'autre et pour les huit premiers mois de l'année, la production industrielle a marqué un progrès de 6,1 %.

Après un net piétinement au cours des quatre premiers mois, elle a quelque peu progressé au cours de mai et juin.

La progression a été inégale selon les catégories d'activité, mais, pour apprécier l'évolution de ces catégories, nous devons nous contenter d'indices seulement corrigés de l'inégalité des jours ouvrables, en l'absence d'indices désaisonnalisés. Nous utiliserons donc les résultats constatés en juin, ceux des mois de juillet et août, mois des congés, n'ayant pas grande signification.

On note donc en juin 1961 par rapport à juin 1960 :

- une hausse de 13 % dans le secteur de l'énergie ;
- une hausse de 9 % dans le secteur de la chimie ;
- une hausse de 5 % dans le secteur du bâtiment et des travaux publics ;
- une hausse de 2 % dans le secteur de la transformation des métaux ;
- une hausse de 1 % dans le secteur des textiles.

L'expansion est satisfaisante dans le secteur de l'énergie, qui représente les 12/100 de la totalité de l'activité. La production d'électricité s'est accrue de 10 % ainsi que celle des produits pétroliers. La production de gaz a augmenté d'un tiers du fait du gaz naturel dont on estime que la quantité consommée se stabilisera en fin d'année. Quant au charbon, la baisse de 5 % est supérieure à celle que prévoyait le plan d'adaptation des Charbonnages.

En revanche, pour les quatre derniers secteurs retenus ci-dessus, *secteurs qui représentent exactement les deux tiers de l'activité globale* et qui fournissent la plupart des biens d'équipement et de consommation mis sur le marché, les résultats sont plus que médiocres :

— l'expansion tend à se tasser dans la *chimie*, secteur où la concurrence internationale est très âpre et où la consommation intérieure s'est quelque peu ralentie, notamment dans l'emploi des matières plastiques ;

— bien qu'il soit encore très insuffisant, le taux de progression du secteur du *bâtiment et des travaux publics* s'est quelque peu amélioré : le nombre des logements terminés en 1961 s'élèvera à 320.000, la nouvelle réglementation des loyers a provoqué une augmentation importante des dépenses d'entretien et, par ailleurs, les investissements tant publics que privés sont en hausse ;

— on peut parler, sans exagération, de marasme dans le secteur de la *transformation des métaux* (le tiers du total de l'activité) : si la demande de biens d'équipement a été soutenue dans la construction électrique, les machines-outils et le matériel agricole, elle a été étale pour les appareils électroménagers et en baisse sensible dans la construction automobile, 15 % de moins que l'an dernier du fait du resserrement du marché américain et du marché algérien ;

— c'est également le resserrement de nos traditionnels marchés d'Outre-Mer qui explique l'immobilisme de la production de *textiles*.

En résumé, convient-il d'être satisfait du taux de progression de 6,1 % constaté au cours des huit premiers mois ? Le taux qu'avait prévu le plan intérimaire pour 1961 était de 7,4 %. C'est dire que nous avons déjà pris un certain retard. Pour combler ce retard au cours des quatre derniers mois, le niveau de la production devrait donc s'établir à 10,1 % au-dessus de celui de la période correspondante de 1960, qui s'est caractérisée par une forte poussée. Nous devrions donc passer de l'indice moyen 183 à *l'indice 201,4*, ce qui paraît tout à fait improbable, si l'on se réfère aux tendances données par les indicateurs rapides de conjoncture.

Il est donc fortement à craindre, comme nous l'avons signalé dans des rapports précédents, au fur et à mesure que la situation se précisait, que les objectifs prévus au plan intérimaire ne soient pas atteints et cela apportera alors un appoint supplémentaire à la pression qui s'exerce actuellement sur les prix et dont la conséquence est la dévalorisation interne de la monnaie.

B. — L'ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION AU COURS DES DERNIÈRES SEMAINES

Nous n'avons pour l'apprécier que les quelques séries statistiques que l'on qualifie d'indicateurs rapides de conjoncture.

1° *Les indices d'activité.*

De septembre 1960 à septembre 1961, les variations ont été les suivantes :

	1960		1961	
	Sept.	Oct.	Sept.	Oct.
	(en milliers).			
— offres d'emploi non satisfaites.	24,9	30,5	38,4	44,4
— demandes d'emploi non satisfaites.	103,2	107,7	89,3	93,1
— chômeurs secourus	27,3	26,4	22,1	21,9

D'une année sur l'autre, la situation de l'emploi s'est nettement améliorée. On peut même dire que nous sommes à la limite du plein emploi, et que nous l'avons franchie dans certaines spécialités.

2° *La consommation apparente d'électricité
et le tonnage chargé par la S. N. C. F.*

Les chiffres sont les suivants pour le mois de septembre et la première quinzaine d'octobre :

	1960	1961	Variations.
— consommation d'électricité (en millions de kWh)	8.278	8.595	+ 4 %
— tonnage chargé par la S. N. C. F. (en milliers de tonnes).....	24,8	25,2	+ 1,7 %

Même en tenant compte de la clémence du temps en automne dernier, il faut bien constater que la progression de la consommation d'électricité est médiocre puisque la règle traditionnelle du doublement en dix ans devrait nous donner 7 % ; quant à celle du tonnage chargé, elle est relativement faible.

Mais quelque incertains que soient ces indices rapides, ils ne peuvent cependant nous laisser espérer un bond de la production conforme aux prévisions du plan intérimaire pour 1961.

D'où peut provenir une nouvelle relance de la production ?

— *de la demande de biens d'équipement* : des résultats de l'enquête effectuée en juin par l'I. N. S. E. E. auprès des chefs d'entreprises, il ressort que les programmes d'investissement seront plus importants que ceux qui avaient été prévus au début de l'année et même que l'on aura plus investi en 1961 qu'en 1960. Nous le verrons dans le chapitre suivant ;

— *de la demande intérieure de biens de consommation* : les revenus nominaux se sont notablement accrus, ce qui peut avoir une influence favorable sur la demande de biens de consommation encore qu'en automne le retour des vacances et les échéances fiscales limitent le pouvoir d'achat des consommateurs ;

— *de la demande étrangère*, mais celle-ci n'est pas indéfiniment extensible et semble s'être fixée sur un nouveau palier depuis quelques mois.

C'est donc de la demande interne — biens d'équipement et biens de consommation — que l'on peut attendre un nouveau démarrage de l'activité. Mais il peut se heurter à divers obstacles dans les mois à venir :

— *les hausses de prix*, dont nous reparlerons ;

— *la concurrence étrangère* qui s'accroît et qui se fait surtout sentir dans les secteurs les moins dynamiques depuis quelque temps, comme l'automobile ;

— *le resserrement de nos débouchés en zone franc* : c'est ainsi que les experts ont calculé que la baisse de 20 % de nos ventes en Algérie se traduit par une baisse de 0,7 % de l'indice de la production.

Le proche avenir, qui nous semble lourd d'incertitudes, ne paraît pas préoccuper outre mesure les Pouvoirs publics qui, ainsi que nous l'avons déjà dit à l'occasion de la discussion du budget pour 1961, font beaucoup plus figure de spectateurs que d'acteurs dans l'évolution économique. L'Etat pourrait pourtant donner l'impulsion nécessaire à une expansion plus vigoureuse : au moyen des *investissements* publics ; par le *biais fiscal* en allégeant les charges qui pèsent sur les entreprises et les consommateurs ; par le *crédit* en ouvrant plus largement le Fonds de développement économique et social aux entreprises dont la surface est insuffisante pour accéder au marché financier — et ce sont les plus intéressantes parce qu'elles se situent au terme du processus de production et fournissent des biens immédiatement commercialisables.

Mais pour cela, afin de ne pas enfler le volume global des dépenses budgétaires, il faudrait qu'en réduisant son train de vie et en rognant sur les dépenses improductives, l'Etat dégage les crédits nécessaires pour assurer la couverture de cette triple opération. L'examen du budget de 1962 nous montrera qu'on est encore bien loin d'avoir pris conscience de cette impérieuse obligation.

Une cadence trop rapide d'expansion serait, dit-on, génératrice d'inflation.

Cela est vrai si la demande croît plus vite que la production ; mais cela est vrai *quel que soit le rythme plus ou moins lent ou rapide de cette progression* : or, c'est bel et bien ce phénomène qui se déroule sous nos yeux. L'étude de l'évolution des revenus nominaux répartis aux ménages, comparativement au volume insuffisant de la production, nous en convaincra.

CHAPITRE II

LES INVESTISSEMENTS

Comme chaque année, nous avons demandé aux services de la comptabilité nationale le montant détaillé des investissements effectués au cours des deux dernières années ainsi que les prévisions pour l'année en cours.

NATURE DES ACTIVITES	1959	1960	1961
	(En millions de nouveaux francs.)		
a) Entreprises publiques :			
Equipement neuf :			
Energie	5.790	5.420	5.650
Chimie	150	110	140
Industries de transformation.....	450	410	430
Transports et communications.....	2.460	2.890	2.650
H. L. M. + Hôpitaux + Divers.....	2.390	2.660	2.930
Gros entretien.....	2.100	2.250	2.350
Total des entreprises publiques.....	13.340	13.740	14.150
b) Entreprises privées :			
Energie	830	650	1.060
Mines de fer et sidérurgie.....	1.450	1.750	2.150
Métaux non ferreux.....	260	180	240
Chimie	1.280	1.630	1.800
Industries de transformation.....	4.260	4.740	5.230
Transports	1.260	1.410	1.760
Tourisme	120	150	170
Agriculture	3.220	3.300	3.550
Commerce et divers.....	5.700	6.820	8.140
Total des entreprises privées.....	18.380	20.630	24.100
Total Entreprises.....	31.720	34.370	38.250
Total Ménages.....	8.610	8.860	9.070
Total Administrations.....	5.530	6.200	7.000
Total Institutions financières.....	210	240	270
Total général.....	46.070	49.670	54.590

Ce tableau nous donne le montant des investissements *en valeur*.

Etant donné qu'il est plus intéressant de connaître leur évolution en volume, il suffira de retrancher du pourcentage d'augmentation en valeur le pourcentage de variation des prix qui, pour les biens d'équipement, est évalué à + 2,5 dans la comptabilité nationale.

I. — Les investissements du secteur public.

Dans le secteur public, nous constatons, en 1961 par rapport à 1960, la même augmentation en valeur qu'en 1960 par rapport à 1959, soit 3 %. *La variation en volume est donc extrêmement faible, un demi pour cent environ.* L'Etat dispose, avons-nous dit, entre autres moyens d'intervention sur le niveau de la production, du levier de l'investissement public : en augmentant le volume de ce dernier, il lui est possible d'entraîner toute l'activité nationale. Force est bien de constater qu'il ne s'est pas servi de cet outil, ce qui explique en partie l'insuffisance du rythme de l'expansion que nous avons déjà soulignée.

Il y a plus grave, car cette stabilité de l'investissement public recouvre un double mouvement : *l'augmentation des investissements civils et militaires — donc des investissements non rentables ou non immédiatement rentables — et la diminution des investissements des entreprises nationales — donc des investissements productifs.*

Les chiffres suivants le prouvent :

1° Pour les dépenses à caractère définitif (titres V et VI du budget) et compte tenu des collectifs, nous avons, en milliards de nouveaux francs :

	1960	1961
En autorisations de programme :	—	—
Dépenses civiles.....	9,59	11,46
Dépenses militaires.....	6,20	8,30
	<hr/>	<hr/>
Total	15,79	19,76 soit + 25,1 %.
En crédits de paiement :		
Dépenses civiles.....	9,23	9,86
Dépenses militaires.....	5,90	5,80
	<hr/>	<hr/>
Total	15,13	15,66 soit + 3,5 %.

2° Par contre, les programmes des principales entreprises nationales sont en baisse de 4,4 % en valeur, soit près de 7 % en volume :

ENTREPRISES	1960 Réalizations.	1961 Autorisations initiales.	1961 Evaluations 9 - 61.
	(En millions de nouveaux francs.)		
I. — Energie :			
Charbonnages	797,2	692	692,7
E. D. F.	2.823	3.010	2.905
C. N. R.	164,1	180,2	173,1
C. E. A.	165	180	185
Gaz de France	478	420	448,7
Gaz du Sud-Ouest	7,5	38,5	40,9
Total I	4.434,8	4.520,7	4.445,4
II. — Transports :			
S. N. C. F.	1.303,7	1.350	1.353
R. A. T. P.	46,2	100	84
Aéroport de Paris.....	108,5	78,1	91,2
Air France	556,5	186,5	200,7
Total II	2.014,9	1.714,6	1.728,9
Total général	6.449,7	6.235,3	6.174,3

Sans doute est-il normal que les investissements effectués par certaines entreprises soient en baisse : l'aéroport de Paris, puisque les travaux se terminent, Air France qui achève son programme d'équipements en avions à réaction, le gaz de houille concurrencé par le gaz naturel, les charbonnages atteints par la crise — encore que ces deux derniers établissements pourraient se reconvertir plus franchement qu'ils ne le font dans le secteur de la chimie. Mais les sommes ainsi rendues disponibles auraient pu se reporter sur des entreprises en voie d'expansion, E. D. F. par exemple où l'équipement réalisé en 1961 ne sera supérieur que de 2,9 % en valeur à celui de l'an dernier (soit 0,4 % en volume), ou bien encore la S. N. C. F. où la progression n'est que de 3,8 % (soit 1,3 % en volume).

II. — Les investissements du secteur privé.

Fort heureusement, le secteur privé aura fait un gros effort d'investissement cette année. Il aura investi, en valeur, 16,9 % de plus qu'en 1960 (année où la progression avait atteint 12,2 %) et, en volume, quelque 14,5 % de plus.

Ce fait aura constitué une surprise car, en début d'année, après l'enquête traditionnelle effectuée par l'I. N. S. E. E., le chiffre annoncé était de 12 %. Un gonflement de la demande, tant interne avec l'expansion des revenus qu'externe avec un volume soutenu d'exportations, a conduit les entrepreneurs à réviser leurs programmes.

L'intensité de l'effort d'équipement a d'ailleurs varié suivant l'importance des entreprises et suivant leurs activités.

1° *Suivant l'importance des entreprises.*

Nous avons consigné dans le tableau ci-après les résultats des enquêtes précitées de l'I. N. S. E. E. :

	<i>Prévisions des variations en volume par rapport à 1960.</i>	
	<i>En février-mars.</i>	<i>En juin.</i>
Petites entreprises (moins de 100 salariés)	— 10 %	— 5 %
Moyennes entreprises (entre 100 et 500 salariés)	+ 15 %	+ 18 %
Grosses entreprises (plus de 500 salariés)	+ 17 %	+ 17 %
Ensemble	+ 12 %	+ 14,5 %

Les grosses entreprises ont des programmes d'équipement pluriannuels ; aussi ne faut-il pas s'étonner de la stabilité des chiffres donnés ci-dessus, qui sont d'ailleurs supérieurs de 2 points à ceux de l'an dernier.

Les moyennes continuent l'effort d'investissement qu'elles avaient déjà entrepris en 1961 afin de s'adapter au Marché commun.

Quant aux petites, elles n'ont pu soutenir le gros effort qu'elles avaient produit l'année passée ; leurs possibilités d'autofinancement se réduisent et elles ont difficilement accès au crédit bancaire.

2° *Suivant les activités.*

Dans les *activités productrices de biens*, le plus fort pourcentage d'augmentation des investissements, 63,1 %, concerne l'énergie, c'est-à-dire essentiellement le pétrole ; il est vrai que dans ce domaine un retard avait été pris l'an dernier (— 21,7 %).

Viennent ensuite :

- les mines de fer et la sidérurgie : + 23 % (+ 20 % en 1960) ;
- la chimie qui semble ralentir son expansion : + 10,4 % (+ 27,3 % en 1960) ;
- les industries de transformation dont le développement paraît insuffisant, compte tenu de l'accroissement de la demande : + 10,3 % (+ 11,3 % en 1960) ;
- l'agriculture où l'on constate un regain de l'équipement : + 7,6 % (+ 2,5 % en 1960).

En ce qui concerne les *activités productrices de services*, ce sont les transports qui viennent en tête avec un accroissement de 25 % contre 12 % l'an dernier, suivis par le commerce (+ 19,5 % comme en 1960) et le tourisme où l'effort d'équipement fléchit (+ 13,3 % contre + 25 % en 1960).

■

* *

Au total, on aura plus investi en 1961 qu'en 1960, 9,9 % en valeur, 7,4 % en volume. Est-ce à dire que l'effort d'équipement est encore suffisant comparativement avec ce qui se fait à l'étranger ?

A ne considérer que les taux de progression en volume, on peut répondre par la négative : en 1960, + 6,1 % en France, + 11 % pour l'ensemble de la Communauté économique européenne ; bien que le taux d'expansion ait augmenté en France en 1961, il est vraisemblable qu'il demeure encore en deçà de la moyenne européenne.

Mais, peut-on rétorquer, ce qu'il convient de comparer, c'est l'effort d'investissement par unité de population active, auquel cas nous sommes à un niveau comparable à celui de nos concurrents.

Un tel raisonnement ne saurait nous satisfaire pleinement. Sans doute le volume des équipements est-il fonction du nombre de ceux qui doivent les utiliser. Mais il doit également tenir compte de l'ensemble de la population active et non active dont il faut bien couvrir les besoins. *Et même il est possible d'affirmer que, plus la part de la population active dans l'ensemble de la population est faible, plus l'effort d'équipement doit être élevé, puisqu'il faut suppléer au manque d'hommes par des machines qui les remplacent, surtout lorsque la croissance des revenus dépasse les possibilités de l'équipement existant.*

CHAPITRE III

LES REVENUS

Une série récente de publications officielles vient de nous apporter des renseignements intéressants sur la répartition des revenus et leur évolution au cours de l'année 1960 : elles expliquent, en grande partie, le climat social actuel.

I. — Les causes du mécontentement de certaines catégories sociales.

Elles sont de deux ordres, d'une part l'extrême disparité des revenus, d'autre part leur inégale évolution dans un passé récent qui tend à accuser davantage encore ces disparités.

A. — L'EXTRÊME DISPARITÉ DES REVENUS

Elle est soulignée par le tableau figurant à la page 95 du Rapport général de la Commission d'études fiscales (répartition des ménages suivant leurs revenus), tableau établi à partir des déclarations fiscales corrigées par l'enquête effectuée auprès de 20.000 familles par le Centre de recherche et de documentation sur la consommation.

Il ressort des chiffres cités dans un document officiel que sur 14 millions de ménages (1) :

- 713.000 disposeraient de moins de 12.500 anciens francs par mois ;
- un tiers de moins de 50.000 anciens francs par mois ;
- les deux tiers de moins de 87.000 anciens francs par mois, et 14.000 de plus de 625.000 anciens francs par mois.

Comme nous savons, par ailleurs, que certains économiquement faibles doivent vivre avec 6.000 anciens francs par mois, que, de plus, les statistiques fiscales font apparaître, pour 500 contribuables, des revenus mensuels supérieurs à 6 millions d'anciens francs, *l'éventail des revenus en France s'établit donc de 1 à 1.000.*

(1) Nous attirons l'attention du lecteur sur le fait que la notion de *ménage* dont il est fait état peut ne recouvrir qu'un seul individu : par exemple un vieillard veuf.

B. — L'INÉGALE PROGRESSION DES REVENUS

La disparité ci-dessus décrite tend à s'aggraver avec le temps, comme le prouvent les enquêtes habituelles de l'I. N. S. E. E. sur l'évolution des revenus en 1960.

1° *Les salaires.*

Dans le *secteur privé*, selon les documents établis par l'I. N. S. E. E., les taux de salaire horaire des *ouvriers* ont progressé de 7 % et les revenus mensuels nets de 8 %. Il s'agit là de moyenne, la progression variant avec,

— la situation de famille : + 9,7 % pour le célibataire et + 7,5 % pour le père de 3 enfants à Paris ;

— la situation géographique : en province, les chiffres précédents sont ramenés à + 7,5 % et + 6,7 % ;

— la profession : + 12 % dans la chimie et les métaux, + 5,5 % dans le travail des étoffes.

La rémunération des quelque 500.000 salariés payés au S. M. I. G. n'a progressé que de 2,3 %. Par contre, toujours d'après l'I. N. S. E. E., celle des *cadres et agents de maîtrise* s'est accrue de plus de 11 %.

Dans le *secteur semi-public*, les salaires des mineurs ont été majorés de 6,6 %, ceux des salariés des autres entreprises de 8 % à Paris, de 7 % en province.

Les *fonctionnaires* sont restés en queue du peloton, avec une bonification de seulement 3,3 % de leur rémunération annuelle.

2° *Les autres revenus.*

Les autres revenus sont plus mal connus, à part les revenus des valeurs mobilières françaises qui ont augmenté de 6 % de 1959 à 1960 (de 16 % pour les seules valeurs métropolitaines) pendant que les cours montaient de 20 %.

Les revenus agricoles auraient progressé de 7 à 8 %, ceux des commerçants de 8,5 à 9,5 %. La croissance de ceux des professions libérales serait comparable à la croissance des rémunérations des cadres du secteur privé.

« On n'apporte pas une attention suffisante au problème du partage des fruits du progrès entre tous les éléments qui concourent à la production. » Cette phrase, extraite de la dernière étude de l'O. E. C. E. sur la situation économique en France, résume fort bien la situation.

II. — La situation sociale en 1961 et l'évolution des revenus.

Des revenus qui varient de 1 à 1.000, des majorations annuelles qui varient de 2,3 à plus de 11 %, ces inégalités ne pouvaient pas ne pas provoquer de violents remous sociaux en 1961, année que l'on avait pourtant qualifiée de sociale.

De l'injustice naît le mécontentement, surtout dans les catégories socio-professionnelles qui ont supporté plus que leur part des charges imposées par la remise en ordre des finances publiques, les salariés et les paysans.

1° Chez les *salariés*, on note une nette reprise de l'action revendicative, d'autant plus vigoureuse que nous sommes en plein emploi.

Au cours du premier semestre de 1961, 1.230.000 journées de travail ont été perdues, contre 1.070.000 au cours de l'année 1960 en entier. Ont cessé le travail les fonctionnaires avec les grèves tournantes du secteur « enseignants », celles des services financiers ; les agents du secteur nationalisé, les ouvriers des industries des métaux.

Les grèves ont été payantes. Les enseignants ont obtenu un rajustement de leurs émoluments, l'ensemble des fonctionnaires une accélération du plan de remise en ordre de leurs traitements et les récentes grèves du secteur nationalisé (S. N. C. F., G. D. F., E. D. F.) ont contraint les pouvoirs publics à envisager des améliorations qui ne sont pas encore connues.

Les statistiques du Ministère du Travail signalent une progression du taux de salaire horaire de 1,8 % pour le premier trimestre, de 2,2 % pour le second en ce qui concerne les ouvriers.

Les statistiques du Ministère des Finances sont encore plus éloquentes : pour les huit premiers mois de 1961, le versement forfaitaire de 5 % sur les salaires enregistre une augmentation de 11 % sur la période correspondante de 1960. Nous sommes loin des 4 % annuels recommandés par le Premier Ministre dans sa lettre au

C. N. P. F. — recommandation qui ne pouvait s'expliquer que comme la conséquence d'un manque de vigueur de l'activité économique, impuissante à mettre sur le marché un volume de produits permettant d'honorer les augmentations de salaires accordées.

2° Chez les *paysans*, le mouvement a été plus violent encore, avec l'occupation de sous-préfectures et les barrages sur les routes, dirigé qu'il était par des leaders jeunes et dynamiques ayant dépouillé la séculaire résignation de leurs aînés.

Des idées nouvelles ont fait leur chemin : celle de *parité* des revenus agricoles avec les revenus des autres catégories de la population ; celle de *transferts* du revenu national au profit de cette classe déshéritée que constitue la paysannerie (1) ; celle de *solidarité* avec les autres catégories de producteurs, et notamment les ouvriers.

Comme la grève, la jacquerie s'est révélée payante. Nous verrons plus loin comment les prix des denrées agricoles ont été majorés. Quoi qu'il en soit, ces majorations ne seront que de peu d'effet sur le revenu des agriculteurs, la production ayant été médiocre en 1961.

*
* *

Alors que ce que les experts de l'O. E. C. E. appellent « le partage des fruits du progrès » aurait dû faire l'objet d'un plan négocié entre les Pouvoirs publics et les producteurs, plan appliqué dans un climat de paix sociale — c'est ainsi que les choses se passent en Suède, par exemple — nos dirigeants ont été, semble-t-il, débordés par la violence des groupes professionnels.

Que peut-il résulter de tout cela ? Que notre économie, insuffisamment revigorée pour faire face à cette situation, risque d'en faire les frais : les coûts de production seront en effet affectés par les hausses de salaires dans l'industrie ; les majorations légitimes des prix des produits agricoles à la production se répercuteront, amplifiées, au stade du détail tant que l'on n'aura pas réformé les circuits de distribution ; il est enfin à craindre que les suppléments de revenus n'excèdent sensiblement les suppléments de biens commercialisables apportés sur le marché. Une inflation larvée ne va-t-elle pas renaître de ses cendres ?

(1) Dans un remarquable article de la revue « Les Essais » notre collègue M. Driant cite les chiffres suivants : sur la base 100 en 1949, le revenu agricole n'était que de 104 en 1958 alors que le produit national atteignait 152 ; par ailleurs, le revenu individuel du paysan passait de 100 à 124, alors que celui du non-agriculteur passait de 100 à 146.

Déjà, dans les hypothèses de départ, fin 1960, le Gouvernement prévoyait une dévalorisation du franc contenue dans la limite de 1,5 %. Il résulte du compte rendu économique et financier qu'il vient de fournir au Parlement qu'il prévoit maintenant que cette limite sera de 3 %. Mais les séquelles des divers incidents économiques et sociaux intervenus en 1961 se manifesteront encore en 1962, car à l'heure où l'on va faire franchir un nouveau palier au S. M. I. G. — qui est un thermomètre à retardement de la chute de la monnaie — ces incidents et les décisions qu'ils ont contraint les Pouvoirs publics à prendre sont loin d'avoir épuisé leurs effets.

CHAPITRE IV

LES PRIX

Les prix constituent l'instrument de mesure de la stabilité de la monnaie.

En France, on ne croit plus à la stabilité monétaire, pas même le Gouvernement puisque les spécialistes de la comptabilité nationale avaient basé leurs prévisions, pour 1961, sur une majoration des prix de 1,5 %, prévisions encore bien trop optimistes comme nous le verrons plus loin.

Ce glissement, qu'il soit lent ou rapide, pose un double problème, intérieur et extérieur :

1° A l'intérieur, il ne manque pas de faire des victimes : ceux dont les revenus sont fixes et, à un moindre degré, ceux dont les revenus ne s'adaptent qu'après coup ;

2° A l'extérieur, s'il est comparable à celui enregistré dans tous les pays — au moins dans ceux qui sont nos concurrents les plus redoutables — il est sans conséquence ; mais s'il est plus rapide, nos ventes s'en ressentent.

Que s'est-il passé au cours des derniers mois ?

Jusqu'à juillet, l'évolution des indices généraux pouvait laisser croire à la stabilité enfin retrouvée : on ne constatait alors que de très faibles variations d'un mois sur l'autre, variations négatives aussi bien que positives d'ailleurs.

A y regarder de plus près, on s'apercevait pourtant que l'immobilité des indices généraux recouvrait deux mouvements qui se compensaient alors. La hausse constante — mais modérée il est

vrai — des prix des produits industriels et celle plus sensible des prix des services étaient masquées par la baisse des denrées alimentaires, baisse due à deux causes : d'une part, l'accroissement saisonnier de l'offre des fruits et légumes, d'autre part, l'avilissement des cours à la production qui a produit la flambée de mécontentement chez les ruraux.

Aussi votre Rapporteur Général pouvait-il écrire, dans sa note d'information n° 14 du 11 juillet dernier ; « Dès que la baisse disparaîtra avec le retour de la mauvaise saison et les mesures prises pour le soutien des cours, les indices se relèveront. Et leur relèvement pourrait être accentué par deux autres mécanismes : la croissance des coûts de production si les gains de productivité ne sont pas en harmonie avec les majorations des salaires et des profits ; le décalage qui semble se produire entre l'offre et la demande sur le marché intérieur. »

Les indices d'août et de septembre vérifient cette prévision et il est d'ores et déjà possible de cerner les chefs de hausse qui ne feront qu'accuser le mouvement d'une manière dangereuse.

I. — L'évolution des indices.

Elle est retracée dans le tableau ci-après :

D A T E S	PRIX DE GROS (base 100 en 1949).	PRIX DE DETAIL	
		250 articles (base 100 : moyenne, 1-7-1956/30-6-1957).	179 articles (base 100 : moyenne, juillet 1957).
Janvier 1960.....	180,6	130,1	122,12
.....
Janvier 1961.....	183,3	133,1	123,52
Février 1961.....	182,1	133,2	123,55
Mars 1961.....	181,8	133,1	123,39
Avril 1961.....	180,6	133	123,26
Mai 1961.....	181,8	132,7	123,33
Juin 1961.....	179	132,4	123,62
Juillet 1961.....	180,5	133,4	124,45
Août 1961.....	182,3	134,2	125,14
Septembre 1961.....	183,8	134,9	125,72

A. — LES PRIX DE GROS

Jusqu'en juin, les prix de gros ont baissé régulièrement de mois en mois pour deux raisons : chute des cours des produits agricoles (indice 162,9 en juin 1960 ; indice 160,2 en juin 1961) et baisse des prix des produits importés du fait du marasme américain et de l'essoufflement de l'économie européenne (indice 180,4 en juin 1960 ; indice 175 en juin 1961).

De juillet à septembre, en deux mois seulement, l'indice des prix de gros a progressé de 1,8 %, s'établissant à 2,8 % au-dessus du niveau atteint l'an passé à la même époque.

Le tableau ci-après fait ressortir les variations enregistrées par les diverses catégories de biens :

PRODUITS	SEPT. 1960.	JANVIER 1961.	SEPT. 1961.	VARIATIONS	
				de sept. 1960 à sept. 1961.	de janv. 1961 à sept. 1961.
Produits alimentaires.....	165,8	171,3	170,1	+ 2,6 %	— 0,7 %
Combustibles et énergie..	193,6	200	194,8	+ 0,6 %	— 2,6 %
Produits industriels.....	185,1	188,2	192,2	+ 3,8 %	+ 2,1 %
Produits importés.....	177,5	174,2	176,7	— 0,4 %	+ 1,4 %

Pour les produits alimentaires et les produits énergétiques, la baisse constatée depuis le début de l'année est une baisse saisonnière qui, d'ailleurs, s'estompe largement. Bien que, d'une année sur l'autre, les produits alimentaires soient en hausse de 2,6 %, ils n'arrivent pas à garder la parité de prix avec les produits industriels dont la majoration aura été de 3,8 % en douze mois et de 2,1 % pour les neuf premiers mois de 1961.

Si les prix des produits industriels poursuivent leur ascension, on peut dire que les majorations des salaires et des profits sont supérieures aux gains de productivité : *le consommateur, qui pourrait légitimement en bénéficier, est non seulement écarté du partage de ces gains, mais il doit encore déboursier un supplément, chaque année, pour obtenir le même objet.*

B. — LES PRIX DE DÉTAIL

Les prix de détail sont restés stables jusqu'en juillet.

L'indice des 250 articles a enregistré, en septembre, une hausse de 1,1 % par rapport au mois de juillet et une hausse de 2,1 % par rapport à septembre 1960.

Quelques divergences sont à noter, selon les catégories de biens :

	SEPT. 1960.	JANVIER 1961.	SEPT. 1961.	VARIATIONS	
				de sept. 1960 à sept. 1961.	de janv. 1961 à sept. 1961.
Aliments et boissons.....	129,5	131,1	133,2	+ 2,9 %	+ 1,6 %
Produits manufacturés...	122	122,9	124,5	+ 2,1 %	+ 1,3 %
Services	156,5	153	156,5	—	+ 2,3 %

Ce tableau appelle les remarques suivantes :

— au niveau des détaillants, les prix des aliments montent plus rapidement que ceux des produits manufacturés, alors qu'au niveau des agriculteurs ils se laissent distancer : d'où la nécessaire réforme des circuits de distribution ;

— si l'indice des services a baissé à la fin de l'an passé, c'est que les accords conclus entre le corps médical et la sécurité sociale se sont traduits par une baisse plus forte du poste « Hygiène et soins » que la hausse inévitable et continue des loyers ;

— les prévisions de la comptabilité nationale pour 1961, prévisions à partir desquelles le budget de l'Etat a été établi, avaient été effectuées sur l'hypothèse d'une majoration des prix de 1,5 % ; la lecture des indices de prix de détail ou de gros montre, ainsi que nous en avons exprimé la crainte l'an dernier, lors de la discussion du budget, que les hausses auront été sous-évaluées.

L'indice officiel des 179 articles, celui sur lequel est indexé le salaire minimum interprofessionnel garanti (S. M. I. G.), a commencé à enregistrer le retournement de la tendance un mois plus tôt que le précédent. De juin à septembre, il a progressé de 1,7 %.

Il a désormais franchi le seuil de 125,27 à partir duquel l'échelle mobile se déclenche si le dépassement persiste pendant deux mois consécutifs, ce qui, inévitablement, sera le cas. C'est donc à compter du 1^{er} décembre que sera fixé un nouveau S. M. I. G. et l'on sait déjà qu'il sera en hausse de 2,6 % sur le précédent.

On connaît l'importance psychologique d'un tel phénomène. Les revendications des salariés, dont le pouvoir d'achat n'a pas été exactement revalorisé, y trouveront un argument, et l'on risque de retomber dans le cycle infernal des salaires et des prix.

II. — Les hausses récentes et les hausses futures.

Dans le très proche avenir, les prix ne feront que progresser, qu'il s'agisse des prix agricoles, de ceux des produits industriels ou de ceux des services.

A. — LES PRIX AGRICOLES

A la hausse saisonnière des fruits et légumes, s'ajoute celle des produits dont les cours ou les prix sont fixés par décision gouvernementale :

— le prix du quintal de *blé* est passé de 40 à 40,65 NF, entraînant une augmentation du prix du pain de 2 anciens francs par kilogramme ;

— le prix d'hiver du *lait* a été fixé au niveau réclamé par les producteurs, soit 38 anciens francs par litre, ce qui entraîne une hausse des prix des produits laitiers qui sera supérieure à 100 anciens francs par kilogramme pour le beurre ;

— le prix de la *betterave* (69,10 NF la tonne, contre 68 NF en 1960) et par conséquent du *sucre* : 3 % d'augmentation, soit 4 anciens francs par kilogramme ; en ce qui concerne le sucre, nous sommes en pleine incohérence puisque, lorsque la récolte de betteraves est mauvaise, il faut augmenter le cours de la betterave pour ne pas pénaliser les planteurs et, lorsqu'elle est bonne, il faut majorer la taxe de résorption pour faciliter l'exportation des surplus ;

— le prix des *tabacs* et *cigarettes*, en hausse de 10 % pour les produits ordinaires et de 20 % pour les produits de luxe ; à noter que le prix du « gris » n'a pas été touché puisqu'il figure dans l'indice des 179 articles où il tient une place triple de celle qu'il mérite.

Etant donné les variations de prix subies par les produits industriels nécessaires à l'agriculture, certaines de ces majorations n'ont rien d'abusif. Il n'en est pas de même :

— pour l'augmentation du prix des *viandes* au niveau du détail qui consacre l'échec de l'opération « Suivez le bœuf » et l'inefficacité des mesures de persuasion en ce domaine ;

— pour l'augmentation de 5 anciens francs du prix du litre de *vin* au stade du détail, augmentation quelque temps différée à la demande du Gouvernement mais effective depuis le 23 octobre dernier ; les experts estiment qu'il s'agit là d'une mesure injustifiée puisqu'elle s'appuie sur une hausse des cours à la production qu'ils qualifient d'artificielle.

Enfin le problème de l'indexation des prix agricoles a été de nouveau posé à la demande des agriculteurs. L'indexation, obtenue pour les produits pilotes par le décret du 18 septembre 1957, avait été supprimée par l'article 79 de la loi de finances pour 1959, puis très partiellement rétablie par le décret du 3 mars 1960. Le Gouvernement a déposé devant l'Assemblée Nationale un nouveau texte comme lui en faisait obligation la loi d'orientation : ce projet qui ne faisait qu'énoncer des principes sans jamais fournir de précisions chiffrées, a été retiré devant l'hostilité des députés. Un nouveau texte doit, semble-t-il, être préparé.

B. — LES PRIX INDUSTRIELS

Malgré quelques allègements des taux de la T. V. A., les prix industriels ne cessent de monter. Il y a, de ce phénomène, plusieurs explications :

— les salaires nominaux croissent plus vite que la productivité (hausse des coûts de production) et il en est de même des profits, d'autant que le Gouvernement a rendu la liberté aux prix industriels qui étaient encore sous contrôle (hausse des prix de vente) ;

— les entrepreneurs, durant la période d'inflation aiguë, ont pris l'habitude de se passer d'un marché financier qui, en tout état de cause, eût alors été insuffisant pour faire face à leurs besoins d'investissement et où le loyer de l'argent était trop élevé : l'auto-financement semble devenu le procédé normal pour investir et nécessite un supplément de prix que l'on demande au consommateur. C'est ainsi qu'en 1961 les constructeurs d'automobiles ont majoré leurs tarifs de 2 à 2,5 % et que les producteurs d'acier

envisagent de nouvelles hausses qui s'ajouteraient à celle de 4 % qu'ils ont pratiquée l'an dernier.

Pour endiguer ce mouvement, les Pouvoirs publics comptent jouer de la concurrence étrangère. Depuis le 1^{er} avril, les produits industriels ne sont plus contingentés et les droits de douane ont été abaissés de 5 % et même de 10 % pour l'automobile et certains textiles. Un nouvel abaissement des tarifs douaniers a été décidé à l'automne, anticipant sur les obligations du Traité de Rome.

Le remède, s'il n'est pas sans efficacité, n'est pas sans inconvénient. L'importation plus grande de produits étrangers risque d'avoir deux sortes de répercussions : sur la production nationale dont elle menace l'expansion ; sur la balance des comptes, nos réserves de devises — aussi importantes soient-elles — n'étant pas inépuisables.

C. — LES PRIX DES SERVICES

L'indexation des prix des loyers sur l'état d'entretien des immeubles vient s'ajouter aux majorations semestrielles normales pour accroître les dépenses des locataires.

Les syndicats médicaux de nombreux départements réclament la revision des conventions qu'ils ont conclues avec la Sécurité sociale et des rajustements d'honoraires.

Dans les transports enfin, la S. N. C. F. a été autorisée à majorer ses tarifs « marchandises » d'une moyenne de 2,5 % à compter du 3 juillet. Une majoration des tarifs voyageurs de 6,25 % a été brusquement décidée le 22 octobre.

*
* *

En revanche, nous dira-t-on, certains produits accusent une baisse : le riz pour 5 % du fait d'une récolte abondante ; la bière de ménage pour 5 % grâce à une diminution du taux de la T. V. A. ; le gaz butane pour 2,5 %, grâce également à une diminution de la T. V. A.

Les prix d'autres produits demeurent stables, celui du tabac gris ; ceux des pâtes alimentaires ; mais il faudra compenser la hausse des cours des blés durs par une subvention budgétaire ; les tarifs de la R. A. T. P. et des lignes de banlieue de la S. N. C. F., mais, là encore, un supplément de subvention sera d'autant plus

nécessaire que les rémunérations des agents de ces sociétés vont être augmentées.

En résumé, de quels biens et services s'agit-il ? De ceux qui figurent dans l'indice des 179 articles sur lequel est indexé le S. M. I. G.

Comment est obtenue la stabilité ou la baisse de leurs prix ? Par des subventions ou des allègements fiscaux.

Que conclure de ces constatations ? Au retour à la « politique de l'indice », à des pratiques qui avaient déshonoré la IV^e République et contribué à sa perte, à de mesquines tricheries qui, si elles ne trompent personne — et surtout pas la ménagère qui va faire son marché — n'en condamnent pas moins un demi-million de travailleurs à végéter avec leur S. M. I. G. dans le temps où les autres catégories voient leurs revenus croître trois à quatre fois plus vite.

Politique qui, d'ailleurs, parce qu'elle manque de subtilité, parce qu'elle est trop voyante, ne réussira même pas à ralentir le processus des hausses. Car il est un autre mécanisme — nous l'avons déjà évoqué — qui est susceptible d'en engendrer de nouvelles : le décalage que l'on peut constater entre le rythme insuffisant de la progression de la production d'une part et celui des revenus de l'autre.

En volume, la production agricole aura été médiocre en 1961. La production industrielle n'atteindra vraisemblablement pas les objectifs qui lui étaient assignés par le plan intérimaire.

En regard, les revenus nominaux croissent plus vite qu'il n'était prévu. Pour ne parler que des salaires, les 4 % d'augmentation dont le Premier Ministre faisait un maximum *annuel* pour éviter toute dégradation monétaire ont été accordés au cours du premier semestre et le rendez-vous social de l'automne a débuté par la paralysie des grands services publics.

Nous en arrivons encore à la même conclusion. Faute d'avoir une expansion suffisante pour honorer le pouvoir d'achat ainsi distribué, comment pourrions-nous éviter une nouvelle ascension des prix, c'est-à-dire, quelque ralenti qu'en soit le rythme, un retour à ce qu'il faut bien appeler un processus inflationniste ?

Comment pourrions-nous d'autre part, les prix s'élevant, demeurer compétitifs sur les marchés extérieurs ? Et n'y a-t-il pas là, à terme, une menace sur notre balance des comptes, donc sur la solidité extérieure du franc ?

CHAPITRE V

LA MONNAIE ET L'ÉPARGNE

Nous analyserons successivement l'évolution de la masse monétaire et de ses contreparties, ainsi que l'évolution de l'épargne liquide ou investie.

I. — L'évolution de la masse monétaire et de ses contreparties.

A la fin de juillet dernier, la masse monétaire se chiffrait à 114,6 milliards de nouveaux francs. Etant donné qu'elle atteignait 96,4 milliards un an auparavant, la progression ressort à près de 19 %.

Au cours des sept premiers mois de 1961, elle a crû de 9,7 milliards de nouveaux francs, soit de 9,7 % contre 5,7 % au cours de la période correspondante de l'an passé.

A. — L'ÉVOLUTION DES COMPOSANTES DE LA MASSE MONÉTAIRE

La masse monétaire se compose principalement des *billets en circulation*, des *dépôts à vue* dans les banques, dans les services des chèques postaux et au Trésor et des *dépôts à terme*.

Sa structure, appréciée à la fin de juillet des deux dernières années, varie assez peu, la « liquidité » demeurant élevée :

	Billets.	Dépôts à vue.	Dépôts à terme.
Juillet 1960	38 %	53 %	7 %
Juillet 1961	37 %	54 %	8 %

D'une année sur l'autre, quelques divergences sont cependant à noter :

MASSE MONÉTAIRE	SEPT PREMIERS MOIS DE :	
	1960	1961
	(En milliards de nouveaux francs.)	
Billets en circulation.....	+ 2,39	+ 2,73
Dépôts à vue.....	+ 2,75	+ 5,22
Dépôts à terme.....	+ 1,33	+ 1,71

En ce qui concerne le montant des *billets en circulation*, la croissance avait été très faible en 1959 ; nous étions en période d'austérité, d'une austérité qui frappait surtout les catégories sociales les plus modestes, celles qui ignorent l'usage du carnet de chèques. En 1960, une détente s'est produite, les revenus ont crû fortement et l'expansion fiduciaire a retrouvé son rythme antérieur. Le mouvement s'est poursuivi en 1961.

En ce qui concerne le montant des *dépôts*, la croissance est également importante, mais en 1961, et contrairement à ce qui s'est passé l'année précédente, elle est plus forte pour les dépôts à vue que pour les dépôts à terme. Cette « préférence pour la liquidité » peut revêtir deux significations : ou bien le mouvement des affaires est tel que les déposants ne peuvent immobiliser leurs avoirs trop longtemps ; ou bien la confiance en la stabilité de la monnaie à l'intérieur s'est quelque peu altérée et les déposants hésitent à geler leurs disponibilités, ne serait-ce que pour quelques mois.

B. — L'ÉVOLUTION DES CONTREPARTIES DE LA MASSE MONÉTAIRE

Elles se regroupent essentiellement sous trois rubriques : *or et devises*, *créances sur le Trésor* et *crédits à l'économie*, dont l'évolution, au cours des sept premiers mois des années 1960 et 1961, a été la suivante :

CONTREPARTIES DE LA MASSE MONÉTAIRE	SEPT PREMIERS MOIS DE :	
	1960	1961
	(En milliards de nouveaux francs.)	
Or et devises.....	+ 2,16	+ 4,45
Créances sur le Trésor.....	+ 1,37	+ 0,19
Crédits à l'économie.....	+ 2,74	+ 4,98

Deux postes enregistrent une progression importante :

— le poste « *or et devises* » : en effet, les premiers résultats connus montrent que l'excédent de la balance des comptes sera, en 1961, assez sensiblement supérieur à ce qu'il était en 1960. Mais s'il faut se louer de la bonne tenue du franc sur les marchés étrangers, il ne faut pas oublier que la médaille comporte un revers : *toute entrée de devises se traduit par une émission équivalente de monnaie nationale ; en d'autres termes, l'excédent de la balance des paiements peut devenir générateur d'inflation s'il est trop*

accusé. Les Allemands ont redouté ce danger au cours de ces dernières années. Mais le fait que les francs correspondant aux devises acquises se dirigent généralement vers les banques où ils demeurent en dépôt tend à limiter la croissance des billets en circulation, donc le danger d'une dégradation monétaire interne ;

— le poste « *crédits à l'économie* » : la progression de ce poste est plus forte que l'an dernier et s'explique par l'expansion de la production.

Quant au poste « *créances sur le Trésor* », il croît sans doute, mais moins vite que les années précédentes. Ce phénomène s'explique par le relâchement de l'obligation faite aux banques de conserver en portefeuille un certain montant de bons du Trésor calculé en fonction du montant de leurs dépôts. Alors que depuis de nombreuses années ce « plancher » était fixé à 25 % des dépôts, il a été successivement abaissé à 20 % fin janvier et à 17,5 % fin juin. Il convient de se féliciter de ces mesures pour deux raisons : les banques ont ainsi la possibilité de nourrir une part importante de leur portefeuille « moyen terme » sans faire appel à l'Institut d'émission qui émet de la monnaie chaque fois qu'il réescompte un titre ; les bons du Trésor connaissant un grand succès dans le public et présentant l'avantage d'absorber des liquidités qui pourraient se porter sur le marché des biens de consommation, le Trésor, puisqu'il est à l'aise, n'a que faire de l'argent des banques pour lequel il doit servir un intérêt.

Il est vrai que, dans le même temps et par mesure de précaution, a été mis en place un mécanisme susceptible de marquer un coup d'arrêt en cas de menace inflationniste. Une part de l'épargne liquide serait alors stérilisée par le système dit des *coefficients de trésorerie* : les établissements bancaires seraient alors contraints de conserver dans leurs propres caisses un certain pourcentage de leurs éléments d'actif normalement mobilisables (soldes en compte à la Banque de France, bons du Trésor autres que ceux du plancher, effets de crédits à moyen terme), pourcentage qui serait fixé en fonction des dépôts par le Gouverneur de la Banque de France.

Parallèlement, le taux d'escompte de la Banque de France pourrait être élevé pour limiter l'expansion du crédit. Il est actuellement de 3 1/2 %, comme en Italie, aux Pays-Bas et aux Etats-Unis. Il est plus élevé qu'en Allemagne (3 %) et en Suisse (2 %), mais plus faible qu'en Belgique (4 3/4 %) et en Grande-Bretagne (6 %).

De telles précautions ne nous paraissent pas inutiles. En effet, la *liquidité du marché monétaire est très grande*. Les taux de l'argent au jour le jour ont même baissé par rapport à l'an dernier ; durant les sept premiers mois de 1961, ils ont évolué entre 3,52 % et 3,91 % contre 3,91 % et 4,53 % l'an dernier (rappelons qu'ils avaient dépassé 10 % en mai 1958).

Par ailleurs, la *progression de la masse monétaire d'une année sur l'autre est considérable* : 19 % contre 14 % l'an dernier. Or, dans le même temps, la production nationale n'aura augmenté que de 5 % en volume et de 8 % en valeur ; *une marge de hausse potentielle des prix* existe qui fait peser une réelle menace sur la stabilité interne du franc.

II. — L'évolution de l'épargne.

L'épargne, avons-nous déjà dit, c'est tout ce qui n'a pas été consommé et qui se retrouve dans les « bas de laine », à la Caisse d'épargne, au Service des chèques postaux, en dépôt dans les banques — elle est alors « liquide » et peut se porter assez rapidement sur le marché de la demande — ou qui s'est investi à long terme — et cette épargne ne fait alors courir aucun risque monétaire.

A. — L'ÉPARGNE LIQUIDE

Nous étudierons l'évolution de trois catégories d'épargne liquide au cours des sept premiers mois de 1961 et de la période correspondante de 1960 : les *dépôts à terme* dans les banques, les *dépôts dans les caisses d'épargne* et les *bons du Trésor sur formules*, c'est-à-dire ceux qui sont soucrits par les particuliers et les entreprises.

Cette évolution est décrite dans le tableau ci-après :

EPARGNE LIQUIDE	SEPT PREMIERS MOIS DE :	
	1960	1961
	(En milliards de nouveaux francs.)	
Dépôts à terme dans les banques.....	+ 1,33	+ 1,71
Excédents des dépôts sur les retraits dans les Caisses d'épargne.....	+ 1,54	+ 3,44
Bons du Trésor sur formules.....	+ 1,95	+ 2,32

La progression des *dépôts à terme* dans les banques a déjà été signalée dans le paragraphe précédent : elle est de 22 % en sept mois, contre 25 % l'an dernier.

Au cours du premier semestre, l'excédent des *dépôts dans les Caisses d'épargne* — caisses ordinaires et Caisse nationale — a progressé sans doute, mais moins vite que l'an dernier et surtout beaucoup moins rapidement qu'en 1959. La Caisse des dépôts et consignations qui doit faire face aux demandes toujours plus nombreuses des collectivités locales a pu avoir quelques craintes. Fort heureusement les derniers résultats font apparaître une nette amélioration.

La souscription nette de *bons du Trésor* par les particuliers est toujours très satisfaisante ; son augmentation compense largement la diminution des souscriptions obligatoires des établissements bancaires. Le financement du découvert budgétaire dans l'immédiat ne pose donc pas de problème, mais comme les impasses successives s'accumulent, la dette flottante tend à prendre une place démesurée au sein de la dette intérieure. Or, il s'agit d'une dette assez facilement mobilisable et, par conséquent, lourde de danger pour la monnaie étant donné son poids : 20 milliards de nouveaux francs pour les seuls bons du Trésor sur formules, 39 milliards pour l'ensemble de la dette flottante.

Déjà, l'an dernier, nous soulignons l'intérêt qu'il y aurait à en consolider une partie par l'émission d'un grand emprunt d'Etat et ce pour des raisons de saine technique bancaire : le budget ordinaire étant à peu près équilibré, l'appel aux bons du Trésor — emprunts à court terme — finance donc le budget d'investissements, constitué par des prêts à moyen et à long terme ; en la matière, l'Etat use de procédés qu'il interdit, à juste titre d'ailleurs, aux banquiers.

Les Pouvoirs publics se sont jusque-là refusés à toute consolidation et se sont contentés de créer une catégorie spéciale de bons du Trésor remboursables au gré du porteur, trois ou cinq ans après leur émission, les taux retenus étant de 4 1/3 % pour les trois premières années, 4 3/4 % pour les deux suivantes, les souscriptions pouvant d'ailleurs être effectuées au moyen de bons à intérêt progressif parvenus à échéance qui bénéficient alors d'une prime (décret n° 61-624 du 17 juin 1961). Cette formule a obtenu un grand succès auprès du public, puisque, pour les trois mois qui ont suivi la mesure, leur volume a représenté les deux tiers du total des excédents de souscriptions.

B. — L'ÉPARGNE INVESTIE

Nous avons retracé dans le tableau suivant le montant des émissions de valeurs mobilières effectuées au cours du premier semestre des années 1960 et 1961.

NATURE DES EMISSIONS	PREMIER SEMESTRE		DIFFERENCE
	1960	1961	
(En milliards de nouveaux francs.)			
Secteur privé :			
— augmentation de capital en numéraire	1,10	1,64	+ 0,54
— émission d'obligations	0,70	0,70	»
Total secteur privé	1,80	2,34	+ 0,54
Emissions d'obligations par les entreprises ou établissements du secteur public ou semi-public	1,86	2,41	+ 0,55
Collectivités locales et groupements de sinistrés	0,24	0,22	— 0,02
Total général	3,90	4,97	+ 1,07

Ce tableau appelle les observations suivantes :

1° Aucun emprunt d'Etat, depuis 1958, n'est venu concurrencer les entreprises sur le marché financier et la demande des collectivités locales est d'une importance réduite : c'est dire que les valeurs émises ont presque intégralement profité aux investissements rentables, ceux des entreprises privées et ceux des entreprises nationales ;

2° Le volume des émissions qui avait fortement baissé en 1960 par rapport à 1959 — il atteignait alors 4,8 milliards — a très fortement augmenté en 1961, de plus d'un milliard de nouveaux francs, l'augmentation se partageant également entre les actions du secteur privé et les obligations du secteur public :

— en ce qui concerne les actions, l'appel au marché financier semble résulter, d'une part, du fait que l'on a plus investi en 1961 qu'en 1960 et, d'autre part, du fait que la concurrence, aiguisée par le Marché commun, a réduit les marges d'autofinancement ;

— en ce qui concerne les obligations du secteur public, la demande plus forte du secteur nationalisé s'explique par la stabili-

sation d'une année sur l'autre des sommes prêtées par le Fonds de développement économique et social (F. D. E. S.) ;

— en ce qui concerne les obligations émises par les entreprises privées, force est bien de constater leur stagnation. C'est que l'argent est encore cher malgré la baisse régulière des taux depuis 1959, baisse qui tend d'ailleurs à s'amortir ainsi qu'il ressort du tableau suivant :

	Rendement à l'émission.	Rendement d'après les cours de Bourse.
	(En pourcentage.)	
Moyenne année 1959.....	6,45	7,03
Moyenne année 1960.....	5,83	6,69
Moyenne année 1961 (huit premiers mois)	5,74	6,60

Avant la guerre, les emprunts se plaçaient sur le marché financier au taux réel de 5 %. Est-il possible de revenir à un tel niveau de nos jours ? Certainement pas, et pour trois raisons : les prix continuent leur ascension — autrement dit la monnaie perd chaque année un peu de sa valeur — et les prêteurs en tiennent compte dans leurs exigences en se couvrant par un supplément de taux ; par ailleurs, étant donné la forte progressivité de l'impôt sur le revenu, les rendements réels, pour les contribuables fortement imposés, sont à peine supérieurs à ceux des bons du Trésor qui, eux, échappent à toute taxation ; enfin, l'épargnant français, souvent « échaudé » dans le passé, préfère spéculer en bourse que pratiquer l'investissement direct.

A l'inverse, les demandeurs d'argent ont tendance à estimer exagérées les exigences des prêteurs parce qu'ils ont contracté, durant la période d'inflation, de nouvelles habitudes : étant assurés de vendre à n'importe quel prix, ils ont eu massivement recours à l'autofinancement qui leur procure de l'argent sans bourse délier.

Le marché est encore dans une période de convalescence. D'importantes disponibilités existent à l'état liquide. Elles ne s'investissent qu'avec prudence.

TITRE II

L'ACTIVITE EXTERIEURE

CHAPITRE PREMIER

LES ECHANGES COMMERCIAUX AVEC L'ETRANGER

L'analyse de la balance commerciale peut être envisagée selon deux optiques :

— *économique* tout d'abord : elle donne en quelque sorte le bulletin de santé de l'activité du pays par les variations de volume des achats et des ventes ;

— *monétaire* ensuite : les gains ou les pertes en devises donnent de leur côté le bulletin de santé des finances extérieures.

Dans ce dernier cas, seule la balance avec l'étranger est à prendre en compte. Dans le premier, il faut en plus envisager la balance avec les États membres de la zone franc.

Pour les huit premiers mois de 1961 (1), le total de nos achats (zone franc + étranger) s'est élevé à la moyenne mensuelle de 2.718 millions de nouveaux francs, contre 2.569 millions au cours de la période correspondante de 1960 : ce qui représente un progrès de 5,8 %. Pour nos ventes, les chiffres sont respectivement de 2.908 et 2.770 millions de nouveaux francs, soit une hausse de 5 %.

Suivant les zones monétaires, les résultats *mensuels* moyens sont les suivants :

	ETRANGER		ZONE FRANC	
	1960	1961	1960	1961
	(En millions de nouveaux francs.)			
Importations	1.976	2.098	593	620
Exportations	1.949	2.141	821	767

(1) Les résultats provisoires de la balance commerciale sont les suivants pour septembre, (en millions de nouveaux francs) :

- avec l'étranger : importations = 2.010 ; exportations = 2.190 ; couverture : 109 % ;
- avec la zone franc : importations = 500 ; exportations = 700 ; couverture : 140 %.

D'où une première conclusion : les échanges avec l'étranger continuent leur progression ; les échanges avec nos partenaires de la zone franc tendent à se dégrader, au moins en ce qui concerne les exportations.

I. — La balance commerciale avec l'étranger.

Il ressort des chiffres cités plus haut que, d'une année sur l'autre, nos achats ont progressés de 6,2 %, nos ventes de près de 10 %. Le pourcentage de couverture des importations par les exportations, qui s'établissait à 98,6 % en 1960 (huit premiers mois), est monté à 102 % en 1961.

A. — LES RÉSULTATS PAR GROUPES DE PRODUITS

Il s'agit de les rassembler dans le tableau ci-après :

Balance commerciale avec l'étranger par groupes de produits.

GROUPES de produits.	IMPORTATIONS			EXPORTATIONS		
	Huit premiers mois de :		Variations.	Huit premiers mois de :		Variations.
	1960	1961		1960	1961	
(En millions de nouveaux francs.)						
Alimentation	1.534	1.445	— 5,8 %	1.605	2.148	+ 33,8 %
Energie	3.017	2.831	— 6,2 %	443	527	+ 19,1 %
Produits bruts.....	3.900	3.829	— 1,8 %	1.788	1.808	+ 1,1 %
Demi-produits	3.567	3.981	+ 11,6 %	5.281	5.724	+ 8,3 %
Biens d'équipement.....	2.786	3.175	+ 13,9 %	2.735	3.369	+ 23,2 %
Produits finis.....	999	1.498	+ 49,9 %	3.718	3.539	— 4,8 %

Il convient de se féliciter :

— des progrès notables de nos ventes de produits alimentaires qui, se combinant avec une baisse de nos achats, donnent une balance enfin positive de près de 700 millions de nouveaux francs ;

— de la diminution des importations de produits énergétiques payables en devises et de l'accroissement corrélatif des exportations de produits pétroliers raffinés ;

— des résultats constatés sur le marché des biens d'équipement où les ventes ont progressé de près d'un quart et laissent, déduction faite des achats, des bonis importants (194 millions de nouveaux francs en 1961 contre un déficit de 51 millions en 1960) (1) ; quant à la progression des achats, elle est le signe d'une nouvelle poussée d'investissements ;

— de la bonne tenue de nos ventes de demi-produits, et notamment de l'acier qui est un des moins chers du monde.

En revanche, il y a lieu de s'inquiéter ;

— de la baisse des importations des produits bruts qui alimentent nos usines, nouvelle preuve du piétinement constaté dans l'activité industrielle ;

— du mouvement de baisse qui affecte nos ventes de produits finis, essentiellement les automobiles, dans le temps où les mesures de libération des échanges et de désarmement douanier provoquent une véritable irruption des produits étrangers sur le marché national (progression de 50 p. 100). Alors que de janvier à août 1960, nous avons enregistré un bénéfice de 2.719 millions de nouveaux francs sur ce poste, nous ne constatons plus, pour la période correspondante de la présente année, qu'un boni de 2.041 millions de nouveaux francs.

(1) A l'intérieur de la rubrique « Biens d'équipement », un poste important demeure encore déficitaire : celui des machines-outils.

B. — LES RÉSULTATS PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES

Ils sont donnés dans le tableau suivant :

Balance des échanges avec l'étranger par zones géographiques.

ZONES géographiques.	IMPORTATIONS			EXPORTATIONS		
	Huit premiers mois de :		Variations.	Huit premiers mois de :		Variations.
	1960.	1961.		1960.	1961.	
(En millions de nouveaux francs.)						
I. — <i>Europe occidentale</i> (et pays rattachés) :						
Marché Commun	6.026	6.821	+ 13,2 %	6.509	7.899	+ 21,3 %
Autres pays de l'O. E. C. E....	2.214	2.693	+ 21,7 %	4.020	4.421	+ 10 %
Total Europe occidentale.	8.240	9.514	+ 15,5 %	10.529	12.320	+ 17 %
II. — <i>Amérique</i> :						
du Nord	2.728	2.758	+ 1,1 %	1.598	1.402	— 12,2 %
dont :						
Etats-Unis	2.436	2.445	+ 0,3 %	1.410	1.223	— 13,3 %
latine	843	842	—	839	864	+ 3 %
III. — <i>Autres pays</i> :						
Europe	681	757	+ 11,2 %	1.049	1.010	— 3,7 %
Moyen-Orient	1.654	1.444	— 12,7 %	617	579	— 6,3 %
Autres pays	1.664	1.463	— 12,1 %	910	952	+ 4,7 %

Il ressort de ces chiffres que nos échanges avec l'Europe occidentale vont sans cesse croissants : pour les huit premiers mois de 1961, nos achats à l'Europe constituent les 44/100 de la totalité de nos achats hors de la Métropole (les 41/100 en 1960), nos ventes les 53/100 de la totalité de nos ventes (les 48/100 en 1960). Nous sommes largement créditeurs, 2,8 milliards de nouveaux francs, de janvier à août dernier, contre un peu moins de 2,3 en 1960.

La plus forte progression des exportations s'observe à l'égard de nos partenaires du Marché commun (plus de 20 % d'une année sur l'autre) et, au sein de l'Europe des Six, l'Allemagne fédérale occupe une place de choix. En nous achetant, en huit mois, pour 3.481 millions de nouveaux francs de marchandises (15 % de nos ventes) et en nous en vendant pour 3.681 millions (17 % de nos achats), elle a pris cette année la première place dans nos listes de fournisseurs et de clients, avant l'Algérie.

Sur les autres marchés, il convient de noter :

— la réduction de nos importations de pétrole du Moyen-Orient, auquel vient se substituer le pétrole saharien, d'où une notable économie de devises ;

— la baisse de nos exportations vers les Etats-Unis, moins sensible qu'on ne l'a pu craindre au début de l'année toutefois. Il n'en est pas moins vrai que ce resserrement du marché américain a perturbé certains secteurs de l'activité nationale, et en particulier celui de l'automobile.

II. — La balance commerciale avec la zone franc.

Si nos achats ont progressé de 4,5 %, nos ventes enregistrent un recul important de 6,7 %.

A. — LES RÉSULTATS PAR GROUPES DE PRODUITS

Trois groupes de produits constituent, à eux seuls, plus des neuf dixièmes de nos *importations* de la zone franc. Pour ces groupes, l'évolution a été la suivante :

PRODUITS	HUIT PREMIERS MOIS DE :		VARIATIONS
	1960	1961	
	(En millions de nouveaux francs.)		
Alimentation	2.727	2.494	— 8,6 %
Matières premières.....	1.256	1.286	+ 2,4 %
Energie	456	826	+ 81,1 %

Si l'on considère que la baisse de nos achats de denrées alimentaires est simplement imputable à la mauvaise récolte de l'Afrique du Nord, il convient de remarquer que, pour le reste, nous sommes restés fidèles à nos fournisseurs. La forte croissance du poste « énergie » résulte de la mise en exploitation plus poussée des gisements pétrolifères du Sahara.

Nos clients sont-ils à leur tour demeurés fidèles à leur fournisseur traditionnel ?

En ce qui concerne les *exportations*, trois groupes de produits représentent les trois quarts de nos ventes :

PRODUITS	HUIT PREMIERS MOIS DE :		VARIATIONS
	1960	1961	
(En millions de nouveaux francs.)			
Alimentation	1.036	1.157	+ 11,7 %
Biens d'équipement.....	1.314	1.192	— 9,4 %
Produits manufacturés de consommation...	2.400	2.069	— 13,8 %

Si l'on exclut la progression de nos ventes de produits alimentaires due en grande partie au déficit de la campagne de 1961 outre-mer, force est bien de constater *l'importante baisse de nos ventes de produits industriels, tant en biens d'équipement qu'en biens de consommation.*

Pour expliquer cette chute, il faut se reporter aux résultats ventilés par régions.

B. — LES RÉSULTATS PAR RÉGIONS

Pour les *départements algériens*, les ventes ont passé de 3.507 à 2.876 millions de nouveaux francs de 1960 à 1961 (huit premiers mois), ce qui représente une baisse de près de 20 %. L'explication du phénomène est simple : elle réside dans l'incertitude de l'évolution du conflit.

Parvenus à l'indépendance, les *Etats africains, malgache et asiatiques* cherchent, de leur côté, à élargir leurs sources d'approvisionnement. Sont en baisse nos exportations vers la Tunisie, la Guinée, le Dahomey, Madagascar, le Sénégal, le Togo, le Cambodge, le Laos, les deux Vietnam.

Par contre, sont en hausse nos ventes au Maroc (+ 9 %), au Mali, à la Mauritanie, au Niger, à la Côte-d'Ivoire (+ 13,8 %) et aux Républiques de l'Afrique Centrale.

Ainsi, le relâchement (ou la dissolution) des liens politiques s'accompagne d'un relâchement des liens économiques malgré l'aide que nous fournissons généreusement aux pays intéressés. Notre production nationale atteinte par le resserrement des débouchés traditionnels devra chercher à l'étranger les compensations de ce manque à produire. Encore faudrait-il que nos prix n'atteignent pas un niveau tel que nous perdriions toute capacité concurrentielle, auquel cas nous verrions fondre les devises que d'heureuses balances des comptes nous ont permis d'acquérir.

CHAPITRE II

LES FINANCES EXTERIEURES

S'agissant des finances extérieures, les années 1959 et 1960 ont été créditrices respectivement de 746 et 540 millions de dollars, soit 3,7 et 2,7 milliards de nouveaux francs.

La balance provisoire des paiements pour le premier semestre de l'année en cours ainsi que les résultats de la comptabilisation mensuelle des rentrées de devises laissent augurer une recette encore plus importante pour 1961, malgré l'apurement anticipé de la totalité de nos dettes à moyen terme.

I. — La balance des paiements du premier semestre 1961 (1).

Elle est retracée dans le tableau ci-après qui permet de comparer les résultats de 1961 à ceux de 1960.

(1) Les balances trimestrielles sont fournies désormais aux commissions parlementaires des finances dans des délais relativement rapides et selon une structure très nettement améliorée : il convient d'en féliciter les services compétents du Ministère des Finances.

Balance des paiements entre la zone franc et les pays étrangers des premier semestre 1960 et premier semestre 1961.

(En millions de dollars.)

NATURE DES OPERATIONS	PREMIER SEMESTRE 1960			PREMIER SEMESTRE 1961		
	Recettes.	Dépenses.	Soldes.	Recettes.	Dépenses.	Soldes.
<i>I. — Biens et services.</i>						
Marchandises	2.233	2.182	+ 51	2.427	2.261	+ 166
Transports	98	117	— 19	115	119	— 4
Assurances	14	30	— 16	12	20	— 8
Voyages	177	97	+ 80	243	108	+ 135
Revenus du capital.....	110	49	+ 61	110	57	+ 53
Autres services.....	338	250	+ 88	311	247	+ 64
— revenus du travail.....	15	61	— 46	23	68	— 45
— revenus de la propriété intellectuelle.....	25	46	— 21	26	48	— 22
— autres	298	143	+ 155	262	131	+ 131
Gouvernement français.....	20	120	— 100	17	153	— 136
— intérêts des emprunts publics.....	14	22	— 8	8	26	— 18
— contributions aux frais de fonctionnement des organismes internationaux.....	>	17	— 17	>	27	— 27
— autres	6	81	— 75	9	100	— 91
Gouvernements des pays étrangers à la zone franc.....	164	9	+ 155	176	9	+ 167
Total I.....	3.154	2.854	+ 300	3.411	2.974	+ 437
<i>II. — Prestations gratuites.</i>						
Secteur privé.....	27	8	+ 19	46	12	+ 34
Secteur public.....	>	22	— 22	>	6	— 6

Secteur privé et bancaire :	353	163	+ 190	436	225	+ 211
Résidents : investissements et déinvestissements en dehors de la zone franc.....	78	58	+ 20	56	66	- 10
— prêts de plus d'un an.....	2	16	- 14	2	14	- 12
— investissements directs.....	5	24	- 19	5	42	- 37
— investissements de portefeuille.....	71	18	+ 53	49	10	+ 39
Non résidents : investissements et déinvestissements en France métropolitaine.....	275	105	+ 170	380	159	+ 221
— prêts à plus d'un an.....	115	14	+ 101	93	26	+ 67
— investissements directs.....	59	14	+ 45	104	21	+ 83
— investissements de portefeuille.....	101	77	+ 24	183	112	+ 71
Secteur public :	1	47	- 46	»	54	- 54
Investissements et déinvestissements en dehors de la zone franc.....	1	19	- 18	»	7	- 7
Emprunts et réinvestissements d'emprunts publics en dehors de la zone franc.....	»	28	- 28	»	47	- 47
Total A.....	354	210	+ 144	436	279	+ 157
B. — Mouvement de capitaux à court terme non monétaires.....	28	8	+ 20	»	45	- 45
Résidents : avoirs en dehors de la zone franc.....	6	8	- 2	»	43	- 43
Non résidents : avoirs en France métropolitaine.....	22	»	+ 22	»	2	- 2
Total B.....	28	8	+ 20	»	45	- 45
Total III.....	382	218	+ 164	436	324	+ 112
IV. — Divers.						
Soldes des pays d'outre-mer.....	21	28	- 7	51	»	+ 51
Opérations en cours.....	»	59	- 59	»	36	- 36
Erreurs et omissions.....	44	16	+ 28	41	14	+ 27
Total IV.....	65	103	- 38	92	50	+ 42
Total général.....	3.628	3.205	+ 423	3.985	3.366	+ 619

Pour le premier semestre de 1961, le solde créditeur de la balance des paiements s'établit à 619 millions de dollars (plus de 3 milliards de nouveaux francs) contre 423 millions de dollars (2,1 milliards de nouveaux francs) pour le premier semestre de 1960, ce qui représente une progression de 46 %.

Les deux rubriques les plus importantes « Biens et services » et « Mouvements de capitaux » accusent des évolutions divergentes, la première étant en augmentation : 437 millions de dollars (ou 2,1 milliards de nouveaux francs) contre 300 millions de dollars en 1960, et la seconde en diminution : 112 millions de dollars (0,65 milliard de nouveaux francs) contre 164 millions de dollars en 1960.

1° *Les biens et services.*

Trois postes enregistrent une amélioration importante.

a) Le poste « *marchandises* » : l'excédent atteint 166 millions de dollars (0,8 milliard de nouveaux francs) contre 51 millions de dollars l'an passé. Cette amélioration résulte sans doute de l'accroissement de notre excédent commercial, mais aussi de l'évolution favorable des termes de paiement. Alors que les statistiques douanières — corrigées pour tenir compte des divergences de comptabilisation entre les exportations et les importations (1) — font ressortir une légère amélioration de l'excédent, qui passe, d'une année sur l'autre, de 188 à 210 millions de dollars, l'excédent des règlements accuse une progression plus forte : 166 millions de dollars contre 51 millions. Ce renversement des termes de paiement a surtout été sensible en mars, où les détenteurs de créances en marks ont rapatrié massivement leurs devises, une fois acquise la réévaluation de cette monnaie qu'ils attendaient, et en juin, où les créanciers en sterling se sont hâtés de faire entrer leurs créances dans la crainte d'une dévaluation de la livre.

b) Le poste « *transports* » : le déficit de ce poste tend à s'amenuiser et le second trimestre de 1961 a même révélé, pour la première fois, un excédent.

Etant donné que la balance des transports maritimes demeure toujours largement déficitaire, il faut rechercher l'amélioration, d'une part, dans l'accroissement continu des recettes des transports

(1) Les importations sont calculées C. A. F., c'est-à-dire qu'elles tiennent compte en plus du coût, des assurances et du fret, ce qui n'est pas le cas pour les exportations.

ferroviaires, dû à la progression rapide de nos échanges avec nos partenaires européens, d'autre part, dans l'accroissement également continu des recettes des transports aériens ;

c) Le poste « *voyages* » : on a pu constater dans ce domaine, au cours du premier semestre de cette année, une progression des rentrées de devises de 37 %, plus forte que la progression des sorties, 11 %, de telle sorte que l'excédent a passé de 80 à 135 millions de dollars (675 millions de nouveaux francs). Bien qu'il faille encore attendre les résultats du troisième trimestre, il semble que l'on puisse d'ores et déjà conclure que 1961 sera, en matière de tourisme, une très bonne année.

En ce qui concerne les *opérations gouvernementales*, on note un léger fléchissement dû à l'accroissement des dépenses administratives françaises à l'étranger (100 millions de dollars contre 81) et de nos contributions aux organismes internationaux (27 millions de dollars contre 17), qui n'a pas été compensé par l'augmentation des dépenses effectuées en France par les gouvernements étrangers (176 millions de dollars contre 164).

2° *Les mouvements de capitaux.*

Le fait que l'excédent du premier semestre de 1961 (112 millions de dollars, ou 260 millions de nouveaux francs) soit inférieur à celui de la période correspondante de 1960 résulte de trois causes :

— *des remboursements d'emprunts publics* plus élevés en 1961 qu'en 1960 (47 millions de dollars contre 28) ;

— *du comportement de nos nationaux* qui ont eu cette année tendance à investir plus qu'ils n'ont désinvesti à l'étranger alors que le mouvement était inverse l'an passé. Signalons, à ce propos, l'importance des investissements directs qu'ils ont effectués (42 millions de dollars, 200 millions de nouveaux francs) essentiellement dans les pays de l'O. E. C. E. ;

— *du mouvement des capitaux à court terme* pour lequel le déficit (45 millions de dollars) résulte, en partie, de la spéculation sur le dollar au début du premier trimestre.

En revanche, les investissements *nets* effectués par des étrangers en France se sont encore accrus d'une manière substantielle : 221 millions de dollars (plus d'un milliard de nouveaux francs) en 1961 contre 170 en 1960. Avec la nouvelle nomenclature de la balance des paiements, il est désormais possible d'apprécier la desti-

nation de ces capitaux. C'est ainsi que, sur une rentrée de 380 millions de dollars (1,9 milliard de nouveaux francs),

- 24 % représentaient des prêts à plus d'un an ;
- 28 % des investissements directs ;
- 48 % des investissements de portefeuille.

Ce sont les mouvements de capitaux en provenance des pays de l'O. E. C. E., membres ou non membres du Marché commun, qui ont marqué la progression la plus nette — d'une année sur l'autre les recettes ont plus que doublé — alors que les investissements américains en France accusent une diminution, sauf en ce qui concerne les placements en titres.

*
* *

Si, au lieu de ventiler la balance par natures d'opérations, nous la ventilons par zones géographiques, nous obtenons pour les opérations de la France *métropolitaine* les résultats suivants :

(En millions de dollars.)

OPERATIONS de la France métropolitaine avec l'étranger.	PAYS DE L'O.E.C.E. non membres de la C. E. E.		C. E. E.		U. S. A.-CANADA		TOTAL	
	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961
Recettes totales (1).	1.043	1.057	1.173	1.443	779	740	3.538	3.893
Pour 100 par zone.	30 %	27 %	33 %	37 %	22 %	19 %	—	—
Dépenses totales (1)	934	961	1.160	1.264	473	591	3.088	3.272
Pour 100 par zone.	31 %	29 %	37 %	38 %	15 %	18 %	—	—

(1) Total des biens et services, des prestations gratuites et des mouvements de capitaux à long terme.

Nous constatons tout d'abord que la *balance est excédentaire sur toutes les zones.*

En outre :

— les transactions avec nos partenaires du Marché commun tiennent une place de plus en plus grande, du fait de l'accroissement des échanges commerciaux et des échanges de capitaux. Nous tirons un certain bénéfice du traité de Rome : 179 millions de dollars (0,9 milliard de nouveaux francs) au lieu de 13 à la fin des six premiers mois de 1960. Mais il faut bien voir que *notre balance dépend, de plus en plus, de la situation économique de l'Europe des Six ;*

— les transactions avec les autres membres de l'O. E. C. E. sont demeurées étales d'une année sur l'autre ; l'excédent que nous constatons, près de 100 millions de dollars (un demi-milliard de nouveaux francs) dépend largement des investissements que ces pays effectuent en France : *il ne persistera qu'autant que notre situation économique ne se détériorera pas et que la bourse demeurera attrayante ;*

— la balance avec l'Amérique se dégrade : l'excédent, qui a été ramené de 306 à 149 millions de dollars (740 millions de nouveaux francs), ne *subsiste qu'en raison des dépenses militaires considérables effectuées par les Etats-Unis en France* et aussi de forts investissements.

Aussi, tout en se louant des heureux résultats obtenus en matière de finances extérieures depuis trois ans, il y a tout lieu de demeurer vigilant car notre balance des paiements n'est pas invulnérable, étroitement dépendante qu'elle est de la situation politique et économique, tant internationale qu'intérieure.

II. — L'évolution des réserves de change au cours de l'année 1961.

Les variations du niveau des réserves de devises nous donneront une idée de l'évolution de la balance des paiements pour le reste de l'année 1961.

Au 31 décembre 1960, nous comptabilisions, en or et devises étrangères, l'équivalent de 2.069,8 millions de dollars — soit 10 milliards de nouveaux francs — parmi lesquels il faut comprendre l'or de l'Institut d'émission (875,5 millions de dollars ou 4,3 milliards de nouveaux francs). Après avoir passé par un maximum de 2.964,9 millions de dollars au 31 juillet, nos réserves sont redescendues, au 31 août, à 2.810,5 millions de dollars pour remonter à 2.815,8 millions au 30 septembre (14 milliards de nouveaux francs), ce qui, pour les neuf premiers mois, représente un gain de 746 millions de dollars (3,7 milliards de nouveaux francs).

Les plus fortes rentrées ont eu lieu en juin et juillet, avec respectivement 171 et 188 millions de dollars. Elles s'expliquent par la spéculation qui a alors joué contre la livre, les résidents détenteurs de livres se hâtant de les céder au Fonds de stabilisation dans la crainte d'une dévaluation, et, à l'inverse, les créanciers en livres ne mettant aucun empressement à apurer leurs dettes.

La baisse constatée en août résulte de deux causes :

— d'une part, le Fonds monétaire international, pour sauver la livre, a mis à la disposition de la Grande-Bretagne une certaine quantité de monnaies étrangères, dont l'équivalent de 270 millions de dollars en francs. La Banque d'Angleterre a tiré sur cette somme l'équivalent de 96 millions de dollars en francs, qu'elle a convertis en or ;

— d'autre part, nous avons remboursé, par anticipation, les 320 millions de dollars (1) qui représentaient le solde de notre dette à moyen terme envers l'Union Européenne des Paiements.

Mais comme par ailleurs, au cours de ce mois d'août, le commerce extérieur et le tourisme nous ont laissé un excédent de 128,2 millions de dollars, que, de plus, le Fonds monétaire international nous a acheté, contre or, l'équivalent en francs de 90 millions de dollars, qu'en outre l'Allemagne fédérale nous a versé 36 millions de dollars correspondant à une première fraction d'indemnisation des victimes du nazisme, ces sommes sont venues atténuer les deux débours précédemment cités.

En septembre, les rentrées nettes ont été plus faibles, 5,3 millions de dollars.

III. — La dette extérieure.

Le Ministère des Finances avait fait le point de la situation de notre dette extérieure au 31 décembre dernier dans un article qui a été publié dans un numéro de janvier de la revue *Statistiques et Etudes financières*.

Après les remboursements effectués en 1959 et 1960 — remboursements normaux et anticipés (441 et 521 millions de dollars), le montant de la dette extérieure au début de 1961 s'établissait à 2.143,1 millions de dollars (10,7 milliards de nouveaux francs) ainsi répartis :

— dette à long terme : 1.830,9 millions de dollars, soit 85,5 % du total ;

— dette à moyen terme (moins de cinq ans) : 312,2 millions de dollars, soit 14,5 % du total.

(1) La dette, qui était de 312,2 millions de dollars, s'est trouvée majorée par la réévaluation du mark et du florin.

Etant donné que depuis le début de l'année, nous avons effectué pour 46 millions de dollars de remboursements normaux et pour 320 millions de dollars de remboursements anticipés, *notre dette extérieure, uniquement à long terme, s'établit donc à 1.785 millions de dollars, soit 8,5 milliards de nouveaux francs.*

L'échéancier se présente désormais de la manière suivante pour les cinq prochaines années :

— 1962	94,8 millions de dollars ;
— 1963	96,8 millions de dollars ;
— 1964	98,1 millions de dollars ;
— 1965	99,8 millions de dollars ;
— 1966	103,3 millions de dollars,

soit *grosso modo* 500 millions de nouveaux francs par an.

Il s'agit d'une charge qui serait assez aisément supportable si de nouvelles imprudences de gestion n'étaient pas commises ou si des événements politiques graves n'entraînaient le départ des capitaux étrangers qui nous ont fait confiance.

Il ne faut pas oublier, en effet, que les remboursements de dettes effectués ne l'ont pas été uniquement avec le produit de notre activité. A s'en tenir aux années 1959 et 1960, dont les résultats définitifs sont connus, les entrées de capitaux étrangers — qu'ils se soient investis en usines ou en valeurs ou qu'il s'agisse de mouvements à court terme — se sont élevées à quelque 960 millions de dollars (4,8 milliards de nouveaux francs) ; étant donné que les deux balances se sont soldées par un excédent de 1.296 millions de dollars (6,4 milliards de nouveaux francs), les capitaux que nous avons définitivement acquis, ceux dont nous avons la pleine propriété, ne s'élèvent qu'à 336 millions de dollars (1,6 milliard de nouveaux francs), ce qui représente à *peine le tiers des remboursements effectués* — 962 millions de dollars (4,8 milliards de nouveaux francs).

Sans doute les capitaux étrangers qui ont afflué dans nos caisses ne sont pas tous aisément mobilisables sans risque de perte pour leurs détenteurs. Quoi qu'il en soit, en cas de panique, nous les verrions repartir, pour le plus grand dommage de nos finances extérieures.

CONCLUSIONS

Faits et perspectives concernant la santé de la monnaie.

Le franc, dit-on communément, est redevenu une monnaie stable et forte. Que faut-il penser de cette assertion ?

Cela est vrai actuellement en ce qui concerne sa valeur sur les places étrangères.

Cela est quelque peu contredit par les faits en ce qui concerne sa valeur interne, qui ne cesse de s'amenuiser comme en témoigne l'ascension ininterrompue des prix.

Et si cette dévalorisation progressive du franc sur le plan intérieur n'est pas arrêtée, c'est alors la stabilité externe de notre monnaie qui, à terme, risque de se trouver elle-même menacée.

1° Le franc est pour l'instant une monnaie forte sur le marché des changes.

Depuis la dévaluation substantielle de décembre 1958, notre balance des paiements a été excédentaire de 3,7 milliards de nouveaux francs en 1959, de 2,7 milliards en 1960 et de plus de 3 milliards pour le premier trimestre de 1961.

Depuis le 1^{er} janvier dernier, nos réserves de devises se sont accrues de 3,7 milliards de nouveaux francs, malgré l'apurement total de notre dette à moyen terme : ce qui fait qu'à l'heure actuelle notre dette extérieure, exclusivement composée d'emprunts à long terme, a été réduite à 1.785 millions de dollars, soit 8,5 milliards de nouveaux francs.

Ces résultats sont dus :

— à l'amélioration de notre balance commerciale avec l'étranger : pour les huit premiers mois de 1961, le pourcentage de couverture de nos importations par les exportations est de 102 %,

les premières s'élevant à la moyenne mensuelle de 2,1 milliards de nouveaux francs, les secondes à 2,14 milliards de nouveaux francs ;

— mais surtout à l'entrée de capitaux étrangers, que l'on chiffre à près de 5 milliards de nouveaux francs pour les deux années 1959 et 1960.

Ce sont des résultats indiscutablement heureux.

Mais il ne faut pas perdre de vue cependant que l'apurement total de notre dette à moyen terme, soit 4,8 milliards de nouveaux francs, l'a été pour *plus des deux tiers* avec des fonds qui ne nous appartiennent pas, dont nous avons seulement la détention et non la propriété, que de ce fait, pour la part aisément mobilisable, nous devrions les restituer sans délai s'ils nous étaient réclamés en cas de crise économique ou politique — ce qui pourrait alors nous mettre en situation fort difficile.

Nous avons eu par ailleurs la bonne fortune de constater que, sur les marchés extérieurs, les prix de certains de nos concurrents subissaient un glissement analogue au nôtre ; mais cette affection qui nous atteint les uns et les autres ne doit pas être un motif de quiétude exagérée, car il n'est pas certain qu'évolution et guérison se présentent pour tous de la même façon.

2° *Sur le marché intérieur, le franc n'est pas redevenu, tant s'en faut, une monnaie stable et c'est cependant dans cette optique que le citoyen envisage la solidité de sa monnaie.*

Lors de l'établissement du budget de 1961, les services de la comptabilité nationale envisageaient un « *glissement* » des prix — c'est-à-dire une dégradation du franc — de 1,5 %. Votre Rapporteur général avait, à l'époque, effectué certaines réserves concernant la modération de cette évaluation en se basant notamment :

— sur l'accroissement exagéré des dépenses publiques (6 milliards de nouveaux francs d'une année sur l'autre), accroissement qui constituait autant de pouvoir d'achat supplémentaire lancé sur le marché ;

— sur la perspective d'une substantielle augmentation en cours d'année de ce dernier chiffre — certains postes du budget apparaissant sous-évalués ;

— enfin, sur l'absence de mesures efficaces permettant de réaliser effectivement le taux d'expansion, cependant modeste, que l'on escomptait.

Ce pronostic pessimiste semble, hélas ! s'être réalisé puisque les mêmes services de la comptabilité nationale, lorsqu'ils ont établi les comptes prévisionnels de la Nation pour 1961, annexés à la loi de finances pour 1962, chiffrent l'indice des prix « *légèrement au-dessus* de 103 », l'indice 100 représentant le niveau de l'année précédente.

L'explication du phénomène est simple, elle est inscrite dans les chiffres officiels :

— la production intérieure brute s'accroîtra vraisemblablement de 5 % en 1961 (contre 6,3 % en 1960) et nous avons vu que la production industrielle, pour les huit premiers mois de 1961, n'accuse qu'une augmentation de 6,1 % par rapport à la période correspondante de l'an dernier, qui fut pourtant une période de relative stagnation ;

— *les revenus nominiaux* bruts des ménages auront été majorés de 9,5 % et, si l'on déduit les impôts ou les diverses cotisations qui amputent leur pouvoir d'achat, l'accroissement sera encore de 8,1 %. Les seuls salaires qui constituent la moitié des ressources des ménages auront progressé de 9,3 % en valeur nominale.

Ainsi, en face d'une offre qui ne s'est accrue en *volume* que de seulement 5 %, nous trouvons une demande supérieure de 8,1 % en valeur nominale. L'équilibre ne peut donc être obtenu que par une hausse des prix « *légèrement supérieure à 3 %* », c'est-à-dire par une dégradation de la monnaie de 3 %.

Mais pour l'avenir, ces 3 % sont loin d'épuiser l'effet des mesures intervenues ou à intervenir au cours du second semestre.

Les majorations de salaires vont se répercuter dans les prix des produits industriels. Les mesures légitimes prises pour le soutien des cours des produits agricoles ne font que produire leurs premiers effets.

Le budget de 1962 lui-même va verser sur le marché un supplément de pouvoir d'achat de quelque 7 milliards de nouveaux francs constitué, pour partie, par des dépenses improductives, et il n'est pas prouvé que, comme en 1961, il n'y aura pas une rallonge en cours d'année.

Puisque les Pouvoirs publics ne peuvent contenir le gonflement de la demande à venir, encore faudrait-il qu'ils prennent de toute urgence les mesures propres à accroître, sur le marché, l'offre

d'un volume supplémentaire de production destinée à équilibrer cette dernière. Ils ont à leur disposition au moins trois instruments qui leur permettent, quantitativement et qualitativement, d'infléchir et de stimuler l'activité économique : le budget, l'impôt, le crédit.

Mais le budget de 1962, comme on le verra, semble bien être une fois de plus un budget de routine dans lequel le pourcentage de dépenses improductives ne cesse d'augmenter ; l'impôt, par sa pression excessive, continue à limiter l'essor des entreprises, et le crédit sur fonds publics ne profite guère aux entreprises qui pourraient livrer immédiatement le supplément de biens commercialisables susceptible de satisfaire le supplément de demande découlant de l'accroissement des revenus nominaux.

Comment dès lors, si on laisse les choses en l'état, conçoit-on qu'il soit possible de partager l'optimisme officiel sur la stabilité de la monnaie ?

DEUXIÈME PARTIE

**La situation financière
des divers secteurs de l'activité de l'État.**

Dans cette deuxième partie du rapport, nous examinerons successivement le budget administratif traditionnel, le budget des activités industrielles de l'Etat et le budget des activités sociales de l'Etat avant de faire la récapitulation des charges financières supportées par l'Etat au titre de ses diverses activités et de déterminer l'endettement public de l'Etat au cours des années 1961 et 1962.

TITRE PREMIER

LE SECTEUR ADMINISTRATIF TRADITIONNEL

Lors de l'examen de la loi de finances rectificative du 29 juillet 1961, votre Rapporteur général avait déjà retracé l'évolution du budget de 1961.

Depuis cette date, les seuls éléments nouveaux sont, d'une part, l'intervention d'un décret d'avances en faveur du F. O. R. M. A. au mois de septembre, et, d'autre part, la progression des plus-values fiscales.

Nous nous bornerons donc à des commentaires assez brefs en analysant successivement les dépenses et les recettes, avant de dégager le montant de l'excédent de charges et de préciser comment la trésorerie aura pu y faire face.

*
* *

Après le vote de la loi de finances pour 1961, l'équilibre général du budget (1) avait été arrêté ainsi qu'il suit :

— charges globales.....	83.517 millions de NF.		
— ressources globales.....	76.440	—	—
		<hr/>	
— excédent de charges.....	7.077 millions de NF.		

*
* *

A. — Les dépenses.

Les données budgétaires initiales ont été modifiées par la loi de finances rectificative du 29 juillet 1961.

Postérieurement à celle-ci, un nouveau décret d'avances n° 61-1031 du 14 septembre 1961 a accordé une subvention supplémentaire de 250 millions de nouveaux francs au F. O. R. M. A.

(1) Y compris les budgets annexes.

Actuellement, l'évolution des dépenses se présente donc ainsi qu'il suit :

Dépenses.

NATURE DES OPERATIONS	LOI de finances.	LOI de finances rectificative.	AUTRES textes (a).	SITUATION actuelle.
	(En millions de nouveaux francs.)			
I. — Opérations à caractère définitif.				
1° Budget général :				
— Dépenses ordinaires civiles	37.866	+ 1.296	+ 250	39.412
— Dépenses civiles en capital :				
Equipement	6.857	+ 58	»	6.915
Dommages de guerre.	1.316	»	»	1.316
— Dépenses militaires....	16.817	+ 381	»	17.198
Totaux	62.856	+ 1.735	+ 250	64.841
2° Budgets annexes.....	10.426	+ 569	»	10.995
3° Comptes d'affectation spéciale	2.615	— 30	»	2.585
Totaux (I).....	75.897	+ 2.274	+ 250	78.421
II. — Opérations à caractère temporaire.				
1° Comptes de prêts :				
— Prêt d'équipement.....	224	— 10	»	214
— F. D. E. S.....	3.050	+ 40	»	3.090
— Construction	3.730	— 80	»	3.650
— Divers	85	»	»	85
Totaux	7.089	— 50	»	7.039
2° Prêts exceptionnels sur comptes d'affectation spéciale	65	»	»	65
3° Comptes d'avances (charge nette)	185	»	»	185
4° Comptes de commerce (charge nette).....	198	+ 130	»	328
5° Autres comptes spéciaux (charge nette)	83	+ 91	»	174
Totaux (II).....	7.620	+ 171	»	7.791
Récapitulation générale.	83.517	+ 2.445	+ 250	86.212

(a) Décret n° 61-1031 du 14 septembre 1961 (*Journal officiel* du 15 septembre 1961).

Il ressort de ce tableau que les dépenses globales, au cours des dix premiers mois, ont augmenté de 2.695 millions de nouveaux francs, ce qui représente un pourcentage de 3,2 %.

Sans doute, n'est-ce pas là le terme de l'évolution puisque, selon la tradition, une nouvelle loi de finances rectificative doit, avant la fin de l'année, ajuster divers crédits.

Il n'en reste pas moins que l'accroissement des dépenses est demeuré, jusqu'à présent, assez modéré.

*

* *

B. — Les recettes.

Au mois de juillet dernier, le Gouvernement avait indiqué que les plus-values fiscales enregistrées à la date du 31 mai s'élevaient à 1.250 millions de nouveaux francs.

Dans le rapport économique et financier annexé au projet de loi de finances pour 1962, il estime que celles-ci devraient atteindre, à la fin de cette année, 2.500 millions de nouveaux francs.

Ces plus-values doivent provenir :

— des taxes sur le chiffre d'affaires (1.060 millions de nouveaux francs) ;

— des contributions directes perçues sans émission de rôles — notamment du versement forfaitaire sur les salaires — (600 millions de nouveaux francs) ;

— des douanes (550 millions de nouveaux francs) ;

— de l'enregistrement et du timbre (370 millions de nouveaux francs).

Rappelons qu'au moment du vote de la loi de finances rectificative, l'évolution des recettes était la suivante :

Recettes.			
NATURE DES RECETTES	LOI de finances.	MODIFICATIONS	TOTAL
(En millions de nouveaux francs.)			
I. — Opérations à caractère définitif.			
1° Budget général :			
— recettes fiscales.....	55.484	+ 1.250 (a)	63.769
— recettes non fiscales.....	7.035		
Totaux	62.519	+ 1.250	63.769
2° Budgets annexes.....	10.201	+ 569 (b)	10.770
3° Comptes d'affectation spéciale...	2.637	— 40 (b)	2.597
Totaux (I).....	75.357	+ 1.779	77.136
II. — Opérations à caractère temporaire.			
1° Comptes de prêts.....	1.064	>	1.064
2° Remboursements exceptionnels sur comptes d'affectation spéciale.	19	>	19
Totaux (II).....	1.083	>	1.083
III. — Récapitulation générale.....	76.440	+ 1.779	78.219

(a) Plus-values fiscales.
(b) Loi de finances rectificative.

C. — L'équilibre.

Sur la base des données qui viennent d'être analysées, l'équilibre actuel du budget de 1961 s'établirait ainsi qu'il suit :

— charges globales.....	86.212 millions de NF.
— ressources globales.....	78.219 — —
— excédent de charges.....	7.993 millions de NF.

Mais il ne faut pas perdre de vue que 1.250 millions de nouveaux francs de plus-values supplémentaires doivent être comptabilisées avant le 31 décembre prochain. Ainsi, même après l'intervention de la loi de finances rectificative de fin d'année, le montant du « découvert » restera vraisemblablement du même ordre de grandeur que celui qui avait été initialement prévu.

L'exécution du budget de 1961 ne doit donc pas soulever de difficultés majeures d'ici à la fin de l'année, d'autant plus que la trésorerie continue à connaître une très grande aisance.

*
* *

D. — La trésorerie.

Dans la première partie de ce rapport, nous avons étudié longuement les marchés monétaire et financier ainsi que l'épargne. Nous avons notamment indiqué qu'il y avait actuellement abondance de liquidités.

Celles-ci facilitent la tâche du Trésor qui peut faire face à ses besoins sans aucun inconvénient et à des conditions meilleures qu'auparavant, puisque le taux d'intérêt des bons du Trésor à intérêt progressif a été diminué en cours d'année, tandis qu'a été lancée une nouvelle formule : les bons à 3 ou 5 ans.

Au cours des huit premiers mois, les charges que la Trésorerie a eu à supporter au titre tant de l'exécution du budget que de l'amortissement de la dette — comparées avec celles de la période correspondante de 1960 — s'établissent ainsi qu'il suit :

Charges de la Trésorerie.

NATURE DES CHARGES	HUIT PREMIERS MOIS	
	1961	1960
	(En millions de NF.)	
I. — Exécution des lois de finances.		
A. Opérations à caractère définitif :		
— exercice précédent (solde).....	— 2.100	— 1.470
— exercice courant :		
Dépenses	— 38.070	— 35.710
Recettes	+ 42.030	+ 38.650
Solde A.....	+ 3.960	+ 2.940
	+ 1.860	+ 1.470
B. Opérations à caractère temporaire :		
Dépenses (comptes de prêts et solde des autres comptes spéciaux).....	— 4.330	— 4.620
Recettes (comptes de prêts).....	+ 630	+ 399
Solde B.....	— 3.700	— 4.230
Solde des lois de finances.....	— 1.840	— 2.760
II. — Charges d'amortissement de la dette publique.		
— remboursements contractuels.....	— 1.110	— 1.440
— charges exceptionnelles de la dette extérieure	— 2.080	— 120
Total des charges d'amortissement...	— 3.190	— 1.560
Solde général.....	— 5.030	— 4.320

Il ressort de ce tableau que le déficit des opérations budgétaires, à la fin du mois d'août 1961, était inférieur à celui d'août 1960. Mais cet allègement avait été plus que compensé par un alourdissement des dépenses d'amortissement de la dette extérieure, en raison notamment des remboursements que nous avons effectués, le plus souvent par anticipation.

En définitive, les charges globales supportées par la Trésorerie ont été, pour les huit premiers mois de 1961, quelque peu supérieures à celles de la période correspondante de l'année précédente.

Néanmoins, cette situation n'a en rien gêné le Trésor qui a bénéficié d'abondants placements de l'épargne liquide : bons du Trésor sur formules souscrites par les particuliers et les entreprises et disponibilités accrues de la Caisse des dépôts et consignations, provenant elles-mêmes, pour la plus grande partie, des dépôts dans les caisses d'épargne.

Le tableau ci-après récapitule d'ailleurs les opérations de trésorerie au cours des huit premiers mois de 1960 et de 1961.

Opérations de Trésorerie.

NATURE DES OPERATIONS	HUIT PREMIERS MOIS	
	1961	1960
	(En millions de NF.)	
<i>I. — Opérations courantes.</i>		
Bons du Trésor sur formules.....	+ 2.640	+ 2.300
Opérations courantes des correspondants.....	+ 2.080	+ 1.570
Divers	+ 300	+ 520
Solde des opérations courantes.....	+ 5.020	+ 4.390
<i>II. — Bons du Trésor en comptes courants...</i>		
	— 2.280	+ 720
<i>III. — Endettement envers la Banque de France (avances à l'Etat, mobilisation d'effets à moyen terme détenus par la Caisse des dépôts).....</i>		
	+ 2.290	— 790
Solde général.....	+ 5.030	+ 4.320

L'examen de ce tableau permet de constater qu'à la suite de la diminution du volume de bons du Trésor que les banques doivent détenir, le Trésor a dû utiliser une partie de la marge disponible sur le plafond des avances de la Banque de France. Au total, cependant, l'endettement du Trésor vis-à-vis du système bancaire — Banque de France et banques — est demeuré pratiquement stable pendant les périodes considérées.

Ainsi donc, l'exécution du budget de 1961 se poursuit normalement sans poser au Ministre des Finances les problèmes que certains de ses prédécesseurs eurent tant de peine à résoudre.

Mais cette facilité ne doit pas faire oublier que, sur le plan de l'orthodoxie financière, il n'est pas sain de se résigner à subir des budgets qui se soldent par des découverts de 7 milliards de nouveaux francs, dont les effets sont cumulatifs et auxquels s'ajoutent ceux de la gestion des autres secteurs des activités de l'Etat.

TITRE II

LE SECTEUR DES ACTIVITES INDUSTRIELLES DE L'ETAT

Comme nous l'avons déjà à maintes reprises indiqué, le secteur des activités industrielles de l'Etat, secteur dont l'importance n'a fait que croître au cours de ces dernières années, représente un chiffre d'affaires considérable qui, comme nous le constatons dans chaque rapport général, est du même ordre de grandeur que l'ensemble des dépenses des services administratifs traditionnels.

Or, bien qu'il s'agisse en fait de dépenses publiques puisqu'elles sont effectuées par des organismes dont l'Etat est propriétaire — soit en totalité, soit en quasi-totalité — le Parlement n'a pas normalement à en connaître étant donné l'autonomie financière dont jouissent les établissements intéressés. Tout au plus, à l'occasion d'une loi de programme, le législateur est amené à examiner une fraction plus ou moins importante des programmes d'investissements de telle ou telle grande entreprise publique.

Par ailleurs, chaque année figurent au budget des crédits destinés au versement de subventions à certaines entreprises nationales.

Ce n'est donc que d'une manière extrêmement fragmentaire que le Parlement se trouve saisi des questions intéressant le secteur des activités industrielles de l'Etat, alors que ce secteur, de par son importance tant économique que financière, joue un rôle de premier plan dans la vie de la Nation. Ainsi, votre Rapporteur général s'efforce-t-il chaque année de fournir quelques précisions à ce sujet, d'une part, en essayant d'évaluer l'importance globale des opérations effectuées par les entreprises nationalisées, ainsi que les charges directes imposées tant au budget qu'au Trésor par ces entreprises et, d'autre part, en analysant plus en détail la situation économique et financière des six ou sept établissements nationalisés les plus importants.

CHAPITRE PREMIER

VUE D'ENSEMBLE SUR LA SITUATION ACTUELLE DES ENTREPRISES PUBLIQUES

L'évaluation du volume global des dépenses du secteur nationalisé soulève de grandes difficultés en raison du nombre sans cesse croissant des entreprises faisant partie du domaine industriel et commercial de l'Etat.

Si l'on se réfère à la dernière nomenclature des entreprises publiques et des sociétés d'économie mixte établie par le Gouvernement, on constate que le secteur des activités industrielles de l'Etat ne groupe pas moins de 186 entreprises, contrôlant elles-mêmes quelque 320 filiales.

On comprend qu'il n'est pas possible de procéder chaque année au calcul du volume des affaires d'un ensemble aussi considérable d'entreprises. Aussi, votre Rapporteur général se trouve obligé de se limiter aux entreprises les plus importantes et, par ailleurs, n'a pu tenir compte des filiales.

Par conséquent, les résultats obtenus sont très incomplets ; ils permettent néanmoins de dégager un ordre de grandeur valable de l'importance du secteur des activités industrielles de l'Etat.

Par ailleurs, et en tout état de cause, certaines réserves doivent être formulées. En effet, ainsi que votre Rapporteur général l'indiquait déjà l'année dernière : « Les entreprises nationalisées, du fait même de leur caractère industriel et commercial, établissent seulement des états de prévisions de recettes et de dépenses et n'ont pas juridiquement de budget, bien qu'elles emploient parfois ce terme. Or ces prévisions, qui excluent notamment toute notion de crédits limitatifs, se trouvent souvent contredites par les faits et peuvent faire ressortir des différences importantes avec les résultats réellement enregistrés. En outre, certaines entreprises n'établissent pas de tels états de prévisions ou, si elles le font, ceux-ci ont un caractère purement interne et ne sont pas connus ; dans ce cas, il a été nécessaire de recourir à des extrapolations en partant des résultats antérieurement connus et compte tenu de l'évolution probable de la conjoncture dans le secteur considéré. »

Il en est de même lorsque la date de l'ouverture du débat budgétaire devant le Sénat ne coïncide pas avec celle à laquelle sont établis définitivement les états de prévisions des entreprises,

celles-ci attendant souvent le mois de décembre pour arrêter leurs perspectives pour l'année suivante.

Enfin, la notion même de dépenses globales n'est pas toujours entendue de la même manière par les différentes entreprises par suite de la comptabilisation des dépenses faites par l'entreprise pour son propre compte. Dans le but d'obtenir des résultats homologues, il a donc été nécessaire de procéder à des rectifications qui expliquent certaines divergences de chiffres, du reste de peu d'importance, que l'on pourrait constater en effectuant des comparaisons avec de précédents rapports.

C'est sous le bénéfice de ces observations préliminaires qu'est présenté dans le tableau ci-après le montant des dépenses d'exploitation des principales entreprises du secteur nationalisé.

**Dépenses d'exploitation des principales entreprises publiques
pour les exercices 1961 et 1962 (prévisions).**

ENTREPRISES	1961	1962
	(En millions de nouveaux francs.)	
Houillères nationales.....	4.930	4.930
Electricité de France.....	5.150	5.550
Gaz de France.....	1.475	1.500
Bureau de recherches de pétrole.....	230	230
Société nationale des chemins de fer français.....	9.117	9.400
Régie autonome des transports parisiens.....	974	1.032
Compagnie nationale Air France.....	1.376	1.610
Compagnie générale transatlantique.....	580	580
Compagnie des Messageries maritimes.....	320	320
Mines domaniales de potasse.....	408	410
Office national industriel de l'azote.....	259	270
Société nationale de construction aéronautique (y compris la S. N. E. C. M. A.).....	1.620	1.620
Régie nationale des usines Renault.....	4.000	4.000
Compagnies d'assurances nationalisées.....	4.120	4.600
Banques nationalisées (y compris la Banque de France)...	3.800	4.200
Total	38.359	40.252

Comme nous l'avons précédemment indiqué, l'Etat est, chaque année, appelé à apporter, sur le plan financier, son concours à diverses entreprises du secteur nationalisé.

Ce concours revêt des formes diverses et peut concerner soit l'exploitation de l'entreprise — il se traduit alors par le versement de subventions — soit une aide en capital qui peut, suivant les cas, consister en prêts ou en souscriptions à des augmentations de

capital lorsqu'il s'agit d'entreprises publiques ayant juridiquement la forme d'une société anonyme, ou bien en dotations en capital.

Le tableau ci-après indique les subventions versées par l'Etat aux entreprises du secteur nationalisé au cours des trois dernières années.

ENTREPRISES	1958	1959	1960	1961 (prévisions).
	(En millions de nouveaux francs.)			
Charbonnages de France.....	»	»	50	150
S. N. C. F.....	1.925	1.727	1.824	1.660
R. A. T. P.....	43	192	196	130
Air France.....	47	43	43	56
Aéroport de Paris.....	13	16	18	25
Compagnies de navigation.....	70	56	73	71
Total	2.098	2.034	2.204	2.092

Remarquons du reste que les subventions que l'Etat est amené à verser à certaines entreprises du secteur public revêtent trois caractères différents : ce sont soit des subventions d'équilibre destinées à compenser les insuffisances du compte d'exploitation de ces entreprises, soit des subventions destinées à rémunérer l'exécution des services d'intérêt général, soit enfin des subventions constituant une aide temporaire destinée à permettre aux entreprises à faire face à certaines difficultés exceptionnelles.

Dans la première catégorie figurent par exemple les subventions versées à la S. N. C. F. en application des articles 18 et 25 de la convention du 31 août 1937 pour couvrir son déficit d'exploitation ou la prise en charge par l'Etat, en application de l'article 19 de la même convention, d'une fraction des dépenses d'entretien et d'infrastructure du chemin de fer qui constitue en fait une véritable subvention d'exploitation.

Doivent, par contre, notamment, être rangées parmi les subventions couvrant les charges d'exploitation de services d'intérêt général les contributions versées par l'Etat à la Compagnie générale transatlantique, à la Compagnie des Messageries maritimes et à la Compagnie Air France en contrepartie de l'exploitation de certaines lignes dont la desserte est jugée nécessaire par les pouvoirs publics. Il en est de même pour le remboursement des pertes de recettes résultant pour la Société nationale des chemins de fer français et pour la Régie autonome des transports parisiens de l'application,

à la demande des pouvoirs publics, de tarifs réduits pour certains transports de voyageurs ou de marchandises. Enfin, doivent être considérées comme des subventions de la troisième catégorie, celles que versent l'Etat aux Houillères nationales pour leur permettre de faire face aux difficultés exceptionnelles résultant pour elles de l'exécution du plan de conversion, ou à la S. N. C. F. pour compenser les charges résultant d'un déséquilibre de la Caisse des retraites par suite de la réduction très importante des effectifs.

Indépendamment des subventions accordées aux entreprises du secteur public pour couvrir des déficits ou certaines charges d'exploitation, l'Etat est amené également à leur accorder des prêts pour faciliter le financement de leurs investissements.

Ces prêts sont accordés par l'intermédiaire du Fonds de développement économique et social et constituent pour les entreprises bénéficiaires une aide importante, car ils sont assortis de conditions nettement plus avantageuses que celles qui sont offertes par le marché financier.

Sans doute, les entreprises nationalisées ne sont pas les seules à bénéficier des prêts du Fonds, d'autres secteurs de l'activité économique peuvent également y prétendre. Toutefois, ce sont les entreprises publiques qui reçoivent la majorité des prêts consentis.

En 1961, sur un total de prêts du Fonds de 3.090 millions de nouveaux francs, la part du secteur nationalisé a été de 2.300 millions de nouveaux francs et en 1962 elle doit être de 2.160 millions de nouveaux francs sur un total de 3.050 millions de nouveaux francs.

La décomposition des prêts consentis au secteur nationalisé pour les exercices 1959 à 1962 est donnée dans le tableau ci-après :

**Prêts du Fonds de développement économique et social
aux principales entreprises publiques pour 1959, 1960, 1961 et 1962.**

ENTREPRISES	1959	1960	1961	1962
	(En millions de nouveaux francs.)			
Charbonnages	240	150	150	65
Electricité de France.....	1.490	1.600	1.650	1.400
Gaz de France.....	215	190	»	190
Compagnie nationale du Rhône.....	160	140	110	145
Société nationale des chemins de fer français	200	100	150	»
Air France.....	100	150	60	190
Aéroport de Paris.....	70	50	»	»
Commissariat à l'énergie atomique.....	140	170	180	170
Total	2.615	2.550	2.300	2.160

CHAPITRE II

LA SITUATION DES PRINCIPALES ENTREPRISES DU SECTEUR NATIONALISE

Après cet exposé rapide de la situation d'ensemble du secteur des activités industrielles de l'Etat, votre Rapporteur général, comme chaque année, examinera plus en détail la situation des principales entreprises nationalisées.

Seront étudiés successivement :

- les Charbonnages de France ;
- l'Electricité de France ;
- le Gaz de France ;
- la Société nationale des chemins de fer français ;
- la Régie autonome des transports parisiens ;
- la Compagnie nationale Air France ;
- la Régie nationale des usines Renault.

I. — Charbonnages de France.

A. — LA SITUATION DU MARCHÉ CHARBONNIER

Les années 1958 et 1959 furent marquées, pour les Charbonnages de France, par de sérieuses difficultés sur le plan commercial. Alors que la production des houillères continuait à croître en raison notamment de l'amélioration des rendements, on enregistrait, par contre, une réduction de la demande due à la fois à la concurrence accrue des autres modes d'énergie et à diverses circonstances occasionnelles : stagnation relative de l'économie, dégonflement des stocks des utilisateurs, forte hydraulité.

En 1960, les difficultés ont subsisté avec cependant un caractère moins accusé vers la fin de l'année. Dans l'ensemble, 1960 a été marquée par une activité intense de l'industrie sidérurgique et de celle des sucreries en raison d'une campagne betteravière exceptionnelle ; par le développement des ventes de gaz naturel, qui a ralenti les ventes de certains bassins ; par une hydraulité particulièrement forte, qui a beaucoup diminué la marche des centrales minières ; enfin, par des ventes aux foyers domestiques faibles en raison d'un hiver anormalement clément.

Par contre, en 1961, les difficultés commerciales rencontrées par les houillères au cours de ces dernières années tendent à s'amenuiser, sinon à disparaître. Au seuil du quatrième trimestre de 1961, le marché du charbon est globalement voisin de l'équilibre, et si la situation commerciale reste variable selon les bassins, elle peut, dans l'ensemble, être qualifiée de satisfaisante.

Cette évolution tient au fait que la consommation de charbon se maintient à un niveau sensiblement constant depuis plusieurs années, alors que la production vient de marquer un net mouvement de repli.

Pour une consommation totale d'énergie de l'ordre de 110 millions de tonnes, la part du charbon s'est élevée à 70 millions de tonnes en 1960. Les chiffres de 1961 ne sont pas encore connus, mais il semble que la progression constatée l'an dernier doive se poursuivre en ce qui concerne la consommation totale d'énergie. Pour le charbon, la consommation se maintiendra visiblement au

même niveau qu'en 1960. Toutefois, cette stabilité recouvre, en fait, des variations assez sensibles à l'intérieur des divers secteurs de consommation.

En effet, les livraisons à Gaz de France et à la S. N. C. F. continuent à décroître à un rythme voisin de 10 % par an ; mais les réductions déjà subies au cours des années précédentes font que ce taux s'applique désormais à des tonnages beaucoup moins élevés et que leur importance en valeur absolue s'en trouve nettement réduite. Ces baisses de consommation sont assez facilement couvertes désormais par l'accroissement des ventes à E. D. F. et à la sidérurgie.

En ce qui concerne les prévisions pour 1962, elles laissent espérer un maintien, sinon une légère progression, des ventes des houillères françaises. On peut donc estimer que le mouvement de déstockage enregistré en 1960 se poursuivra, avec une certaine tendance à l'accélération.

L'amorce d'une évolution plus favorable de la situation commerciale des Charbonnages de France s'est traduite par une stabilisation des stocks des houillères. Alors que, de 1958 à 1960, ceux-ci n'avaient cessé de croître, ils se sont maintenus au contraire à partir de la fin de l'année dernière à un niveau à peu près constant et ont maintenant tendance à diminuer sensiblement.

Evolution des stocks totaux des bassins.

STOCKS en fin de mois.	HOUILLE marchande et lignite.		COKE et agglomérés.	PRODUITS secondaires.	TOTAL	EVOLUTION
	Total.	Disponible à terre.				
(En milliers de tonnes.)						
— Décembre 1958.....	3.257	1.980	388	4.590	8.235	»
— Décembre 1959.....	5.500	4.159	599	5.971	12.070	+ 3.835
— Décembre 1960.....	6.386	4.757	415	7.349	14.150	+ 2.080
— Juin 1961.....	6.182	4.590	409	7.820	14.411	+ 261
— Août 1961.....	5.768	4.278	521	7.898	14.187	— 224

En ce qui concerne le mois de septembre 1961, les chiffres ne sont pas encore connus d'une façon définitive. D'après les renseignements provisoires, les stocks ont baissé d'une façon sensible au cours de ce mois. La réduction atteint 360.000 tonnes pour les produits marchands et 385.000 tonnes pour les produits secondaires.

Les résultats du mois de septembre ont donc permis d'obtenir, par rapport au début de l'année et pour l'ensemble des stocks, une baisse de l'ordre de plus de 700.000 tonnes.

Il est difficile d'évaluer d'une façon précise l'évolution à attendre au cours des prochains mois, mais il semble que le destockage doive, à la fin de l'année en cours, atteindre un chiffre d'un million de tonnes pour l'ensemble des produits. Ce destockage s'appliquera essentiellement aux produits marchands, le stock des produits secondaires devant se retrouver sensiblement au niveau du début de l'année.

Il y a donc, sur ce plan, un redressement certain de la situation. Néanmoins, celle-ci demeure encore délicate, par suite de la concurrence sans cesse croissante faite à la houille par les autres modes d'énergie comme le démontre la comparaison du bilan énergétique français entre l'avant-guerre et ces dernières années.

Bilan énergétique français.

(En millions de tonnes équivalent charbon.)

PRODUITS	1938		1959		1960	
		%		%		%
Charbon :						
Houille, coke et agglomérés	66,3		66,7		67	
Lignite	1,3		2,6		2,6	
	67,6	87,8	69,3	67,9	69,6	63,6
Fuel-oils	2,2	2,8	16,6	16,3	18,8	17,1
Gaz liquéfiés.....	»	»	1,2	1,2	1,3	1,2
Gaz naturel.....	»	»	1,9	1,9	3,7	3,4
Electricité hydraulique	7,2	9,4	13	12,7	16,1	14,7
Total	77	100	102	100	109,5	100
Carburants	4,4		10,4		11,4	
Total avec les carburants ...	81,4		112,4		120,9	

Ainsi, alors qu'en une vingtaine d'années la consommation d'énergie en France a augmenté d'environ 50 %, celle de la houille restait pratiquement stable (+ 1 %).

B. — LA PRODUCTION DES CHARBONNAGES DE FRANCE

La production des Charbonnages de France comporte, comme on le sait, deux secteurs distincts : la houille et les industries annexes.

1° La houille.

Pour l'année 1960, la production totale française de houille s'est élevée à 58.236.000 tonnes, en diminution de plus de 1 million 500.000 tonnes sur celle de l'année précédente (59.781.000 tonnes). Sur ce total, la production des Houillères nationales a été de 57.025.000 tonnes, en diminution de près de 700.000 tonnes sur celle de l'année précédente.

Cette réduction est volontaire. En présence des difficultés commerciales rencontrées par les Charbonnages de France, il a été, en effet, nécessaire en 1960 d'avoir recours à une diminution de la production :

La répartition de la production par bassin a été la suivante au cours des quatre dernières années :

BASSINS	1957	1958	1959	1960
	(En milliers de tonnes.)			
Nord—Pas-de-Calais	28.725	28.858	29.249	28.940
Lorraine	14.297	14.971	15.142	14.703
Centre—Midi	14.897	15.068	14.332	13.382
Dont :				
Loire	3.355	3.531	3.317	3.010
Cévennes	3.216	3.139	2.921	2.587
Blanzey	2.743	2.727	2.717	2.651
Aquitaine	2.202	2.227	2.133	2.078
Provence	1.524	1.482	1.375	1.290
Auvergne	1.227	1.287	1.151	1.078
Dauphiné	630	675	718	688
Ensemble des bassins.....	57.919	58.897	58.723	57.025

Pour 1961, on peut prévoir une production pour l'ensemble de la France de l'ordre de 55,5 millions de tonnes.

Par rapport à 1960, la réduction atteint donc 2,7 millions de tonnes. Divers facteurs sont intervenus pour provoquer cette baisse. Pour l'ensemble des bassins, la mise en application du plan d'adaptation a pesé directement ou indirectement sur leur production ; en outre, le bassin du Nord—Pas-de-Calais, qui assure la moitié du total de l'extraction, souffre d'une grave pénurie d'effectifs. Il manque, en effet, environ 2.500 mineurs de fond pour réaliser la production prévue. Il est difficile de connaître les raisons précises des difficultés récemment rencontrées par les houillères pour assurer le recrutement suffisant. Certes, d'autres industries ont également du mal à trouver tout le personnel souhaité, mais il est certain que le climat défavorable au charbon créé par la crise et le plan d'adaptation n'est pas étranger à la réticence de la main-d'œuvre à s'embaucher dans les mines.

En ce qui concerne le rendement, l'accroissement de la productivité a été très sensible en 1960, puisque le rendement a été en moyenne de 1.224 kilogrammes pour l'ensemble des bassins, contre 1.170 kilogrammes en 1959.

Rendement fond et jour par bassin.

BASSINS	1929	1938	1946	1957	1958	1959	1960
	(En kilogrammes.)						
Houillères nationales :							
Nord—Pas-de-Calais ..	713	792	568	1.006	1.011	1.030	1.068
Lorraine	766	1.255	685	1.515	1.541	1.616	1.704
Centre—Midi	630	762	634	1.119	1.135	1.154	1.230
Dont :							
Loire	613	773	718	1.017	1.084	1.105	1.197
Cévennes	500	613	486	1.042	1.016	1.014	1.059
Blanzv	807	983	752	1.245	1.257	1.292	1.361
Aquitaine	642	782	617	1.096	1.116	1.134	1.240
Provence	851	940	738	1.558	1.527	1.612	1.740
Auvergne	552	669	576	1.060	1.090	1.066	1.135
Dauphiné	528	693	524	1.078	1.096	1.145	1.135
Ensemble des bassins...	696	826	597	1.129	1.143	1.170	1.224
France entière.....	694	831	601	1.139	1.154	1.183	1.242

2° Les productions annexes.

a) Les agglomérés.

La production totale d'agglomérés en France décroît régulièrement depuis 1957. En 1960, elle n'a atteint que 6 millions de tonnes, en diminution de près de 500.000 tonnes sur l'année précédente. D'une manière générale, on constate une baisse des ventes pour les briquettes, due pour une large part à la réduction des achats de la S. N. C. F., et pour les boulets, conséquence, d'une part, des besoins réduits des foyers domestiques en raison de la clémence de l'hiver et, d'autre part, d'une désaffection certaine de la clientèle à l'égard de ces produits. Par contre, on enregistre un net accroissement des ventes des agglomérés spéciaux (anthracite).

Production d'agglomérés de la France.

	1952	1954	1956	1957	1958	1959	1960
(En milliers de tonnes.)							
<i>Boulets :</i>							
Bassins	4.917	4.086	4.390	4.909	4.606	4.351	3.792
Mines non nationalisées	33	21	45	55	36	33	30
Agglomérateurs	1.826	1.758	2.398	2.280	1.395	1.152	1.127
Total	6.776	5.865	6.833	7.244	6.037	5.536	4.949
<i>Agglomérés spéciaux :</i>							
Bassins	»	37	260	285	433	498	677
Agglomérateurs	»	»	27	29	21	23	32
Total	»	37	287	314	454	521	709
<i>Briquettes :</i>							
Bassins	884	666	625	570	515	436	361
Agglomérateurs	256	160	129	128	81	66	55
Total	1.140	826	754	698	596	502	416
<i>Ensemble :</i>							
Bassins	5.801	4.789	5.275	5.764	5.554	5.285	4.830
Mines non nationalisées	33	21	45	55	36	32	30
Agglomérateurs	2.082	1.918	2.554	2.437	1.497	1.241	1.214
Total	7.916	6.728	7.874	8.256	7.087	6.558	6.074

Pour 1961, les résultats à fin septembre laissent prévoir une augmentation de 150.000 tonnes environ de la production d'agglomérés.

b) L'électricité.

Les Houillères nationales sont des producteurs importants d'énergie électrique. Toutefois, depuis quelques années, la part des houillères dans la production française totale d'électricité a diminué d'une manière sensible et a été ainsi ramenée de 19,3 % en 1957 à 12,3 % en 1960.

Pour 1960, la production des centrales minières a été de 8.847 millions de Kwh, en diminution de 648 millions par rapport à l'année précédente. Cette situation est due à une importance exceptionnelle de la production hydraulique.

Disponibilités françaises en électricité.

	1947	1956	1957	1958	1959	1960
	(En millions de kilowattheures.)					
Production hydraulique.....	12.967	25.843	24.830	32.200	32.550	40.350
Production thermique :						
E. D. F., sidérurgie et industrie	9.483	17.607	21.440	19.600	22.350	22.950
Houillères	3.491	10.379	11.164	9.878	9.495	8.847
Balance exportation-importation..	+ 1.086	+ 107	+ 269	+ 400	+ 50	— 150
Consommations + pertes..	27.027	53.936	57.703	62.078	64.445	71.997
Pourcentage : production mines/ production thermique.....	26,9	37,1	34,2	33,5	29,8	27,8
Pourcentage : production mines/ production totale.....	12,4	19,2	19,3	16	14,7	12,3

En ce qui concerne les rendements, la consommation spécifique est en diminution constante, à la suite notamment de l'utilisation plus importante de nouveaux groupes de 125 mW ; elle est passée de 0,78 kg de charbon par Kwh en 1958 à 0,74 en 1959, puis 0,72 en 1960.

Pour 1961, il est fort difficile de faire des pronostics puisque l'évolution de la production d'électricité thermique dépend des conditions climatiques. Jusqu'à fin août 1961, on était resté à un niveau de production peu favorable, et comparable à celui de l'exer-

cice 1960. En septembre, par contre, la réduction profonde des possibilités de production hydraulique a obligé E. D. F. à recourir à l'apport de toutes les centrales thermiques, et notamment à celui des centrales minières. C'est ainsi qu'à fin septembre la production d'électricité de 1961 dépasse d'environ 10 % celle de la période équivalente de 1960. Le nombre d'heures d'utilisation de la puissance souscrite, qui s'élevait à 1.680 à fin septembre 1960, ressort cette année à environ 2.000.

c) Le coke.

En 1960, la production totale de coke a été de 7.707.000 tonnes, en augmentation de 6 % sur celle de l'année précédente.

Les ventes ont progressé globalement dans les mêmes proportions, mais avec une répartition différente entre les catégories d'utilisateurs. Si la sidérurgie a très sensiblement accru ses achats, cice 1960. En septembre, par contre, la réduction profonde des foyers domestiques ont, par contre, réduit les leurs pour les mêmes raisons que celles qui expliquent la réduction de la vente des boulets.

Répartition des ventes de coke par catégorie d'utilisateurs.

	1959		1960	
	Milliers de tonnes.	Pourcentage.	Milliers de tonnes.	Pourcentage.
Sidérurgie	4.798,1	65,5	5.233,6	67,7
Autres industries.....	1.193,4	16,3	1.249,3	16,1
Foyers domestiques et petite industrie....	659,6	9	592,1	7,6
Autres destinataires.....	83,6	1,1	76,7	1
Exportations	132,7	1,8	113	1,5
Consommations intérieures.....	463,4	6,3	468,5	6,1
Total.....	7.330,8	100	7.733,2	100
dont coke acheté.....	»		6,3	
Variation des stocks.....	— 60,2		— 19	

d) Le gaz.

La production de gaz par les Houillères nationales s'est élevée, en 1960, à 3.655 millions de mètres cubes (à 4,2 thermies) contre 3.479 millions de mètres cubes l'année précédente.

L'écoulement de la production par catégorie d'utilisateurs a été le suivant :

	1959		1960	
	Millions de mètres cubes.	Pourcentage.	Millions de mètres cubes.	Pourcentage.
Chauffage des fours.....	1.454	41,9	1.547	42,4
Chimie	888	25,5	949	26
Réseaux de distribution.....	787	22,6	804	22
Industriels	50	1,4	52	1,4
Consommations intérieures.....	271	7,8	254	6,9
Pertes	29	0,8	49	1,3
Total	3.479	100	3.655	100

e) Les sous-produits et produits de synthèse.

Les deux tableaux ci-après donnent les principales productions de sous-produits en 1958, 1959 et 1960 et de produits de synthèse réalisées par les Houillères nationales en 1959 et en 1960.

Principaux sous-produits.

	1958	1959	1960
	(En tonnes.)		
Goudron brut à 5 % d'eau.....	301.983	313.461	336.704
Benzol brut.....	78.526	84.750	90.986
Sulfate d'ammoniaque.....	71.347	76.108	81.443

Production des usines de synthèse.

	1959			1960		
	Produits azotés (tonnes d'azote).		Méthanol (tonnes).	Produits azotés (tonnes d'azote).		Méthanol (tonnes).
	Ammoniac.	Engrais.		Ammoniac.	Engrais.	
Houillères	155.500	116.500	16.100	150.000	134.000	17.500
Filiales	206.000	156.200	19.000	225.000	158.000	20.500
Total	361.500	272.700	35.100	375.000	292.000	38.000
Pourcentage de la production française	54,5	45	80	51,6	43,7	54

C. — QUESTIONS DE PERSONNEL

1° *Les effectifs.*

La tendance à la diminution des effectifs enregistrée depuis 1958 a été confirmée dans le cadre des objectifs du plan d'adaptation des Charbonnages de France.

La réduction des effectifs tant du fond que du jour a été générale au cours de l'année 1960 et s'est poursuivie depuis le début de 1961.

Evolution des effectifs par catégories de personnels.

	1959	1960				1961	
	Déc.	Mars.	Juin.	Sept.	Déc.	Juin.	Août.
Ouvriers	205.945	202.545	199.224	193.345	191.019	184.949	182.610
Agents de maîtrise et techniciens	16.552	16.605	16.454	16.455	16.188	16.065	16.022
Employés et cadres administratifs	7.925	7.851	7.760	7.680	7.567	7.377	7.305
Directeurs et ingénieurs.....	2.071	2.066	2.055	2.045	2.019	1.993	1.982
Total	232.493	229.067	225.493	219.525	216.793	210.384	207.919
Ouvriers :							
Fond	137.818	135.314	132.767	127.918	126.640	122.189	120.614
Jour et dépendances légales	58.225	57.263	56.507	55.494	54.467	52.696	51.933
Usines annexes.....	9.902	9.968	9.950	9.933	9.912	10.064	10.063
Total	205.945	202.545	199.224	193.345	191.019	184.949	182.610
Agents de maîtrise et techniciens :							
Fond	7.758	7.772	7.711	7.770	7.675	7.615	7.603
Jour et dépendances légales	7.510	7.509	7.419	7.349	7.194	7.094	7.047
Usines annexes.....	1.284	1.324	1.324	1.336	1.319	1.356	1.372
Total	16.552	16.605	16.454	16.455	16.188	16.065	16.022

	1959	1960				1961	
	Déc.	Mars.	Juin.	Sept.	Déc.	Juin.	Août.
Employés :							
Jour et dépendances légales	7.432	7.357	7.273	7.190	7.085	6.898	6.823
Usines annexes.....	493	494	487	490	482	479	482
Total	7.925	7.851	7.760	7.680	7.567	7.377	7.305
Ingénieurs :							
Fond	808	809	816	799	783	768	763
Jour et dépendances légales	1.065	1.054	1.035	1.035	1.021	1.008	1.001
Usines annexes.....	198	203	204	211	215	217	218
Total	2.071	2.066	2.055	2.045	2.019	1.993	1.982

Pratiquement, seul le bassin du Nord—Pas-de-Calais a procédé à de nouveaux embauchages pour freiner une diminution trop rapide de ses effectifs, diminution favorisée par le plein emploi dans la région et par la situation relative actuelle des rémunérations dans les houillères et les autres activités industrielles.

Sous l'influence de l'accroissement des arrêts de travail pour chômage, l'absentéisme a augmenté en 1960, passant à 21,58 contre 20,62 l'année précédente.

2° Les salaires.

Les mineurs ont bénéficié au 1^{er} janvier 1960 d'une augmentation de 2,5 % par rapport aux salaires en vigueur depuis le 1^{er} février 1959 ; cette augmentation a été portée à 4 % à compter du 1^{er} mai 1960.

Compte tenu de ces mesures, le salaire moyen journalier des mineurs à évolué comme suit au cours des trois dernières années, prime de résultats non comprises, mais y compris la part mensuelle de productivité (0,8 NF par jour) et la part annuelle de productivité, qui s'est élevée à 80 NF en 1960.

	1958	1959	QUA- TRIEME trimestre 1959.....	1960				Année.
				Premier trimestre.	Deuxième trimestre.	Troisième trimestre.	Qua- trième trimestre.	
(En nouveaux francs.)								
Fond	23,30	24,42	24,47	25,12	25,15	25,22	25,91	25,35
Jour	17,74	18,64	18,64	19,16	19,27	19,50	19,83	19,43
Fond + jour.....	21,52	22,60	22,65	23,26	23,28	23,43	24	23,49

En 1961, les rémunérations des mineurs ont été majorées de 3 % au 1^{er} janvier 1961. Cette augmentation devait être portée à 4 % à partir du 1^{er} septembre 1961. Toutefois, à la suite de l'accord qui vient d'intervenir avec les syndicats le 16 octobre 1961, le taux de l'augmentation prévue pour le 1^{er} septembre a été porté de 1 à 2,5 %.

L'augmentation globale des salaires pour l'année 1961 sera donc de 3 % + 2,5 % = 5,5 %. La date d'application des deux taux de hausse — 1^{er} février et 1^{er} septembre — tend évidemment à limiter l'augmentation moyenne, qui ressort pour l'année à 3,6 %.

En ce qui concerne l'exercice 1962, il est prévu une majoration de 2 % des salaires à compter du 1^{er} janvier.

3° Les charges connexes.

Les charges connexes aux salaires ont marqué en 1960 une forte progression, passant à 92,76 % des salaires et appointements, contre 85 % l'année précédente.

Cette augmentation résulte notamment de :

- l'institution d'un régime complémentaire de retraites pour les ouvriers ;
- la majoration des cotisations aux caisses de retraites ;
- l'augmentation de la cotisation pour le risque maladie ;
- le relèvement du plafond de la Sécurité sociale.

Le tableau ci-après donne, en pourcentage des salaires et appointements versés, la décomposition des charges connexes en 1959 et 1960.

	1959	1960
Prestations familiales.....	11,42	11,32
Risque vieillesse.....	12,19	15,01
Risque maladie-maternité.....	4,89	5,57
Accidents du travail :		
Incapacité permanente.....	8,06	9,19
Incapacité temporaire.....	3,45	3,52
Formation professionnelle.....	2,67	2,87
Congés payés et jours chômés payés.....	14,73	15,85
Impôt sur les salaires.....	5,01	5,03
Logement	11,80	12,77
Chauffage	6,04	6,71
Transport du personnel.....	1,69	1,71
Divers	3,05	3,21
	85	92,76

L'alourdissement des charges connexes s'est poursuivi en 1961, et leur taux va, selon les prévisions, dépasser 95 %.

D. — LES INVESTISSEMENTS

Les investissements des Charbonnages de France ont été caractérisés, en 1960, par une légère augmentation des travaux concernant les grands ensembles miniers et l'agglomération et, au contraire, une réduction des travaux neufs à moyen terme intéressant la houille.

Au total, pour l'exercice 1960, les dépenses d'investissements des houillères se sont élevées à 686.280.000 NF contre 696 millions 760.000 NF en 1959.

La décomposition de ces dépenses par bassin et nature de travaux a été la suivante, taxe sur la valeur ajoutée déduite :

	Has. et O. Soc.	GRANDS ENSEMBLES				AGGLO- MERATION	MOYEN terme.	TOTAL extr. houille.	IND. HOUILLE		TOTAL général.
		Tr. A.	Tr. B.	Tr. C.	Total.				Grands ensem- bles.	Moyen terme.	
(Millions de nouveaux francs courants.)											
Nord - Pas-de-											
Calais	43,73	9,69	71,74	25,49	106,92	17,08	96,47	264,20	40,65	12,18	317,03
Lorraine	61,18	0,75	7,18	57,81	65,74	»	44,63	171,55	65,77	5,14	242,46
Loire	1,30	»	0,41	»	0,41	0,42	8,53	10,66	5,64	1,80	18,10
Cévennes	2,04	2,12	»	3,85	5,97	5,51	7,39	20,91	0,14	0,33	21,38
Blanzay	2,46	»	»	»	»	»	9,93	12,39	»	1,84	14,23
Aquitaine	1,41	»	0,27	»	0,27	»	8,30	9,98	26,09	2,15	38,22
Provence	1,13	»	»	9,21	9,21	»	1,58	11,92	0,76	»	12,68
Auvergne	0,66	»	»	4,21	4,21	0,38	5,33	10,58	»	0,16	10,74
Dauphiné	0,76	»	»	8,13	8,13	0,02	2,41	11,32	»	0,12	11,44
Total	114,67	12,56	79,60	108,70	200,86	23,41	184,57	523,51	139,05	23,72	686,28

Pour 1961, on constate un très net fléchissement des investissements des Charbonnages. Ce fléchissement tient, pour une part, aux mesures prises pour l'adaptation des houillères à la crise charbonnière, mais est dû surtout à ce que l'équipement des houillères connaît à l'heure actuelle un « creux » du fait de l'achèvement de certains grands ensembles.

Compte tenu des charges annexes, ainsi que des remboursements d'emprunts antérieurs et de crédits bancaires, les dépenses d'investissements des Charbonnages se sont élevées, taxe sur la valeur ajoutée comprise (1), à 1.185.700.000 NF en 1960 et s'élèveront visiblement à 903.300.000 NF en 1961, se décomposant comme suit :

	1960 (réalisations).	1961 (estimations actuelles).
(En milliers de nouveaux francs.)		
<i>Dépenses :</i>		
Travaux	542,8	456
Prêts et participations.....	9	20
Intérêts intercalaires.....	17	17,6
	568,8	493,6
Travaux neufs à moyen terme.....	228,3	199,1
Remboursements d'emprunts.....	217	57,4
Remboursement de crédits bancaires.....	171,6	153,2
Total	1.185,7	903,3

(1) D'où la différence avec les chiffres figurant à la page précédente.

Le financement de ces dépenses est réalisé de la manière suivante :

	1960	1961
F. D. E. S.....	150	150
Emprunts	374,5	»
Crédits bancaires.....	170	153,2
Report de crédits et emprunts des exercices précédents	172,1	310
Taxes récupérées.....	84,8	68
Ressources propres.....	544,3	455,3
Report de crédits et emprunts sur les exercices suivants	— 310	— 233,2
Total	1.185,7	903,3

E. — LE PLAN D'ADAPTATION

La crise charbonnière qui règne au sein de la C. E. C. A. a obligé les différents Etats membres à prendre diverses mesures pour y remédier. Ces mesures ont été prévues, comme on le sait, dans chaque Etat sur le plan national. En France, au mois de juin 1960, fut prévu un plan d'adaptation destiné à permettre aux Charbonnages de France de faire face, au cours des prochaines années, aux nouvelles conditions de concurrence entre les différentes formes d'énergie.

Ce plan vise à réduire l'extraction à un niveau de 53 millions de tonnes en 1965, soit 10 % de moins qu'en 1959. Cette réduction doit entraîner la fermeture progressive des exploitations marginales.

L'application du plan se traduit, en premier lieu, par la revision des objectifs d'extraction et une limitation corrélative du programme de travaux neufs.

D'autre part, la diminution de la production entraîne une réduction des effectifs. A cet effet, les mesures suivantes ont été adoptées :

— attribution de primes d'équipement aux industries venant s'installer dans les zones minières affectées par les réductions d'effectifs afin d'y favoriser la création de nouveaux emplois ;

— facilités accordées pour les départs à la retraite anticipée, avec octroi de divers avantages ;

— attribution aux mineurs licenciés — qui pourront bénéficier, en outre, d'une formation professionnelle accélérée — au moment du départ, d'une « prime de conversion » égale à trois mois de salaire ; au cas où l'ouvrier licencié n'aurait pas retrouvé un emploi dans la période d'un an couverte par les règles de la C. E. C. A., il percevrait une indemnité d'attente complémentaire dégressive, dans la limite d'une deuxième année.

En fait, les Houillères s'efforcent de ne recourir à des licenciements que dans la mesure où leur personnel peut être reclassé dans une autre activité. A cet effet, les Houillères s'efforcent d'attirer dans les zones à convertir des industries susceptibles d'absorber leurs effectifs en excédent. Aussi, en plus des aides à la conversion accordées par les pouvoirs publics et par la C. E. C. A., les Houillères peuvent apporter des aides financières complémentaires aux entreprises susceptibles d'embaucher des mineurs et qui s'installeraient à proximité des exploitations où existent des effectifs excédentaires à reclasser. Ces aides financières peuvent comporter :

1° Prêts remboursables en dix ou même quinze annuités à 4,5 % d'intérêt net. Le montant de ces prêts par ouvrier embauché dépend de la difficulté de la conversion. On peut indiquer que, pour des opérations ne présentant pas le maximum de difficultés, les Houillères ont consenti des prêts de l'ordre de 5.000 NF par mineur ;

2° Cession, dans les meilleures conditions, des terrains et bâtiments dont les Houillères peuvent disposer, avec possibilité de règlement en plusieurs années ;

3° Fournitures d'énergie aux meilleurs prix ;

4° Possibilité d'aide financière pour les industries qui dési-
raient s'équiper au charbon.

Au cours de l'année 1960, des conventions entre les Houillères et sept entreprises ont été décidées. Ces entreprises se sont engagées à embaucher au minimum 605 mineurs, dont 220 à Decazeville, en Aquitaine et 135 à Champagnac, en Auvergne. Ces entreprises ont obtenu des prêts des Houillères en contrepartie de l'engagement d'embauchage des mineurs. La plupart ont bénéficié de la prime spéciale d'équipement, certaines ont également obtenu des prêts des sociétés de développement régional et de la C. E. C. A.

Sur le plan financier, il est prévu que l'Etat doit verser aux Charbonnages une contribution forfaitaire fixée annuellement et destinée à faire face aux dépenses entraînées par la conversion.

Pour 1960, elle s'est élevée à 50 millions de nouveaux francs et à 150 millions pour 1961. Pour 1962, les crédits prévus au budget sont de 200 millions de nouveaux francs.

Pour 1960, la participation de l'Etat de 50 millions de nouveaux francs a été répartie entre les bassins du Centre—Midi, touchés par la récession, de la manière suivante :

— Loire	19.170.000 NF.
— Cévennes	17.700.000 —
— Aquitaine	3.020.000 —
— Provence	2.250.000 —
— Auvergne	7.860.000 —

Ces versements ont été comptés dans les profits exceptionnels.

F. — LA SITUATION FINANCIÈRE

L'année 1959 avait été marquée par une sensible amélioration de la situation financière des Charbonnages de France. Cette amélioration aura été malheureusement passagère. Dès 1960, la situation s'est de nouveau dégradée.

Résultats bruts d'exploitation.

	1959	1960
	(En millions de nouveaux francs.)	
<i>Recettes nettes :</i>		
Vente de combustibles.....	3.347	3.405
Ventes de courant électrique, de gaz et autres sous-produits de la carbonisation.....	547	568
Ventes de produits de synthèse et de produits des usines chimiques	201	258
Recettes des activités diverses et des produits accessoires....	165	179
Aide financière au stockage.....	13	28
Variation des stocks de combustibles et de produits fabriqués.	235	42
	4.508	4.480
<i>Dépenses :</i>		
Frais de personnel et charges connexes.....	2.593	2.660
Consommation de :		
— combustibles achetés.....	70	60
— fournitures	986	973
Frais généraux.....	162	170
Frais financiers.....	195	208
	4.006	4.071
Résultat brut de l'exercice.....	502	409

Compte tenu des amortissements, qui se sont élevés à 566 millions 400.000 NF (en augmentation de 270 millions de nouveaux francs sur ceux de l'exercice précédent), le déficit d'exploitation est passé de 37 millions de nouveaux francs en 1959 à 158 millions de nouveaux francs en 1960.

Après application des pertes et profits exceptionnels et sur exercices antérieurs, le résultat de l'exercice 1960 se traduit par une perte de 120 millions de nouveaux francs, contre 31 millions en 1959 et 157 millions en 1958.

L'aggravation constatée en 1960 s'est poursuivie au cours de l'année 1961 et les pertes de l'exploitation seront probablement de l'ordre de 345 millions de nouveaux francs.

La cause de cette situation réside, d'une part, dans le fait que les prix de vente des houillères ont été stables depuis le début de 1960 alors que les charges se sont élevées d'une manière continue, notamment en ce qui concerne le coût de la main-d'œuvre (salaires et surtout charges connexes) et, d'autre part, dans la réduction de la production qui entraîne une diminution nette de recettes alors que les frais généraux restent constants et même ont tendance à s'accroître du fait des mesures prises pour le reclassement du personnel.

Pour 1962, on doit s'attendre à une nouvelle aggravation du déficit en raison de la récession, qui s'accroîtra d'année en année jusqu'en 1965 pour les bassins du Centre—Midi. Il n'est toutefois pas possible de chiffrer cette aggravation avant de connaître le taux du relèvement des salaires à intervenir en 1962 et, le cas échéant, la légère hausse possible du prix de vente.

*

* *

II. — Electricité de France.

A. — ACTIVITÉ D'ELECTRICITÉ DE FRANCE.

1° *Production et consommation.*

L'année 1960 a été marquée, dans le domaine de l'énergie électrique, par une forte reprise de l'augmentation de la consommation. Alors qu'en 1959 on avait constaté un net ralentissement de la progression de la demande, qui n'avait augmenté que de 4 % par rapport à l'exercice précédent, 1960 a vu, au contraire, un fort accroissement de cette demande, qui s'est élevée au total — pertes comprises — à 72 milliards de Kwh, soit une augmentation moyenne de 11,6 %. Cet accroissement n'a, du reste, pas été uniforme et a été plus marqué pour la consommation en haute tension, c'est-à-dire la consommation industrielle, dont les progrès ont été de 12,3 %, que pour la demande en basse tension, dont le taux d'augmentation se situe seulement à 9,2 %, c'est-à-dire à peine au-dessus du pourcentage moyen des dix dernières années.

Pour 1961, la progression paraît devoir se ralentir et sera sans doute seulement de l'ordre de 7 %.

Consommation et production d'électricité en France en 1960 et 1961.

	RESULTATS 1960.	PREVISIONS 1961.
	(En millions de kilowattheures.)	
Consommation d'électricité en France :		
— Energie non contrôlée par E. D. F.....	13.834	14.450
— Energie appelée par les clients E. D. F. en France (consommation + pertes).....	58.186	62.550
Energie totale appelée en France (consommation + pertes)	72.020	77.000
Production d'E. D. F. :		
— Production hydraulique.....	30.546	26.000
— Production thermique classique.....	14.621	21.950
— Production thermique nucléaire.....	130	300
— Production des usines de la distribution.....	134	140
Production totale d'E. D. F.	45.431	48.390
Achats et ventes :		
— Achat en France.....	12.885	14.160
— Achat à l'étranger.....	1.755	1.200
— Ventes à l'étranger.....	— 1.885	— 1.200
Energie produite ou achetée pour les clients d'E. D. F. en France.....	58.186	62.550
Pertes	— 6.333	— 6.700
Consommation des clients E. D. F. en France...	51.853	55.850

Ce tableau appelle certains commentaires.

En premier lieu, 1960 a été marqué par une hydraulité tout à fait exceptionnelle, qui a atteint le coefficient 1,23, situation qui ne s'était pas produite depuis trente ans. Pour l'ensemble des producteurs français, les quantités d'énergie électrique d'origine hydraulique ont été de 40,3 milliards de kilowattheures, soit 23,27 % de plus que l'année précédente, ce qui a permis, en pratique, d'absorber la totalité de l'augmentation de la consommation constatée d'une année sur l'autre. De ce fait, la production d'énergie thermique s'est seulement maintenue à son niveau de 1959, avec une production totale pour la France de 31,8 milliards de kilowatt-heures.

Par contre, pour 1961, le coefficient d'hydraulité sera certainement moindre que l'année dernière. Il en résultera un appel plus grand à l'énergie thermique, surtout à celle en provenance des centrales d'E. D. F., dont on estime que la production sera, d'une année sur l'autre, en augmentation de 50 %.

2° Les tarifs.

La tarification d'E. D. F. en elle-même n'a pas évolué au cours des années 1960 et 1961. En effet, la dernière hausse des index économiques électriques, fixant le niveau des prix, remonte à un arrêté du 7 janvier 1959, et aucun relèvement de tarif n'est intervenu depuis lors.

Cependant, il convient de mentionner le développement du « tarif vert » appliqué aux *ventes en haute tension*. Ce tarif, annexé au cahier des charges de la concession du réseau d'alimentation générale en énergie électrique accordée par l'Etat à E. D. F. en vertu de la convention du 27 novembre 1958, doit s'appliquer à tous les abonnés relevant de cette concession ; toutefois, une période transitoire de trois ans a été prévue durant laquelle les abonnés peuvent, soit conserver le bénéfice des tarifs anciens, soit opter pour le « tarif vert ».

Le tableau ci-dessous indique la proportion des abonnés qui, durant la période transitoire, ont opté pour le nouveau tarif :

	AU 31 décembre 1959.	AU 31 décembre 1960.	PREVISIONS au 31 décembre 1961.
Clientèle du service national.....	78 %	83 %	88 %
Clientèle de la distribution raccordée au réseau d'alimentation générale.....	—	46 %	75 %

D'autre part, les abonnés alimentés en haute tension par les réseaux de distribution publique peuvent également obtenir le bénéfice du « tarif vert » lorsqu'ils y trouvent avantage. La proportion des usagers ayant déjà opté pour le nouveau tarif atteignait environ 60 % au début du second semestre 1961.

En ce qui concerne les *ventes faites en basse tension*, la publication d'un nouveau cahier des charges type de distribution publique, par décret du 22 novembre 1960 pris en application de la loi du 8 avril 1946, a ouvert la voie à une révision de la tarification applicable à ces fournitures. Conformément à ce décret, Electricité de France a demandé la révision des cahiers des charges en vigueur, qui doit entraîner la mise en place de nouveaux tarifs mieux adaptés aux conditions actuelles de distribution et de consommation.

B. — LES QUESTIONS DE PERSONNEL

1° Les effectifs.

Au cours des années 1960 et 1961, les effectifs du *personnel actif* d'Electricité de France ont varié par catégorie professionnelle de la manière suivante :

	31 DECEMBRE 1959.	30 JUIN 1960.	30 JUIN 1961.
Cadres	6.332	6.452	6.695
Maîtrise	22.400	20.091 (a)	20.839
Personnel d'exécution.....	55.510	57.992	58.012
Total	84.242	84.535	85.546

(a) La diminution du personnel de maîtrise par rapport à la situation au 31 décembre 1959 est une des conséquences de la mise en place de la nouvelle grille des salaires.

Nous constatons donc une augmentation lente mais constante des effectifs, liée au développement de la consommation d'énergie électrique, mais beaucoup moins rapide que la progression de cette consommation.

Il est à noter, par ailleurs, qu'en pratique, seul augmente le nombre des agents affectés à la distribution et aux services généraux ; par contre, les effectifs de la production — et malgré l'augmentation de cette dernière — ont plutôt tendance à décroître en raison de la modernisation des installations.

Variation des effectifs suivant les activités au cours des trois dernières années.

	1958	1959	1960
Production et transport.....	— 0,4 %	+ 0,2 %	— 2,4 %
Distribution	+ 3,2 %	+ 2,8 %	+ 2,2 %
Autres directions.....	+ 5,1 %	+ 3,6 %	+ 1,2 %
Total	+ 2,6 %	+ 2,3 %	+ 1,2 %

En ce qui concerne le personnel retraité, il n'est pas possible, comme on le sait, de faire la ventilation entre les anciens agents d'E. D. F. et ceux de Gaz de France, ces deux établissements ayant un statut de personnel commun.

Pour l'ensemble des deux établissements, l'effectif des retraités a augmenté de 10 % au cours des dernières années :

Effectif total des pensionnés d'Electricité de France et de Gaz de France.

	1 ^{er} JANVIER 1959.	1 ^{er} JANVIER 1960.	1 ^{er} JUILLET 1960.	1 ^{er} JUILLET 1961.
Pensions directes.....	50.825	52.772	53.646	55.889
Pensions de réversion.....	12.225	12.790	13.104	13.578
Total	63.050	65.562	66.750	69.467

2° Les rémunérations.

La mise en place de la réforme de structure des rémunérations dont a fait état notre dernier rapport général s'est poursuivie. Les salaires et appointements du personnel d'Electricité de France ont été augmentés, depuis le début 1960, dans les conditions suivantes :

— Au 1^{er} janvier 1960, augmentation de 2,5 % ;

— Aux 1^{er} mars, 1^{er} mai, 1^{er} juillet, 1^{er} septembre, 1^{er} novembre 1960 et aux 1^{er} janvier, 1^{er} mars et 1^{er} mai 1961, augmentation en huit étapes, très voisines de 1 % en moyenne des salaires constatés avant la hausse du 1^{er} janvier 1960.

D'autre part, le salaire de base a été augmenté de 1 % à compter du 1^{er} octobre 1961.

C. — LES INVESTISSEMENTS

Au cours des années 1960 et 1961, Electricité de France a engagé les travaux suivants :

1960

Centrales hydrauliques.

	COURS d'eau.	PRODUCTIBILITE en millions de kilowattheures.	DATE de mise en service.
Rhinau (Bas-Rhin).....	Rhin	877	1963/1964
Chassezac (Ardèche).....	Chassezac	340	1963/1964
Saint-Georges (Isère).....	Drac	289	1964
Beauvoir (Isère).....	Isère	188	1963
Pont-de-Lanau (Cantal).....	Truyère	42	1962
La Gittaz (Savoie).....	Gittaz	29	1963
		1.765	

Centrales thermiques.

Dunkerque, 2^e tranche, 1 groupe de 125 MW ;
 Montereau, 3^e tranche, 1 groupe de 250 MW ;
 Champagne-sur-Oise, 2^e tranche, 1 groupe de 250 MW ;
 Brest (turbine à gaz), 1 groupe de 19 MW. 1963/1964

Centrale nucléaire.

Chooz (Ardennes), Euratom, 1 groupe de 242 MW, dont moitié des dépenses pour E. D. F.

1961

Centrales hydrauliques.

	COURS D'EAU	PRODUCTIBILITE en millions de kilowattheures.	DATE de mise en service.
La Rance (Ile-et-Vilaine).....	Rance	544	1966/1967
Salon-Saint-Chamas (Bouches-du-Rhône)	Durance	885	1965
Les Saucés (Savoie).....	Tort Roselend	51	1964
Montahut (Hérault).....	Vèbre	170	1965
		1.650	

Centrales thermiques.

Les Anseteuilles, 3^e et 4^e tranches, 2 groupes de 125 MW ;
 Arjuzanx, 3^e tranche, 1 groupe de 125 MW ;
 Loire-sur-Rhône, 1^{re} tranche, 1 groupe de 250 MW ;
 Montereau, 4^e tranche, 1 groupe de 250 MW ;
 A reporter, 1 groupe de 125 MW.

Centrale nucléaire.

Monts-d'Arrée (Finistère), 1 groupe de 100 MW.

Pour 1962, les prévisions d'investissements d'Electricité de France sont :

Centrales hydrauliques.

	COURS d'eau.	PRODUCTIBILITE en millions de kilowattheures.	DATE de mise en service.
Mont-Cenis (Savoie).....	Arc	577	1967/1968
Curbans (Hautes et Basses-Alpes).....	Durance ...	390	1966
Laval-de-Cère II (Cantal).....	Cère	112	1966
Merens (Ariège).....	Ariège	86	1965
Saint-Cassien (Alpes-Maritimes).....	La Siagne..	44	1966
		1.209	

Centrales thermiques.

7 groupes de 250 MW plus 1 groupe de pointe de 24 MW.

Quant au montant des dépenses d'investissement d'Electricité de France pour 1960 et 1961, il est analysé dans le tableau ci-après :

	1960	PREVISIONS 1961 (valeurs provisoires).
	(En millions de nouveaux francs.)	
Equipement :		
Hydraulique	790	777
Thermique	479	488
Nucléaire	154	126
Etudes	11	14
Transport	277	275
Frais de fonctionnement.....	92	95
Intérêts intercalaires.....	159	170
Travaux complémentaires.....	91	110
	2.053	2.055
Distribution et répartition.....	711	733
Electrification rurale.....	21	55
Investissements annexes.....	20	36
Participations	18	26
	2.823	2.905

Le financement de ces dépenses est le suivant :

	1960	1961
	(En millions de nouveaux francs.)	
Prêts du F. D. E. S.....	1.680	1.550
Emprunts auprès du public	798	867
Emprunts auprès du B. E. I.....	15	20
	<u>2.493</u>	<u>2.437</u>
Variation des emprunts moyen terme.....	— 99	+ 20
Autres ressources :	<u>2.394</u>	<u>2.457</u>
Contribution de l'Etat.....	24	30
Dommages de guerre.....	29	6
Ressources propres.....	668	758
	<u>721</u>	<u>794</u>
	<u>3.115</u>	<u>3.251</u>
A déduire : remboursement emprunts long terme...	— 292	— 346
	<u>2.823</u>	<u>2.905</u>

D. — LA SITUATION FINANCIÈRE

On trouvera ci-après le compte d'exploitation d'Electricité de France pour l'exercice 1960 :

I. — Charges d'exploitation :

Charges par nature :

— achats de marchandises, matières et énergie électrique	1.289.872.311,57
— frais de personnel.....	1.259.689.864,78
— impôts et taxes.....	854.872.737,07
— travaux, fournitures et services extérieurs.....	620.125.719,07
— transports et déplacements.....	132.304.933,13
— frais divers de gestion.....	63.494.617,76
— frais financiers.....	738.497.061,85

Dotations :

— aux amortissements.....	855.239.329,57
— aux fonds de renouvellement contractuel après prélèvement des charges de l'exercice (1).....	9.212.342,88
— autres comptes de provisions après prélèvement des charges de l'exercice.....	51.477.490,33

Total des charges engagées dans l'exercice.... 5.874.786.408,01

A déduire :

— charges imputées en définitive aux comptes de patrimoine :	
— investissements divers.....	578.473.947,12
— accroissement des stocks.....	45.191.848,23
	<u>623.665.795,35</u>

Total net des charges de l'exercice..... 5.251.120.612,66

Résultats d'exploitation..... 144.813.420,86

II. — Produits d'exploitation :
Produits par nature :

— ventes, travaux et prestations facturés.....	5.268.141.893,81
— ventes de déchets.....	20.774.807,06
— ristournes, rabais et remises obtenus.....	14.471.010,57
— produits accessoires.....	45.720.082,53
— produits financiers.....	35.376.033,53

5.384.483.827,50

Valeur de l'accroissement d'énergie livrée et non facturée.

11.450.206,02

Total net des produits de l'exercice.....

5.395.934.033,52

(1) Dotation de l'exercice au fonds de renouvellement contractuel : 331.242.396,94 NF.
Dépenses imputées au fonds de renouvellement dans l'exercice : 322.029.993,46 NF.

Après application des pertes et profits exceptionnels et sur exercices antérieurs, le bénéfice net de l'exercice 1960 ressort à 7.545.493,11 NF.

Ces résultats favorables traduisent les conséquences des éléments conjoncturels et climatiques qui ont marqué l'exercice 1960.

D'une part, en effet, le développement des ventes d'énergie a entraîné une augmentation des recettes de 8,8 %. D'autre part, l'hydraulicité ayant été, nous l'avons vu, absolument exceptionnelle, a permis une diminution de 11,7 % des dépenses de combustibles, alors que la production totale d'électricité réalisée en propre par Electricité de France a été en 1960 en augmentation de 13,6 % par rapport à l'année précédente.

Quant à l'augmentation des dépenses, elle est due, dans la majorité des cas, à l'accroissement de l'activité de l'entreprise.

Toutefois, les charges financières sont en très nette augmentation en raison de la poursuite d'importants programmes d'investissements.

Signalons, enfin, que l'année 1960 a été la première au cours de laquelle a joué, en année pleine, l'application de la T. V. A. aux ventes d'électricité. Désormais, les consommateurs supportent, à un taux du reste réduit, la T. V. A. sur le prix de l'énergie qu'ils achètent, et l'entreprise peut imputer sur cette T. V. A. — ce qui lui était refusé auparavant — le montant des taxes qui figure sur les factures de ses fournisseurs.

Il y a là une amélioration certaine du régime fiscal d'Electricité de France.

Pour 1961, il est encore trop tôt pour avoir des prévisions certaines sur les résultats de l'exercice. Toutefois, on peut penser que les résultats du compte d'exploitation se solderont sans bénéfice ni perte, les produits et les charges de l'exercice s'équilibrant à 7.256 millions de nouveaux francs, alors que, nous venons de le voir, les résultats bruts de l'exercice précédent s'étaient traduits par un bénéfice de 145 millions de nouveaux francs.

En ce qui concerne l'année 1962, dans l'attente de l'établissement des prévisions précises de recettes et de dépenses, seules des indications provisoires peuvent être fournies.

On peut estimer, en première analyse, que les résultats d'exploitation seront légèrement déficitaires.

En effet, si les recettes doivent s'accroître, parallèlement à la consommation d'énergie, d'environ 7 % sur 1961, par ailleurs certaines charges augmenteront plus rapidement encore. C'est ainsi que les charges financières s'élèveront probablement de 13 % en un an, sous l'effet de la suppression, intervenue au début de 1960, de la bonification par l'Etat des emprunts lancés auprès du public, ainsi qu'en raison de la diminution des prêts du Fonds de développement économique et social, qui entraînera un recours élargi au marché financier.

III. — Gaz de France.

A. — ACTIVITÉ DE GAZ DE FRANCE EN 1960 ET 1961

1° *La production.*

Du point de vue de la production, l'année 1960 a été dans l'ensemble favorable. La consommation domestique a été à peu près normale, l'hiver ayant été moins doux que le précédent ; quant à la consommation industrielle, elle a été stimulée par l'expansion économique.

Au total, les ventes de gaz faites par Gaz de France se sont élevées, en 1960, à 17,1 milliards de thermies et l'accroissement des ventes s'est établi à 8 % pour les usages domestiques et à 7,7 % pour les usages commerciaux.

Quant aux ventes au secteur industriel, elles se sont également développées à un rythme satisfaisant et ont atteint 4 milliards de thermies, en hausse de 12,2 % sur l'année précédente.

Ces quantités, augmentées des pertes, ont été assurées par :

	1960. (En millions de thermies.)
— des achats de gaz de houille aux houillères et à la sidérurgie.....	5.660,5
— des achats de gaz de raffineries.....	1.400,2
— des achats de gaz naturel.....	5.107,0
— production propre de l'entreprise.....	6.681,5

Les quantités de charbon mises en œuvre ont été réduites de 3.600.000 tonnes en 1959 à 3.140.000 tonnes en 1960.

Les tonnages de produits pétroliers lourds utilisés pour la fabrication de gaz ont enregistré une diminution parallèle ; par contre, les achats de gaz naturel sont passés, d'une année à l'autre, de 1,7 à 5,1 milliards de thermies.

Finalement, la part du gaz de houille a été ramenée de 75 % en 1959 à 63 % en 1960.

Pour 1961, les ventes de gaz faites par Gaz de France seront d'environ 18.000 millions de thermies, soit une augmentation de l'ordre de 6 % par rapport à 1960.

Ces quantités, augmentées des pertes, seront assurées par :

	1961 (En millions de thermies.)
— des achats de gaz de houille aux houillères et à la sidérurgie.....	5.860
— des achats de gaz de raffineries.....	1.610
— des achats de gaz naturel.....	8.730
— production propre de l'entreprise.....	3.700

En ce qui concerne la production de coke, celle-ci s'est élevée, en 1960, à 1.829.000 tonnes, chiffre sensiblement égal à celui de l'exercice précédent. Toutefois, la production brute a été réduite de 340.000 tonnes, mais cette diminution a été compensée par celle de l'autoconsommation (chauffage des fours).

Quant aux ventes de coke, elles ont été de 1.971.000 tonnes, en accroissement de 10 %. Cette augmentation a porté sur les livraisons à la sidérurgie et à diverses industries ; en revanche, la consommation domestique a marqué une régression. Le développement des ventes a permis une réduction des stocks de 142.000 tonnes.

Pour 1961, on constate une diminution de la production de coke qui sera de l'ordre de 1.680.000 tonnes.

La production de goudron, qui pour 1960 s'était élevée à 71.026 tonnes, en diminution de 20 % par rapport à 1959, a marqué en 1961 un nouveau fléchissement, la production probable de l'exercice devant être de l'ordre de 55.400 tonnes.

2° Les tarifs.

En 1960 et 1961, aucune modification générale des prix de vente du gaz n'est intervenue, les derniers aménagements d'ensemble remontant à janvier 1959. Toutefois, la diffusion de certains tarifs binômes mis en place à cette occasion s'est prolongée tout au long de 1960 et de 1961, intéressant tant les abonnés domestiques que les clients commerciaux et industriels.

A côté de cette évolution générale de la tarification, des modifications importantes sont intervenues localement dans les exploitations ayant bénéficié de baisses de prix de revient à la suite

de la modernisation des moyens de production (utilisation de produits pétroliers) ou de raccordement au réseau de transport de gaz de Lacq.

Suivant sa politique générale, Gaz de France a tenu à répercuter sur le plan tarifaire, et même dans certains cas en anticipant, les conséquences des baisses de coût attendues de ces nouvelles conditions d'exploitation.

En particulier, à l'occasion de l'arrivée du gaz de Lacq, une nouvelle tarification a été proposée aux abonnés au fur et à mesure de la conversion de leurs appareils au gaz naturel. Cette nouvelle tarification est caractérisée par une succession de tarifs binômes, dont les primes fixes sont uniformes dans l'ensemble des exploitations ; les prix proportionnels varient suivant les exploitations en fonction du coût du gaz rendu.

Le coût du gaz transporté dépend de la longueur des canalisations nécessaires pour amener le gaz naturel dans les exploitations et de l'importance des débits qu'elles transitent. De son côté, le coût du gaz distribué dépend de l'importance de la localité desservie.

La mise en place de la nouvelle tarification s'est traduite, dans ces exploitations, par des baisses importantes : à Limoges, Châteauroux ou Chalon-sur-Saône, par exemple, les consommations domestiques ont bénéficié de baisses de l'ordre de 25 à 30 %, tandis que les consommateurs commerciaux ont profité d'une baisse de 40 à 50 %.

L'ensemble de ces mesures — diffusion générale des tarifs binômes, mise en place de nouvelles tarifications à la suite de modernisation — a eu pour effet une diminution du prix moyen général de vente de la thermie, qui est passé de 7,21 C en 1959 à 6,92 C en 1960 et qui probablement s'établira aux environs de 6,75 C/th. pour 1961.

B. — LES QUESTIONS DE PERSONNEL

Malgré le développement des ventes de gaz, les effectifs de Gaz de France sont en légère mais constante diminution par suite des modifications apportées dans la structure de l'exploitation : concentration des moyens de production, remplacement des petites usines isolées par des installations de distribution de propane, extension de l'utilisation du gaz naturel.

Evolution des effectifs de 1958 à 1961.

	31 DECEMBRE 1958.	31 DECEMBRE 1959.	31 DECEMBRE 1960.	30 JUIN 1961.
Agents statutaires :				
— cadres	2.224	2.251	2.280	2.274
— maîtrise	7.548	7.848	6.824 (a)	6.798 (a)
— exécution	20.847	20.417	20.932 (a)	20.439 (a)
Total	30.619	30.516	30.036	29.511
Agents temporaires.....	1.430	1.195	916	910
Total général.....	32.049	31.711	30.952	30.421

(a) Ces chiffres ne sont pas comparables à ceux des années antérieures par suite de modifications intervenues dans la grille hiérarchique.

Quant aux rémunérations, rappelons qu'elles sont les mêmes que celles des agents d'Electricité de France.

C. — LES INVESTISSEMENTS

1° Consistance des investissements.

Les principaux investissements réalisés par Gaz de France au cours de l'année 1960 ont porté sur les opérations suivantes :

— au titre des usines à gaz :

- aménagement des usines de la région parisienne où le chauffage des fours est effectué exclusivement au gaz naturel ;
- mise en service à Lyon de trois unités de reformage auto-thermique ;
- remplacement par des stations d'air propané des installations de distillation de la houille à : Chaumont, l'Aigle, Mayenne, Autun, Bourbon-Lancy, Blaye, Annemasse, Romans, le Puy, Millau, Alès, Saint-Raphaël, Saint-Flour ;
- suppression de différentes usines et raccordement des réseaux à de grandes artères ;

- en ce qui concerne les transports, l'effort a porté principalement sur le transport du gaz de Lacq par la construction d'antennes et de branchements destinés à l'alimentation en gaz naturel de clients industriels et de distributions publiques.

Parmi les nouvelles régions desservies au cours de l'année figurent celles de Périgueux, Brive, Tulle, la Rochelle, Rochefort, Royan, Parthenay, Moulins, Nevers, Givors, Dijon, Argenton, Châteauroux, Vierzon, Auxerre, Orléans, Beaugency, Gien et les cokeries de Gennevilliers et du Landy-Cornillon.

Au total, au 1^{er} janvier 1961, sont en service près de 3.000 kilomètres de canalisations de transport du gaz de Lacq.

Par ailleurs, en ce qui concerne le réseau de transport de gaz manufacturé, l'artère des Ardennes destinée à alimenter cette région industrielle en gaz provenant des cokeries houillères et sidérurgiques de l'Est a été mise en service.

Pour 1961, les principales opérations entreprises sont :

- le début des travaux d'implantation d'une ligne de reformage de propane et de gaz résiduaux de raffinerie à la cokerie de Strasbourg.
- au titre des usines à gaz :
 - un gazomètre de 100.000 mètres cubes à Loos ;
 - le développement des installations de craquage de gaz de raffinerie à Montpellier ;
 - des appareils de craquage de distillats légers ou de propane au Havre, à Cherbourg, Angers, le Mans, Laval, Brest, Valence, Narbonne, Marseille, Nîmes, Nice, Cannes et Ajaccio.
 - des installations de reformage de gaz naturel à Nantes et Saint-Etienne, des équipements pour réception, conditionnement et émission de gaz naturel à Châteauroux, Vierzon, Blois, Orléans, Montargis, Lyon et Moulins ;
 - la conversion à l'air propané ou au propane pur d'une quinzaine de petites usines.

- au titre du transport de province :
 - l'amélioration de l'alimentation de Lille—Roubaix—Tourcoing, le renforcement du réseau de Caen, l'alimentation de la presqu'île guérandaise, l'antenne de Château-Thierry, celle de Verdun, l'alimentation de Thionville, le raccordement Chambéry—Annecy ;
 - divers renouvellements à Drocourt—Arras, Mazingarbe, Erquelines—Maubeuge, Saint-Amand—Orchies, Cambrai—Masnières, Avrima—Pompey, Ciboure—Béhobie.
- des installations de compression à Drocourt, en Lorraine, à Chambéry, Etivallière, Marseille et Nice,
- au titre des stockages souterrains :
 - des essais de gaz liquéfiés stockés en caverne,
- dans la région parisienne, une modification des sorties d'usines à la suite de la mise en chantier de l'autoroute Nord, des installations de reformage du gaz naturel au Landy, à Gennevilliers et Alfortville, divers aménagements des réseaux de Paris et de la banlieue, des branchements et postes de livraison à la distribution, le développement de la compression d'Alfortville,
- pour la distribution, la poursuite du programme de conversion des réseaux au gaz naturel au rythme de 150.000 abonnés par an et le maintien de la cadence des travaux de canalisations et branchements comprenant les extensions et le renouvellement généralement accompagné de grossissement,
- pour le gaz de Lacq, la construction d'antennes, branchements et postes de livraison, notamment pour le raccordement de Decazeville.

2° *Les dépenses d'investissement et leur financement.*

Les tableaux ci-après indiquent la répartition par catégorie d'opérations des dépenses d'investissement de Gaz de France pour les deux exercices 1960 et 1961 ainsi que les modalités de leur financement.

Montant des dépenses d'investissement de Gaz de France.

	1960	1961
	(En milliers de nouveaux francs.)	
Cokeries de province.....	1.403	1.230
Usines à gaz :		
— opérations classiques.....	30.993	33.455
— adaptation au gaz naturel.....	5.791	4.515
Transports de province.....	23.488	32.030
Réservoirs souterrains.....	8.987	5.300
Aménagement de la région parisienne :		
+ Production :		
— opérations classiques.....	6.342	5.300
— adaptation au gaz naturel.....	17.913	3.800
+ Transports	35.822	28.000
Distribution :		
— opérations classiques.....	151.778	161.320
— adaptation au gaz naturel.....	58.316	48.680
Opérations diverses.....	40.894	44.900
Réseau de transport du gaz de Lacq.....	68.040	55.170
Charges annexes.....	28.240	25.000
Remboursements d'emprunts.....	75.076	113.500
	553.083	562.200

Le financement a été assuré comme suit :

	1960	1961
	(En milliers de nouveaux francs.)	
Emprunt au F. D. E. S.....	153.000	27.000
Emprunt à la Caisse des dépôts.....	184.200	214.000
Autres emprunts.....	200	»
Crédits bancaires à moyen terme.....	10.000	106.200
Ressources propres.....	205.683	215.000
	553.083	562.200

D. — LA SITUATION FINANCIÈRE

On trouvera ci-après le compte d'exploitation générale de Gaz de France pour l'exercice 1960.

D E B I T		C R E D I T	
Stocks au début de l'exercice.....	224.789.286,97	Stocks en fin d'exercice.....	214.543.642,14
Moins : provision pour dépréciation des stocks.	7.750.000,00	Ventes (gaz, sous-produits, prestations) :	
	<u>217.039.286,97</u>	Vente hors	
Achats	638.102.696,20	T. V. A....	1.551.998.035,81
Frais de personnel.....	468.874.768,78	T. V. A. facturée	126.738.879,19
Impôts et taxes.....	207.175.212,50		<u>1.678.736.915,00</u>
Travaux, fournitures et services extérieurs	141.069.109,92	Ensemble	1.678.736.915,00
Transports et déplacements.....	78.317.847,96	Ventes de déchets et d'emballages récupérables	4.676.446,66
Frais de gestion.....	25.259.810,47	Ristournes, rabais et remises obtenus	456.369,18
Frais financiers.....	122.730.041,79	Produits accessoires.....	33.850.098,82
Dotations aux comptes « Amortissements » et « Provisions ».....	245.742.018,94	Produits financiers.....	8.843.844,71
Résultat d'exploitation de l'exercice.	4.557.036,28	Travaux faits par l'entreprise et non imputables à l'exploitation de l'exercice	207.760.513,28
	<u>2.148.867.829,81</u>		<u>2.148.867.829,81</u>

Après application des pertes et profits exceptionnels et sur exercices antérieurs, ainsi que de l'amortissement des obligations indemnitaires, le compte de pertes et profits de l'exercice 1960 fait ressortir un solde créditeur de 14,4 millions de nouveaux francs.

Si nous comparons maintenant l'exercice 1960 à l'exercice précédent, nous obtenons les résultats suivants :

	1959	1960	DIFFÉ- RENCE
	(En millions de nouveaux francs.)		En pourcentage.
<i>Recettes (hors taxes) :</i>			
Gaz	1.132,3	1.182,7	+ 4,4
Coke et sous-produits.....	209,7	202,9	— 3,2
Autres recettes.....	47,7	69,7	+ 46,1
Total	1.389,7	1.455,3	+ 4,8
<i>Dépenses :</i>			
Charbon, produits pétroliers et achats de gaz..	544,2	553,2	+ 1,7
Personnel et autres charges d'exploitation.....	531,4	549,8	+ 3,4
Charges financières.....	78,4	102	+ 30,1
Amortissements et provisions.....	234,9	245,8	+ 4,7
Total	1.388,9	1.450,8	
Résultat de l'exercice.....	+ 0,8	+ 4,5	

L'augmentation des recettes est due, d'une part, comme nous l'avons vu, au net développement des ventes de l'exercice 1960 et, d'autre part, à une importante augmentation du poste « Recettes diverses » qui traduit la majoration de la contribution versée par la Compagnie française du méthane pour le transport du gaz naturel.

Les dépenses de matières premières ne suivent pas le développement de l'activité de l'entreprise par suite de l'extension du gaz naturel moins coûteux que la houille ; les charges de personnel reflètent l'évolution des salaires et des effectifs. Quant à l'augmentation des amortissements, elle intéresse surtout les ouvrages de distribution et le transport du gaz du Sud-Ouest.

On constate donc que la situation financière de Gaz de France s'est maintenue et même plutôt améliorée en 1960 par rapport à 1959 puisque le résultat d'exploitation a été en léger accroissement pendant que le montant des ressources propres disponibles pour le financement des travaux augmentait de façon appréciable (205 millions de nouveaux francs contre 150). Ce résultat, plus favorable que celui escompté il y a un an, est dû notamment à un prix moyen général de vente de la thermie supérieur à celui prévu. La mise

en place des tarifs binômes et les modifications de tarifs lors de l'arrivée du gaz naturel rendent les prévisions particulièrement difficiles en cette matière.

Pour l'année 1961, les perspectives actuelles conduisent à prévoir le maintien de l'équilibre du compte d'exploitation malgré un nouveau fléchissement du prix moyen général de vente de la thermie, une certaine augmentation des charges de salaires et un développement des ventes freiné par une température qui s'est maintenue nettement au-dessus de la moyenne depuis le mois de février.

Les résultats probables de l'exercice en cours seront de l'ordre de :

— recettes gaz	1.208 millions de NF.
— recettes de coke.....	165 — —
— recettes autres produits.....	} 102 — —
et recettes diverses.....	
Total	1.475 millions de NF.

Quant aux perspectives pour l'année 1962, il semble qu'elles doivent s'axer sur une vente de 19.400 millions de thermies, des achats de gaz de houille sensiblement stables, des achats de gaz de raffinerie progressant dans la même proportion que les ventes, une augmentation encore très sensible des achats de gaz naturel correspondant à l'achèvement de la mise en place du réseau de gaz de Lacq. Les quantités de charbon utilisées diminueront de vingt pour cent environ, de même que le coke disponible pour la vente.

L'application des tarifs binômes et les baisses de tarifs lors de l'arrivée du gaz naturel se poursuivront, mais sans doute à une cadence plus faible qu'en 1961.

En définitive, il n'est pas certain que l'équilibre du compte d'exploitation puisse être intégralement maintenu, les charges d'amortissement dues aux équipements réalisés ces dernières années continuant à croître. Mais les ressources propres utilisables pour le financement des travaux devraient par contre progresser.

IV. — Société nationale des chemins de fer français.

A. — ACTIVITÉ DE LA S. N. C. F.

1° *La structure du réseau.*

Comme au cours des années précédentes, les modifications de structure apportées au réseau de la S. N. C. F. ont été, en 1960 et 1961, de peu d'importance :

— dépose de 370 kilomètres de lignes secondaires fermées depuis longtemps à tout trafic ;

— 120 kilomètres de lignes déjà fermées au service voyageur l'ont été également au service marchandises.

On trouvera ci-après la situation du réseau à fin 1960 et fin 1961 :

	Au 31 décembre 1960	Au 31 décembre 1961
Longueur des lignes ouvertes au trafic voyageurs	29.270 km	29.270 km
Dont électrifiées	6.820 —	7.140 —
Longueur des lignes ouvertes au trafic marchandises	38.020 —	37.940 —
Dont électrifiées	6.920 —	7.250 —

2° *Le trafic.*

L'année 1960 a été marquée par une stabilité du trafic voyageurs et par une augmentation très nette du trafic marchandises, qui a intéressé principalement les pondéreux et qui est liée à la reprise de l'activité économique.

Pour 1961, on constate en revanche un accroissement du trafic voyageurs dû, semble-t-il, à l'amélioration des conditions atmosphériques (le mauvais temps de l'été 1960 avait freiné les déplacements) et, par contre, une légère diminution du trafic marchandises.

Trafic voyageurs.

	1957	1958	1959	1960	1961
Nombre de voyageurs-kilomètre	32.600 M	32.300 M	32.300 M	32.000 M	33.500 M
Nombre de voyageurs transportés	552 M	553 M	568 M	570 M	»
Parcours moyen d'un voyageur	59,2 km	58,5 km	56,9 km	56,2 km	»
Nombre moyen d'un voyageur par train.....	207	203	203	199	»

Trafic marchandises.

	1957	1958	1959	1960	1961
Tonnage kilométrique total (en milliards de tonnes-kilomètre nettes).....	57.100 M	56.300 M	56.500 M	60.000 M	»
Dont :					
Trafic commercial.....	53.600 M	52.900 M	53.400 M	56.900 M	59.000 M
Trafic service.....	3.500 M	3.400 M	3.100 M	3.100 M	»
Tonnage transporté (trafic commercial en millions de tonnes)	217 M	211,9 M	212,7 M	226,7 M	»
Distance moyenne de transport (trafic commercial en kilomètres)	247	250	251	251	»

3° Les tarifs.

Les principales modifications tarifaires intervenues au cours des années 1960 et 1961 ont été les suivantes :

Tarifs voyageurs.

En 1960 :

— modification du tarif spécial des abonnements (Titre II) tendant à permettre la délivrance des cartes hebdomadaires de travail à tous les salariés et sur toutes les relations S. N. C. F.

— majoration à compter du 1^{er} août des tarifs de la proche banlieue de Paris en relation avec la majoration des tarifs de la R. A. T. P. (billets : 23,33 % ; cartes d'abonnements hebdomadaires : 85 %).

En 1961 :

— délivrance chaque année de deux billets à parcours simple (au lieu d'un billet d'aller et retour ou circulaire) à prix réduit aux « Economiquement faibles » et domiciliés dans la première zone de salaires de la Région parisienne, d'une carte leur permettant d'obtenir des billets au demi tarif sur les relations « Banlieue de Paris ».

— majoration générale de 6,25 % des tarifs voyageurs — banlieue de Paris exceptée — à compter du 16 octobre.

Tarifs marchandises.

La S. N. C. F. a pris, en 1960 et en 1961, comme au cours des années précédentes, des mesures d'ordre limité tendant à adapter sa tarification marchandises aux besoins de l'économie et aux nécessités de la concurrence, mais, dans l'ensemble, les tarifs n'ont pas subi de changement de structure pendant ces deux années.

Les seules modifications importantes concernant le niveau général des tarifs marchandises sont :

— le 5 décembre 1960, une majoration générale de 5,127 % dont, à la demande des Pouvoirs publics et dans le cadre de l'article 18 *ter* de la Convention du 31 août 1937, ont été exonérées certaines denrées alimentaires destinées à l'exportation ;

— le 3 juillet 1961, une majoration générale de 2,531 %, dont ont été également exonérées certaines denrées agricoles en trafic intérieur à l'exportation ou en transit.

B. — LES QUESTIONS DE PERSONNEL

1° *Les effectifs.*

Au cours des années 1960 et 1961, les effectifs du personnel de la S. N. C. F. ont continué à décroître, et ce malgré l'augmentation du trafic, en raison de l'accroissement de la productivité.

Les effectifs ont évolué comme suit au cours des dernières années :

	31 décembre 1958	31 décembre 1959	31 août 1960	31 août 1961
Cadres	8.336	8.382	8.489	8.515
Maîtrise	24.108	24.186	24.379	24.604
Personnel d'exécution.....	330.757	324.714	321.209	316.760
Ensemble	363.201	357.282	354.077	349.879

On constate du reste parallèlement à la réduction des effectifs un certain glissement hiérarchique.

En ce qui concerne les retraités, leur nombre qui était relativement stable depuis 1958 a marqué en 1961 un nouvel accroissement non négligeable. Il est à remarquer que cet accroissement porte sur les seules pensions de réversion, les pensions directes étant au contraire en légère régression.

Effectifs des titulaires de pensions directes ou de réversion.

	31 décembre 1958.	31 décembre 1959.	31 décembre 1960.	31 décembre 1961 (a).
Pensions directes.....	262.619	262.489	260.945	260.550
Pensions de réversion.....	140.275	142.540	144.712	146.900
Total	402.894	405.029	405.657	407.450

(a) Prévisions.

2° Les rémunérations.

Depuis le 1^{er} janvier 1960, les rémunérations des agents de la S. N. C. F. ont évolué de la manière suivante :

Le 1^{er} janvier 1960, les rémunérations ont été augmentées et la prime de fin d'année a été portée à 12 % du traitement annuel (au lieu de 11,35 % du traitement). L'ensemble de ces mesures a représenté 3,14 % d'augmentation.

En juin 1960 a été décidée une réforme des rémunérations consistant :

- à fixer un nouveau salaire de base ;
- à appliquer à celui-ci une nouvelle grille de coefficients ;
- à remplacer la prime de fin d'année par un treizième mois comprenant les éléments fixes du salaire (traitement, part de productivité, indemnité de résidence).

La première phase de cette réforme a été réalisée en quatre étapes (juin 1960, novembre 1960, février 1961, juin 1961).

Par rapport au niveau de décembre 1959, les rémunérations ont ainsi été portées à :

- 103,14 au 1^{er} janvier 1960 ;
- 105,2 au 1^{er} juin 1960 ;
- 106,2 au 1^{er} novembre 1960.

En 1961, les deux dernières étapes de la première phase de la réforme ont été réalisées en février et en juin 1961. En outre, le 1^{er} août 1961, le salaire de base a été augmenté de 1 % et, le 1^{er} octobre 1961, une première étape de la deuxième phase de la réforme a été réalisée.

Par rapport au niveau atteint à la fin de l'année 1960, les rémunérations ont ainsi été portées à :

- 101,38 au 1^{er} février 1961 ;
- 102,7 au 1^{er} juin 1961 ;
- 103,73 au 1^{er} août 1961 ;
- 104,8 au 1^{er} octobre 1961.

C. — LES INVESTISSEMENTS

1° *Les électrifications.*

En 1960 et en 1961, la S. N. C. F. a poursuivi l'électrification de ses principales artères. Notamment ont été réalisés en 1960 :

- la mise en service de la traction électrique sur la ligne de Lens à Béthune et Lapugnoy et la réalisation de l'équipement de la gare d'Amiens-Voyageurs, au titre du projet Nord-Paris ;
- les mises sous tension des lignes de Sarrebourg à Lérouville, par Nancy et Toul, de Pagny-sur-Moselle à Frouard et de Toul à Neufchâteau, au titre du projet Est-Paris ;
- l'achèvement du tronçon Avignon—Nîmes, qui constitue à la fois une nouvelle étape du prolongement vers Marseille de l'artère Paris—Lyon et un raccordement avec l'électrification du Sud-Ouest ;

— l'équipement des antennes Hargarten—Frontière (Ueberherrn) et Thionville—Apach, complément de l'artère Nord-Est.

Sont par ailleurs en cours d'électrification les lignes :

- Creil—Aulnoye et la frontière belge ;
- Tarascon—Marseille ;
- Paris—Bar-le-Duc.

Certains tronçons ont déjà été mis sous tension.

Pour l'avenir, est envisagé dans le cadre du IV^e Plan, outre l'achèvement des opérations encore en cours au 1^{er} janvier 1962, les électrifications suivantes :

- Dijon—Neufchâteau (149 km) ;
- Le Mans—Rennes (163 km) ;
- Paris—Le Havre (285 km) ;
- Marseille—Vintimille (268 km) ;
- Reims—Charleville (85 km) ;
- Firminy—Saint-Etienne (15 km) ;
- Banlieue Nord de Paris (2^e étape) (130 km),

ainsi que d'autres électrifications, à concurrence de 230 km environ, non encore précisées et qui pourraient comprendre notamment Amiens—Calais et Hazebrouck—Calais (électrifications liées à la construction éventuelle d'un ouvrage fixe sur la Manche).

Les deux premières opérations de ce programme seront engagées en 1962 et la S. N. C. F. réalisera vraisemblablement la même année quelques travaux préparatoires concernant la troisième.

A l'achèvement de ce programme, qui n'interviendra sans doute qu'en 1967, la longueur des lignes électrifiées de la S. N. C. F. sera d'environ 9.100 km et le trafic s'effectuera à concurrence de 72 % en traction électrique.

2° *Les autres travaux.*

En ce qui concerne les autres travaux d'équipement, il y a lieu de signaler :

- la réfection des bâtiments voyageurs de certaines gares : Neufchâteau, Lorient, Tarascon, les Aubrais, Boulogne, Dunkerque, Dijon, etc. ;
- l'aménagement de différents triages ;

— certains travaux d'extension ou de renforcement de l'infrastructure: achèvement d'une troisième voie entre Nancy et Champigneulle, triplement et quadruplement des voies entre Aulnay et Mitry, la mise au gabarit de lignes de l'Ouest, la mise en route des travaux de quadruplement entre la Chapelle-en-Serval et Orry-la-Ville et entre Achères et Poissy, repose de la voie 1 bis entre Sens et Laroche, etc. ;

— un développement des installations de signalisation et de télécommunication. L'effort d'adaptation de ces installations a été réalisé en fonction de la modernisation du réseau et des besoins du trafic qui s'est traduit, notamment, en 1960, par la mise en service du block automatique unifié sur 240 km et par l'équipement, en block unifié, de 170 km de double voie et 80 km de voie unique.

3° Montant des dépenses d'investissement et financement.

Les tableaux ci-après indiquent le montant des dépenses d'investissement de la S. N. C. F. en 1959 et 1960 et précisent les conditions de financement de ces dépenses.

Exercice 1960. — Dépenses d'investissement et de renouvellement de matériel.

	PREMIER éta-blis-se- ment.	RECONSTITUTION	RENOUVELLEMENT	ENSEMBLE
(En millions de nouveaux francs.)				
Matériel roulant et mobilier outillage	139,40	»	507,96	647,36
Electrification	251,62	»	»	251,62
Ouvrages d'art.....	2,07	3,96	»	6,03
Logements d'agents.....	13,50	0,76	»	14,26
Autres installations fixes.....	198,58	67,49	»	266,07
Participations financières.....	17,71	»	»	17,71
Dépenses d'intérêt général.....	24,22	1,65	»	25,87
Reconstitution de gares douanières.	»	5,81	»	5,81
Total en principal.....	647,10	79,67	507,96	1.234,73
Frais généraux et charges de première année.....	63,47	5,54	»	69,01
Total, y compris frais généraux et charges de première année	710,57	85,21	507,96	1.303,74

Ces dépenses ont été financées de la manière suivante (en millions de nouveaux francs) :

— versement du Trésor au titre de la Reconstitution.....	68,77
— participation du compte d'Exploitation :	
Annuité de renouvellement du matériel.....	507,96
Contribution à la couverture des installations fixes....	110,39
	618,35
— prêts du F. D. E. S.....	200 »
— emprunts obligataires	416,62
Ensemble des ressources.....	1.303,74

Exercice 1961. — Dépenses d'investissement et de renouvellement de matériel.

	PREMIER établissement.	RECONSTITUTION	RENOUVELLEMENT	ENSEMBLE
	(En millions de nouveaux francs.)			
Matériel roulant et mobilier et outillage	120,80	»	557,20	678,00
Electrification	248,00	»	»	248,00
Ouvrages d'art.....	2,15	3,13	»	5,28
Logements d'agents.....	18,22	0,35	»	18,57
Autres installations fixes.....	214,76	71,97	»	286,73
Participations financières.....	14,00	»	»	14,00
Dépenses d'intérêt général.....	34,07	3,05	»	37,12
Total en principal.....	652,00	78,50	557,20	1.287,70
Frais généraux et charges de première année.....	59,88	5,42	»	65,30
Total, y compris frais généraux et charges de première année	711,88	83,92	557,20	1.353,00

Ces dépenses ont été financées de la manière suivante (en millions de nouveaux francs) :

— versements au Trésor au titre de la Reconstitution.....	66 »
— participation du compte d'exploitation :	
Annuités de renouvellement de matériel.....	557,20
Contribution à la couverture des installations fixes.....	114,40
	671,60
— prêts du F. D. E. S.....	150 »
— emprunts obligataires	465,40
Ensemble des ressources	1.353 »

D. — LA SITUATION FINANCIÈRE

La situation financière de la S. N. C. F. pour l'exercice 1960 et les prévisions pour 1961 sont données dans le tableau ci-après :

	1960	1961
	Résultats.	Prévisions.
	(en millions de nouveaux francs)	
<i>Recettes :</i>		
Produits du trafic.....	6.476,00	7.095,70
Contributions de l'Etat.....	1.110,00	1.181,00
Recettes diverses.....	548,20	611,30
	8.134,20	8.888,00
<i>Dépenses :</i>		
Personnel et charges sociales.....	4.818,70	5.219,30
Energie de traction.....	490,60	477,80
Matières et entreprises de travaux.....	1.277,20	1.342,40
Impôts	250,80	279,50
Charges de renouvellement.....	625,30	751,20
Charges financières.....	389,90	405,50
Autres dépenses.....	484,50	641,30
	8.337,00	9.117,00
Insuffisance	202,80	229,00

On remarque donc, d'une année à l'autre, une sensible progression des recettes de trafic (+ 9,5 %) largement compensée toutefois par l'augmentation des dépenses de personnel, des charges de renouvellement (+ 20 %) et des fournitures de matières ou de travaux (+ 5 %) ; par contre, par suite du développement de la traction diésel et de la traction électrique, les dépenses d'énergie de traction sont en diminution de 2,65 %.

Rappelons qu'en 1959 l'insuffisance avait été de 233 millions de nouveaux francs. On peut donc *a priori* considérer que depuis

trois ans le déficit résiduel de la S. N. C. F. est stable. Comme on le sait, ce déficit est couvert intégralement par l'Etat en application de l'article 25 de la Convention du 31 août 1937.

Cette stabilité du déficit ne signifie du reste pas que les charges supportées par l'Etat au titre des chemins de fer n'aient pas augmentées. Les contributions conventionnelles versées par l'Etat à la S. N. C. F. n'ont pas cessé de s'accroître, passant de 1.021 millions de nouveaux francs en 1959 à 1.181 millions de nouveaux francs en 1961, soit une charge supplémentaire pour les finances publiques de 160 millions de nouveaux francs. Ces contributions, qui sont dues en application des articles 19, 19 *bis* et 19 *quater* de la Convention du 31 août 1937, concernent les dépenses d'entretien d'infrastructure (dont 60 % sont à la charge de l'Etat), les dépenses de gardiennage des passages à niveau situés sur les routes nationales (dont 50 % sont supportés par l'Etat) et la part des pensions de retraite correspondant à des agents partis en retraite et non remplacés dans l'effectif.

V. — Régie autonome des transports parisiens.

A. — L'ACTIVITÉ DE LA R. A. T. P. EN 1960 ET 1961

1° Consistance des réseaux.

Signalons tout d'abord que la structure des réseaux de la R. A. T. P. n'a subi que peu de modifications au cours de ces deux exercices.

Le réseau ferré n'a subi aucun changement et sa consistance est, à l'heure actuelle, la suivante :

	LONGUEURS	STATIONS (points d'arrêt).
Réseau métropolitain.....	168,9 km (voie double)	334
Ligne de Sceaux.....	20 km (voie double)	19
Funiculaire de Montmartre.....	0,1 km	2

Quant au réseau routier, il a été augmenté par la création de quelques lignes situées, à une exception près, en banlieue.

2° Trafic.

Le trafic a évolué comme suit au cours des deux dernières années.

a) Réseau métropolitain.

	1959	1960
Voyageurs (millions).....	1.159	1.166
Voitures × km (millions).....	165,6	167,4
Rapport $\frac{\text{voyageurs}}{\text{voitures} \times \text{km}}$	7,0	7,0

Correction faite des pertes de trafic dues aux grèves qui ont eu lieu au cours des années 1959 et 1960, le trafic de 1960 (année bissextile) a été supérieur de 0,6 % à celui de 1959.

Pour 1961, les prévisions de trafic du réseau ferré métropolitain sont de 1.120 millions de voyageurs, en diminution assez sensible sur les résultats de l'exercice précédent.

b) Ligne de Sceaux.

Les résultats sont les suivants :

	1959	1960
Voyageurs (millions).....	45,1	46,6
Voitures × km (millions).....	5,54	5,60
Rapport $\frac{\text{voyageurs}}{\text{voitures} \times \text{km}}$	8,1	8,3

Correction faite des pertes dues aux grèves, le trafic de 1960 a été supérieur de 3,3 % à celui de 1959.

Pour 1961, le trafic est de l'ordre de 48 millions de voyageurs, par conséquent en augmentation sur celui constaté les années précédentes.

c) Réseau routier.

Le nombre de voyageurs transportés et de voitures-kilomètres parcourus, non compris les services spéciaux et les locations, est indiqué ci-après :

	1959	1960
Voyageurs (millions).....	876	852
Voitures × km (millions)	122,8	120,5
Rapport $\frac{\text{voyageurs}}{\text{voitures} \times \text{km}}$	7,1	7,1

Correction faite des pertes de trafic dues aux grèves survenues au cours des années 1959 et 1960, le trafic de 1960 (année bissextile) est inférieur de 2,6 % à celui de 1959.

Pour 1961, une nouvelle baisse de trafic est prévisible et l'on peut estimer que le nombre de voyageurs transportés sera seulement de l'ordre de 810 millions.

Les tarifs de la R. A. T. P. ont été majorés au cours de l'année 1960. Le module tarifaire qui était de 0,15 NF a été porté à 0,185 NF à compter du 1^{er} août 1960 et, à la même date, le tarif de base des cartes hebdomadaires de travail a été relevé de 1,60 NF à 3 NF.

B. — LES QUESTIONS DE PERSONNEL

1° *Les effectifs.*

Les effectifs moyens annuels de la R. A. T. P. ont été pour le personnel actif :

	1959	1960
Utilisés :		
— cadres	1.383	1.347
— maîtrise	3.792	3.831
— exécution	29.401	29.231
Total	34.576	34.409
Indisponibles payés et non payés.....	920	982
Effectif total des agents administrés.....	35.496	35.391

Quant à l'effectif des retraités, il a évolué de la manière suivante au cours des dernières années :

	EFFECTIF des pensions directes d'ancienneté.	BENEFICIAIRES		TOTAL
		de pensions de reversion.	de pensions d'orphelins.	
1 ^{er} novembre 1956.....	23.072	8.795	1.148	33.015
1 ^{er} novembre 1957.....	24.134	9.055	1.058	34.247
1 ^{er} novembre 1958.....	24.860	9.350	1.047	35.257
1 ^{er} novembre 1959.....	25.418	9.583	1.022	36.023
1 ^{er} novembre 1960.....	25.773	9.821	1.084	36.678

2° Les rémunérations.

Au cours de l'année 1960, le personnel de la R. A. T. P. a bénéficié des augmentations de rémunérations ci-après :

D'une part, la valeur du point a été portée successivement :

— de 2,9016 à 3,1366 NF à compter du 1^{er} janvier 1960 (délibération du 12 février 1960, approuvée par dépêche ministérielle du 15 avril 1960) ;

— de 3,1366 à 3,2056 NF à compter du 1^{er} juin 1960 (délibération du 27 mai 1960, approuvée par dépêche ministérielle du 3 août 1960) ;

— de 3,2056 à 3,2606 NF à compter du 1^{er} novembre 1960 (délibération du 23 décembre 1960).

D'autre part, diverses mesures ci-après ont été appliquées :

— à compter du 1^{er} janvier 1960, des allocations spéciales provisoires soumises à retenue pour pension dans les mêmes conditions que la rémunération statutaire, ont été accordées à diverses échelles de maîtrise ;

— à compter du 1^{er} juin 1960, a été créée une prime spéciale en faveur des agents de toutes les filières assurant un service effectif un dimanche ou un jour férié ;

— à compter du 1^{er} juillet 1960, un complément spécial de qualification, égal à six fois la valeur du point de base et soumis à retenue pour pension, dans les mêmes conditions que la rémunération statutaire, a été attribué aux machinistes.

En 1961, la Régie a réalisé deux opérations de salaires les 1^{er} février et 1^{er} juin. Le pourcentage d'augmentation de la masse salariale du 31 décembre 1959 était alors du même ordre que celui qui avait été atteint par la S. N. C. F. pendant la même période, à l'occasion du reclassement de son personnel dans la nouvelle grille de salaires.

Une augmentation générale de 1 % des salaires et des pensions est ensuite intervenue le 1^{er} août 1961.

Une opération prenant effet du 1^{er} octobre 1961 est maintenant en cours de réalisation. Elle consiste en un « développement de la rémunération vers la position de reclassement, à concurrence d'un cinquième de la réforme ».

Cette « position de reclassement » doit assurer au personnel de la Régie une situation correspondant pratiquement à celle donnée au personnel de la S. N. C. F. par le reclassement dans la nouvelle grille de salaires.

L'opération du 1^{er} octobre 1961 représente un cinquième de la différence entre cette position et la situation atteinte au 30 septembre 1961.

Enfin, les opérations de salaires à prévoir pour 1962 ont été fixées comme suit :

- le 1^{er} janvier 1962, augmentation générale de 1,25 % ;
- en 1962, achèvement du développement de la rémunération vers la position de reclassement en quatre étapes identiques dont les dates de réalisation ne sont pas encore fixées.

C. — LES INVESTISSEMENTS

Les principales opérations entreprises en 1960 et 1961 ont porté sur :

- la préparation de l'exploitation de la ligne n° 1 avec matériel sur pneumatiques ;
- l'exploitation de la ligne de Sceaux avec trains de 6 voitures (première phase) ;
- la commande d'autobus de grande banlieue ;
- des travaux d'amélioration d'accès dans diverses stations ;
- la construction de nouveaux bâtiments en vue de l'accroissement de la capacité de production des ateliers de Montrouge ;
- différents travaux concernant les postes de transformation.

Les dépenses effectuées par la Régie au cours de l'exercice 1960 sur les programmes de travaux sont :

	ENGAGEMENTS	PAIEMENTS
	(En millions de nouveaux francs.)	
Premier établissement.....	121,63	46,17
Renouvellement	100,63	50,73

Leur financement a été assuré de la manière suivante :

Les dépenses de premier établissement ont été financées par l'emprunt.

Les dépenses de renouvellement ont été financées par les annuités inscrites au budget de la Régie. Les annuités de renouvellement inscrites au budget pour les exercices 1949 à 1959 représentaient un montant total de 269,10 millions de nouveaux francs sur lequel il restait, au 31 décembre 1959, un disponible de 7,18 millions de nouveaux francs. Compte tenu des règlements effectués en 1960 et de l'annuité de 55 millions inscrite dans les comptes de cet exercice, le disponible du fonds de renouvellement s'élevait, au 31 décembre 1960, à 11,45 millions de nouveaux francs.

Pour 1961, le montant des investissements prévus est le suivant :

Opérations de premier établissement.

	EXERCICE 1961	
	Dotations disponibles.	Prévisions de paiements.
	(En millions de NF.)	
Programmes 1958 et antérieurs (clos).....	»	14,65
Programmes 1959 et 1960.....	36,23	38 »
Programme 1961	285 »	31,35
Total	321,23	84 »

Il convient de noter que sur le montant total des dotations disponibles, soit 321,23 millions de nouveaux francs, une somme de 176 millions de nouveaux francs concerne la liaison à grand gabarit entre le « Rond-Point de la Défense » et le « Pont de Neuilly ».

Renouvellement.

	EXERCICE 1961	
	Dotations disponibles.	Prévisions de paiements.
	(En millions de NF.)	
Programmes 1958 et antérieurs (clos).....	»	15 »
Programmes 1959 et 1960.....	19,79	23 »
Programme 1961	67 »	17 »
Total	86,79	55 »

Comme indiqué précédemment, le financement des paiements est assuré par le fonds de renouvellement alimenté par les annuités de renouvellement inscrites au budget de la Régie. Compte tenu du disponible de 11,45 millions de nouveaux francs existant au 1^{er} janvier 1961 et d'une annuité de 55 millions de nouveaux francs inscrite au budget de l'exercice 1961, le fonds de renouvellement dispose d'un montant total de 66,45 millions de nouveaux francs pour faire face aux paiements de l'exercice.

Quant au programme envisagé pour 1962, il porte sur :

- en dotations 745,10 millions de NF.
- en crédits de paiements..... 157 millions de NF.

Ce programme comporte essentiellement des opérations d'extension et d'accroissement de la capacité de transport — 689,6 sur 745,10 millions de nouveaux francs — dont notamment :

- la construction du tronçon La Folie-Etoile (dotation complétant celle inscrite au programme 1961 pour Défense-Neuilly) qui constitue l'amorce de la ligne régionale Est-Ouest ;
- l'électrification de la ligne de Vincennes, en vue de son intégration ultérieure à cette ligne ;
- les commandes de matériel roulant correspondant à ces deux opérations ;

Le financement des paiements prévus pour l'exercice 1962 doit être assuré comme suit :

- par les collectivités (50 % District, 50 % Etat) pour les travaux de génie civil et d'équipement concernant les opérations d'extension (La Folie-Etoile et ligne de Vincennes), soit 61 millions de nouveaux francs ;
- par la Régie pour les commandes de matériel roulant et les travaux d'équipement et de modernisation des réseaux existants, soit 96 millions de nouveaux francs.

D. — LA SITUATION FINANCIÈRE

On trouvera ci-après le compte d'exploitation de la R. A. T. P. pour l'exercice 1960 :

Compte d'exploitation.

Exercice 1960.

D E B I T

Stock au 1 ^{er} janvier 1960.....	48.114.353,21
Achats de l'exercice.....	75.820.036,45
Frais de personnel :	
— salaires, appointements, avantages en nature..	317.437.766,52
— charges sociales et de personnel.....	78.362.288,34
— subvention aux œuvres sociales.....	8.406.230,27
— insuffisance résiduelle du compte « Retraites ».	103.680.291,70
— charges parafiscales de personnel.....	8.894.164,35
	<hr/>
	516.780.741,18
Impôts et taxes.....	100.496.602,94
Travaux, fournitures et services extérieurs.....	84.343.830,86
Transports et déplacements.....	921.536,63
Frais divers de gestion.....	2.066.487,15
Charges des emprunts et frais financiers divers.....	33.627.671,93
Dotations de l'exercice aux comptes d'amortissement.....	217.364,23
Annuité de renouvellement.....	55.000.000,00
Dotations pour participation à l'effort de construction.....	2.958.773,00
Dotations au fonds de compensation.....	5.000.000,00
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions.....	12.578.746,18
	<hr/>
Solde créditeur.....	12.578.746,18
	<hr/> <hr/>
	941.594.172,76

C R E D I T

Stock au 31 décembre 1960.....	53.516.118,69
Recettes du trafic.....	595.248.952,46
Remboursements des pertes de recettes résultant des tarifs réduits imposés à la régie (art. 8 du décret du 7 janvier 1959 modifié par le décret du 27 octobre 1960) :	
— § 2. Remboursements résultant des taux de réduction égaux à ceux en vigueur au 31 décembre 1957.....	115.199.037,00
— § 5. Remboursements résultant des taux de réduction supérieurs à ceux en vigueur au 31 décembre 1957.....	49.553.108,00
	<hr/>
	164.752.145,00
Indemnité résultant du défaut d'augmentation des tarifs proposés par le syndicat ou la régie (art. 7, § 3, du décret du 7 janvier 1959)...	70.363.123,00
Ventes de matières.....	1.146.693,70
Produits accessoires :	
— produits hors trafic.....	17.035.575,81
— autres produits accessoires.....	7.197.073,13
	<hr/>
	24.232.648,94
Produits financiers.....	1.905.182,30
Travaux faits par l'entreprise pour elle-même.....	10.923.758,61
Travaux et charges non imputables à l'exploitation de l'exercice....	19.505.550,06
	<hr/> <hr/>
	941.594.172,76

Pour l'exercice 1961, le budget d'exploitation, établi par le Conseil d'administration de la Régie dans sa séance du 28 octobre 1960, comportait un montant de dépenses de 974 millions de nouveaux francs correspondant à un module d'équilibre de 0,2075 NF.

Le Conseil d'administration a procédé, en juillet, à la revision de ce budget en fonction des résultats connus des premiers mois de 1961 et compte tenu des perspectives d'évolution au cours des mois à venir.

Pour les recettes, on constate que le trafic total accuse une certaine diminution par rapport aux prévisions du budget. En ce qui concerne les dépenses, leur montant a pu être ramené à 952,5 millions de nouveaux francs : cette réduction a, notamment, pour cause la réduction des services offerts, due à la pénurie des effectifs et à la radiation de provisions constituées pour des mesures qui ne sont plus susceptibles d'intervenir en 1961.

En définitive, la revision budgétaire fait apparaître que, dans l'hypothèse où les tarifs en vigueur seraient maintenus jusqu'à la fin de l'année, l'équilibre financier de l'exercice serait pratiquement réalisé, sur la base des conditions économiques actuelles, avec une indemnité compensatrice de 69 millions de nouveaux francs, le module d'équilibre étant ramené à 0,2050 NF malgré l'évolution du trafic. Ce résultat s'entend évidemment sauf mouvement anormal affectant les tendances des voyageurs ou l'évolution de la conjoncture, et sous réserve du maintien des services au niveau prévu.

Cette revision a été examinée dans sa séance du 27 juillet 1961 par le Conseil d'administration du Syndicat des transports parisiens, qui n'a pas émis d'observation et a fixé le montant de l'indemnité compensatrice à 69 millions de nouveaux francs.

VI. — Compagnie nationale Air France.

A. — L'ACTIVITÉ D'AIR FRANCE EN 1960

1° *L'exploitation.*

Les kilomètres parcourus en exploitation commerciale par les avions d'Air France se sont élevés, en 1960, à 88.650.000, soit 1.825.000 kilomètres de moins qu'en 1959. Cette diminution correspond très sensiblement aux services annulés durant les grèves du personnel navigant. Toutefois, la charge marchande offerte par la Compagnie a augmenté, d'une année à l'autre, de 17 % et les sièges offerts de 16 %.

D'autre part l'année 1960 a été marquée par une évolution continue de l'exploitation, au fur et à mesure qu'étaient livrés les appareils à réaction Boeing et Caravelle.

Les Boeing ont été mis en ligne progressivement :

— vers New York, le 31 janvier (la fréquence de la desserte a augmenté assez régulièrement jusqu'à atteindre trois vols journaliers durant la deuxième quinzaine d'août) ;

— vers Tokyo, par la ligne du Pôle, le 16 février ;

— vers Los Angeles, le 4 avril ;

— vers Chicago, le 24 avril ;

— vers Pointe-à-Pitre, Quito et Lima, le 20 juin ;

— vers Dakar, Abidjan et Brazzaville, à partir du 10 septembre ;

— vers l'Amérique du Sud (Rio, Sao Paulo, Buenos-Ayres), le 16 septembre ;

— vers l'Extrême-Orient, le 1^{er} janvier 1961.

Dans le même temps, les flottes des long-courriers classiques (Super-Starliner et Super G) étaient réutilisées sur d'autres secteurs.

De même, au fur et à mesure de la mise en service des Caravelle, les Constellation et les Vickers ont vu leur utilisation décroître, et ces appareils étaient définitivement retirés d'exploitation dans le courant de novembre.

L'année 1960 a été également marquée par le démarrage de l'exploitation « Cargo », dont les premières lignes régulières ont commencé à fonctionner vers l'Allemagne, la Grande-Bretagne, l'Algérie et l'Afrique centrale.

2° Le trafic.

Air France a transporté, en 1960, près de 3.200.000 voyageurs, soit une progression de 15 % par rapport à 1959.

La part respective des différents réseaux dans l'activité totale « passagers » de la Compagnie a été la suivante :

Long-courriers d'Amérique.....	27,6 %
Long-courriers d'Asie.....	10,3 %
Long-courriers d'Afrique.....	14,9 %
Réseau européen.....	17,3 %
Réseau méditerranéen.....	23,4 %
Réseaux régionaux.....	6,1 %
Divers	0,4 %

Sur 402.000 passagers long-courriers transportés, 159.000 ont été acheminés en Boeing, et sur les 2.185.000 passagers des lignes d'Europe, du Proche-Orient et d'Afrique du Nord, 761.000 ont emprunté la Caravelle.

Par secteurs, l'évolution du trafic par rapport à 1960 semble la plus favorable sur les lignes proche-orientales. En fait, en raison de la desserte, par ces lignes, de Rome, Milan, Athènes et Istanbul, une part non négligeable de trafic intra-européen entre dans leurs résultats, ce qui rend difficile la comparaison avec les résultats de l'année précédente. Quoi qu'il en soit, l'ensemble du trafic *Europe plus Proche-Orient* a augmenté de 22 %.

Sur les lignes d'Amérique la position d'Air France s'est renforcée : + 28 % de trafic vers l'Amérique du Nord, + 30 % de trafic vers l'Amérique du Sud.

Les autres secteurs enregistrent des augmentations moins importantes mais relativement satisfaisantes :

- + 9 % sur les long-courriers d'Afrique ;
- + 7 % sur le réseau France-Algérie ;
- + 3 % sur la Méditerranée.

Sur ce dernier réseau, l'évolution du partage du trafic entre les compagnies françaises et la compagnie marocaine, favorable à cette dernière, limite pour le moment les possibilités d'Air France.

Vers l'Extrême-Orient, le trafic qui a presque doublé sur la ligne polaire (101.570.000 passagers/km contre 52.870.000 en 1959) n'a pas suffi à compenser les pertes (22 %) enregistrées sur la route des Indes.

Au total, si l'on a constaté pour l'ensemble de l'année une baisse de remplissage moyen des appareils, celle-ci est relativement faible puisque le coefficient de remplissage annuel ressort à 62,8 % au lieu de 63 % en 1958 et 63,4 % en 1959.

Malgré l'important effort consacré au développement du transport des marchandises, celui-ci n'a enregistré qu'une augmentation globale de 10 %.

En ce qui concerne les colis postaux, une stagnation assez générale de ce transport s'est manifestée en 1960 (résultats inférieurs de 3 % aux résultats de 1959) à l'exception du trafic européen qui a évolué favorablement (30 % d'augmentation).

Enfin, pour le transport de la poste qui était en diminution l'an passé (— 5 %), une légère amélioration globale est constatée (augmentation de 3 %) mais celle-ci n'est le fait que du développement considérable du trafic postal entre la France et l'Algérie (+ 37 %).

B. — LES QUESTIONS DE PERSONNEL

Depuis le 31 décembre 1959, les effectifs du personnel de la Compagnie Air France ont évolué comme suit :

	31 décembre 1959.	31 décembre 1960.	31 août 1961.
Personnel navigant technique.....	1.270	1.253	1.263
Personnel navigant commercial.....	792	896	1.247
<i>Total personnel navigant.....</i>	2.062	2.149	2.510
Personnel au sol <i>statutaire</i>	14.321	15.462	16.181
— cadres	1.266	1.342	1.442
— maîtrise	1.959	2.019	2.174
— exécution (horaires)	4.665	4.997	5.091
— exécution (mensuels)	6.431	7.104	7.474
Personnel au sol <i>non statutaire</i>	4.588	5.241	6.578
— provisoires, contractuels, stagiaires.....	467	614	1.293
— engagés sur place à l'étranger.....	3.323	3.910	4.444
— personnel africain (Communauté).....	798	717	841
<i>Total personnel au sol.....</i>	18.909	20.703	22.759
<i>Total général</i>	20.971	22.852	25.269

On constate donc une importante augmentation des effectifs puisque ceux-ci ont progressé d'environ 20 % en un peu plus d'un an et demi.

Quant aux rémunérations elles ont évolué, depuis le 1^{er} janvier 1960, de la manière suivante :

1^{er} janvier 1960. Personnel au sol : 4 % sur salaires et traitements fixes et primes de gestion des cadres.

Personnel navigant : 4,2 % sur traitements fixes et primes de vol.

Avril 1960..... Prime exceptionnelle de 60 nouveaux francs hiérarchisée.

Juin 1960..... Prime exceptionnelle de 60 nouveaux francs hiérarchisée.

- Décembre 1960. Complément de 58 nouveaux francs apporté à la prime de fin d'année.
Revalorisation automatique de la prime générale de productivité de 2 nouveaux francs hiérarchisée à fin juin, fin juillet et fin novembre. Pour le personnel navigant, on rappellera la réduction des durées mensuelles de vol sur Boeing (de 85 à 75 heures) pour un traitement fixe inchangé.
- 1^{er} février 1961. Majoration mensuelle des traitements et salaires fixes de 12 nouveaux francs hiérarchisée (et augmentation corrélative des primes de gestion des cadres).
Création d'un échelon supplémentaire ancienneté (plus de 30 ans de services).
Création d'une prime complémentaire annuelle de 120 nouveaux francs hiérarchisée.
Blocage de la prime générale de productivité au niveau atteint au 1^{er} janvier 1961.
- 1^{er} août 1961.... Augmentation de 1 % des salaires et traitements fixes.

C. — LES INVESTISSEMENTS

1° La flotte d'Air France.

Au cours de l'année 1960, la flotte d'Air France a évolué de la manière suivante :

TYPE D'AVION	FLOTTE au 1 ^{er} janvier 1960.	FLOTTE au 1 ^{er} janvier 1961.
Boeing 707 « Intercontinental ».....	3	17
Lockheed L 1649 « Super-Starliner ».....	10	10
Lockheed L 1049 « Super-Constellation ».....	22	21
Lockheed L 749 « Constellation ».....	15	11
Sud-Aviation 210 « Caravelle ».....	9	24
Vickers 708 « Viscount ».....	11	8
Bréguet 763 « Provence ».....	12	12
Douglas DC-4.....	24	27
Douglas DC-3.....	34	31

2° *Les investissements de l'exercice 1960.*

Les dépenses d'investissement de la Compagnie Air France pour 1960 ont été les suivantes :

Matériel volant.....	509.850.000 NF.
Investissements exceptionnels au sol.....	28.870.000
Investissements au sol normaux.....	28.740.000
Intérêts intercalaires.....	4.100.000
	<hr/>
	571.560.000 NF.

Le financement de ce plan a été réalisé de la manière ci-après :

Prêts américains.....	257.000.000 NF.
Prêts du Fonds de développement économique et social.....	150.000.000
Autres emprunts garantis.....	95.000.000
Ressources propres.....	69.560.000
	<hr/>
	571.560.000 NF.

3° *Les investissements de l'exercice 1961.*

Le plan d'investissement d'Air France pour l'exercice 1961 est le suivant :

Matériel volant	140.077.000 NF.
Investissements au sol exceptionnels....	30.450.000
Investissements au sol normaux.....	30.860.000
Intérêts intercalaires	1.870.000
	<hr/>
	203.257.000 NF.

Ces dépenses sont financées ainsi qu'il suit :

Autofinancement	81.850.000 NF.
Prêts américains.....	3.500.000
Fonds de développement économique et social	60.000.000
Autres emprunts garantis.....	50.000.000
Ressources nouvelles (emprunts ou autofinancement)	7.907.000
	<hr/>
	203.257.000 NF.

En ce qui concerne le matériel volant, les crédits d'investissements ont servi en premier lieu au cours des deux exercices 1960 et 1961 à financer des commandes antérieurement passées et en cours de règlement. Ces commandes portent sur 24 « Caravelle » et 17 « Boeing ». Par ailleurs des commandes nouvelles ont été passées :

— en 1960 : 3 Caravelle pour Air France, 1 pour Air Tunis et 1 pour Air Liban ;

— en 1961 : 3 Boeing et 6 Caravelle.

Pour les autres investissements, il s'agit dans l'ensemble d'opérations diverses portant notamment sur l'acquisition d'outillage, l'aménagement, l'extension et la modernisation d'ateliers, de magasins ou d'agences.

Par ailleurs est prévu le lancement d'une importante opération d'un montant total de plus de 63 millions de nouveaux francs et portant sur le transfert du siège social dans le cadre de l'aménagement du quartier Maine-Montparnasse.

D. — LA SITUATION FINANCIÈRE

Le chiffre d'affaires de la Compagnie nationale Air France s'est élevé pour 1960 à 1.254 millions de nouveaux francs en augmentation de 18,6 % sur celui de l'exercice précédent.

Ce taux d'augmentation est principalement dû à l'accroissement du trafic.

La majoration des recettes du trafic a surtout porté sur les recettes des passagers qui ont marqué une progression de 17 %, alors que les recettes provenant du transport des marchandises et de la poste ont été très stables :

Les autres recettes commerciales constituées principalement par des prestations de service (recettes des ateliers et assistance aux escales à d'autres compagnies aériennes) ont été également en forte progression (+ 19 %).

Quant aux dépenses, elles ont été marquées par un accroissement très net des frais de personnel (+ 13 %), conséquence principalement de la forte progression des effectifs.

Enfin, il convient de signaler des augmentations très importantes :

— d'une part, des impôts et taxes qui se trouvent majorés d'un exercice à l'autre de 24 % en raison surtout de la progression des redevances d'aéroports, lesquelles sont particulièrement lourdes pour les appareils à réaction ;

— d'autre part, des frais d'assurances qui passent de 7 millions 876.074 nouveaux francs en 1959 à 26.240.470 NF en raison du coût élevé des primes afférentes à l'assurance des appareils à réaction Boeing et Caravelle.

On trouvera ci-après le compte d'exploitation d'Air France pour l'exercice 1960.

DEBIT

CREDIT

Stocks au 1 ^{er} janvier 1960 :		
Matières premières et ingrédients.....	115.685.104,92	
Achats :		
Matières premières, marchandises, pièces de rechange.....	117.084.354,57	
Carburants et lubrifiants avions..	140.312.732,44	
	<hr/>	257.397.087,01
Frais de personnel.....	451.966.756,71	
Impôts, redevances et taxes.....	58.850.028,93	
Travaux, fournitures et ser- vices extérieurs :		
Loyers, entretien à l'extérieur, fournitures, assurances et divers, matériel volant compris.....	172.712.583,61	
Commissions	66.882.035,54	
	<hr/>	239.594.619,15
Transports et déplacements :		
Personnel, matériel, passagers et fret	23.074.593,43	
Frais divers de gestion.....	93.001.033,63	
Frais financiers.....	42.365.779,40	
Dotations aux comptes d'amortisse- ments	159.014.573,90	
Dotations aux comptes de provi- sions	7.177.703,70	
Bénéfices sur l'exercice.....	2.751.054,03	
	<hr/>	1.450.878.334,81

Stocks au 31 décembre 1960.....	142.060.965,20
Recettes :	
Passagers et bagages.....	882.127.815,33
Fret, colis postaux, poste.....	154.274.599,90
Voyages spéciaux	25.992.008,97
Autres recettes commerciales....	147.406.134,27
Recettes diverses.....	44.416.811,14
Contrat d'exploitation avec l'Etat.	54.600.000 »
	<hr/>
	1.308.817.369,61
	<hr/>
	1.450.878.334,81

En définitive, l'exercice 1960 s'est soldé par un bénéfice au compte d'exploitation de 2.751.054 NF moins favorable que celui des années précédentes, qui avait été respectivement de 7.345.000 NF en 1958 et de 7.005.000 NF en 1959.

Au compte de « Pertes et de profits », après application des profits et pertes exceptionnels et sur exercices antérieurs, le solde bénéficiaire de l'exercice 1960 ressort à 2.819.270 NF. Il est à signaler toutefois que pour ce même exercice les contributions contractuelles versées par l'Etat à Air France ont été de 54.600.000 NF.

En ce qui concerne l'exercice 1961, les dernières prévisions connues font apparaître une situation voisine de celle de l'exercice précédent, le compte d'exploitation se soldera probablement par un déficit d'une cinquantaine de millions de nouveaux francs.

Evaluation des recettes et des dépenses d'Air France pour 1961.

		(En milliers de NF.)
Dépenses brutes :		
1) Frais généraux.....		62.381
2) Frais de ventes.....		288.422
3) Frais d'escales.....		178.337
4) Frais de vols :		
— P. N. (appointements, charges sociales, primes, indemnités)	133.136	
— qualification du P. N.....	29.269	
— combustible	141.971	
— commissariat	64.948	
— assurances passagers.....	3.848	
	373.172	
5) Frais d'ateliers et de matériel volant :		
— entretien et approvisionnement.....	230.616	
— amortissement des rechanges.....	23.131	
— contrôle véritas.....	2.550	
— assurance du matériel volant.....	39.467	
	295.764	
6) Locations et affrètements.....		9.824
7) Frais financiers :		
— amortissement du matériel volant.....	107.764	
— financement	53.757	
	161.521	
8) Sous-total des dépenses.....		1.369.421
9) Provision pour amortissements supplémentaires entraînés par la réévaluation de l'actif.....		7.000
10) Total général des dépenses.....		1.376.421
Recettes :		
11) Recettes commerciales :		
— passages	1.048.458	
— bagages	17.223	
— fret et C. P. A.....	101.840	
— postes	57.070	
	1.224.591	
12) Frètements		4.059
13) Recettes annexes :		
— diverses	19.600	
— ventes	14.100	
— escales	11.100	
— commissariat	9.200	
— ateliers	45.000	
	99.000	
14) Total général des recettes.....		1.327.650
Insuffisance.....		48.771

VII. — Régie nationale des usines Renault.

A. — L'ACTIVITE DE LA RÉGIE

1° La production.

En 1960, la production de la Régie Renault a été en augmentation de près de 10 % sur celle de l'année précédente et s'est élevée à 559.127 véhicules, se répartissant en :

— 4 CV.....	44.710
— Dauphine	402.940
— Floride	36.156
— Frégate, Domaine.....	1.274
— Estafette	31.215
— Autres véhicules industriels.....	26.625
— Tracteurs agricoles.....	16.207

La construction des Frégate, Domaine, Dauphinoise a été suspendue au printemps. Leur ont été substitués les véhicules suivants :

- l'Ondine, version luxueuse à 4 vitesses de la Dauphine, dont 30.000 unités ont été produites d'octobre à décembre ;
- de nouvelles variantes de 600 kg Estafette.

Cette production n'a pas été, du reste, répartie d'une manière uniforme sur toute l'année. L'année 1960 a été marquée, en effet, par un durcissement de la concurrence internationale, qui s'est traduit notamment par une réduction des exportations vers les Etats-Unis. Ainsi, alors que la production du premier semestre avait été particulièrement brillante, celle de la deuxième moitié de l'année a marqué un certain fléchissement.

Pour 1961, les résultats des huit premiers mois sont :

— voitures particulières.....	219.783
— véhicules industriels.....	28.907
— tracteurs agricoles.....	12.534

soit au total..... 261.224 véhicules.

Il convient de comparer ces chiffres avec ceux de la période correspondante de 1960 ; les chiffres atteints étaient les suivants : 345.281 voitures particulières, 36.445 véhicules industriels et 10.394 tracteurs agricoles, soit au total 3.912.120 véhicules.

Il convient toutefois de signaler que la production de la 4 CV a été progressivement ralentie au cours du premier semestre de 1961 et définitivement arrêtée le 7 juillet en prévision des sorties des nouveaux modèles R 3, R 4, R 4 L et R 4 super. Un modèle fourgonnette (375 kg de charge utile) est également prévu dans cette nouvelle gamme.

2° Les ventes.

En ce qui concerne l'écoulement de la production, on doit noter un accroissement des ventes sur le marché français et, au contraire, un ralentissement des exportations.

Au total, les ventes des usines en 1960 se sont montées à 524.305 véhicules et tracteurs. En 1961, elles seront, comme la production, inférieures à celles de 1960. Par contre, les ventes à la clientèle seront sensiblement du même ordre que celles réalisées en 1960 malgré l'arrêt de la fabrication de la 4 CV. C'est ainsi qu'à la fin du premier semestre 1961, 100.000 voitures particulières ont été écoulées sur le marché français contre 106.000 pendant la même période de l'année 1960.

Dans la plupart des autres pays, les ventes de la Régie à la clientèle seront analogues, voire supérieures, à celles de l'année précédente, en particulier dans les pays d'Amérique latine, dans les pays nordiques et en Italie.

En ce qui concerne les exportations, celles-ci se sont élevées en 1960 à :

— voitures particulières.....	280.772
— véhicules industriels.....	16.742
Total	297.514

Pour 1961, les résultats des sept premiers mois, comparés à la période correspondante de l'année dernière, sont :

	1960	1961
	(7 mois.)	
— voitures particulières	211.090	126.343
— véhicules industriels	11.514	8.011
Total.....	222.604	134.354

Le ralentissement des exportations au cours de l'année 1961 est dû à la récession qui a frappé certains marchés dans la deuxième partie de 1960 et au début de l'année 1961. Toutefois, depuis le début de 1961, on note une progression régulière des exportations de la Régie. C'est ainsi qu'en janvier les exportations de voitures particulières étaient de 12.071 unités et qu'elles sont passées à 25.139 unités en juin dernier.

A l'heure actuelle la situation des marchés d'exportation se présente de la manière suivante :

En dehors de la zone franc, la Régie continue d'assurer, avec 112.000 voitures, plus de la moitié des exportations françaises (55 %) et elle assure le quart des exportations françaises dans la zone franc.

Depuis le début de l'année, la Régie a exporté en Europe 75.000 voitures particulières, soit 53,2 % des exportations françaises, et ses ventes se sont particulièrement développées dans quelques pays.

	1960	1961
	(6 mois.)	
— Italie	13.279	15.561
— Espagne	5.123	8.915
— Pays scandinaves.....	7.379	10.615

Pour l'ensemble du continent américain, du fait du ralentissement des ventes aux U. S. A., la Régie a exporté depuis le début de cette année 31.600 voitures contre 64.900 pour la même période de l'année dernière, assurant cependant 66,6 % des exportations françaises. Aux U. S. A. mêmes, une reprise s'est amorcée depuis quelques mois. Pour la première fois de l'année, au mois d'août 1961, les ventes à la clientèle ont dépassé celles du mois correspondant de l'année précédente avec 4.800 unités.

Par ailleurs, la Régie a particulièrement développé ses exportations en Argentine et au Mexique. Elle a exporté 11.220 voitures en Argentine contre 1.650 l'année précédente et 4.680 voitures contre 1.140 au Mexique.

En revanche, on constate un ralentissement des exportations en Afrique (1.790 unités exportées au cours du premier semestre 1961 contre 3.680 au cours de la période correspondante de 1960.

Indépendamment des exportations de véhicules terminés, la Régie a poursuivi sa politique d'expédition de véhicules non montés

qui sont assemblés sur place soit dans des usines appartenant à la Régie (Belgique et Algérie), soit par l'intermédiaire d'autres firmes avec lesquelles des accords ont été passés, notamment la Société Alfa-Roméo pour l'Italie, la Société Industria Kaiser pour l'Argentine et la Willys Overland do Brasil pour le Brésil.

Ces expéditions ont été, en 1960, comparées à celles de 1959.

	1959.	1960.
Belgique	33.000	51.361
Angleterre	6.700	3.500
Italie	10.350	21.100
Espagne	6.100	9.900
Irlande	900	500
Algérie	—	110
Afrique du Sud.....	3.600	3.550
Australie	550	1.300
Nouvelle-Zélande	—	10
Philippines	130	160
Argentine	—	7.810
Brésil	1.840	14.035
Mexique	100	3.600

Par ailleurs, la Régie Renault a, comme on le sait, en dehors de sa production de véhicules automobiles et de tracteurs agricoles, deux autres activités : la fabrication de machines-outils et celle de matériel ferroviaire.

En ce qui concerne les machines-outils, la majorité de la production de la Régie a été, en 1960, exportée. Les principales livraisons ont été effectuées à l'U. R. S. S., au Brésil et en Angleterre.

Par ailleurs, d'importantes commandes ont été reçues de Tchécoslovaquie et de la firme italienne Alfa-Roméo.

Pour le matériel ferroviaire, signalons, en 1960, la production de :

- 32 autorails de 825 CV ;
- 17 locotracteurs de 60 CV à 300 CV
- 2 locomotives de 2.400 CV à turbines à gaz et générateurs à pistons libres.

B. — QUESTIONS DE PERSONNEL

1° Les effectifs.

Entre le mois de décembre 1959 et le mois de juillet 1961, les effectifs de la Régie Renault ont varié de la manière suivante :

CATEGORIES	FIN décem. 1959.	FIN juillet 1960.	FIN décem. 1960.	FIN juillet 1961.
<i>Personnel horaire :</i>				
— Professionnels	13.362	13.667	13.326	12.481
— O. S.	31.347	30.300	26.938	25.046
— Manœuvres	2.356	2.178	2.014	1.797
— Divers	1.183	1.208	1.213	1.135
Total (A).....	48.248	47.353	43.491	40.459
<i>Personnel mensuel :</i>				
— A. P. R. (a) (B).....	1.354	1.480	1.594	1.569
— Employés	10.271	10.627	10.932	10.306
— Maîtrise	3.684	3.637	2.936	2.932
— Cadres (et stagiaires)....	2.100	2.193	2.482	2.256
Total (C).....	16.055	16.457	16.350	15.494
Total (A) + (B) + (C).....	65.657	65.290	61.435	57.522

(a) A. P. R. : Agent productif Renault, c'est-à-dire « Membre du personnel horaire qui bénéficie du statut du personnel mensuel ».

On constate donc une très nette diminution des effectifs au cours des deux dernières années, diminution qui a, du reste, surtout porté sur le personnel horaire et tout spécialement les ouvriers spécialisés.

2° Les rémunérations.

Au cours de l'année 1960, l'augmentation des rémunérations du personnel de la Régie Renault a été de 5,10 %. Depuis le début de 1961, elle s'est élevée à 2,01 %.

C. — LES INVESTISSEMENTS DE LA RÉGIE

1° *La politique de décentralisation de la Régie.*

Avant de fournir quelques chiffres sur les investissements de la Régie Renault au cours des deux derniers exercices, votre Rapporteur général a pensé qu'il était souhaitable de consacrer un certain développement à la politique suivie en matière de décentralisation par la Régie Renault, politique qui, en définitive, conditionne l'implantation des investissements.

Lors de la création de la Régie Renault, les établissements et installations de Billancourt représentaient la quasi-totalité du potentiel industriel de l'entreprise. Depuis lors, l'importance relative de Billancourt dans l'ensemble industriel de la Régie n'a fait que décroître.

L'effort de décentralisation s'est accompli dans plusieurs directions :

— par le développement des installations provinciales déjà existantes (usine du Mans) ;

— par la création d'usines décentralisées (usines d'Orléans, de Flins et de Cléon) ;

— par la création et l'extension des filiales industrielles de province (S. A. F. E., S. N. R., S. N. U. P. A. T., etc.) ;

— par l'arrêt de certaines fabrications qui ont été ensuite confiées à des sous-traitants.

a) Développement des usines de province existantes (le Mans).

L'extension de l'usine du Mans s'est réalisée en partie par le transfert à cet établissement d'un certain nombre de fabrications précédemment réalisées à Billancourt. Ce fut le cas, en 1946, des ateliers de peinture et, en 1950, des fabrications des différentiels de tous les véhicules, puis de celle des trains avant et arrière des 4 CV et des Dauphine ainsi que des véhicules utilitaires.

L'extension de l'usine s'est également réalisée bien entendu par un développement important des activités existantes : forges, fonderies, fabrication et montage des tracteurs agricoles.

Les effectifs de cette usine sont passés de 1.400 personnes, au lendemain de la nationalisation, à plus de 8.000 en 1961.

b) Création d'usines décentralisées en province.

Le programme d'expansion de la Régie s'est réalisé en province par la création de trois usines importantes qui sont, dans l'ordre chronologique, Orléans, Flins et Cléon.

Orléans. — Peu après la Libération, la Régie a procédé à Orléans à l'implantation d'une usine spécialisée dans les fabrications de précision. Cette usine emploie actuellement 749 personnes.

Flins. — La création de l'usine Pierre Lefauchaux, située dans la vallée de la Seine, est une vaste opération de décentralisation. Elle a d'ailleurs été considérée comme telle par une convention du 4 juillet 1950 signée entre le M. R. U. et la Régie.

Employant 7.237 personnes et occupant une superficie de 2.240.000 mètres carrés, dont 330.000 couverts, cette usine est actuellement l'une des plus modernes d'Europe. Son activité est essentiellement axée sur l'assemblage des véhicules automobiles, mais comporte également des ateliers de presse, de soudure et de traitements électrolytiques.

Cléon. — L'usine de Cléon, près d'Elbeuf, occupe 1.640.000 mètres carrés, dont 340.000 doivent être couverts. Elle fabrique les boîtes de vitesses des véhicules Dauphine et 4 CV et comporte également un atelier de traitements thermiques. Elle doit accueillir progressivement d'autres ateliers transférés de Billancourt. Ses effectifs étaient de 1.440 personnes au 31 juillet 1961.

Installé dans une zone où les problèmes de sous-emploi de la main-d'œuvre se faisaient sentir, cet établissement de la Régie contribue au soutien et au développement économique de cette région.

c) Création et extension des filiales industrielles de province.

La Régie Renault possède, comme toute entreprise industrielle importante, un certain nombre de filiales industrielles.

Les usines de ces filiales sont situées en province et ont connu, sous l'impulsion de la Régie, un développement considérable. On peut citer notamment :

— la Société nouvelle de roulements à Annecy, qui emploie 21.100 personnes, au 31 juillet 1961, occupant ainsi une place de choix dans l'industrie mécanique savoyarde ;

— la Société des Aciers fins de l'Est, située à Hagondange, et qui a vu son potentiel et son activité croître régulièrement depuis sa création ;

— la S. N. U. P. A. T. (Société nouvelle des usines de Pontlieue et Aciéries du Temple) qui est une filiale de la Régie dont l'usine est située à Saint-Michel-de-Maurienne. Son activité est tout spécialement orientée sur la production d'aciers spéciaux ;

— la S. A. V. I. E. M., de son côté, a installé son usine de montage de véhicules industriels à Blainville, près de Caen, et son usine d'autocars à Annonay, dans l'Ardèche.

d) Arrêt de certaines fabrications confiées à des entreprises spécialisées.

Avant guerre, les usines Renault fabriquaient en totalité leurs véhicules, depuis les chambres à air jusqu'aux bougies, en passant par les phares et les carburateurs.

La Régie, par contre, confie certaines de ses fabrications à des sous-traitants. C'est ainsi qu'en 1955, elle a arrêté totalement la fabrication des pneumatiques et qu'elle a confié également à des entreprises spécialisées, le plus souvent situées en province, la fabrication de la presque totalité des équipements et accessoires.

En 1959, la Régie a effectué 65 % de ses achats en dehors de la région parisienne et s'est adressée à plus de 4.500 fournisseurs.

*

* *

Les deux établissements de la Régie qui subsistent dans la proche banlieue parisienne sont :

— l'usine de Billancourt où sont fabriqués les organes mécaniques des R 3, R 4, R 4 L, Dauphine et des camions et où sont montés les R 3 et les R 4 ainsi que les camions. L'effectif total de l'usine de Billancourt au 31 juillet 1961 était de 32.432 personnes ;

— l'usine de Choisy-le-Roi affectée à la division du matériel ferroviaire et où sont également effectués les échanges standard de moteurs. L'effectif de cette usine, au 31 juillet 1961, était de 1.127 personnes.

*

* *

L'importance de l'effort de décentralisation effectué par la Régie peut être mesurée, d'une part, par le montant des investissements exécutés au cours de la dernière décade dans les établissements décentralisés et, d'autre part, par l'évolution comparée des effectifs entre Billancourt et les autres usines :

Evolution comparée des effectifs.

ANNEES	EFFECTIF total sans les directions commerciales regionales.	BILLANCOURT	USINES décentralisées.	% PROVINCE sur total.
1946	32.170	29.417	2.753	8,5
1955	46.694	35.143	11.551	24,7
1961	51.293	32.432	18.861	36,7
(Fin juillet.)				

Investissements réalisés dans les établissements décentralisés.

	LE MANS	FLINS	CLEON	ORLEANS
	(En anciens francs.)			
1950	1.281.000.000	495.250.000	»	80.000.000
1951	938.200.000	2.503.550.000	»	51.500.000
1952	965.514.000	2.086.885.000	1.610.400.000	8.100.000
1953	169.955.000	177.200.000	»	4.300.000
1954	765.863.000	2.721.130.000	»	5.340.000
1955	1.276.126.000	3.308.200.000	»	123.250.000
1956	1.202.215.000	3.900.430.000	1.766.000.000	76.970.000
1957	1.918.005.000	3.330.120.000	874.350.000	169.785.000
1958	3.903.941.700	1.939.280.000	5.743.470.000	499.300.000
1959	2.738.287.000	2.010.400.000	2.119.400.000	347.900.000
1960	4.721.399.000	4.550.544.000	1.252.780.000	342.130.000
Totaux	19.880.505.700	27.022.989.000	13.366.400.000	1.708.575.000
	61.978.469.700			

2° *Montant des investissements de la Régie en 1960
et leur financement.*

Au cours de l'exercice 1960, les investissements de la Régie Renault se sont élevés à :

	Millions de nouveaux francs.
— constructions et acquisitions immobilières....	10,1
— installations, matériel et outillage.....	80,5
— immobilisations en cours (accroissement)....	46,1
— participations	47,3
	<hr/>
Soit au total.....	184 »

Il est à noter que ces chiffres représentent l'accroissement net, déduction faite des cessions d'immobilisations qui ont atteint 41 millions de nouveaux francs ; par conséquent, le montant des investissements bruts s'est élevé à 225 millions de nouveaux francs.

Ces investissements ont été financés, à concurrence de 96 millions de nouveaux francs, par les amortissements de l'exercice et, pour le surplus, par des emprunts à moyen terme.

Pour 1961, les dépenses d'investissements seront du même ordre de grandeur que celles de 1960.

D. — LA SITUATION FINANCIÈRE.

On trouvera ci-après le compte d'exploitation générale de la Régie Renault pour l'exercice 1960.

Compte d'exploitation générale au 31 décembre 1960.

CHARGES

Stocks au début de l'exercice :

Matières et fournitures.....	93.206.676,04	
Moins : provision pour dépréciation.	349.962,60	
		92.856.713,44
Produits finis.....	203.236.247,30	
Moins : provision pour dépréciation.	14.490.824,48	
		188.745.422,82
Produits ou travaux en cours.....	141.628.526,29	
Moins : provision pour dépréciation.	44.921,98	
		141.583.604,31

423.185.740,57

Achats de matières et marchandises :

Marchandises	237.864.156,94
Matières premières.....	1.333.114.104,44
Matières consommables.....	110.457.926,42
Emballages	320.147,83

1.681.756.335,63

Frais de personnel.....	936.094.978,91
Impôts et taxes.....	393.253.433,69
Travaux, fournitures et services extérieurs.....	219.788.925,81
Transports et déplacements.....	120.024.998,76
Frais divers de gestion.....	60.512.764,44
Frais financiers.....	35.052.414,98
Dotation de l'exercice aux comptes d'amortissements.....	96.484.557,66
Dotation de l'exercice aux comptes de provisions.....	8.091.232,54

3.974.245.382,99

PRODUITS

Stocks en fin d'exercice :

Marchandises	25.128.015,71	
Moins : provision pour dépréciation.	1.943.704,08	
		23.184.311,63
Matières et fournitures.....	123.195.564,14	
Moins : provision pour dépréciation.	463.616,59	
		122.731.947,55
Produits finis.....	337.498.413,62	
Moins : provision pour dépréciation.	14.782.304,85	
		322.716.108,77
Produits ou travaux en cours.....	139.185.715,01	
Moins : provision pour dépréciation.	55.065 »	
		139.130.650,01

607.763.017,96

Ventes, travaux facturés, cession et produits divers.....	3.226.815.834,84
Ventes de déchets.....	23.565.630,70
Ristournes, rabais et remises obtenus.....	769.518,63
Produits accessoires.....	44.910.818,51
Produits financiers.....	16.142.536,97
Travaux faits par l'entreprise pour elle-même.....	46.590.043,95
Résultats d'exploitation des succursales hors métropole.....	603.678,21
Résultats d'exploitation.....	7.084.303,22

3.974.245.382,99

Les résultats de l'exercice se sont soldés au compte d'exploitation par une perte de 7.084.303 nouveaux francs.

Après application des pertes et profits exceptionnels et sur exercices antérieurs, le bénéfice net total ressort au compte des pertes et profits à 2.672.979 *nouveaux francs*.

En ce qui concerne l'exercice 1961, les mesures d'adaptation prises durant l'hiver 1960-1961 ont entraîné un ralentissement de l'activité au cours du premier semestre de l'année. La production a été réduite, les stocks étant progressivement, puis totalement résorbés grâce aux ventes du printemps. Cette baisse d'activité a inévitablement entraîné une surcharge des prix de revient. Cependant, le second semestre se caractérise par un retour progressif à l'activité normale en même temps que par le lancement des nouvelles fabrications. La situation financière de l'exercice restera néanmoins marquée par les difficultés de l'hiver.

Toutefois, on peut espérer que cet exercice se terminera en équilibre financier comme le précédent.

Il est évidemment difficile, s'agissant d'une industrie aussi sensible aux variations de la conjoncture que celle de l'automobile, d'établir des perspectives d'avenir. Toutefois, on peut dès à présent penser que l'année 1962 supportera encore à son début une partie des importantes surcharges d'exploitation entraînées par le démarrage, la montée en cadence et le lancement commercial des nouvelles fabrications. Mais du fait même de la mise sur le marché de cette nouvelle gamme de véhicules, on peut envisager un niveau de ventes nettement supérieur à celui de 1961.

Par ailleurs, le chiffre d'affaires sera influencé par la baisse des prix moyens unitaires liée au développement des modèles 3 et 4 CV et à l'extension des ventes de véhicules destinés à être assemblés à l'étranger. Il devrait toutefois être au moins du même ordre que celui de 1959 et 1960.

Conclusions.

Dans son rapport sur le précédent budget, votre Rapporteur général, après avoir examiné la situation du secteur des activités industrielles de l'Etat telle qu'elle se présentait à la fin de 1960, indiquait :

« Cette situation est préoccupante et fait peser une menace sur l'ensemble de l'économie du pays. Si certaines entreprises, comme par exemple Electricité de France ou les grandes banques de dépôt, poursuivent le développement normal de leur activité et équilibrent dans l'ensemble leur gestion, d'autres au contraire continuent à rencontrer ou commencent à rencontrer des difficultés parfois sérieuses. »

A la lumière des résultats probables de l'exercice 1961 et des perspectives de 1962, examinons dans quelle mesure cette appréciation était justifiée et quels pronostics l'on peut, en ce domaine, formuler pour l'avenir.

Nous devons constater tout d'abord que les craintes que nous avons émises concernant la situation du secteur nationalisé étaient dans l'ensemble justifiées et que les prévisions faites se sont révélées exactes.

Si, comme nous l'indiquions, les grandes banques nationalisées et Electricité de France ont poursuivi leur expansion dans des conditions normales et ont connu des résultats en principe satisfaisants, encore que les perspectives financières d'Electricité de France pour 1962 appellent certaines réserves, par contre, d'autres entreprises ont rencontré les difficultés accrues que nous avons redoutées. A une exception près toutefois, celle de la Régie nationale des usines Renault, qui, après avoir connu une situation délicate à la fin de l'année dernière et pendant les premiers mois de 1961, a pu finalement franchir cette mauvaise passe et, ayant réalisé une compression de ses effectifs, semble maintenant connaître une évolution plus favorable.

Pour les autres entreprises, la situation ne s'est pas redressée. Nous voyons, en effet, que le déficit de la S. N. C. F. continue à faire peser sur les finances publiques une charge qui a hélas !

maintenant un caractère traditionnel. Si, à la suite de la majoration importante des tarifs intervenue en 1959, les résultats de l'exploitation du chemin de fer s'étaient améliorés, dès l'année dernière, on a, comme l'avait prévu votre Rapporteur général, assisté à une dégradation de la situation financière de la société nationale. Comme d'habitude, nous constatons que le Gouvernement a eu recours pour essayer de freiner l'augmentation du déficit du chemin de fer à un nouveau relèvement des tarifs du rail.

De même la R. A. T. P. voit ses charges d'exploitation poursuivre leur progression ascendante et là encore le seul remède envisagé est l'augmentation des tarifs.

Enfin, la situation financière des Charbonnages de France demeure difficile, bien que la crise charbonnière qui a frappé les différents pays de la C. E. C. A. paraisse avoir maintenant franchi sa phase la plus aiguë. Le plan de conversion des houillères, qui a pour objet de réduire progressivement l'extraction, entraîne des charges de plus en plus lourdes et l'on assiste à un relèvement du montant des subventions versées à cet effet par l'Etat qui, de 50 millions de nouveaux francs en 1960, est passé à 150 millions en 1961 et atteindra 200 millions l'année prochaine, sans cependant que ces subventions soient suffisantes pour permettre aux Charbonnages d'équilibrer leur compte d'exploitation.

TITRE III

LE SECTEUR DES ACTIVITES SOCIALES DE L'ETAT

De 1960 à 1962 la masse globale des dépenses de la Sécurité Sociale s'accroîtra d'environ 9 % passant de 41,4 à 45,1 milliards de NF. Ainsi comme votre Rapporteur général l'a souvent fait observer, les charges du secteur social continuent à être du même ordre que celles du secteur administratif traditionnel et du secteur industriel et constituent donc approximativement le tiers des dépenses globales de l'Etat.

Dans le cadre du présent titre, sera présenté d'abord un aperçu de la situation financière actuelle des différents régimes de la Sécurité Sociale, puis seront examinés les premiers résultats des principales réformes intervenues en 1960 en matière de Sécurité Sociale.

CHAPITRE I^{er}

LA SITUATION FINANCIERE ACTUELLE DE LA SECURITE SOCIALE

Jusqu'en 1960, votre Rapporteur général s'était efforcé de présenter dans chacun de ses rapports sur le budget un exposé aussi détaillé que possible de la situation financière des divers régimes de Sécurité Sociale en ce qui concerne tant les prévisions de l'année en cours que les perspectives de l'exercice suivant.

L'année dernière, il ne lui a pas été possible de se conformer à cette présentation traditionnelle, le débat budgétaire devant le Sénat s'étant ouvert trop tôt pour que soient connus l'ensemble des différents éléments statistiques et les données prévisionnelles établies par les divers organismes de Sécurité Sociale qui normalement n'effectuent ce travail que dans le courant du mois de novembre de chaque année. Votre Rapporteur général avait donc dû se borner à donner une vue d'ensemble de la situation financière de la Sécurité Sociale.

Cette année, la situation est identique, l'ouverture du débat budgétaire étant même en avance de quelques jours par rapport à 1960.

Dans ces conditions, il n'a pas été possible de fournir le détail des recettes et des dépenses des différents régimes spéciaux et complémentaires de la Sécurité Sociale et des chiffres globaux ont seulement été indiqués. Encore ces chiffres qui résultent de données partielles et d'extrapolations n'ont-ils qu'un caractère approximatif, tout en constituant néanmoins un ordre de grandeur valable.

Par ailleurs, il est bien précisé que *les prévisions concernant l'année 1962 ont été établies en fonction de la situation actuelle en matière tant de prestations que de cotisations*. Il est bien évident que si des mesures nouvelles interviennent, les prévisions devront être modifiées. L'intervention de telles mesures apparaît probable, notamment en matière de prestations familiales, mais à l'heure où ces lignes sont écrites, le Gouvernement n'a encore pris aucune décision, il n'est donc pas possible de tenir compte de l'incidence financière de mesures dont on ignore encore la contexture.

Prévisions pour 1961 et 1962 des recettes et des dépenses de la Sécurité sociale et rappel de la situation de 1960.

	1960			1961			1962		
	Recettes.	Dépenses.	Soldes.	Recettes.	Dépenses.	Soldes.	Recettes.	Dépenses.	Soldes.
(En millions de nouveaux francs.)									
I. — Régime général.									
Assurances sociales	9.563	9.781	— 218	11.590	11.756	— 166	12.620	13.094	— 474
Accidents du travail	1.642	1.664	— 22	1.932	1.885	+ 47	2.042	2.086	— 44
Prestations familiales :									
— salaires	6.848	6.517	+ 331	7.850	7.515	+ 335	8.500	7.765	+ 735
— employeurs et travailleurs indépendants	500	555	— 55	588	572	+ 16	626	596	+ 30
Ensemble « Régime général »	18.553	18.517	+ 36	21.960	21.728	+ 232	23.788	23.541	+ 247
II. — Régime agricole.									
Assurances sociales		600			992			1.369	
Assurance vieillesse des non-salariés	2.559	327	»	3.127	366	»	3.703	529	»
Prestations familiales		1.632			1.769			1.805	
Accidents du travail	309	309	»	338	338	»	378	378	»
Ensemble « Régime agricole »	2.868	2.868	»	3.465	3.465	»	4.081	4.081	»
Régimes spéciaux.									
Assurances sociales		1.398			1.566			1.785	
Retraites	11.309	7.611	— 100	13.132	8.927	— 100	14.219	9.668	— 100
Accidents du travail		412			467			517	
Prestations familiales		1.988			2.272			2.349	
Ensemble « Régimes spéciaux »	11.309	11.409	— 100	13.132	13.232	— 100	14.219	14.319	— 100
Régimes complémentaires et divers (a)	1.843	1.592	+ 251	2.150	2.100	+ 50	2.360	2.350	+ 10
Fonds de solidarité	884	884	»	884	884	»	884	884	»
Totaux généraux	35.457	35.270	+ 187	41.591	41.409	+ 182	45.332	45.175	+ 157

(a) Y compris le Fonds spécial.

Un simple examen de ce tableau permet de constater la progression continue et importante des dépenses sociales de la nation dont le rythme d'accroissement annuel a même tendance à s'accélérer.

Les causes de cette progression sont diverses, nous les analyserons rapidement pour chacune des différentes branches de la Sécurité Sociale.

Les Assurances sociales.

En ce qui concerne les Assurances sociales proprement dites, les augmentations que l'on constate tiennent d'une part, à des raisons de caractère permanent, d'autre part, à l'incidence de mesures nouvelles intervenues au cours des deux dernières années.

Parmi les motifs permanents d'aggravation des charges des Assurances sociales, rappelons tout d'abord l'accroissement constant du coût des thérapeutiques. Au fur et à mesure des progrès de la médecine, les traitements coûteux se multiplient et cet état de chose réagit non seulement sur les remboursements aux assurés sociaux des frais médicaux et pharmaceutiques, mais également, et peut-être même principalement, sur les prix de journée des hôpitaux, dont les taux ne cessent de croître.

D'autre part, certaines prestations se trouvent indexées sur des éléments qui ont tendance à augmenter d'une manière continue. C'est ainsi que les rentes vieillesse servies par la Sécurité Sociale sont revalorisées chaque année en fonction de la variation d'un salaire moyen calculé d'après les recettes de la Sécurité Sociale et compte tenu de l'effectif des assurés. Les hausses de salaires se répercutent donc d'une manière à peu près automatique sur le montant des rentes.

Au cours des deux dernières années, le jeu de l'indexation sur le salaire moyen a entraîné une augmentation des rentes de la Sécurité Sociale de 10,5 % à compter du 1^{er} août 1960 et de 7,7 % à compter du 1^{er} août 1961. Pour 1962, une augmentation au moins du même ordre est à prévoir.

De même, les indemnités journalières servies aux assurés sociaux en cas d'arrêt de travail sont fonction des rémunérations et croissent donc proportionnellement à l'augmentation des salaires.

Par ailleurs, l'évolution démographique de la France jointe à l'allongement de la vie humaine provoque un accroissement constant du nombre des retraités.

Enfin, on assiste, à l'heure actuelle, à une tendance très nette, dans l'ensemble de la population, à une multiplication des soins médicaux. Le Français se soigne davantage et recourt de plus en plus au concours du médecin.

En dehors de ces causes permanentes, des mesures nouvelles sont venues, au cours des deux dernières années, accroître les charges des Assurances sociales.

C'est tout d'abord, la réforme des modalités de remboursement des honoraires médicaux qui a entraîné une augmentation de dépenses de l'ordre d'un demi milliard de nouveaux francs. C'est ensuite le relèvement de l'allocation supplémentaire versée par le Fonds National de Solidarité et qui a été portée, à compter du 1^{er} janvier 1961, à 420 NF pour les bénéficiaires âgés de moins de 75 ans et à 520 NF pour ceux ayant atteint cet âge.

Enfin, signalons l'augmentation de certaines pensions d'invalidité qui ont été portées de 40 % à 50 % du salaire de base, en ce qui concerne les assurés sociaux invalides de 2^e et 3^e catégories.

Prestations familiales.

L'augmentation des charges relatives au versement des prestations familiales est due, comme pour la branche assurances sociales, à la fois à une cause permanente et à l'incidence de mesures nouvelles.

La cause permanente est bien connue, c'est l'évolution démographique qui entraîne une augmentation du nombre des enfants ouvrant droit aux prestations. Cette évolution a, du reste, tendance à se ralentir fortement mais continue encore de peser à l'heure actuelle, d'une manière non négligeable sur les charges de la Sécurité Sociale.

Les mesures nouvelles sont de trois ordres différents.

En premier lieu, l'augmentation du salaire de base servant au calcul des allocations familiales proprement dites qui a été relevé à trois reprises : de 5 % à compter du 1^{er} août 1960, de 3 % à compter du 1^{er} janvier 1961, enfin une nouvelle fois de 3 % à partir du 1^{er} août dernier.

D'autre part, la réforme de l'allocation de logement réalisée par le décret du 1^{er} juillet 1961, qui avait principalement pour but d'effectuer une redistribution de cette allocation entre les familles de manière à augmenter l'aide apportée à celles qui sont les moins fortunées, mais a néanmoins entraîné une augmentation de la masse des prestations servies, de l'ordre de 10 %.

Enfin, la réduction de l'éventail des abattements de zone opérée à compter du 1^{er} août 1961 et qui a eu pour effet de placer dans la zone à 8 % toutes les localités qui étaient antérieurement dans les zones à 8,5 %, 9 % et 10 %, a eu évidemment, pour effet direct, un accroissement de charges.

Accidents du travail.

La branche « accidents du travail » voit ses dépenses augmenter pour des causes analogues à celles signalées pour les assurances sociales : revalorisation des rentes, comme en matière de rentes vieillesse, majoration des indemnités journalières en fonction des hausses de salaires, augmentation de la charge des prestations en nature par suite du coût de plus en plus élevé des thérapeutiques modernes.

Par ailleurs, on constate un développement inquiétant des accidents dits de « trajet », c'est-à-dire ceux qui arrivent au salarié entre son domicile et son lieu de travail et vice versa. La cause en est le développement de la circulation automobile et des risques qui en résultent pour l'ensemble de la population : automobilistes eux-mêmes, cyclomotoristes, piétons.

Le régime agricole.

En plus des augmentations de charges qui ont affecté, au cours des derniers exercices et qui affecteront en 1962 le régime agricole au même titre que le régime général de la sécurité sociale et qui viennent d'être exposées, ce régime voit également ses dépenses majorées par suite de mesures qui lui sont propres :

— d'une part, la création par la loi du 25 janvier 1961 d'un régime spécial d'assurance maladie, maternité et invalidité en faveur des exploitants agricoles et des membres de leur famille, régime dont les charges vont être majorées de 75 millions de NF par la réduction de 200 NF à 100 NF de la franchise annuelle actuellement appliquée pour le remboursement des prestations.

— d'autre part, la création d'une allocation complémentaire vieillesse en faveur des anciens exploitants agricoles, mesure qui est, à l'heure actuelle, soumise au Parlement et qui doit entraîner, pour 1962, une dépense supplémentaire de 175 millions de NF.

*
* *

Une aussi forte progression des charges de la sécurité sociale a nécessité, fatalement, un aménagement des recettes correspondantes.

Dans ce domaine, deux séries de mesures ont été prises.

D'une part, la cotisation patronale pour les assurances sociales a été majorée d'un point à compter du 1^{er} janvier 1961, passant ainsi de 12,5 % à 13,5 %.

Par conséquent, à l'heure actuelle, non compris les cotisations pour les accidents du travail qui sont variables selon les professions, les cotisations de sécurité sociale se répartissent comme suit :

	PART patronale.	PART salariale.	TOTAL
Assurances sociales.....	13,50 %	6 %	19,50 %
Prestations familiales.....	14,25 %	»	14,25 %
Total	27,75 %	6 %	33,75 %

D'autre part, le plafond des rémunérations à prendre en considération pour l'assiette des cotisations de sécurité sociale a dû être relevé à trois reprises. De 6.600 NF au 1^{er} janvier 1960, il a été porté successivement à :

- 7.080 NF à partir du 1^{er} juillet 1960 ;
- 7.200 NF à partir du 1^{er} janvier 1961 ;
- 8.400 NF à partir du 1^{er} avril 1961.

CHAPITRE II

LES PREMIERS RESULTATS DES REFORMES INTERVENUES EN 1960

L'année dernière, votre Rapporteur général avait indiqué les importantes modifications qui avaient été apportées, en matière de sécurité sociale, par les décrets du 12 mai 1960 et qui avaient trait, d'une part à la réforme de certaines structures administratives, et, d'autre part, aux nouvelles modalités de remboursement des honoraires médicaux. Toutefois, il n'avait pu qu'en exposer les principes, ces réformes étant à l'époque trop récentes pour que l'on puisse juger de leur application.

Dix-huit mois se sont maintenant écoulés depuis la publication des textes de base ; il est donc possible d'avoir une vue plus complète des conséquences du nouveau système et de connaître certains des résultats auxquels ont abouti ces réformes. Il a donc paru utile de faire le point de la question.

I. — La réforme du contrôle et de l'organisation administrative de la sécurité sociale.

Cette réforme est l'œuvre du décret n° 60-452 du 12 mai 1960.

Ce texte a modifié principalement le régime administratif de la sécurité sociale sur les points suivants :

- la coordination entre les régimes de sécurité sociale ;
- l'administration et le fonctionnement des organismes ;
- la gestion du personnel ;
- le contrôle administratif ;
- la modification des attributions de divers organismes ;
- la création d'unions pour le recouvrement des cotisations.

Certaines de ces réformes, portant sur des questions de pure organisation administrative ou comptable, se sont simplement traduites par une modification des errements en vigueur et leur mise en application ne pouvait soulever et n'a pas soulevé de difficultés.

D'autres, par contre, étaient plus délicates à mettre en œuvre et nécessitaient même, le cas échéant, l'intervention de textes d'application ; telles étaient notamment les questions intéressantes :

- la coordination entre les différents régimes ;
- la gestion du personnel des caisses ;
- les attributions de certains organismes ;
- la création d'unions de recouvrement.

Dans les pages qui vont suivre, nous nous efforcerons d'exposer la situation actuelle de ces problèmes particuliers.

a) *La coordination entre les régimes de sécurité sociale.*

Il s'agit là d'une question que votre Rapporteur général a déjà eu l'occasion d'évoquer à diverses reprises. A côté d'un régime dit général, on trouve en effet de très nombreux régimes spéciaux, particuliers et complémentaires, obéissant à des réglementations propres et relevant de ministères de tutelle différents.

Si une diversité est nécessaire dans ce domaine, il est par contre souhaitable, dans l'intérêt général, que la réglementation soit élaborée et la tutelle exercée par une administration spécialisée. Or, cette coordination avait jusqu'ici fait défaut. Le décret du 12 mai 1960 a tenté une remise en ordre de cet état de chose et a notamment prévu la constitution d'un comité de coordination présidé par le Ministère du Travail, comité qui a été organisé par le décret du 11 janvier 1961.

b) *Questions relatives au personnel des caisses.*

En matière de gestion du personnel des organismes de sécurité sociale, le décret du 12 mai 1960 a apporté certaines innovations heureuses. Notamment les représentants du personnel aux Conseils d'administration ne participent plus dorénavant aux délibérations de ces Conseils ou de leurs commissions lorsque ces délibérations portent sur des questions d'ordre individuel relatives aux membres du personnel qu'ils représentent, et ce pour éviter qu'ils ne soient à la fois juge et partie.

D'autre part, les attributions respectives du Conseil d'administration et du directeur ont été définies et, en particulier, ce dernier a maintenant seule autorité sur le personnel.

En outre, la liste des agents de direction dont la nomination est soumise à l'agrément de l'autorité de tutelle et qui était jusqu'à présent limitée aux seuls directeurs, directeurs adjoints et agents comptables est étendue maintenant aux secrétaires généraux et aux sous-directeurs.

En application de ces dispositions, les autorités de tutelle ont été amenées, d'une part, à donner leur agrément à la confirmation dans leurs fonctions de 210 sous-directeurs et secrétaires généraux de Caisses de Sécurité sociale et, d'autre part, à annuler d'une manière très stricte toutes les délibérations de conseils d'administration portant sur des questions individuelles de personnel, les conseils n'étant plus maintenant compétents que pour la détermination des effectifs théoriques correspondant à chaque catégorie d'emplois.

En revanche, un point important n'a pas encore été réglé : celui de la modification de la convention collective nationale de travail du personnel des organismes de sécurité sociale du 8 février 1957 dont certaines dispositions sont devenues caduques du fait de la réforme réalisée par le décret du 12 mai 1960.

A plusieurs reprises, le Ministère du Travail a appelé l'attention des conseils d'administration de la fédération nationale des organismes de sécurité sociale et de l'Union nationale des caisses d'allocations familiales sur la nécessité d'apporter certains aménagements à la convention collective nationale de travail ainsi qu'à ses avenants et annexes en vue de les mettre en harmonie avec les dispositions du décret précité.

Ces aménagements devraient porter sur les points particuliers :

- participation des administrateurs des organismes de sécurité sociale et d'allocations familiales aux commissions paritaires de conciliation ;
- participation des administrateurs aux conseils de discipline ;
- pouvoir de décision des conseils de discipline.

Les négociations engagées, à ce sujet, entre la fédération nationale des organismes de sécurité sociale et l'Union nationale des caisses d'allocations familiales d'une part, et les organisations syndicales d'autre part, n'ont pas encore abouti à la signature d'un texte.

Il faut souhaiter que cette question puisse recevoir une prompt solution.

c) Modifications des attributions des organismes de Sécurité sociale.

Le décret du 12 mai 1960 a prévu la fusion, en un seul organisme, des caisses régionales de la Sécurité sociale et des caisses d'assurance vieillesse. En vue de faciliter cette fusion, certaines attributions des caisses régionales ont été dévolues à d'autres organismes ; c'est ainsi que les caisses primaires ont pris en charge les dossiers relatifs aux pensions d'invalidité et aux rentes d'accidents du travail, et que le paiement de ces pensions et rentes a été confié aux caisses chargées du service des pensions d'assurance vieillesse.

Dans ce domaine, l'année 1961 a été marquée par une mise en œuvre satisfaisante de la réforme.

En effet, à la date du 15 septembre 1961, dans dix régions sur seize, les caisses régionales vieillesse et les caisses régionales invalidité ont été fusionnées.

Par ailleurs, toutes les caisses primaires ont effectivement pris en charge la gestion des dossiers pour les accidents du travail survenus après le 12 mai 1960. Il en est de même pour les dossiers des invalidités constatées après le 12 mai 1960, sauf en ce qui concerne les caisses primaires des régions de Paris et de Strasbourg.

Le transfert des caisses régionales aux caisses primaires des dossiers d'accidents de travail antérieurs au 12 mai 1960 est réalisé partout. Quant aux dossiers d'invalidité, leur transfert aux caisses primaires, qui est très avancé, sera pratiquement terminé fin 1961, sauf en ce qui concerne les caisses des régions de Paris et de Strasbourg.

Le paiement des arrérages des rentes d'accidents du travail et des pensions d'invalidité est assuré par les caisses régionales chargées du paiement des pensions vieillesse, sauf toutefois en ce qui concerne les pensions d'invalidité des régions de Paris et de Strasbourg.

d) *Création d'Unions pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales.*

A différentes reprises, votre Rapporteur général avait eu l'occasion d'attirer l'attention du Gouvernement sur l'intérêt que présenteraient, pour une bonne gestion de la Sécurité sociale, un regroupement des services et une rationalisation des moyens mis à la disposition des différentes caisses.

En particulier, il avait souligné l'avantage qu'il y aurait à développer les organismes communs chargés du recouvrement des différentes cotisations sociales, les « Unions pour le recouvrement des cotisations d'allocations familiales et de Sécurité sociale (U. R. S. S. A. F.) ». Or, l'expérience ayant prouvé que de nombreuses caisses n'avaient pas l'intention de se dessaisir de leurs services de recouvrement de cotisations, le décret du 12 mai 1960 a rendu obligatoire la création des unions interorganismes, qui était jusque-là facultative.

Dans ce domaine, également, des réalisations pratiques importantes sont intervenues. En effet, 32 U. R. S. S. A. F. ont été constituées depuis la publication du décret du 12 mai 1960.

**Liste des Unions pour le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale
et d'Allocations familiales créées à compter du 12 mai 1960.**

ANNEE	DESIGNATION	DATE DE CREATION
1960	Vienne	3 août.
	Deux-Sèvres	3 août.
	Circonscription de Beauvais	2 septembre.
	Gers	2 septembre.
	Haute-Saône	30 septembre.
	Nord	12 octobre.
	Lille (1).	
	Valenciennes.	
	Roubaix.	
	Douai + Cambrai.	
	Jura	25 novembre.
	Pas-de-Calais (1) :	
	Arras I	6 décembre.
	Calais I	6 décembre.
	Pyrénées-Orientales (1)	13 décembre.
	Landes	20 décembre.
Somme	20 décembre.	
1961	Le Havre	20 janvier.
	Aisne (Laon, Soissons) (1)	20 janvier.
	Creuse	26 janvier.
	Haute-Vienne	7 février.
	Ariège	16 février.
	Région Choletaise	17 février.
	Corrèze	27 février.
	Sarthe	10 mars.
	Rouen (1)	16 mars.
	Lot-et-Garonne	4 avril.
	Roanne et son arrondissement (1)	1 ^{er} juin.
	Ardèche (1)	30 juin.
	Montbéliard	2 août.
	Ardennes	7 août.
	Aube	25 août.
Haute-Savoie	4 septembre.	

(1) Unions de recouvrement créées par voie d'autorité.

Au total, à la date du 15 septembre 1961, 68 départements étaient entièrement couverts par des U. R. S. S. A. F.

II. — Les nouvelles modalités de remboursement des honoraires médicaux.

Le décret n° 60-451 du 12 mai 1960 a apporté d'importantes modifications aux modalités de remboursements aux assurés sociaux des prestations médicales.

Jusqu'à-là, les assurés sociaux ne pouvaient obtenir le remboursement à 80 % des honoraires médicaux qu'ils avaient payés que s'il existait une convention passée entre la caisse de Sécurité Sociale et les médecins du département. Lorsqu'il n'existait pas de telles conventions, les assurés sociaux étaient remboursés sur la base de tarifs fictifs pratiquement très inférieurs aux tarifs réels suivis par la généralité des médecins du département.

Le décret du 12 mai 1960, tout en conservant le principe du système antérieur, a donné la possibilité aux praticiens d'adhérer personnellement aux tarifs proposés par les caisses dans les départements où il n'a pas été conclu de convention collective.

Par ailleurs, en vue de favoriser tant la conclusion de conventions collectives que les adhésions individuelles, les caisses ont été autorisées à relever très sensiblement les tarifs des actes médicaux qui peuvent figurer dans les conventions.

De plus, a été prévue la possibilité pour le praticien ayant adhéré à une convention de dépasser les tarifs fixés par cette convention lorsqu'un tel dépassement peut se justifier par les motifs suivants :

- la situation de fortune de l'assuré ;
- les exigences particulières du malade résultant des circonstances de temps et de lieu (visites à heures fixes ou en dehors de l'horaire normal du praticien, déplacement anormal imposé au médecin à la suite du choix par le malade d'un praticien éloigné de sa résidence) ;
- la notoriété du praticien en fonction notamment de la possession de titres universitaires ou hospitaliers.

Par contre, lorsque le malade s'adresse à un praticien qui n'est pas « conventionné » — ce qui est le cas dans les départements où il n'existe pas de conventions collectives et où le médecin n'a pas

adhéré individuellement à une convention — il ne peut obtenir le remboursement des honoraires médicaux qu'il a versés que sur la base des tarifs fictifs en vigueur au moment de l'intervention du décret du 12 mai 1960.

Ce texte a donné lieu à de sérieuses critiques, notamment de la part de fractions importantes du corps médical. Il n'appartient pas toutefois à votre Rapporteur général de se prononcer sur ce point. Il se bornera donc à indiquer quelle est la situation actuelle en ce domaine.

D'après les derniers renseignements connus, 84 conventions collectives ont été signées entre médecins et caisses de sécurité sociale. Ces conventions intéressent 74 départements (dont le territoire de Belfort) dans lesquels les assurés sociaux peuvent, en principe, obtenir le remboursement à 80 % des honoraires médicaux qu'ils ont versés. Ces conventions couvrent, au total, environ 8.300.000 assurés sociaux, sur un ensemble de 13 millions (soit 60 %).

Par contre, dans les 16 autres départements — dont la Seine — aucune convention collective n'a été passée et ce sont les tarifs dits d'autorité fixés par les Caisses de Sécurité Sociale qui demeurent en vigueur sans aucune modification du taux par rapport à la situation avant le mois de mai 1960, sauf si l'assuré social s'adresse à un médecin ayant adhéré à titre individuel à une convention. Ces médecins sont au nombre d'environ 4.900 sur un total de 12.000 médecins (1) exerçant dans les départements considérés.

(1) Il s'agit du nombre des médecins cotisant à la Caisse autonome de retraite des médecins. Par contre, le nombre des médecins inscrits au tableau de l'Ordre est sensiblement plus élevé.

Le tableau ci-après indique la situation pour chacun des départements intéressés d'après les renseignements fournis par le Ministère du Travail (1).

D E P A R T E M E N T S	NOMBRE de médecins ayant souscrit une adhésion personnelle.	NOMBRE de médecins cotisant à la Caisse autonome de retraite de médecins.
Seine	2.971	7.400
Alpes-Maritimes	163	713
Ardèche	106	107
Cher	61	159
Drôme	86	204
Haute-Garonne	712	715
Isère	164	461
Loire	81	329
Loir-et-Cher	31	146
Haute-Loire	85	94
Loiret	19	248
Oise	257	300
Rhône	124	896
Savoie	43	175
Indre	(a)	(a)
Saône-et-Loire	(a)	(a)

(a) Renseignements non parvenus.

On remarque tout de suite que la situation est fort différente selon les départements. Alors que, dans certains comme l'Ardèche ou la Haute-Garonne, la quasi-totalité des médecins a adhéré individuellement à la convention, dans d'autres, au contraire, le nombre des médecins conventionnés ne constitue qu'un pourcentage réduit du nombre total des praticiens, tel est par exemple le cas dans le Rhône.

Par conséquent, les conditions de remboursement des assurés sociaux continuent, comme avant l'intervention du décret du 12 mai 1960, à être essentiellement variables suivant les départements et même, dans bien des cas, la réforme n'a fait qu'accentuer les distorsions qui étaient antérieurement constatées.

Cette première constatation faite, nous examinerons comment fonctionne effectivement le nouveau régime dans les départements couverts par une convention collective.

(1) Des informations parues dans la presse font état pour certains départements, et notamment dans la Seine, d'un pourcentage nettement inférieur de médecins ayant souscrit une adhésion individuelle.

Les auteurs du décret du 12 mai 1960 ont eu le souci d'assurer, d'une manière aussi absolue que possible, le respect des tarifs par les praticiens. Ce souci s'est manifesté dans l'institution des commissions paritaires départementales chargées de concilier les litiges entre les caisses et les médecins et d'établir les listes de notoriété. Par ailleurs, ont également été réorganisées les juridictions disciplinaires qui ont pour mission la poursuite des fraudes et des abus.

Les commissions paritaires départementales n'ont pu être mises en place dans tous les départements car leur installation a souvent rencontré des difficultés sérieuses, surtout dans les départements où il n'existe pas de convention entre les caisses de sécurité sociale et les médecins et s'est parfois heurtée à une impossibilité absolue.

Dans d'autres cas, les commissions, bien qu'installées, se trouvent hors d'état de fonctionner par suite de la carence de ses collègues constitutifs : praticiens ou représentants des organismes de sécurité sociale.

Par contre, là où les commissions paritaires fonctionnent, il semble qu'en général elles remplissent normalement les attributions qui leur sont dévolues et dont les principales ont trait à l'établissement des listes de notoriété et au respect des tarifs inscrits dans les conventions.

a) *L'établissement des listes de notoriété.*

La plupart des commissions ont établi, pour leur circonscription, la liste des praticiens considérés comme jouissant de la notoriété.

La reconnaissance de cette qualité donne, comme on le sait, le droit aux médecins inscrits sur la liste de pratiquer des honoraires supérieurs aux tarifs conventionnels.

Les décisions des commissions, en la matière, ont du reste donné lieu à un contentieux abondant et plusieurs centaines de recours ont été jusqu'ici formés devant les tribunaux administratifs par des médecins auxquels le bénéfice de la notoriété avait été refusé.

Toutefois, certaines commissions paritaires n'ont pas établi les listes dont il s'agit, soit que les deux collèges en présence au sein de la commission aient unanimement décidé de ne pas se prononcer

sur les demandes de notoriété dont la commission était saisie, soit que les représentants des médecins se soient retirés de la commission lors de l'examen des demandes de notoriété et aient mis ainsi cet organisme dans l'impossibilité de fonctionner.

En présence d'une telle carence des commissions, il a été admis que les praticiens des départements intéressés pouvaient néanmoins se prévaloir de leur notoriété pour demander des honoraires supérieurs aux tarifs conventionnels et qu'il appartenait, dans ce cas, aux juridictions disciplinaires devant lesquelles les intéressés peuvent être poursuivis, d'apprécier, dans chaque cas particulier, si le praticien peut être considéré comme notoire.

Par ailleurs, le Ministère du Travail a estimé qu'en cas de carence des commissions paritaires en matière d'établissement de listes de notoriété, les Conseils d'administration des caisses de Sécurité sociale pourraient décider qu'ils n'engageraient pas de poursuites pour dépassements des tarifs lorsque ces dépassements se situent dans des limites « raisonnables » contre les praticiens qu'ils considèrent comme notoires.

Ainsi, devrait s'établir une liste de fait des praticiens notoires dans les départements en cause.

On ne doit pas se dissimuler que de telles pratiques, qui sont contraires à la fois à l'esprit et à la lettre de la réglementation en vigueur sont des plus fâcheuses. C'est, en effet, à tout point de vue, une très mauvaise méthode que de laisser le praticien intéressé décider lui-même de savoir qu'il est ou non « notoire », puis de confier le soin à des juridictions répressives de juger s'il s'est trompé. Un citoyen, quel qu'il soit, doit être informé de ses droits et de ses devoirs, sinon c'est tomber dans l'arbitraire le plus complet.

Quant à laisser le soin aux Conseils d'administration des caisses de Sécurité sociale de dresser des listes de notoriété de fait, c'est certainement violer les textes en vigueur, ouvrir la porte à des abus graves et, enfin, donner lieu à des recours et à un contentieux sans fin.

Votre Rapporteur général pense donc que la question de la détermination des notoriétés, quand les commissions compétentes n'ont pas pu ou n'ont pas voulu se prononcer, devrait être examinée avec le plus grand soin par le Gouvernement et faire l'objet, le cas

échéant, d'une procédure spéciale, mais qu'il est impossible de poursuivre, dans ce domaine, les errements actuels qui conduisent à la confusion des pouvoirs et à l'arbitraire le plus complet.

b) *Le respect des tarifs.*

Les commissions paraissent avoir jusqu'ici fort peu statué en la matière.

Ce n'est, du reste, pas que les dépassements de tarifs n'existent pas ; si leur pourcentage n'est pas très important, il n'est cependant pas absolument négligeable. On l'évalue, l'heure actuelle, à un peu moins de 10 % en moyenne du total des actes médicaux couverts par les conventions.

Il est évident qu'en la matière, des renseignements précis sont assez difficiles à obtenir.

Toutefois, quelques enquêtes ont été faites, notamment celle effectuée par l'I. N. S. E. E. et qui a porté sur trente et une agglomérations de province régies par une convention ; la proportion des dépassements constatés n'a dépassé 10 % que dans six villes : (Dijon : 25 % — Amiens : 20 % — Nancy : 18 % — Reims : 16 % — Clermont-Ferrand : 15 % — Poitiers : 13 %). Par contre, le tarif serait respecté à 100 % à Rouen, Elbœuf, Quimper, Calais, Somain, Villerupt et à 98 ou 95 % à Chalon-sur-Saône, Saint-Dizier, Toulouse, Tarbes et Rennes.

D'autre part, les directions régionales de la Sécurité sociale ont relevé des dépassements pratiqués systématiquement dans trois régions :

— à Besançon, où les médecins appliquent le tarif des agglomérations de plus de 100.000 habitants, alors que cette ville ne compte que 80.000 habitants ;

— à Aix-en-Provence et dans la zone industrielle de Martigues, où les médecins demandent les mêmes honoraires qu'à Marseille ;

— enfin, à Evreux, et dans les cantons de l'Eure limitrophes de la Seine-et-Oise.

Quoi qu'il en soit, le nombre des litiges portant sur les dépassements de tarifs est réduit. Il faut sans doute attribuer ce fait :

— d'une part à la « complicité tacite » de l'assuré, soit qu'il estime justifié en fait ce dépassement de tarif, soit qu'il ne veut

pas se mettre mal avec son médecin, soit enfin qu'il craigne de ne pas être remboursé sur la base du tarif conventionné, mais sur celle du tarif dit d'autorité ;

— d'autre part, à l'existence de commissions de pré-conciliation qui ont été créées en application des conventions complémentaires conclues entre les organismes de Sécurité sociale et les syndicats médicaux, commissions qui paraissent régler à l'amiable la plupart des litiges.

*
* *

Ainsi que nous l'avons précédemment indiqué, le nouveau régime de remboursement des honoraires médicaux institué par le décret du 12 mai 1960 couvre, à l'heure actuelle, environ les deux tiers des assurés sociaux. On pourrait à priori penser qu'il s'agit là d'un succès certain, étant donné qu'en pratique le régime n'est entré en application que depuis un an. Toutefois, un examen plus approfondi de la situation conduit à se garder de tout optimisme exagéré en la matière. En effet, les nouvelles conventions ont pour la plupart été conclues dans des départements où il existait déjà des conventions. Dans ce cas, l'intervention du nouveau régime a seulement permis aux organismes de sécurité sociale d'accepter le cas échéant une augmentation substantielle des tarifs jusque-là en vigueur, ce qui évidemment ne pouvait que faciliter le renouvellement des conventions.

Par contre, dans les départements où les médecins avaient été jusqu'ici réfractaires à la signature de conventions, le nouveau régime n'a pas provoqué beaucoup d'adhésions nouvelles et l'on peut estimer qu'à l'heure actuelle le « plein » des adhésions a été fait. On ne peut donc guère attendre dans un avenir immédiat d'amélioration. Bien au contraire, on doit se demander si l'on ne va pas dans les mois qui viennent assister à la dénonciation d'un certain nombre de conventions.

Un mouvement s'est déjà produit en ce sens au cours de l'année 1961 où 36 conventions avaient été dénoncées, mais les médecins sont — sauf dans quatre départements — revenus sur leur décision. Par contre, il n'est pas du tout certain qu'il en sera toujours ainsi. Or, au 30 mars prochain, plus de 70 conventions viennent à échéance.

On ne peut évidemment préjuger la décision que prendront à cette date les syndicats médicaux intéressés. Il serait toutefois vain de se dissimuler que l'échéance du 30 mars 1962 sera, à ce point de vue, particulièrement délicate pour la Sécurité sociale.

En effet, d'une manière générale, les médecins font valoir que les tarifs, annexés à l'arrêté du 12 mai 1960, correspondent à des honoraires qui étaient pratiqués depuis 1959 et, parfois, depuis 1958, et que l'évolution du coût de la vie, des salaires et du revenu national légitime une augmentation de ces honoraires.

Les revendications se font également de plus en plus nombreuses et pressantes en ce qui concerne la classification des départements entre les quatre zones prévues par l'arrêté du 12 mai 1960.

Enfin, des problèmes plus généraux, tenant à l'application de la nomenclature générale des actes professionnels ou de certaines dispositions du décret du 12 mai 1960, ont également été évoqués par les praticiens.

Aussi, tout permet de penser que le renouvellement de nombreuses conventions sera difficile à obtenir dans le cadre des tarifs plafonds actuellement fixés.

Dans ces conditions, ou bien de nombreuses conventions ne seront pas reconduites et ce sera en pratique la mise en sommeil des dispositions du décret du 12 mai 1960 et le retour plus ou moins avoué au régime antérieur ; ou bien le Ministère du Travail sera amené à admettre un relèvement plus ou moins général des tarifs, provoquant ainsi un accroissement correspondant des charges des assurances sociales dont l'équilibre financier est déjà des plus précaire. Cette dernière solution mettrait le Gouvernement dans l'obligation de trouver des ressources nouvelles par des mesures telles que le relèvement du plafond ou l'augmentation des cotisations, mesures qui sont déjà intervenues plusieurs fois au cours de ces deux dernières années et dont le résultat final est d'accroître les charges que la Sécurité sociale fait peser sur l'économie nationale.

En définitive, il apparaît que l'application du décret du 12 août 1960 sur le remboursement des honoraires médicaux est loin d'être pleinement satisfaisante et que ce texte qui entraîne déjà, à l'heure actuelle, pour la Sécurité sociale une surcharge annuelle de l'ordre d'un demi-milliard de nouveaux francs risque fort dans les mois qui vont venir d'être générateur de dépenses nouvelles.

Sans doute, il convient de souligner que ce texte a permis d'améliorer sensiblement pour certains assurés sociaux — et il convient sur ce point de s'en féliciter — le remboursement des prestations médicales mais ce résultat n'a pu être obtenu qu'au prix d'une surcharge importante du budget social de la Nation.

Enfin, votre Rapporteur général tient à souligner l'injustice flagrante que ce texte a créée entre les assurés sociaux selon que le médecin auquel ils s'adressent est ou non conventionné puisqu'en valeur absolue le remboursement que peut obtenir le malade soigné par un praticien qui a adhéré à une convention est de l'ordre du double de ce qui est attribué au malade dont le médecin est hors convention.

Outre qu'une telle situation paraît difficilement conciliable avec le principe du libre choix du médecin par le malade, il est des cas où, en tout état de cause, l'assuré social ne peut pas s'adresser à un médecin conventionné, par exemple s'il n'en existe pas dans la localité, ou s'il y a un cas d'urgence.

Il ne s'agit, du reste, absolument pas là de prendre parti dans le conflit qui oppose à l'heure actuelle la Sécurité sociale et certains syndicats médicaux, mais simplement d'attirer l'attention des Pouvoirs publics sur certaines conséquences particulièrement inéquitables de la politique poursuivie à l'heure actuelle par la Sécurité sociale en matière de remboursement des prestations médicales.

Conclusions.

Théoriquement, la situation d'ensemble de la Sécurité sociale est, à l'heure actuelle, équilibrée mais cet équilibre est des plus précaires car si l'on voulait le maintenir l'année prochaine il faudrait pratiquement s'abstenir de toute mesure nouvelle. Or, une telle hypothèse paraît, dès à présent, devoir être écartée.

En effet, le Gouvernement a déjà fait part de son intention d'améliorer le régime des prestations familiales. Bien que les modalités envisagées ne soient pas encore connues au moment où ces lignes sont écrites, il n'en est pas moins évident que ces mesures entraîneront une importante surcharge pour le budget social de la Nation.

A cette surcharge s'ajoutera, sans doute, également celle qui résultera de la poursuite de l'application du nouveau régime de remboursement des honoraires médicaux, puisque, comme nous l'avons vu, on peut craindre que d'assez nombreuses conventions collectives passées avec les médecins, et qui doivent venir à expiration dans le courant de l'année prochaine, ne pourront être renouvelées que moyennant une augmentation des tarifs.

Enfin, des mesures seront sans doute prises en faveur des retraités, mesures qui s'avèrent indispensables étant donné la situation souvent tragique des intéressés, mais qui seront génératrices de nouvelles dépenses.

Tout permet donc de penser que 1962 va voir s'aggraver d'une manière importante les dépenses du secteur social de l'Etat. Il en résultera fatalement de nouvelles charges tant pour l'Etat que pour les entreprises. Déjà on envisage pour financer le relèvement des prestations familiales le « déplafonnement » des cotisations. Ces cotisations ont été jusqu'ici payées en fonction des salaires versés dans la limite d'un plafond annuel relevé à différentes reprises et qui est à l'heure actuelle de 8.400 NF. La suppression de ce plafond entraînerait pour les entreprises payant en moyenne des salaires élevés, et notamment celles ayant une forte proportion de cadres, une surcharge très importante qui peut les placer parfois dans une situation très difficile.

TITRE IV

LA SITUATION FINANCIERE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITES DE L'ETAT

Après l'étude que nous venons de faire de la situation financière de chacun des trois secteurs, administratif, industriel et social, entre lesquels se répartit l'activité de l'Etat, il convient de faire une synthèse des constatations auxquelles nous sommes parvenus et d'essayer d'en dégager des conclusions quant à la situation financière globale de l'Etat.

Ces conclusions doivent, nous semble-t-il, porter sur deux points qui sont essentiels pour déterminer l'état exact des finances publiques : d'une part les dépenses globales de l'Etat, d'autre part l'endettement public.

CHAPITRE I^{er}

LES DEPENSES GLOBALES DE L'ETAT

Il convient tout d'abord de rappeler que les dépenses globales de l'Etat ne sont pas constituées exactement par la somme des dépenses des trois secteurs, administratif, industriel et social, pris séparément. Il existe, en effet, entre ces trois secteurs des interférences nombreuses et ce qui constitue une charge pour l'un d'eux peut fort bien avoir pour contrepartie une recette pour un autre. Pour connaître le « chiffre d'affaires » total de l'Etat, il est donc indispensable d'éliminer toutes les opérations qui traduisent simplement des virements de secteur à secteur ou même des virements à l'intérieur d'un secteur et qui constituent en définitive, du point de vue qui nous occupe, de simples opérations d'ordre.

Or ces opérations sont nombreuses et portent parfois sur des sommes considérables.

Notamment, au sein du secteur industriel, les différentes entreprises sont clientes les unes des autres pour des montants parfois très élevés.

En 1960, dernier exercice pour lequel nous possédons des renseignements comptables, les achats de biens ou de services effectués par les principales entreprises du secteur industriel de l'Etat auprès d'autres entreprises de ce secteur ont été :

Charbonnages de France.....	80	millions de NF.	
Electricité de France.....	(a) 804,42	—	—
Gaz de France.....	217,50	—	—
Régie nationale des usines Renault....	63	—	—
Société nationale des chemins de fer français	406,50	—	—
Régie autonome des transports pari- siens	34	—	—
Compagnie nationale Air France.....	168,50	—	—
		<hr/>	
Total	1.773,92	millions de NF.	

D'autre part, les transferts d'un secteur à un autre sont nombreux.

Pour ne citer que les plus importants, nous mentionnerons les versements effectués par le secteur industriel soit au Trésor à titre d'impôts, soit au secteur social à titre de cotisations de sécurité sociale. En sens inverse, signalons les subventions versées par le budget tant au secteur industriel qu'au secteur social ainsi que le montant des commandes passées par le secteur administratif aux entreprises nationalisées.

A titre d'exemple, et pour s'en tenir aux seules grandes entreprises nationalisées, le montant des impôts qu'elles ont payés à

(a) Non compris les sommes payées à la S. N. C. F. pour les transports de personnel et de matériel.

L'Etat et le montant des prestations qu'elles ont fournies au secteur administratif se sont élevés pour 1960 à :

ENTREPRISES	MONTANT des impôts payés à l'Etat.	MONTANT des prestations fournies au secteur administratif.
	(En millions de nouveaux francs.)	
Charbonnages de France.....	535	150
Electricité de France.....	764	50 (a)
Gaz de France.....	163	10
Régie nationale des usines Renault.....		90
Société nationale des chemins de fer français..	998	234
Régie autonome des transports parisiens.....	100	2,5
Compagnie nationale Air France.....	22,5	198
Totaux	2.582,5	734,5

(a) Chiffre évaluatif, la comptabilité d'Electricité de France ne permettant pas de distinguer les ventes faites à l'Etat de celles faites aux autres collectivités publiques.

Compte tenu des correctifs qui viennent d'être indiqués, on peut semble-t-il établir comme suit le montant probable des dépenses totales de l'Etat pour 1961 et 1962 :

DEPENSES	1961	1962
	(En millions de nouveaux francs.)	
1. Dépenses brutes du secteur administratif :		
— dépenses budgétaires.....	75.443	83.475
— prêts	7.620	6.907
2. Dépenses brutes du secteur nationalisé.....	38.359	42.252
3. Dépenses brutes du secteur social.....	41.409	45.175
Total	162.831	177.809
A déduire :		
4. Subventions, avances et prêts du Trésor (a).....	6.171	6.679
5. Impôts payés par le secteur nationalisé.....	4.000	4.400
6. Cotisations de sécurité sociale payées par l'Etat et le secteur industriel.....	11.250	12.500
7. Echanges commerciaux inter-entreprises du secteur industriel et commandes passées par l'Etat à ce secteur	2.800	3.100
Total net	138.610	151.130

(a) Y compris les opérations d'ordre dans le budget de l'Etat.

Ainsi, d'une année à l'autre, la masse globale des dépenses de l'Etat croîtra de quelque 12.500 millions de nouveaux francs, soit une augmentation de l'ordre de 9 %.

Comme nous avons eu maintes fois l'occasion de le souligner lors de l'examen des précédents budgets, cet accroissement de dépenses ne trouve pas, au moins dans une large mesure, sa contrepartie dans une augmentation corrélative de la production. Ce seront donc plusieurs milliards de nouveaux francs qui vont peser sur le marché par injection, dans l'économie, d'un pouvoir d'achat supplémentaire constitué par des traitements, des salaires et des prestations sociales.

Or, une injection de pouvoir d'achat non gagée par un accroissement de production est évidemment génératrice d'inflation. Par conséquent, toute stabilisation monétaire durable nécessiterait que l'Etat fasse un effort sérieux pour maintenir l'accroissement de ses dépenses dans les trois secteurs administratif, social et industriel au niveau de l'augmentation de la production ; par contre, si cet accroissement est supérieur, on introduit automatiquement dans l'économie des germes inflationnistes et c'est malheureusement ce que nous constatons à l'heure actuelle.

CHAPITRE II

L'ENDETTEMENT PUBLIC

Ainsi que nous venons de l'indiquer, l'Etat, dans l'ensemble de ses trois secteurs administratif, industriel et social, a effectué depuis de longues années, et continue à effectuer, une dépense globale trop importante qui pèse ainsi lourdement sur le marché et est génératrice d'inflation. Par ailleurs, cette dépense globale excède, chaque année, le total des ressources normales dont peuvent disposer les trois secteurs considérés ; par conséquent, l'Etat est amené à s'endetter pour compenser le déséquilibre qui existe entre ses recettes et ses dépenses.

Votre Rapporteur général a donc été amené à approfondir et à préciser cette notion nouvelle des finances publiques que constitue l'endettement public. Nous en rappellerons la définition, telle qu'elle figure dans le rapport général sur le budget de 1955.

« *L'endettement public est l'excédent de toutes les dépenses et obligations contractées dans l'année, au titre des diverses activités administratives, industrielles ou sociales de l'Etat, par rapport au produit normal des impôts, taxes, perceptions ou recettes de toute nature afférents à ces mêmes activités.* »

Nous devons donc rechercher pour chacun des trois secteurs qui constituent l'ensemble des activités de l'Etat quel est le montant de l'endettement net.

Nous rappellerons les modalités du calcul de cet endettement net pour une année déterminée.

Concernant le secteur administratif, l'endettement est constitué par l'excédent des charges sur les ressources, majoré, le cas échéant, des dépenses auxquelles le Trésor fait face par des règlements à terme, c'est-à-dire par des remises de titres.

Pour le secteur social, l'endettement éventuel est simplement l'excédent des charges sur les ressources.

Enfin, pour le secteur industriel, il convient de retenir comme endettement, d'une part, l'excédent des emprunts contractés sur les remboursements effectués et, d'autre part, les déficits d'exploitation lorsque ceux-ci ne sont pas couverts, soit par des subventions de l'Etat, soit par des emprunts, mais seulement par des artifices de trésorerie, comme par exemple des reports de dettes. En outre, afin d'éliminer les doubles emplois, ne doivent pas entrer en ligne de compte pour le calcul de l'endettement du secteur industriel les emprunts contractés par les entreprises de ce secteur auprès du Trésor, puisque leur montant se retrouve dans les charges du secteur administratif de l'Etat.

Notons, par ailleurs, que l'endettement net d'un secteur déterminé peut être négatif, dans le cas où pour l'année considérée les charges de ce secteur seraient inférieures à ses ressources normales. Sauf en ce qui concerne le secteur social, cet aspect du problème est du reste assez théorique, car il apparaît bien peu probable que, dans la conjoncture actuelle, on puisse voir le secteur administratif ou le secteur industriel de l'Etat en suréquilibre.

Le tableau ci-après, établi suivant les principes qui viennent d'être indiqués, donne la décomposition de l'endettement public pour les années 1961 et 1962.

Montant de l'endettement public en 1961 et 1962.

NATURE DES OPERATIONS	1961 (a)	1962 (a)
(En millions de nouveaux francs.)		
<i>1^{er} groupe. — Opérations de caractère définitif.</i>		
Excédent de charges.....	1.285	1.440
<i>2^e groupe. — Opérations de caractère temporaire.</i>		
Excédent de charges.....	6.708	5.828
Endettement du secteur administratif.....	7.993	7.268
Corrections :		
Dommages de guerre réglés en titres.....	416	324,5
Endettement de l'Etat proprement dit.....	8.409	7.592,5
<i>3^e groupe.</i>		
Emprunts nets des entreprises nationales.....	2.600	2.700
Déficit du secteur industriel non couvert par des subventions ou des emprunts.....	300	300
Endettement du secteur social.....	— 182	— 157
Total pour le 3 ^e groupe.....	2.718	2.843
Endettement public total.....	11.127	10.435,5

(a) Situation prévisible en fin d'année.

Cet endettement supplémentaire de 11,1 milliards de nouveaux francs pour 1961 et de 10,4 milliards de nouveaux francs pour 1962 vient s'ajouter à l'endettement des années précédentes qui, pour le seul secteur administratif, atteignait environ 125 milliards de nouveaux francs au 1^{er} janvier 1961.

Remarquons, du reste, que ces dettes n'ont pas un caractère uniforme : certaines correspondent à l'accumulation de déficits budgétaires passés, d'autres représentent la réparation des dommages de guerre et ne font que traduire les conséquences financières des hostilités, d'autres enfin constituent la contrepartie d'investissements improductifs. Les dettes de la première catégorie sont les plus mauvaises et conduisent à reporter indéfiniment les conséquences des erreurs de gestion antérieures. Celles de la seconde catégorie sont également fâcheuses du strict point de vue finan-

cier, elles sont toutefois inéluctables et aboutissent, en définitive, à faire supporter par les générations futures le poids des charges nées de la guerre. En définitive, seuls les emprunts destinés au financement d'investissements rentables doivent être considérés comme économiquement et financièrement sains puisque producteurs de richesses qui permettront d'en assurer l'amortissement.

TROISIÈME PARTIE

L'assainissement monétaire

vu à travers le bilan de la Banque de France.

En avril 1957, votre Rapporteur général vous avait présenté (1) une note d'information constituant une étude critique du bilan de la Banque de France. Il avait, à cette époque, mis en lumière un certain nombre d'anomalies concernant la gestion des finances publiques, anomalies consistant en pratique dans l'émission, par des voies détournées, de billets pour les besoins de l'Etat.

Il n'est pas sans intérêt de se poser la question : comment ont évolué depuis cette époque ces mécanismes anormaux ?

D'autre part, sans ignorer que la stabilité de la monnaie est fonction de bien d'autres éléments que l'émission des billets de banque et de leur contrepartie dans l'actif du bilan de l'Institut d'émission, on ne saurait nier que la santé du bilan de la Banque d'émission constitue un élément important de la santé de la monnaie. Pour ce motif, sans penser que le problème monétaire est pour autant épuisé (2), il apparaît utile d'ausculter en quelque sorte la monnaie à travers le bilan de la Banque de France.

(1) Note d'information n° 31 du 12 avril 1957.

(2) Une étude complète du problème de la masse monétaire devrait porter non seulement sur le volume des billets, mais aussi sur celui des dépôts dans les banques, aux chèques postaux et dans les caisses d'épargne, ainsi que sur le montant du crédit.

CHAPITRE PREMIER

LA PRESENTATION OFFICIELLE DU BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE

I. — Les bilans détaillés de la Banque de France, dans la forme où ils sont publiés.

Dans le dessein de saisir l'évolution à long terme et aussi d'informer objectivement nos collègues, sous une forme comparative, de la gestion financière des Pouvoirs publics, notre étude remontera à 1952. Pendant cette période, les bilans de fin d'année (1) dans la forme où ils sont rendus publics sont donnés par le tableau ci-après (2) :

(1) De la fin du premier semestre, pour 1961.

(2) Nous avons numéroté les comptes dans le dessein d'en préparer le regroupement dont il sera question ci-après.

Bilans détaillés de la Banque de France.

(Au 31 décembre de chaque année.)

DESIGNATION	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	30 juin 1961
	(En milliards de nouveaux francs.)									
Actif.										
1. Or et devises :										
11. Encaisse-or	2,00	2,01	2,01	3,01	3,01	2,01	2,48	4,32	4,32	4,32
12. Disponible étranger.....	0,31	0,15	0,57	2,00	0,49	0,12	0,14	3,97	5,74	9,14
13. Avances au Fonds de stabilisa- tion des changes.....	0,05	0,09	1,36	1,94	0,51	—	—	—	0,66	0,74
14. Prêt d'or au Fonds de stabilisa- tion des changes.....	—	—	—	—	—	1,00	1,20	—	—	—
2. Avances à l'Etat :										
21. Monnaies divisionnaires.....	0,04	0,08	0,14	0,17	0,14	0,10	0,08	0,10	0,03	0,03
22. Comptes courants postaux.....	0,29	0,33	0,45	0,48	0,32	0,72	0,51	0,67	0,56	0,57
23. Prêts à l'Etat.....	6,52	6,80	6,75	6,70	6,33	6,55	6,51	6,50	6,50	6,50
24. Avances à l'Etat.....	—	2,00	1,40	0,34	—	4,30	4,34	2,64	0,90	1,51
3. Crédits à court terme à l'économie :										
31. Effets escomptés.....	6,25	5,36	5,92	6,23	7,90	5,92	6,71	4,23	5,12	5,46
32. Effets garantis par l'O. N. I. C..	0,57	0,61	0,48	0,44	0,34	0,57	0,48	0,70	0,88	0,34
33. Effets négociables achetés en France	2,74	2,92	2,23	2,04	2,97	2,88	2,61	2,83	3,55	3,07
34. Avances à 30 jours sur effets publics	0,25	0,20	0,21	0,16	0,21	0,19	0,22	0,17	0,21	0,20
35. Avances sur titres.....	0,10	0,10	0,11	0,09	0,11	0,11	0,10	0,08	0,07	0,07
36. Effets en cours de recouvre- ment	0,46	0,41	0,43	0,48	0,38	0,78	0,76	0,86	0,53	0,70
37. Divers	0,40	0,50	0,49	0,49	0,56	0,65	0,56	0,63	0,76	0,79
4. Effets de mobilisation des crédits à moyen terme.....	3,13	3,56	5,05	6,19	10,36	13,38	15,03	11,46	12,85	10,85
Total.....	23,11	25,12	27,60	30,76	33,63	39,28	41,73	39,16	42,68	44,29

DESIGNATION	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	30 juin 1961
	(En milliards de nouveaux francs.)									
Passif.										
1. <i>Billets</i>	21,24	23,10	25,51	28,53	31,14	32,68	34,69	34,95	39,32	41,12
2. <i>Dépôts en comptes courants et divers:</i>										
21. Comptes courants des banques. (dont engagements à l'égard de l'étranger, comptes courants du Fonds de stabilisation des changes et des banques et insti- tutions financières étrangères).	0,76 (0,22)	0,82 (0,21)	0,66 (0,14)	0,68 (0,15)	0,84 (0,28)	4,09 (3,44)	4,56 (3,89)	1,96 (1,13)	0,97 (0,24)	0,89 (0,22)
22. Autres comptes courants et dépôts	0,61	0,61	0,66	0,75	0,79	1,16	1,16	0,98	1,10	1,09
23. Comptes courants accords co- opération économique.....	0,01	0,02	0,04	—	—	—	—	—	—	—
24. Divers	0,49	0,57	0,73	0,80	0,86	1,35	1,32	1,27	1,29	1,19
Total.....	23,11	25,12	27,60	30,76	33,63	39,28	41,73	39,16	42,68	44,29

II. — Contraction du bilan de la Banque de France en un nombre réduit de postes.

Dans la forme où il est publié, le bilan ne renferme pas moins de 19 postes. Nous allons, pour la clarté de notre étude, grouper ensemble les postes de même nature ou de nature analogue, de manière à faire apparaître seulement six grandes masses caractéristiques.

A l'actif :

- le métal et les devises (en somme les valeurs-or) ;
- les avances de toute nature à l'Etat ;
- les crédits à *court* terme consentis à l'économie ;
- les crédits à *moyen* terme.

Au passif :

- d'une part, les billets (objet essentiel d'un institut d'émission) ;
- d'autre part, tous les autres postes du passif, qui d'ailleurs ne représentent ensemble que peu de chose (8 % à 9 %) dans le total du bilan.

Le tableau ci-après constitue dans cet esprit, et pour les mêmes dates que le premier tableau, une présentation « contractée » du bilan de la Banque de France.

Bilan contracté de la Banque de France.

DESIGNATION	31 DECEMBRE 1952.	31 DECEMBRE 1953.	31 DECEMBRE 1954.	31 DECEMBRE 1955.	31 DECEMBRE 1956.	31 DECEMBRE 1957.	31 DECEMBRE 1958.	31 DECEMBRE 1959.	31 DECEMBRE 1960.	30 JUN 1961.
	(En milliards de nouveaux francs.)									
<i>Actif.</i>										
1. Or et devises.....	2,36	2,25	3,94	6,95	4,01	3,13	3,82	8,29	10,72	14,20
2. Avances à l'Etat.....	6,85	9,21	8,74	7,69	6,79	11,67	11,44	9,91	7,99	8,61
3. Crédits à court terme à l'économie.	10,77	10,10	9,87	9,93	12,47	11,10	11,44	9,50	11,12	10,63
4. Crédits à moyen terme.....	3,13	3,56	5,05	6,19	10,36	13,38	15,03	11,46	12,85	10,85
	<u>23,11</u>	<u>25,12</u>	<u>27,60</u>	<u>30,76</u>	<u>33,63</u>	<u>39,28</u>	<u>41,73</u>	<u>39,16</u>	<u>42,68</u>	<u>44,29</u>
<i>Passif.</i>										
1. Billets	21,24	23,10	25,51	28,53	31,14	32,68	34,69	34,95	39,32	41,12
2. Comptes courants et divers.....	1,87	2,02	2,09	2,23	2,49	6,60	7,04	4,21	3,36	3,17
(dont engagements à l'égard de l'étranger : comptes courants du Fonds de stabilisation des changes et des banques et ins- titutions financières étrangères).	(0,22)	(0,21)	(0,14)	(0,15)	(0,28)	(3,44)	(3,89)	(1,13)	(0,24)	(0,22)
	<u>23,11</u>	<u>25,12</u>	<u>27,60</u>	<u>30,76</u>	<u>33,63</u>	<u>39,28</u>	<u>41,73</u>	<u>39,16</u>	<u>42,68</u>	<u>44,29</u>

CHAPITRE II

ANALYSE DES GRANDS POSTES DE L'ACTIF

Nous allons maintenant examiner séparément chacune des six grandes masses ainsi contractées qui constituent le bilan : quatre à l'actif et deux au passif.

I. — Analyse du poste « Or et devises ».

Le poste « Or et devises » est la synthèse de trois comptes :

- 11. — Encaisse-or ;
- 12. — Disponible étranger ;
- 13. — Avances au Fonds de stabilisation des changes.

1° *Encaisse-or.*

Cette encaisse a été évaluée sur la base de 3.933,965 NF jusqu'au 31 juillet 1958, puis sur la base de 4.726,159 NF jusqu'au 30 janvier 1959 ; elle a été réévaluée sur la base de 5.555,55 NF le 30 janvier 1959, quelques semaines après la dernière dévaluation intervenue le 29 décembre 1958.

2° *Disponible étranger.*

3° *Avances au Fonds de stabilisation des changes.*

On ne doit pas confondre le « Fonds de stabilisation des changes », qui est un compte du Trésor public, avec le compte ouvert au nom de cet organisme dans les écritures de la Banque.

Pour vendre ou acheter de l'or et des devises, le Fonds de stabilisation des changes doit disposer d'une masse de manœuvre en francs, transformable en or et en devises ; cette masse de manœuvre lui est prêtée par la Banque et l'écriture de la ligne 13 constitue la contrepartie de ce prêt.

II. — Analyse du poste « Avances à l'Etat ».

Comme nous l'avons annoncé ci-dessus, ce poste ne comprend que les avances *officielles* à l'Etat ; mais, ainsi que nous l'avons exposé en 1957, il existait à cette époque plusieurs mécanismes d'avances indirectes, occultes. De ces mécanismes, comme nous le verrons plus loin, il subsiste encore des séquelles.

Des quatre comptes, énumérés au tableau n° 1, et entrant sous la rubrique « Avances à l'Etat », certains appellent des explications :

— *Comptes courants postaux*. Il s'agit des comptes de dépôts ouverts aux chèques postaux au nom de chacune des agences de la Banque. Leur montant constitue donc des prêts de la Banque au Service des chèques postaux, c'est-à-dire en définitive à l'Etat.

— *Prêts à l'Etat et avances à l'Etat*.

a) Prêts à l'Etat :

Le 31 décembre 1959, en vertu de la Convention du 29 octobre 1959, approuvée par la loi du 28 décembre 1959, les postes suivants ont été regroupés sous la rubrique « Prêts à l'Etat » à concurrence d'un montant de 650 milliards :

1° « Avances provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 ». Ces avances avaient atteint 426 milliards de francs en août 1944 et n'avaient pas varié depuis lors. Il s'agit des avances consenties à l'Etat en vue du paiement des dépenses d'entretien des troupes allemandes d'occupation en France ;

2° « Prêts sans intérêts à l'Etat » (qui étaient appelés parfois « Avances permanentes »). Ces prêts s'élevaient au 31 décembre 1959 à 50 milliards. Ce poste, dont l'origine remonte à la Convention du 10 juin 1857, figurait à la situation pour un montant de 200 millions depuis la Convention du 11 novembre 1911. Il a été porté à 3,2 milliards par la Convention du 23 juin 1928, à 10 milliards par celle du 12 novembre 1938 et à 50 milliards par la Convention du 27 mars 1947, approuvée par la loi du 29 mars.

Consentie au Trésor « en réciprocité des avantages qui résultent pour la Banque de ce qu'elle reçoit en compte courant les encaisses disponibles du Trésor », l'avance permanente avait été augmentée pour tenir compte de l'accroissement du volume des mouvements de fonds de la trésorerie de l'Etat ;

3° « Avances provisoires à l'Etat ». C'est par le débit de ce compte qu'a été alimenté, jusqu'à la création par la Convention du 11 juillet 1953 du poste « Avances spéciales à l'Etat », le compte courant du Trésor public qui est inscrit au passif de la situation. Le plafond de ces avances, qui s'élevait à 175 milliards depuis la Convention du 25 septembre 1947, avait été porté à 200 milliards en vertu de l'article 2 de la Convention du 22 janvier 1953, puis ramené progressivement à 175 milliards de janvier 1954 à janvier 1957 en application de ladite Convention, par affectation des dividendes de la Banque à l'Etat et des bénéfices résultant de la gestion du Fonds de stabilisation des changes.

L'Etat affectera au remboursement des prêts à l'Etat le produit de la liquidation éventuelle du Fonds de stabilisation des changes et du Fonds de soutien des rentes, ainsi que les plus-values comptables pouvant résulter d'une réévaluation des avoirs en or et en devises étrangères.

b) Avances à l'Etat :

Le 31 décembre 1959, en vertu de la même convention du 29 octobre 1959, les postes « Avances spéciales à l'Etat » et « Avances à l'Etat à échéance déterminée » ont été regroupés sous l'intitulé « Avances à l'Etat ».

1° En application de l'article 1^{er} de la Convention du 11 juillet 1953, la Banque avait accepté d'accorder à l'Etat, après complète utilisation des prêts et avances consentis par elle en vertu de précédentes conventions, des avances spéciales dont le montant ne pouvait excéder le maximum de 240 milliards de francs. Ces avances furent amorties le 16 septembre 1956.

De nouvelles avances spéciales à l'Etat furent accordées en juin 1957. Leur montant maximum fut fixé par la Convention du 26 juin 1957 à 300 milliards de francs, puis porté par la Convention du 9 janvier 1958 à 400 milliards de francs. Depuis lors, il avait été ramené à 350 milliards de francs à la suite de l'affectation au remboursement de ces avances des bénéfices du Fonds de stabi-

lisation des changes et du dividende de la Banque de France, ainsi que de la contrepartie des billets échangés en Sarre.

2° En vertu de la Convention du 6 novembre 1957, la Banque a consenti à l'Etat 250 milliards d'avances, sans intérêt, à trois mois d'échéance.

Par la Convention du 9 janvier 1958, les « Avances à l'Etat à échéance déterminée » ont été, à concurrence de 100 milliards, transformées en avances spéciales amortissables (cf. ci-dessus) et à concurrence de 150 milliards prorogées jusqu'au 31 décembre 1958 ; la Convention du 26 décembre 1958 a de nouveau prorogé ces 150 milliards d'avances jusqu'au 31 décembre 1959, date où elles ont été regroupées dans le poste : « Avances à l'Etat ».

Le plafond fixé aux « Avances à l'Etat » est de 500 milliards. L'Etat s'est engagé à amortir ces avances en affectant chaque année à leur remboursement les bénéfices du Fonds de stabilisation des changes, et des dividendes de la Banque de France, y compris la taxe proportionnelle sur le revenu des valeurs mobilières y afférente.

C'est désormais par le débit du compte « Avances à l'Etat » qu'est alimenté au jour le jour le compte courant du Trésor public dont le solde figure au passif du bilan.

III. — Analyse du poste « Crédits à court terme à l'économie ».

Ce poste, qui constitue en quelque sorte le « fonds de roulement de l'économie », est la synthèse des sept comptes numérotés de 31 à 37 dans le premier tableau.

Or si, parmi ces sept postes, il y en a six qui représentent effectivement des crédits à l'économie, il en est un, le compte 33 « Effets négociables achetés en France », dont le libellé recouvre des opérations qui, quant à leur nature, sont hétérogènes.

Le tableau ci-après en donne la ventilation en deux lignes :

- ligne 1. — Effets privés ;
- ligne 2. — Bons du Trésor (1).

Dans l'un et l'autre cas ces achats sont faits en application du décret-loi du 17 juin 1938. Cependant il est facile de voir que l'opération d'achat de bons du Trésor constitue en fait une opération détournée d'avance de la Banque à l'Etat.

(1) La troisième ligne : « Acceptations du crédit national » décrit un mécanisme qui a été supprimé depuis 1955. Dans notre note du 12 avril 1957 nous avons exposé comment ce mécanisme consistait en fait dans une avance indirecte de la Banque à l'Etat.

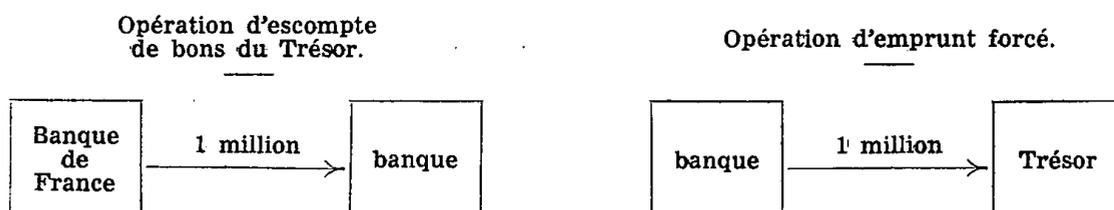
En effet, on doit se souvenir que les banques sont tenues de consacrer une fraction de leurs dépôts à la souscription de bons du Trésor, fraction qui, après avoir culminé à 25 % de 1955 jusqu'en janvier 1961, a été abaissée à cette époque à 20 % puis ramenée à 17,5 % en juin 1961.

Bien que l'aisance de la Trésorerie ait permis de réduire l'ampleur du mécanisme, il s'agit donc en fait d'un emprunt forcé (1).

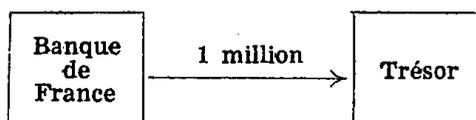
Ventilation des effets négociables achetés en France.
(Au 31 décembre de chaque année.)

NATURE DES EFFETS	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	30 juin 1961
	(En milliards de nouveaux francs.)									
1. Effets privés.....	0,60	0,53	0,53	0,43	0,76	0,93	1,26	1,26	2,10	1,95
2. Bons du Trésor...	0,56	0,99	0,91	1,15	2,21	1,95	1,35	1,57	1,45	1,12
3. Acceptations du crédit	1,58	1,40	0,79	0,46	—	—	—	—	—	—
Total	2,74	2,92	2,23	2,04	2,97	2,88	2,61	2,83	3,55	3,07

Or, si on rapproche, pour une même somme, par exemple un million, l'opération d'escompte et l'opération d'emprunt forcé, le schéma ci-dessous montre que, dans ce mécanisme complexe,



la banque ne joue qu'un rôle de relais passif et le schéma est rigoureusement équivalent à celui-ci :



Autrement dit, en fait, l'ensemble des deux opérations masque une avance de la Banque de France à l'Etat.

(1) Cette opération, en dirigeant une partie de l'épargne vers les besoins de l'Etat, et en empêchant ainsi les banques de prêter ces sommes à leurs emprunteurs habituels, industriels et commerçants, les détourne d'un emploi utile dans le mécanisme de la production.

IV. — Analyse du poste « Crédits à moyen terme ».

Le poste intitulé « Effets de mobilisation des crédits à moyen terme », provient, lui aussi, d'opérations d'escompte ou de réescompte.

Il est relatif à quatre sortes d'activités nettement distinctes :

1° L'équipement du secteur privé (agriculture, commerce, industrie) ;

2° L'exportation ;

3° L'aide à la construction de logements ;

4° Le secteur nationalisé,
que nous étudierons d'abord ensemble, puis séparément.

Mais, auparavant, rappelons que le poste « moyen terme » du bilan de la Banque de France ne rassemble pas toutes les opérations de crédit à moyen terme effectuées en France ; en effet, les banques, d'une part, et de nombreux établissements de crédit, d'autre part, dont les principaux sont : les caisses régionales de crédit agricole, la Caisse nationale de crédit agricole, le Crédit foncier, le Crédit national, sont habilités à consentir des prêts à moyen terme. Ces prêts donnent lieu à l'acceptation d'effets par les soins du débiteur, mais, parmi ces effets, seuls ceux que la banque ou l'établissement de crédit estime devoir escompter près de la Banque de France (1) entrent dans l'actif du bilan de l'institut d'émission.

C'est pourquoi il n'est pas sans intérêt de situer le poste « moyen terme » du bilan de la Banque de France dans ce domaine plus vaste que constitue l'ensemble des crédits à moyen terme accordés en France.

A. — L'ENSEMBLE DES CRÉDITS A MOYEN TERME

Le tableau suivant retrace l'évolution des crédits à moyen terme depuis la fin de 1952.

(1) Les établissements de crédit spécialisés escomptent directement ces effets près de la Banque de France ; les banques, au contraire, passent par l'intermédiaire des établissements spécialisés

Ensemble des effets à moyen terme.
(Au 31 décembre de chaque année.)

NATURE DES EFFETS	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	30 juin 1961
	(En milliards de nouveaux francs.)									
1. Effets à moyen terme conservés par les banques ou les établissements de crédit	1,29	2,56	2,80	3,73	1,97	2,07	3,22	7,38	7,31	9,89
2. Effets à moyen terme escomptés par la Banque de France	3,13	3,56	5,05	6,19	10,36	13,38	15,03	11,46	12,85	10,85
Total	4,42	6,12	7,85	9,92	12,33	15,45	18,25	18,84	20,16	20,74

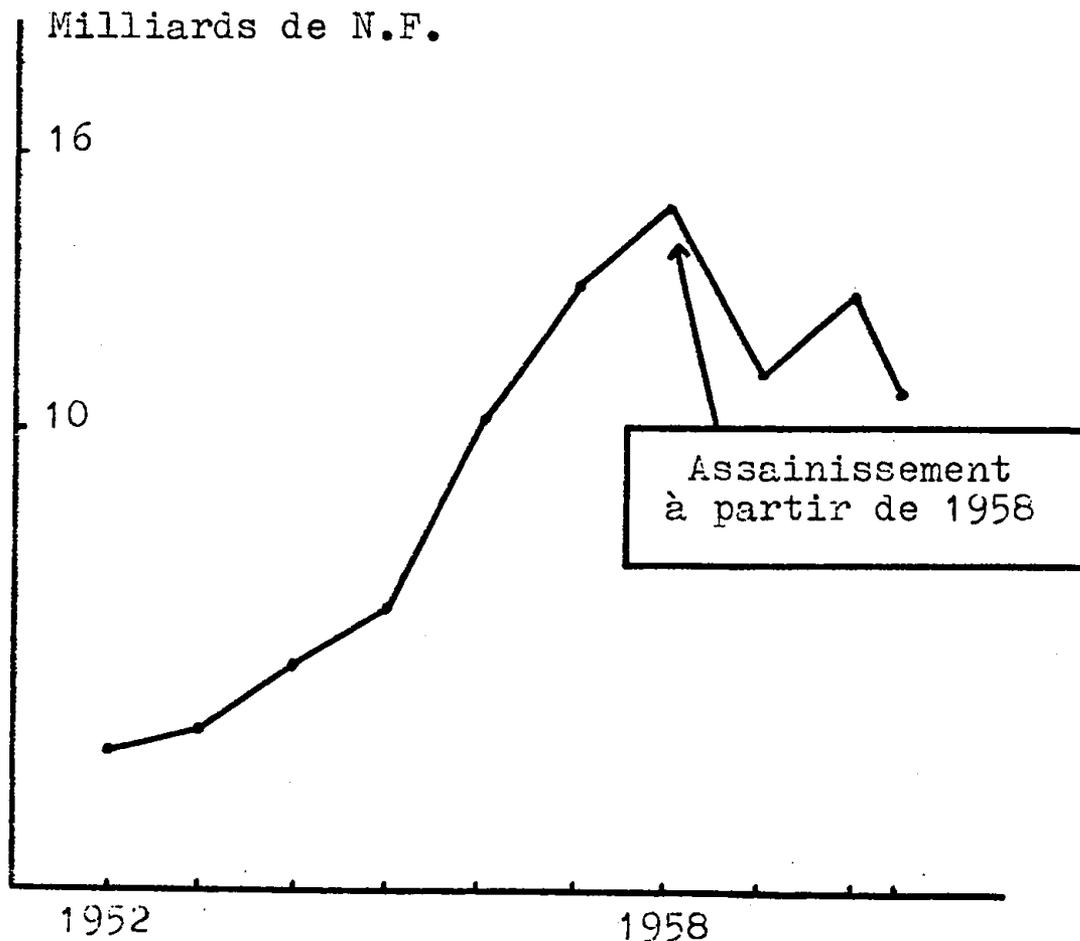
Il résulte de ce tableau que si le volume total du crédit à moyen terme a subi une évolution continue, croissante, depuis 1952, ce qui est normal, compte tenu de l'expansion économique et aussi de la hausse générale des prix, par contre, concernant les effets à moyen terme escomptés par la Banque de France, on doit distinguer deux périodes :

1° De 1952 à 1958, le volume des effets à moyen terme escomptés par l'institut d'émission s'enfle sans cesse. Il s'agit là d'une évolution dangereuse. En effet, si l'escompte des effets à court terme — à trois mois — est une opération saine dans son principe, parce que les billets émis reviennent rapidement dans les caisses de l'Institut d'émission, il n'en va pas de même concernant le moyen terme — jusqu'à cinq ans. Dans ce dernier cas, l'émission des billets se poursuit pendant des années, leur rentrée ne s'opère que bien après que leur abondance a pu produire un effet inflationniste nocif.

Au surplus la France est à peu près seule, parmi les grandes nations, à pratiquer ce mécanisme, qui est dangereux pour la monnaie dans son principe même ;

2° A partir de 1958, il est donné un coup d'arrêt très net à ce phénomène inflationniste. Le volume des crédits à moyen terme tombe de 15,03 à 10,85 milliards de nouveaux francs (voir graphique ci-après).

Montant des effets à moyen terme.



On peut même dire, puisque leur volume a diminué, qu'il a été pratiqué *une politique de déflation de la monnaie fiduciaire* (1).

Était-il possible d'aller plus loin dans cette voie ? Nous ne le pensons pas, car toute politique de déflation comporte une lourde contrepartie économique.

Au surplus, l'effet inflationniste de ces émissions de billets, de 1952 à 1958, était déjà produit et, en quelque sorte, « digéré » par l'économie ; une politique déflationniste plus accentuée eût consisté à substituer un vice économique à un vice monétaire.

(1) En fait, depuis 1958, le volume des crédits à moyen terme n'a pas diminué, mais la reprise de l'épargne a permis de les financer par les dépôts des épargnants, c'est-à-dire par un moyen sain, qui a remplacé le financement par l'émission de billets de banque, moyen malsain.

C'est pourquoi il nous apparaît que, depuis 1958, la politique monétaire de la Banque de France — et du Gouvernement, les deux sujets sont liés, nous le verrons plus loin — a été une politique saine et réaliste.

*
* *

L'ensemble du crédit à moyen terme étant ainsi décrit, nous allons aborder l'examen détaillé des quatre postes qui le constituent :

- équipement des entreprises privées ;
- financement de l'exportation ;
- financement des entreprises nationalisées ;
- financement de la construction d'habitations.

**B. — LE FINANCEMENT DE L'ÉQUIPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ
PAR LE CRÉDIT A MOYEN TERME**

Dans le secteur privé (agriculture, commerce, industrie), le crédit à moyen terme a pour objet l'équipement des entreprises. Le tableau suivant décrit l'évolution du montant de ces effets depuis la fin de 1952.

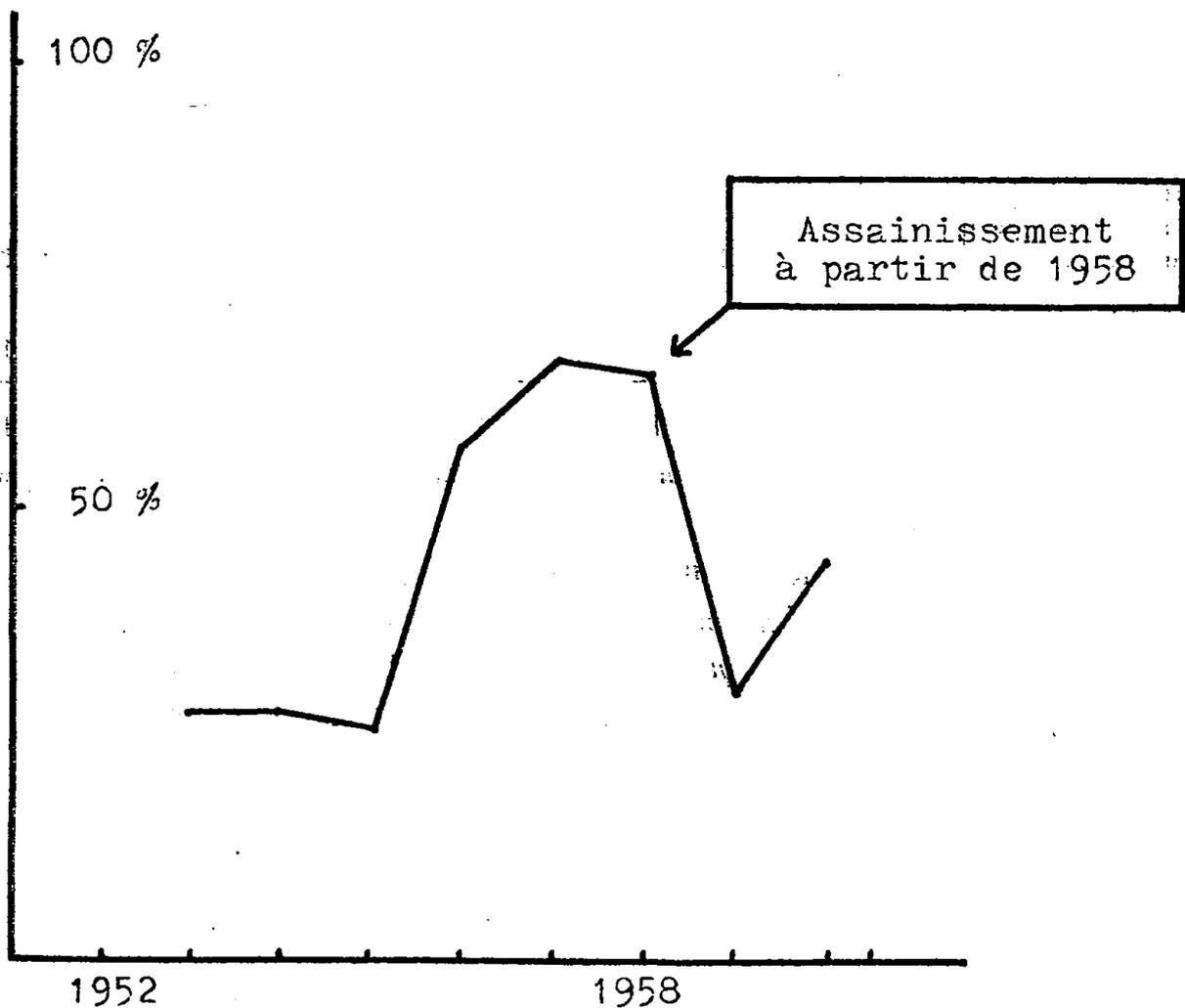
Effets à moyen terme pour l'équipement des entreprises privées.
(Au 31 décembre de chaque année.)

NATURE DES EFFETS	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	30 juin 1961
	(En milliards de nouveaux francs.)									
Effets à moyen terme :										
Conservés par les banques ou les établissements de crédit	1,20	2,18	2,27	2,38	1,25	1,39	1,51	4,18	3,82	} 7,14
Détenus par la Banque de France..	1,45	0,86	0,90	0,84	2,33	3,10	4,15	1,84	3,11	
Total	2,65	3,04	3,17	3,22	3,58	4,49	5,66	6,02	6,93	7,14 (a)

(a) A la suite de la mise en vigueur par le Crédit National, en février 1961, d'un nouveau système de mobilisation des crédits à moyen terme, il n'est plus possible de connaître, par établissements porteurs, la répartition, entre les secteurs privés et nationalisés, des crédits d'équipement à moyen terme, ce qui est tout à fait regrettable.

Le graphique ci-après montre un assainissement très net de la situation depuis 1958 ; la fraction malsaine — ou tout au moins discutable — de ce type de crédit, qui était montée de 55 % à 73 % de 1952 à 1958 est retombée à 45 % le 31 décembre 1960.

Pourcentage du réescompte dans les effets à moyen terme.



C. — LE FINANCEMENT DE L'EXPORTATION

Nous donnons ci-après l'évolution du financement de l'exportation par le moyen terme.

Effets à moyen terme pour le financement de l'exportation.

(Au 31 décembre de chaque année.)

NATURE DES EFFETS	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	30 juin 1961
	(En milliards de nouveaux francs.)									
Effets à moyen terme :										
Conservés par les banques et établissements de crédit	0,06	0,12	0,08	0,10	0,03	0,10	0,12	0,12	0,04	0,15
Détenus par la Banque de France..	»	»	0,22	0,31	0,47	0,55	0,61	0,66	1,12	1,12
Total	0,06	0,12	0,30	0,41	0,50	0,65	0,73	0,78	1,16	1,27

On observe que le volume total a sensiblement augmenté au cours des années considérées et même que, à la différence de ce que nous avons constaté pour le financement de l'équipement du secteur privé, la part prise par l'Institut d'émission a continué à augmenter depuis 1958, puisqu'elle a à peu près doublé, passant de 0,61 à 1,12 milliard de nouveaux francs de 1958 à 1961.

Cette augmentation apparaît comme très normale, étant le reflet de l'accroissement spectaculaire des exportations.

D. — L'AIDE A LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

Le tableau suivant décrit le montant des opérations de crédits à moyen terme accordés pour la construction de logements depuis 1952, en exécution de la loi du 21 juillet 1950.

Effets à moyen terme pour le financement de la construction.

(Au 31 décembre de chaque année.)

NATURE DES EFFETS	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	30 juin 1961
	(En milliards de nouveaux francs.)									
Effets à moyen terme :										
Conservés par les établissements de crédit	»	0,11	0,38	1,05	0,68	0,53	1,33	1,87	2,86	3,87
Escomptés par la Banque de France	0,47	1,04	1,91	3,06	5,09	6,68	7,01	6,58	5,69	4,78
Total	0,47	1,15	2,29	4,11	5,77	7,21	8,34	8,45	8,55	8,65

Rappelons, schématiquement, le mécanisme de l'opération. Les candidats propriétaires contractent au Sous-Comptoir des entrepreneurs des emprunts qui sont relayés par le Crédit foncier, en vue de faire construire des immeubles d'habitation ; cependant, comme cet établissement financier ne dispose pas de ressources propres en volume suffisant pour satisfaire à toutes les demandes, il escompte près de la Banque de France les traites qui lui ont été remises par les emprunteurs et cette opération se traduit finalement par une sortie de billets de banque (1).

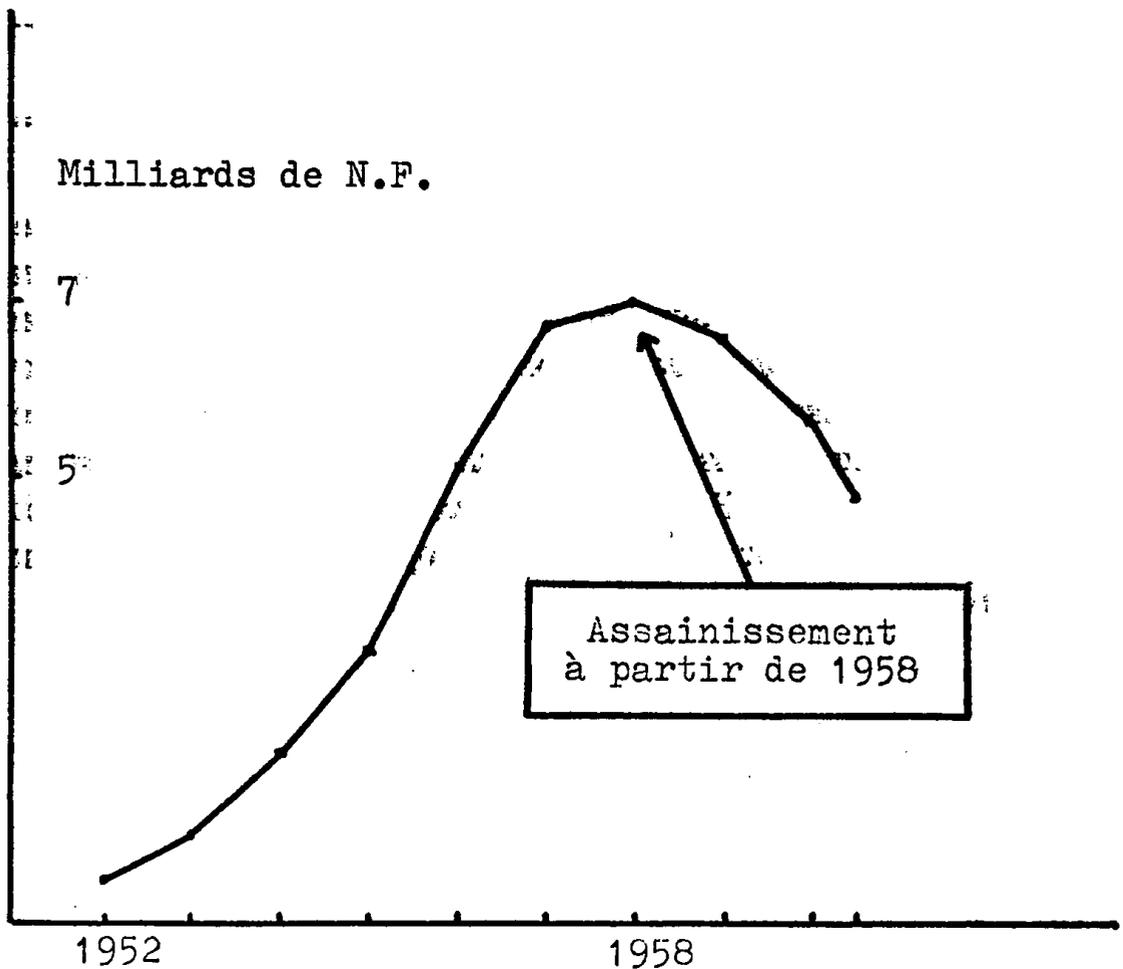
(1) Tel est le principe ; techniquement le mécanisme est plus compliqué. En pratique, le Crédit foncier tire sur le Sous-Comptoir des entrepreneurs des effets de mobilisation créés en représentation des billets souscrits par les emprunteurs et mobilise ces effets auprès de la Banque de France.

La question peut se poser de savoir si ces circuits complexes ne sont pas inutilement coûteux pour les constructeurs ou souscripteurs de logements qui, en définitive, en supportent les frais.

Ainsi, en l'occurrence, on peut dire — si l'on considère le fond des choses et non pas les apparences — que tout se passe comme si la Banque de France imprimait directement les billets de banque pour les remettre en prêts aux candidats propriétaires. Le Crédit foncier, en l'occurrence, ne joue que le rôle d'un intermédiaire, on pourrait presque dire d'un « homme de paille ».

Tel est le mécanisme inflationniste dont le tableau précédent et le graphique ci-après donnent les chiffres.

Montant du réescompte des effets à moyen terme pour le financement de la construction.



On constate que ce mécanisme a pris une grande extension de 1952 à 1958 ; mais on observe, depuis 1958, un effort très net d'assainissement, puisque le montant de cet escompte de complaisance est tombé de 7,01 à 4,78 milliards de nouveaux francs.

A l'inflation a donc succédé une déflation (1) : pour le motif exposé ci-dessus, il apparaît que cet effort de déflation est le maximum que l'on pouvait opérer en la matière.

E. — LE FINANCEMENT DU SECTEUR NATIONALISÉ

Le même mécanisme inflationniste qui s'était institué de 1952 à 1958 pour financer la construction s'était lui aussi institué pour financer « l'équipement » du secteur nationalisé.

Le mécanisme, décrit sur un exemple, était le suivant :

— *Premier stade* : une société nationale constate qu'elle a besoin d'un milliard — dont elle ne dispose pas — pour son équipement ;

— *Deuxième stade* : cette société emprunte ce milliard à une banque ;

— *Troisième stade* : le lendemain, cette banque porte l'effet à la Banque de France et se fait ouvrir un crédit égal ;

— *Quatrième stade* : cet effet étant entré à l'actif pour un milliard, la Banque de France imprime des billets pour un montant presque égal (2).

Crédits à moyen terme au secteur nationalisé.

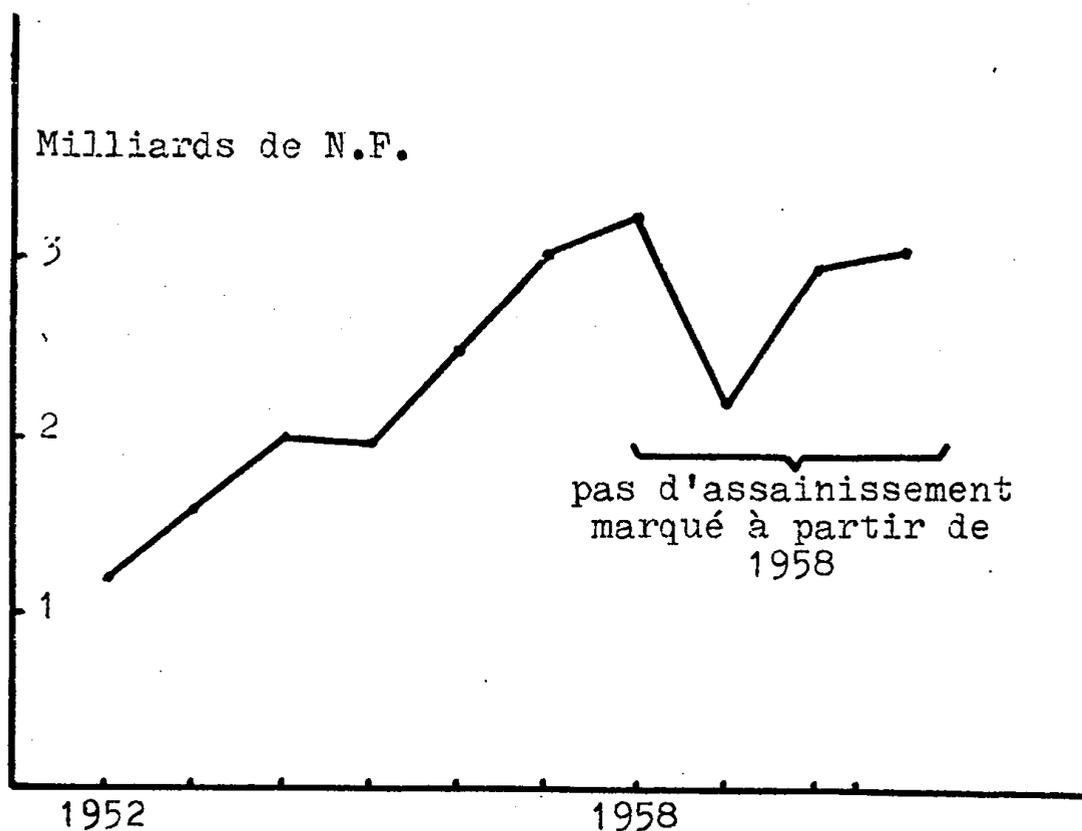
(Au 31 décembre de chaque année.)

NATURE DES EFFETS	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	30 juin 1961.
	(En milliards de nouveaux francs.)									
Effets à moyen terme :										
1. Conservés par les banques et les établissements de crédit	0,03	0,15	0,07	0,20	0,01	0,05	0,26	1,21	0,59	} 3,68
2. Escomptés par la Banque de France	1,21	1,66	2,02	1,98	2,47	3,05	3,26	2,38	2,93	
Total	1,24	1,81	2,09	2,18	2,48	3,10	3,52	3,59	3,52	3,68

(1) Tout au moins une déflation du volume de la monnaie fiduciaire.

(2) Nous verrons plus loin ce qu'il faut entendre par « presque égal ».

Financement du secteur nationalisé par le réescompte du moyen terme.



Les chiffres du tableau et du graphique qui précèdent montrent que le montant des effets de cette sorte s'est élevé de 1,21 à 3,26 milliards en 1958 et qu'il est, depuis 1958, demeuré à peu près au même niveau.

L'analyse que nous venons de faire de ce processus montre que *le rôle de l'établissement de crédit, en l'occurrence, relève totalement de la fiction puisqu'en pratique il ne prête rien du tout.* Si l'on regarde le fond des choses sans se laisser abuser par les apparences, *l'établissement dit prêteur, en l'occurrence généralement une banque, ne joue qu'un rôle d'intermédiaire.*

Il reviendrait exactement au même, pour combler les besoins de la Société nationale en cause, que la Banque de France imprimât des billets de banque qu'elle lui remettrait directement.

On doit même observer qu'en raison du principe de l'unité de trésorerie, les prêts ainsi consentis par la Banque de France

aux entreprises nationalisées tombent dans la caisse commune de chacune de ces entreprises et servent à solder aussi bien les déficits d'exploitation que les dépenses d'équipement et, par conséquent, à financer les nombreux abus dénoncés à jets répétés par la Cour des Comptes et auxquels le nouveau régime, pas plus que l'ancien, n'a mis fin.

Tout ce que l'on peut dire, c'est que, comparée à 1958, la situation ne s'est pas aggravée.

Des prêts de complaisance avaient été consentis au secteur nationalisé avant 1958, leur volume est resté sensiblement inchangé.

CHAPITRE III

LE MECANISME D'EMISSION DES BILLETS ET LES CAUSES DE LA VARIATION DE LEUR MONTANT

La loi de correspondance entre le montant de l'actif et le montant des billets.

Ainsi, nous avons vu que l'actif de la Banque de France se compose de quatre grands postes :

1. — Or et devises ;
2. — Avances à l'Etat ;
3. — Escompte des effets à court terme ;
4. — Escompte des effets à moyen terme.

Dès lors, une question se pose. Quelle est la corrélation entre l'actif et — non pas le passif, car, bien entendu, arithmétiquement, l'actif et le passif sont égaux — le montant des billets ?

L'émission des billets constitue, en effet, l'objet principal d'un institut d'émission ; en outre, le volume de la monnaie fiduciaire constitue un des éléments de l'économie qu'il importe de surveiller attentivement ; on connaît, en effet, par l'histoire, maints exemples de la corrélation qui existe entre les crises monétaires et économiques et les émissions excessives de billets.

Or, le bilan de la Banque de France fait apparaître une relation très étroite entre le montant de l'actif et celui des billets ; cette correspondance découle du tableau ci-après.

Pourcentage des billets dans le montant total du bilan.

(Au 31 décembre de chaque année.)

DESIGNATION	1952.	1953.	1954.	1955.	1956.	1957.	1958.	1959.	1960.	30 juin 1961.
	(En milliards de nouveaux francs.)									
Montant total de l'actif du bilan de la Banque de France (ou du passif).....	23,11	25,12	27,60	30,76	33,63	39,28	41,73	39,16	42,68	44,29
Dont :										
Montant total des « Comptes courants et divers » du passif.....	1,87	2,02	2,09	2,23	2,49	6,60	7,04	4,21	3,36	3,17
Soit	8,1 %	8,0 %	7,6 %	7,2 %	7,4 %	16,8 %	16,9 %	10,8 %	7,9 %	7,2 %
Montant des billets	21,24	23,10	25,51	28,53	31,14	32,68	34,69	34,95	39,32	41,12
Soit	91,9 %	92,0 %	92,4 %	92,8 %	92,6 %	83,2 %	83,1 %	89,2 %	92,1 %	92,8 %

On voit que, réserve faite de la période de 1957 à 1959, la proportion du montant des billets dans le total de l'actif reste constante et égale à 91 ou 92 %. Ainsi, à très peu près, toutes les augmentations de l'actif se traduisent par des sorties presque égales de billets (1).

(1) La part des billets dans le total du bilan de la Banque de France s'est abaissée de 92,6 % le 31 décembre 1956 à 83,2 % et 83,1 % les 31 décembre 1957 et 1958 pour remonter à 89,2 % le 31 décembre 1959 et retrouver, le 31 décembre 1960, sensiblement le niveau de 1956.

La part des billets dans le total du bilan de la Banque de France est affectée par l'évolution des comptes courants créditeurs qui est indépendante de celle des billets. En particulier, en 1957, on a assisté à un gonflement rapide — beaucoup plus rapide que celui des billets — des comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères. Ce gonflement s'explique par l'accroissement des avoirs en francs du Fonds de stabilisation des changes, des banques d'émission étrangères et du Fonds monétaire international ; il correspond à l'utilisation du prêt d'or consenti par la Banque de France au Fonds de stabilisation des changes et à la contre-valeur de prêts consentis par le F. M. I. ou les pays membres de l'Union européenne des paiements.

L'état de choses antérieur à 1957 s'est progressivement rétabli en 1959 et en 1960, au fur et à mesure du remboursement des prêts extérieurs.

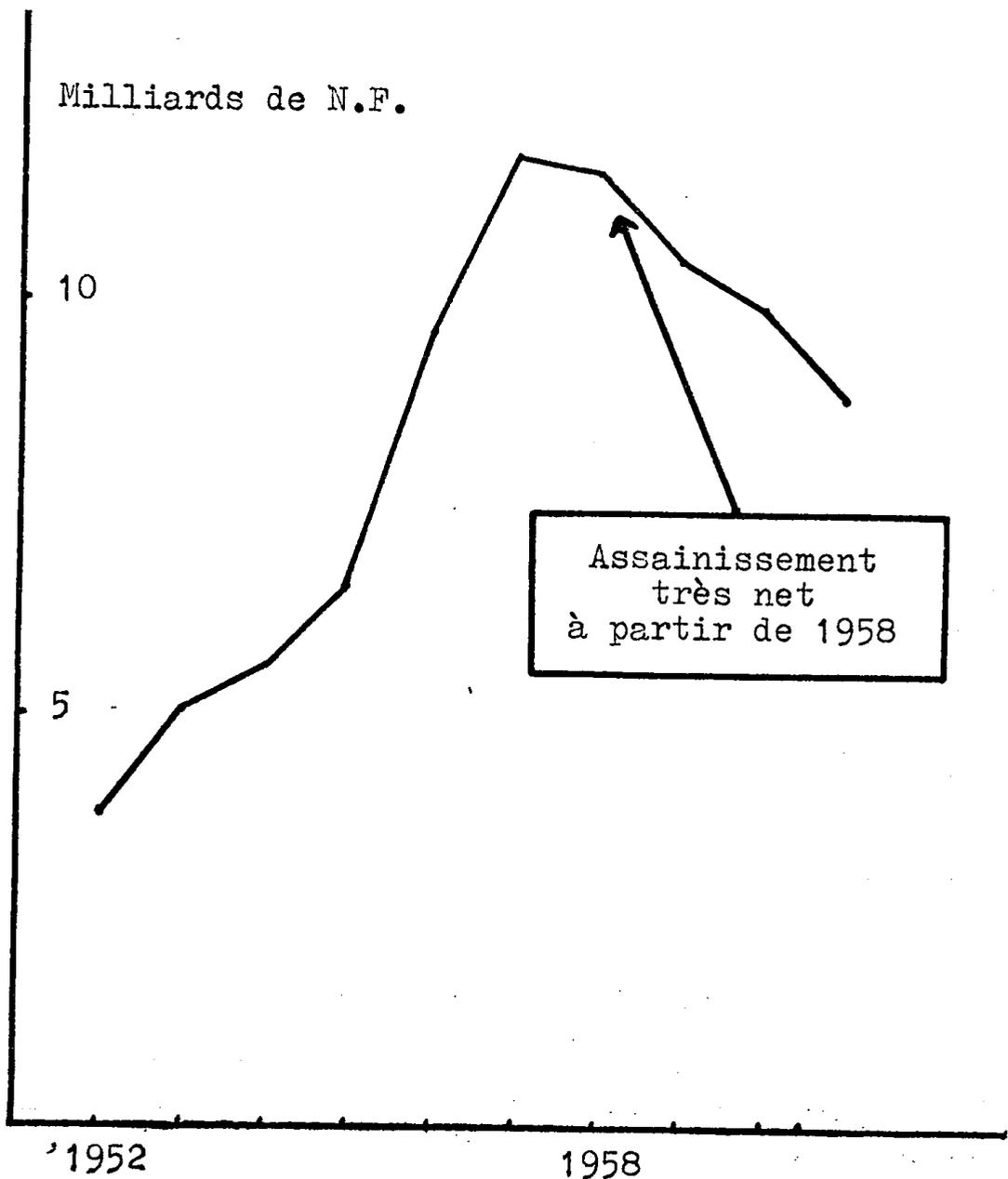
CHAPITRE IV

ETABLISSEMENT D'UN BILAN RECTIFIE DE LA BANQUE DE FRANCE

I. — Le montant des avances réelles de la Banque à l'Etat.

Ainsi nous avons montré que par le jeu de plusieurs mécanismes indirects, aux avances officielles de la Banque de l'Etat se sont ajoutées des avances occultes. Nous avons vu aussi que si cette sorte de fraude a pris une grande extension de 1952 à 1958, par contre il y a été mis un coup d'arrêt très net depuis 1958, de sorte que ce qu'on observe encore aujourd'hui ce sont seulement les séquelles de la période qui s'est terminée en 1958.

La récapitulation de ces avances occultes est opérée dans le graphique et dans le tableau qui suivent :



On voit qu'en 1957 et 1958 les avances occultes avaient pris une telle extension que leur montant dépassait alors celui des avances officielles.

Depuis cette époque, non seulement les avances occultes mais aussi les avances officielles ont diminué très sensiblement, ce qui constitue la marque d'un assainissement très net.

Récapitulation des avances réelles de la Banque de France à l'Etat.
(Au 31 décembre de chaque année.)

NATURE des avances.	1952.	1953.	1954.	1955.	1956.	1957.	1958.	1959.	1960.	30 juin 1961.
(En milliards de nouveaux francs.)										
<i>Avances officielles...</i>	6,85	9,21	8,74	7,69	6,79	11,67	11,44	9,91	7,99	8,61
<i>Avances occultes.</i>										
1. Acceptations du Crédit national....	1,58	1,40	0,79	0,46	»	»	»	»	»	»
2. Bons du Trésor achetés par la Ban- que de France....	0,56	0,99	0,91	1,15	2,21	1,95	1,35	1,57	1,45	1,12
3. Crédits à moyen terme pour les be- soins de la poli- tique sociale de l'Etat (construction de logements).....	0,47	1,04	1,91	3,06	5,09	6,68	7,01	6,58	5,69	4,78
4. Crédits à moyen terme pour les be- soins de la politi- que industrielle de l'Etat	1,21	1,66	2,02	1,98	2,47	3,05	3,26	2,38	2,93	3,06 (a)
Total des avances occultes.....	3,82	5,09	5,63	6,65	9,77	11,68	11,62	10,53	10,07	8,96
Total général réel des avan- ces à l'Etat...	10,67	14,30	14,37	14,34	16,56	23,35	23,06	20,44	18,06	17,57

(a) Chiffre approximatif.

II. — Le bilan rectifié de la Banque de France.

Compte tenu de ces phénomènes d'avances indirectes à l'Etat, le bilan rectifié de la Banque de France est celui qui est décrit dans le tableau suivant :

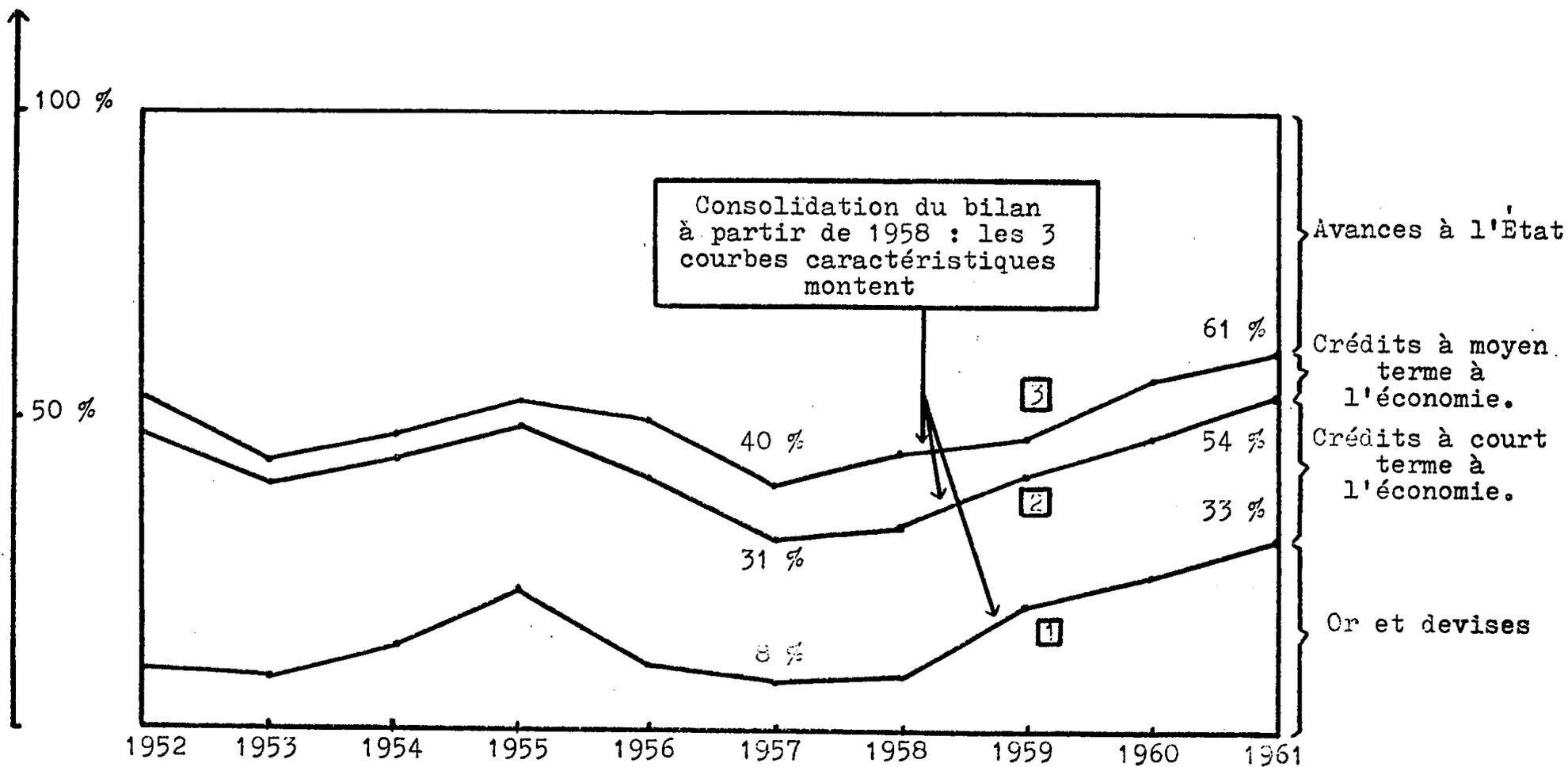
Bilan rectifié de la Banque de France (correction faite des avances occultes à l'Etat).
(Au 31 décembre de chaque année.)

DESIGNATION	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	30 JUIN 1961
	(En milliards de nouveaux francs.)									
<i>Actif.</i>										
1. Or et devisés.....	2,36	2,25	3,94	6,95	4,01	3,13	3,82	8,29	10,72	14,20
2. Avancés à l'Etat :										
2. 1. Montant officiel.....	6,85	9,21	8,74	7,69	6,79	11,67	11,44	9,91	7,99	8,61
2. 2. Correction	3,82	5,09	5,63	6,65	9,77	11,68	11,62	10,53	10,07	8,96
Total	10,67	14,30	14,37	14,34	16,56	23,35	23,06	20,44	18,06	17,57
3. Crédits à court terme à l'économie :										
3. 1. Montant officiel.....	10,77	10,10	9,87	9,93	12,47	11,10	11,44	9,50	11,12	10,63
3. 2. Correction	— 2,14	— 2,39	— 1,70	— 1,61	— 2,21	— 1,95	— 1,35	— 1,57	— 1,45	— 1,12
Total	8,63	7,71	8,17	8,32	10,26	9,15	10,09	7,93	9,67	9,51
4. Crédits à moyen terme à l'économie :										
4. 1. Montant officiel.....	3,13	3,56	5,05	6,19	10,36	13,38	15,03	11,46	12,85	10,85
4. 2. Correction	— 1,68	— 2,70	— 3,93	— 5,04	— 7,56	— 9,73	— 10,27	— 8,96	— 8,62	— 7,84
Total	1,45	0,86	1,12	1,15	2,80	3,65	4,76	2,50	4,23	3,01
Total de l'actif.....	23,11	25,12	27,60	30,76	33,63	39,28	41,73	39,16	42,68	44,29

Pour l'analyser en pourcentage, nous avons eu recours au graphique ci-après, dans lequel nous avons porté, à partir du bas, les éléments de l'actif les plus sûrs, les plus solides, c'est-à-dire dans l'ordre : l'or et les devises, puis les effets à court terme (parce que leur remboursement intervient rapidement), puis les prêts à moyen terme à l'économie et enfin les avances à l'Etat.

On observe alors toute la portée de l'assainissement puisque depuis la fin de 1957, point le plus critique :

- la couverture or et devises est passée de 8 % à 32 % ;
- la couverture or + devises + crédits a court terme a crû de 31 % à 54 % ;
- et enfin la couverture or + devises + effets privés de toute nature est passée de 41 % à 60 %.



- Courbe 1 : pourcentage de couverture en or et devises.
- Courbe 2 : pourcentage de couverture en or, devises et actif réalisable à court terme
- Courbe 3 : pourcentage de couverture en or, devises et crédits à l'économie (tant à moyen terme qu'à court terme)

*
* *

Ainsi on peut estimer que, depuis 1958, il a été mis fin à cet élément d'inflation que constitue l'émission de monnaie de complaisance qui, en créant un pouvoir d'achat fictif, intervenait comme facteur important dans la hausse des prix.

Malheureusement, l'inflation des prix, la hausse continue des prix, qui constitue, par son caractère de finalité, le critère fondamental, rationnel, de la dégradation monétaire, se poursuit par d'autres mécanismes qui sont analysés, par ailleurs, de façon détaillée.

QUATRIÈME PARTIE

**La politique économique et financière
vue à travers les comptes économiques de la Nation.**

Nous avons examiné, dans une première partie, la situation économique, c'est-à-dire la situation des producteurs et des consommateurs, puis, dans une deuxième partie, la situation financière des diverses activités de l'Etat, qu'elles relèvent du secteur administratif, du secteur industriel ou du secteur social.

Il y a lieu maintenant d'effectuer la synthèse des constatations effectuées. Tel est précisément l'objet des comptes économiques de la Nation.

Au surplus, l'article premier et l'article 32 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 précisent que la loi de finances doit définir non seulement un équilibre financier, mais « un équilibre économique et financier ». C'est dire que le budget de l'Etat doit, pour prendre sa pleine signification, être placé à l'intérieur du cadre plus vaste que constituent les comptes économiques de la Nation.

Dans ce dessein, nous utiliserons essentiellement les comptes de l'année 1960, qui ont été publiés. C'est avec une certaine prudence que nous évoquerons les prévisions gouvernementales pour l'année 1961 ; compte tenu en effet du délai d'environ deux mois nécessaire pour connaître les indices de la production industrielle de l'année 1961, on ne connaît à ce jour (1) que les résultats des huit premiers mois ; c'est dire que les prévisions pour l'année en cours sont nécessairement affectées de quelque incertitude.

Quant aux prévisions économiques du Gouvernement relatives à l'année 1962, pour des motifs que nous exposerons plus loin, elles correspondent à des hypothèses plus incertaines encore.

*
* *

Après avoir rappelé (chapitre premier) le mécanisme des comptes économiques, nous analyserons (chapitres II et III), d'une manière détaillée, les résultats de l'année 1960 et ceux du premier semestre de 1961. Nous verrons — chiffres en main — que ces résultats sont des plus modestes pour ne pas dire médiocres ; mais nous ne nous bornerons pas à cette simple constatation ; nous nous efforcerons en effet, à l'aide de ce « tableau de bord » que constituent les comptes de la Nation, d'expliquer les causes de ces insuffisances (chapitre IV) ; enfin (chapitre V) nous décrirons dans leurs grandes lignes les perspectives de l'année 1962, première année du IV^e Plan de modernisation et d'équipement.

(1) 25 octobre 1961.

CHAPITRE I^{er}

DESCRIPTION DES GRANDES MASSES DES COMPTES ECONOMIQUES DE L'ANNEE 1960

Rappelons que les comptes économiques visent à décrire, selon les méthodes de la comptabilité des entreprises, les résultats du fonctionnement de l'économie d'une nation. Dans ce but, les activités nationales sont divisées en trois grands secteurs :

- 1° Les « ménages », c'est-à-dire les particuliers ;
- 2° Les entreprises ;
- 3° Les administrations, dont la principale est évidemment l'Etat.

A ces trois secteurs nationaux, il faut en ajouter un quatrième, « l'extérieur », divisé lui-même en deux sous-secteurs :

- 1° Les pays d'outre-mer, avec lesquels les échanges se font en francs ;
- 2° L'étranger, avec lequel les opérations se font en devises, ce qui exige qu'elles soient comptabilisées à part.

I. — Description des ressources de l'année 1960 en fonction de leur origine.

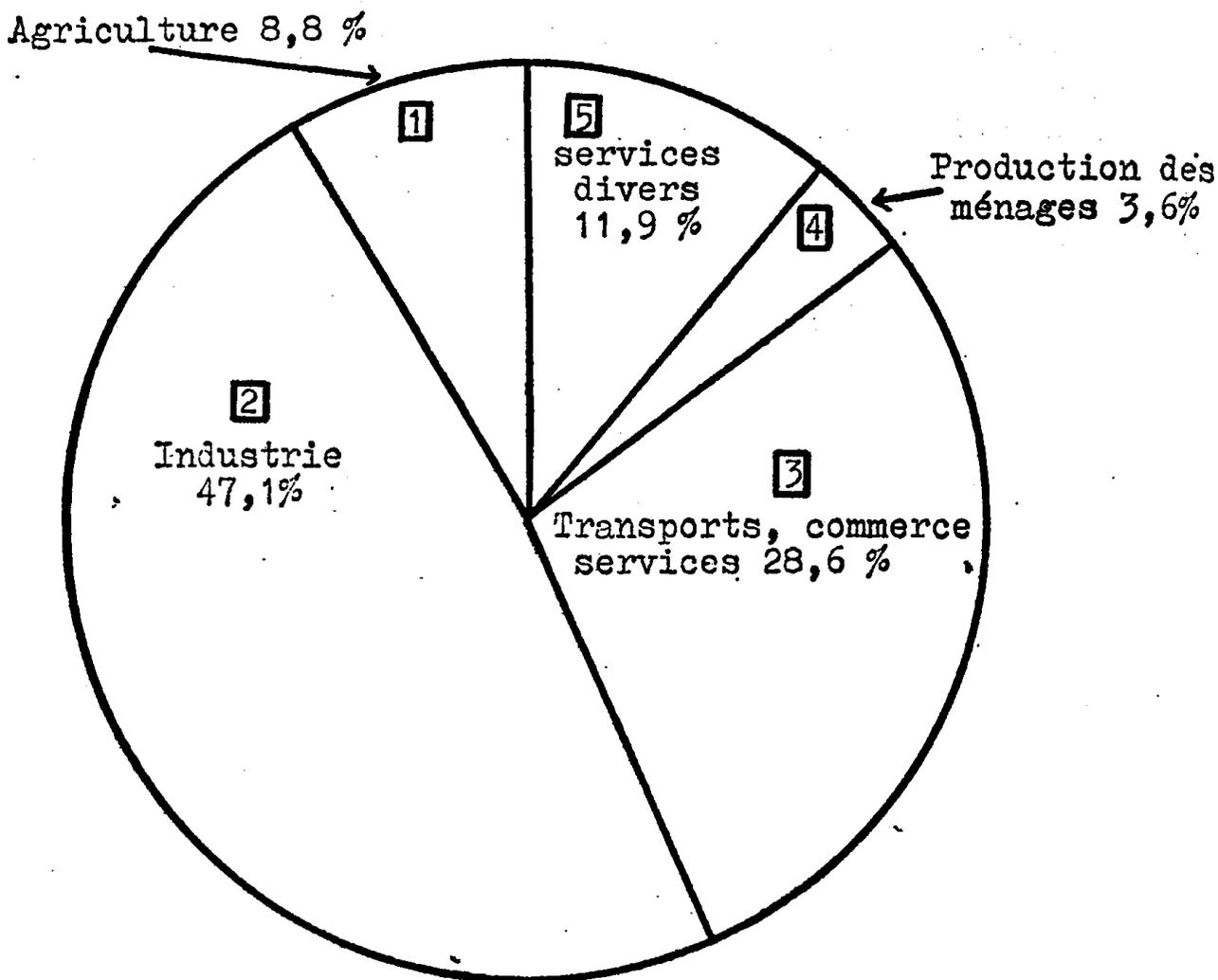
Ces éléments, le Service des Etudes économiques et financières (S. E. E. F.) du Ministère des Finances les regroupe selon deux optiques principales qui répondent aux deux questions fondamentales :

- 1° Quel est le montant des ressources produites dans l'année suivant leur différentes sources ?
- 2° Quelle en est l'affectation ?

Le montant total des ressources produites dans l'année constitue ce que les économistes appellent le « produit national brut », notion qui englobe non seulement la production des biens, mais aussi celles des services de toute nature.

Pour l'année 1960, la valeur du produit national brut s'est élevée à 285 milliards de nouveaux francs (1) se décomposant comme il est indiqué dans le schéma ci-après :

Sources du produit national brut (2).



(1) Dont voici le détail :

(En milliards de NF.)

Agriculture	25,0
Industrie	134,4
Transports, commerce et services.....	81,3
Total = production des entreprises.....	240,7
Production des ménages (jardins familiaux, loyers, etc.).....	10,3
Total = production nationale.....	251,0
Services rendus par les salariés des administrations publiques (évalués à leur prix de revient).....	26,8
Services rendus par les salariés des institutions financières, des ménages et des administrations privées.....	7,2
Total général = produit national brut.....	285,0

(2) On appelle « production » l'ensemble des postes 1 à 4 du schéma.

L'examen de ce schéma montre que, dans le produit national brut, la production agricole ne représente plus qu'une part extrêmement réduite : 8,8 % et ceci bien que l'année 1960 ait bénéficié d'une récolte abondante.

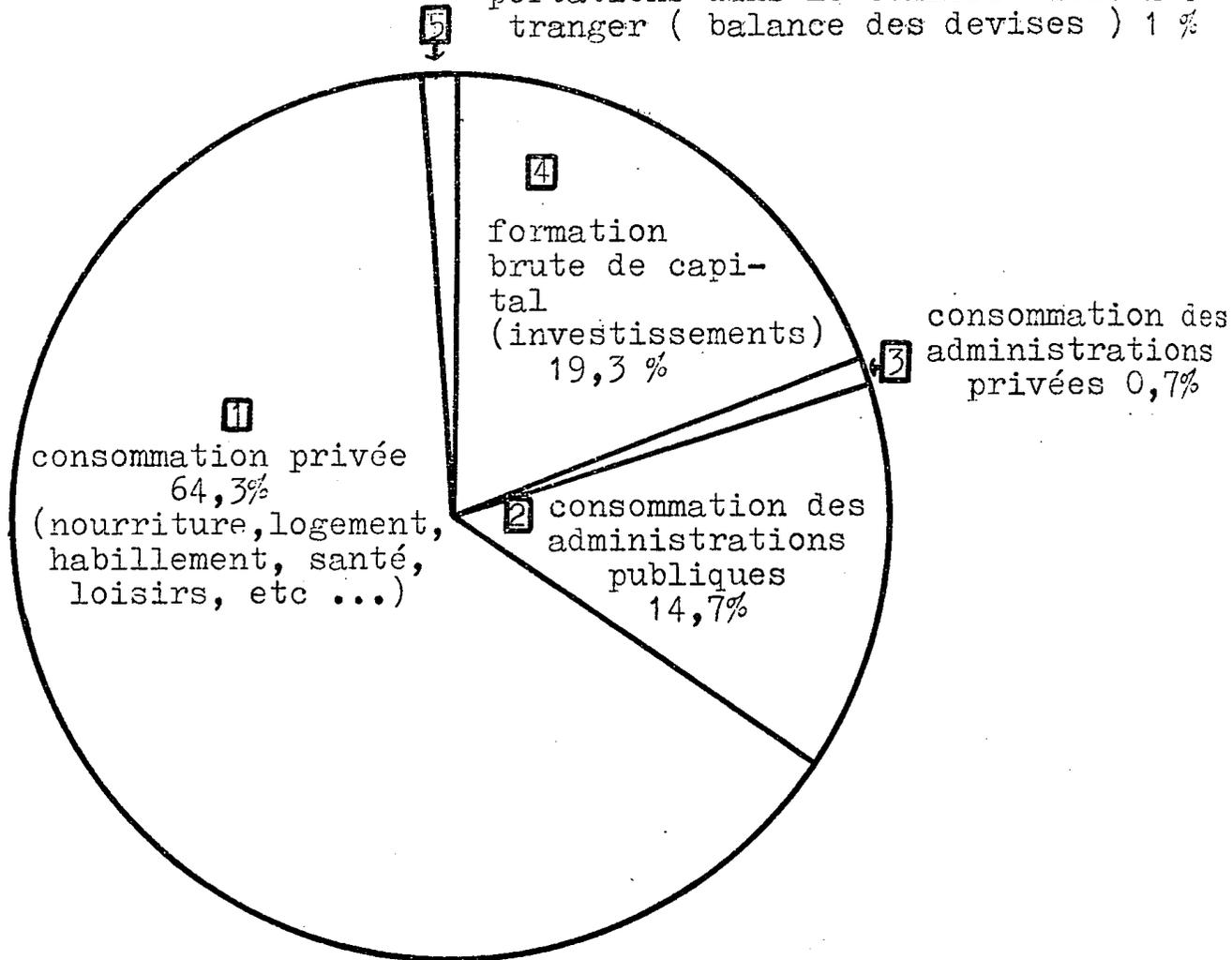
Cette observation ne doit pas être faite sans nuances ; en effet, si, dans une large mesure, elle signifie que les structures économiques de la France évoluent peu à peu vers celles d'une grande nation industrielle, par contre, pour une part, les éléments du produit national étant évalués d'après leur « valeur marchande », elle est l'image de l'insuffisance du revenu agricole.

II. — Description de l'affectation des ressources nationales.

Quel usage la Nation a-t-elle fait de ces ressources dont nous venons de décrire l'origine ? Le schéma ci-dessous répond à cette question (1).

Emploi des ressources de la Nation en 1960.

Excédent des exportations sur les importations dans le commerce avec l'étranger (balance des devises) 1 %



(1) Voici les chiffres exprimés en milliards de nouveaux francs :

1. Consommation des ménages.....	183,3
dont 1-1 biens et services autres que ceux de leurs salariés.....	180,1
1-2 services de leurs salariés.....	3,2
2. Consommation des administrations publiques.....	41,6
dont 2-1 dépenses de matériel.....	14,8
2-2 salaires	26,8
3. Consommation des administrations privées.....	1,9
4. Formation de capital.....	55,1
dont 4-1 formation brute de capital des ménages.....	8,9
4-2 formation brute de capital des administrations.....	6,5
4-3 formation brute de capital des entreprises.....	34,3
dont 4-3-1 amortissements	(20,5)
4-3-2 formation nette de capital.....	(13,8)
4-4 stocks	5,4
5. Excédent des exportations de biens et services.....	3,1
dont 5-1 P. O. M.....	0,4
5-2 étranger	2,7
Total = produit national brut.....	285,0

Cette analyse permet d'observer que la consommation privée absorbe environ les deux tiers (64,3 %) des ressources de la Nation.

L'excédent des importations sur les exportations, dans les opérations courantes avec l'étranger, ne représente que 1 % — pas plus — du produit national brut, c'est-à-dire le même pourcentage que l'an dernier. Cela tient au fait que le compte que nous venons de dresser, constituant en quelque sorte « le compte d'exploitation de la firme France », n'a pas à enregistrer les rentrées de capitaux. Ce compte apparaît donc en excédent, mais cet excédent est bien plus faible qu'on ne le croit généralement, puisqu'il ne dépasse pas 1 % des ressources annuelles de la Nation.

Quant au poste « investissements », il représente 19,3 % de nos ressources annuelles. Cependant, il est essentiel d'observer que sous ce vocable on groupe, en fait, cinq catégories de dépenses de nature très différente :

1° Les investissements des ménages (essentiellement la construction d'habitations).....	3,1 %
2° Les investissements administratifs qui sont seulement productifs à long terme.....	2,3 %
3° L'accroissement des stocks (qui ne sont pas productifs)	1,9 %
4° L'amortissement ou renouvellement de l'outillage des entreprises, ce qui a pour seul effet — sans plus — de maintenir la capacité de l'outil de production.	7,2 %
5° Les investissements nets des entreprises, c'est-à-dire l'excédent de leurs investissements bruts par rapport au minimum, au seuil, que constituent les besoins du maintien pur et simple de leur potentiel..	4,8 %
Total (en % du P. N. B.).....	19,3 %

Ainsi, sur 100 francs de ressources annuelles, la France consacre moins de 5 francs à la construction d'usines nouvelles, d'équipements nouveaux, c'est-à-dire à l'objet qui précisément est destiné à accroître directement et immédiatement la production.

On ne redira jamais assez que le « fer de lance » de l'expansion est beaucoup plus petit qu'on ne le pense généralement ; c'est dire qu'il suffirait d'un effort relativement minime pour promouvoir une expansion nettement plus rapide.

Au surplus cet effort ne va pas en augmentant ; l'an dernier cette fraction était sensiblement la même. Ainsi, *en dépit des déclarations officielles selon lesquelles « les investissements augmentent »* — affirmation faite sans prendre la peine d'analyser ce que renferme le chiffre de ces investissements — *la partie la plus essentielle de ceux-ci du point de vue du progrès et de l'évolution économique ne croît pas* (1).

III. — Description du « modèle économique » pour l'année 1960.

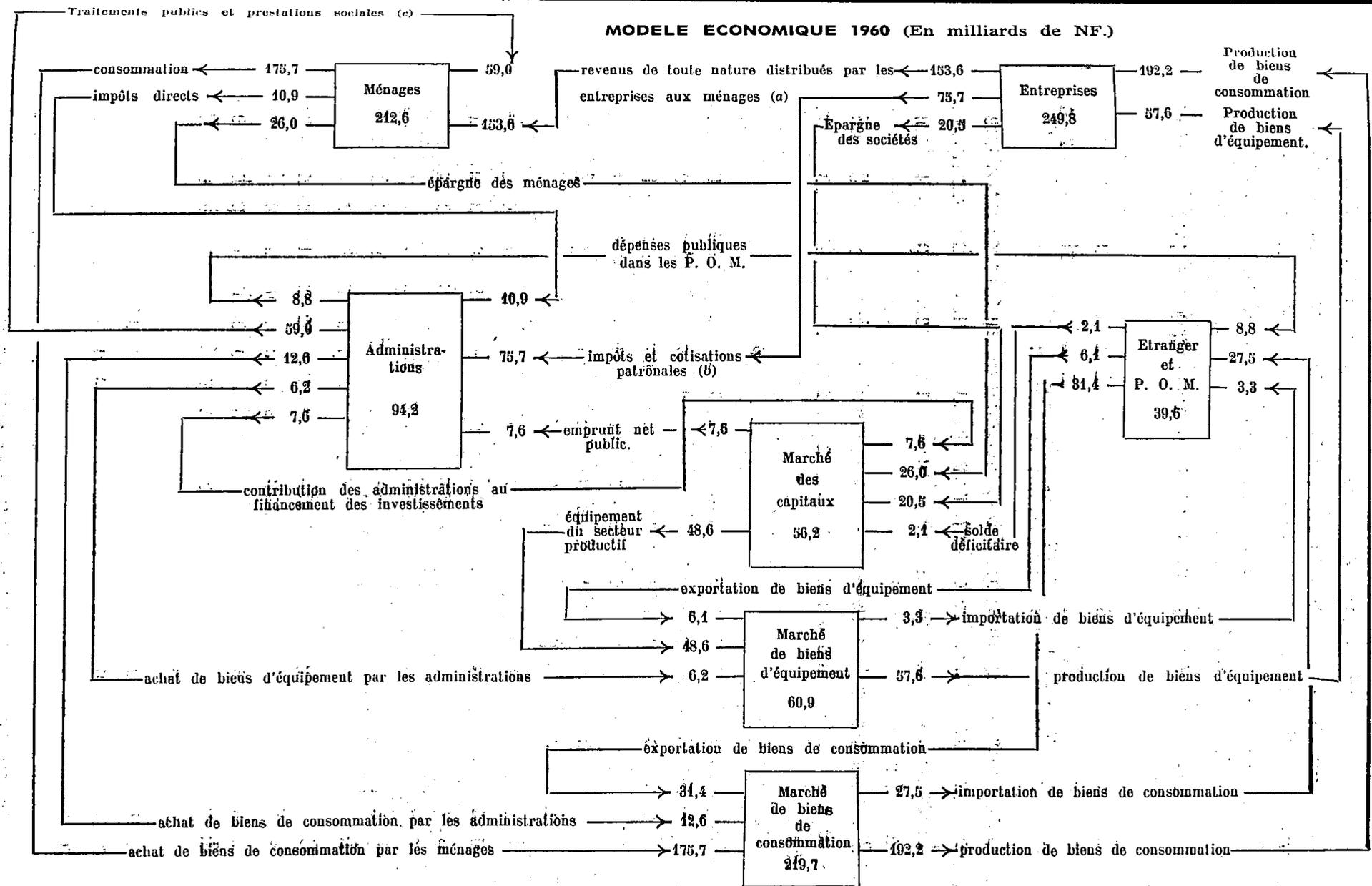
Ainsi entre les ménages, les entreprises, les administrations, l'étranger et les P. O. M. s'établissent des courants économiques. Les biens et les services qui en sont l'objet transitent par trois marchés qui sont : le marché des biens de consommation, celui des biens d'équipement et celui des capitaux.

Dès lors ces échanges peuvent être représentés par une sorte de schéma, que nous reproduisons ci-après et que l'on appelle un « modèle économique ». Ce dessin permet de comprendre, mieux que ne le feraient des tableaux de chiffres, la nature et le volume des courants économiques.

Pour expliquer comment on s'en sert, lisons-en une partie. On voit — à titre d'exemple — que les ménages ont reçu 212,6 milliards de nouveaux francs dont 153,6 en provenance des entreprises (salaires, profits, dividendes, intérêts) et 59 en provenance des administrations (traitements publics et prestations sociales). De ces 212,6 milliards, les ménages ont fait trois parts : 175,7 milliards à la consommation (y compris les impôts indirects), 10,9 milliards aux impôts directs et il leur est resté 26 milliards qui, épargnés, ont pris le chemin du marché des capitaux.

(1) Nous reviendrons plus loin sur cette importante question.

MODELE ECONOMIQUE 1960 (En milliards de NF.)



NOTA. — Les services sont groupés avec les biens de consommation.

a) Dont: salaires.....	75,0	b) Dont: impôts directs payés par les sociétés.....	7,4	c) Dont: traitements publics.....	18,1
revenus distribués par les entreprises individuelles.....	74,1	impôts indirects et cotisations patronales...	68,3	prestations sociales.....	40,9
revenus distribués par les sociétés.....	4,5		75,7		59,0
	153,6				

CHAPITRE II

LA MEDIOCRITE DE L'EXPANSION ECONOMIQUE

On ne redira jamais assez que le but final de toute politique économique, c'est l'homme, c'est l'élévation de son standing non seulement matériel, mais aussi social et culturel.

Or si nous analysons, dans le processus économique, les étapes nécessaires pour atteindre ce but, nous pouvons en distinguer trois :

1° Il faut d'abord que *le volume* des richesses à partager soit substantiel ;

2° Il faut que *la nature* de ces richesses soit telle qu'elle soit propre à satisfaire les besoins ou les aspirations humaines les plus élevés ;

3° Il faut enfin que *la répartition* soit équitable.

Nous examinerons plus loin (chapitres III et V) les deux derniers points ; il résulte de cette analyse que *la condition première* de toute politique économique réside dans *l'expansion* ; en termes de bon sens, il faut d'abord se préoccuper de « *faire grossir le gâteau* » parce que, de toute évidence, c'est le moyen le plus efficace pour faire grossir la part de chacun.

Si nous considérons ce premier objectif, non pas comme le but final — qui encore une fois est l'homme — mais comme un but intermédiaire, mais néanmoins comme un *but*, on doit reconnaître que tous les facteurs divers qui influencent la production, tels les investissements, la monnaie, les prix, les devises, ne constituent que *des moyens pour parvenir à ce but et non pas une fin en soi*.

De l'accroissement de production, on tire nécessairement une satisfaction pour la population, soit dans la consommation individuelle ou privée, soit dans la consommation collective ou publique, soit dans les investissements qui constituent la préparation et le gage de la consommation de demain.

L'instrument de mesure du mérite, du succès ou de l'insuccès d'une politique économique réside donc avant tout dans le taux d'expansion de la production.

*

* *

C'est précisément parce que l'expansion constitue la clé de l'économique et du social et l'indice de mérite d'une politique *qu'un certain nombre de nos collègues ont expressément demandé à votre Rapporteur général* — en dépassant le cadre qu'il s'est assigné dans la première partie de ce rapport — *d'établir à cet égard une comparaison globale entre les résultats économiques obtenus par le régime actuel et ceux qui étaient obtenus par le régime précédent.*

Ils n'ont pas caché que s'ils lui posaient cette question — de caractère purement technique — c'est parce qu'on entendait fréquemment dire que notre économie est prospère et qu'elle se présente sous un aspect plus favorable qu'autrefois.

On peut admettre ou contester cette affirmation, sans que rien de déterminant permette de trancher, si ce n'est des éléments chiffrés et irrécusables.

Ce sont ces éléments qu'ils ont prié votre Rapporteur général de leur présenter, insistant d'autant plus sur ce point qu'il y a un an, à l'occasion du débat budgétaire, une légère controverse s'était élevée entre lui et le Ministre des Finances, qui avait déclaré (1) :

Je crois que le taux de 5,5 % par an (il s'agit du taux d'expansion prévu pour l'année 1960) a été raisonnablement calculé. Ce taux, puis-je le répéter et *contredire ici avec une quasi-certitude quelques-uns des chiffres de M. le Rapporteur général*, ce taux de 5,5 % sera, s'il est réalisé sur deux ans, le plus élevé que l'on ait connu dans une pareille période.

*

* *

Dans le dessein de donner satisfaction à ce désir légitime de ses collègues, votre Rapporteur général s'est livré à une étude qu'il pense objective et sur laquelle porte le présent chapitre. Dans un souci d'exactitude et de probité intellectuelle, il a décidé de prendre deux précautions :

a) Concernant les chiffres, il ne s'est adressé qu'à des chiffres rigoureusement officiels, dont d'ailleurs il indiquera chaque fois avec précision *les sources*, les références aux documents, avec les numéros des pages dont ils sont tirés ; ainsi chacun aura le loisir de contrôler ses dires ;

b) Concernant les conclusions auxquelles ces chiffres conduisent, il soumettra chaque fois *le détail des calculs* — d'ailleurs élé-

(1) *Journal officiel*, Débats du Sénat, 2^e séance du 15 novembre 1960, page 1569.

mentaires — qui, à partir de ces sources, permettent d'estimer le taux d'expansion.

Ainsi rien ne sera laissé dans l'ombre et chacun pourra contrôler lui-même l'exactitude des conclusions formulées.

*
* *

Dans cet esprit, nous examinerons successivement :

- l'ensemble de la production ;
- à l'intérieur de cette production totale, la production de l'industrie, qui est l'aile marchante de l'économie ;
- la production des principaux secteurs-clés de l'industrie, et par conséquent de l'économie.

I. — Le ralentissement dans la progression de l'ensemble de la production ; la cassure du rythme de l'expansion en 1958.

Nous ferons porter notre examen sur les huit années 1953 à 1960 (inclus) ; s'agissant de comptes qui sont des comptes annuels, nous ne saurions en effet prendre en considération l'année 1961, qui n'est pas encore terminée et pour laquelle, en conséquence, on ne saurait rien dire qui ne prête à contestation.

Nous ne voulons pas en effet recourir au procédé qui consisterait à dire : « Puisque nous sommes au onzième mois, les résultats connus permettent d'assurer que l'année sera bonne ou qu'elle sera médiocre. » Compte tenu en effet du délai nécessaire à la connaissance de l'activité industrielle de chaque mois — délai qui est de plus de deux mois — compte tenu également du fait que les mois de juillet et août ne sont pas significatifs, en pratique, au moment où sont déposés les documents budgétaires et même au moment où s'amorce la discussion générale, on ne connaît guère que le premier semestre de l'année. Comme, rappelons-le, il s'agit d'un compte annuel, aucune conclusion catégorique ne saurait donc être tirée pour l'année en cours.

*
* *

D'autre part, il est évident qu'une période d'une année est une période trop courte pour juger des résultats d'une politique économique. L'expansion ne se produit pas avec la régularité d'un chrono-

mètre ; son cheminement est affecté de hauts et de bas, au moins relatifs. Ceci est d'autant plus vrai que, soulignons-le, ce que nous examinons en ce moment, ce n'est pas seulement la production industrielle, mais la production totale de biens et de services, qui comprend par conséquent la production agricole ; celle-ci étant affectée par les circonstances climatiques, on comprend que l'examen d'une seule année ne soit pas significatif.

Si on se borne à la comparaison de l'année en cours avec l'année précédente, il peut se faire — c'est une question de hasard — que cette année précédente ait été relativement mauvaise, par exemple du seul fait d'une récolte médiocre ; alors par comparaison l'année en cours apparaît artificiellement comme bonne. C'est dire que ce genre d'estimation portant sur une seule année par rapport à l'année d'avant et à plus forte raison sur un mois, par rapport au mois correspondant de l'année précédente, n'a qu'une signification très limitée.

Le seul moyen objectif d'y voir clair consiste donc à considérer une période plus longue qu'une année ; au moins deux ou trois années, si possible quatre ou cinq années.

*
* *

Ces principes étant acquis, les chiffres *officiels* sont ceux du tableau ci-après.

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
1. Production nationale en milliards de nouveaux francs courants	133,4	141,2	151,4	166,5	186,4	211,4	228,8	251,0
2. Production nationale en milliards de nouveaux francs (aux prix de 1956).	141,7	149,4	158,3	166,5	177,1	180,2	184,7	196,4
3. Accroissement de la production d'une année sur l'autre..	»	5,4 %	6,0 %	5,2 %	6,4 %	1,7 %	2,5 %	6,3 %

Les lignes 1 et 2 sont tirées du « Rapport sur les Comptes de la Nation », publication de 1961, page 151. La ligne 3 s'en déduit par un calcul simple ; mais si nous avons cité dans cette ligne 3 ces

chiffres d'accroissement d'une année sur l'autre, c'est pour que nos collègues puissent les identifier comme étant — pour certains d'entre eux — ceux de déclarations officielles.

C'est ainsi que le taux de 6,3 %, accroissement de 1960 par rapport à 1959, cité dans nombre de déclarations ministérielles, est matériellement exact, mais pour les raisons exposées ci-dessus — et plus particulièrement parce que 1959 a été une mauvaise année, puisqu'elle avait bénéficié seulement du taux extrêmement médiocre de 2,5 % — il perd une large part de sa signification.

Le seul calcul correct consiste à opérer sur une période suffisamment longue pour être significative et, d'autre part, comme l'année 1958 chevauche sur les deux années et qu'il s'agit de comptes annuels, force nous est bien, pour comparer les deux régimes, de la « neutraliser ».

On trouve alors pour la IV^e République, pour la période allant de 1953 à 1957, soit quatre ans, un taux d'expansion annuel de 5,7 % (1).

Pour la V^e République, on ne dispose, comme années entières et connues, que des années 1959 et 1960, que l'on peut comparer à l'année 1958 prise comme année de comparaison, ce qui est une période trop courte pour porter un jugement définitif.

Néanmoins, comme le résultat du calcul donne un taux annuel d'accroissement de 4,4 % par an (2), c'est-à-dire *nettement moins que pendant la période antérieure, ce que l'on peut dès maintenant assurer, c'est qu'en matière d'expansion économique rien n'autorise à déclarer que tout va mieux qu'autrefois. C'est même certainement le contraire qui est vrai* (3).

*

* *

(1) Voici le calcul :

On calcule d'abord le rapport $K = \frac{\text{valeur finale}}{\text{valeur initiale}}$, puis le taux annuel d'accroissement par la formule classique $(1 + t)^n = K$, où t représente le taux cherché.
 $K = 177,1 : 141,7 = 1,249$, d'où $1 + t = \text{racine quatrième de } K = 1,057$ et $t = 5,7 \%$.

(2) Voici le calcul, suivant la méthode exposée ci-dessus :

$K = 196,4 : 180,2 = 1,09$, d'où $1 + t = \text{racine carrée de } 1,09 = 1,044$ et $t = 4,4 \%$.

(3) Encore est-il permis d'observer que, concernant la V^e République, prendre comme base de comparaison l'année 1958 constitue certainement une appréciation bienveillante car, en raison de son taux d'expansion de 1,7 %, il s'agit d'une base de comparaison anormalement basse.

Nous avons été conduits, par la comparaison des chiffres, à montrer que jusqu'ici, du point de vue de l'expansion économique, l'avantage n'était pas en faveur du régime actuel.

A cela certains pourront être tentés d'objecter — comme on l'entend dire parfois — que faire une telle comparaison, c'est comparer des situations qui ne sont pas comparables, car « c'est oublier que le régime précédent vivait à crédit, aux crochets de l'étranger, et que, par conséquent, dépensant plus que ce qu'il produisait, il vivait au-dessus de ses moyens ».

C'est exact. Mais pour ramener à sa juste valeur le poids de cet argument, il convient là encore de mesurer par des chiffres et non par des affirmations l'importance qu'avait cette vie à crédit de la IV^e République et l'importance qu'a le redressement des comptes qui vient d'être effectué par rapport au volume de la production nationale.

Le tableau ci-après le montre.

La faiblesse de l'excédent ou du déficit des comptes avec l'étranger comparée à la production nationale.

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
1. Produit national brut (en milliards de nouveaux francs)..	150,4	159,2	170,5	188,3	210,6	239,6	259,9	285,0
2. Excédent (+) ou déficit (—) de la balance des opérations avec l'étranger (en milliards de nouveaux francs)..	— 1,7	— 0,7	+ 0,3	— 3,3	— 4,0	— 1,7	+ 2,6	+ 2,7
3. Excédent (+) ou déficit (—) en % des opérations avec l'étranger	— 1,1 %	— 0,4 %	+ 0,2 %	— 1,7 %	— 1,9 %	— 0,7 %	+ 1,0 %	+ 0,9 %
	Moyenne — 1,0 %						moyenne + 1,0 %	

Sources :

Ligne 1 : Rapport sur les comptes économiques, publication 1961, page 151.

Ligne 2 : Années 1958 à 1959, Lettre du Ministère des Finances du 13 juillet 1961.

Années antérieures : Rapport général de 1961, page 192 (chiffres communiqués à l'époque par le Ministère des Finances).

Nous voyons que s'il est qualitativement exact de dire qu'au temps du régime précédent « la France vivait à crédit », ce crédit était seulement de l'ordre de 1 % des ressources nationales annuelles, pas plus. Au surplus, ce déficit — qui était condamnable — avait pour effet d'accroître directement *la consommation et non pas la production.*

On peut donc dire que cette constatation — la vie à crédit du régime précédent dans la proportion de 1 % — est pratiquement étrangère à cette autre constatation selon laquelle, *sous le régime actuel, le taux d'expansion économique est nettement inférieur.*

*
* *

Ainsi le taux annuel d'expansion économique, qui était de 5,7 % avant 1958, est tombé à 1,7 % en 1958 (a) et à 4,4 % pour l'ensemble des années 1959 et 1960.

Le « tableau de bord » que constituent les comptes de la Nation permet effectivement de répondre à cette question : Qu'eût été le « produit national brut » (b), c'est-à-dire la somme des richesses produites annuellement par la Nation, si au cours des années 1958, 1959 et 1960 son expansion économique s'était poursuivie au rythme antérieur, sans plus ?

Le calcul est donné dans le tableau ci-après :

Le manque à gagner pour la Nation, dû au ralentissement de l'expansion.

(Sommes en milliards de nouveaux francs.)

ANNEES	CE QUI S'EST EFFECTIVEMENT passé de 1958 à 1960 (chiffres officiels) (a).			CE QUI SE SERAIT PASSE SI L'EXPANSION au rythme antérieur à 1958 avait été préservée.		MANQUE à gagner (col. 6 moins col.2).
	P. N. B. (en milliards de NF). 2	P. N. B. (en milliards de NF) (1956). 3	Indice des prix (1956 = 100). 4	Ce qu'aurait été le P.N.B. exprimé en milliards de NF constants. 5	Ce qu'aurait été le P.N.B. exprimé en milliards de NF courants. 6	
1957 ...	210,6	199,5	106	—	—	—
1958 ...	239,6	203,1	118	199,5 + 5,7 % = 210,9	210,9 × 1,18 = 248,9	9,3
1959	259,9	207,7	125	210,9 + 5,7 % = 222,9	222,9 × 1,25 = 278,6	18,7
1960	285,0	220,4	129	222,9 + 5,7 % = 235,6	235,6 × 1,29 = 303,9	18,9
Total ..	—	—	—	—	—	46,9

(a) Chiffres extraits du Rapport sur les Comptes de la Nation (1961), p. 151.

(a) Rappelons que l'année 1958 relève des deux régimes.

(b) La « production » constituant la partie essentielle (88 %) du produit national brut, on peut admettre que ce dernier suit à peu près la même loi de progression que la production.

Ainsi, en résumé, les chiffres officiels montrent que la politique économique des années 1958, 1959 et 1960 (1) a coûté en pure perte à la Nation quelque 4.700 milliards d'anciens francs : le tableau ci-dessus en donne le calcul justificatif.

Si, délaissant ces calculs théoriques, nous nous en tenons simplement, selon le bon sens, à une appréciation des ordres de grandeur, il résulte de la lecture du tableau de bord officiel que la politique économique de ces trois années a coûté au pays, des milliers de milliards d'anciens francs.

Le montant considérable de ce manque à gagner subi par la Nation, en trois années seulement, du fait que l'expansion n'a pas été préservée, souligne l'importance littéralement énorme — c'est l'adjectif qui convient — de l'expansion dans le monde moderne.

L'expansion est une « poule aux œufs d'or » dont l'opinion n'a pas encore parfaitement compris la fécondité.

*
* *

« C'est la faute de la guerre d'Algérie », diront certains. Une telle observation nous paraît à l'évidence erronée. En effet, ce que nous venons de calculer, c'est la production nationale ou le produit national et non pas la consommation privée. Or la production peut être comparée à une sorte de gâteau national, que l'on partage entre plusieurs objets, dont les principaux sont la consommation privée, la consommation publique et les investissements. La guerre d'Algérie a eu pour effet direct d'accroître les dépenses publiques, mais elle n'a eu qu'un effet indirect et peu sensible sur la production. Pour revenir à notre image, la guerre d'Algérie a consommé une part du gâteau, mais elle n'en a pas réduit le volume total ; or c'est ce volume qui n'a crû que trop lentement.

*
* *

(1) Les comptes étant annuels, il n'est pas possible d'opérer « une coupure de gestion » en mai 1958 ; il apparaît certain qu'une partie de ce manque à gagner est imputable aux erreurs de gestion des premiers mois de 1958 que la Commission des Finances de l'ancien Conseil de la République a dénoncées en leur temps.

Observons enfin que le taux de comparaison que nous avons pris — 5,7 % par an — parce qu'il était celui du précédent régime, de 1953 à 1957, ne saurait être considéré comme un optimum. Le régime antérieur était en effet affecté de toutes sortes de vices que la Commission des Finances de l'ancien Conseil de la République a maintes fois dénoncés et qui nécessairement réduisaient son efficacité. Ce taux de 5,7 % qui a été tenu pendant cinq ans, sous le régime précédent, c'est-à-dire pendant un temps suffisamment long pour être significatif, ne doit donc pas être considéré comme un maximum technique absolu, loin de là. Le rythme maximum effectivement réalisable est certainement supérieur (1).

*
* *

II. — La rupture du rythme d'expansion de la production industrielle depuis 1958.

Dans le cadre de la production totale de biens et de services que nous venons d'examiner, il est particulièrement significatif d'analyser l'évolution de la production industrielle au cours des dernières années.

A cet effet nous utiliserons l'indice officiel de l'I. N. S. E. E. qui est publié chaque mois. D'une manière plus précise, nous exploiterons l'indice dit « *désaisonnalisé* » de la production industrielle (sans bâtiment) qui, éliminant l'influence perturbatrice des variations saisonnières, permet de comparer valablement deux indices mensuels, même si ceux-ci ne sont pas afférents au même mois du calendrier. On sait que ce nouvel indice, mis au point depuis deux ans par l'I. N. S. E. E., constitue l'un des derniers perfectionnements réalisés dans les progrès de la science économique.

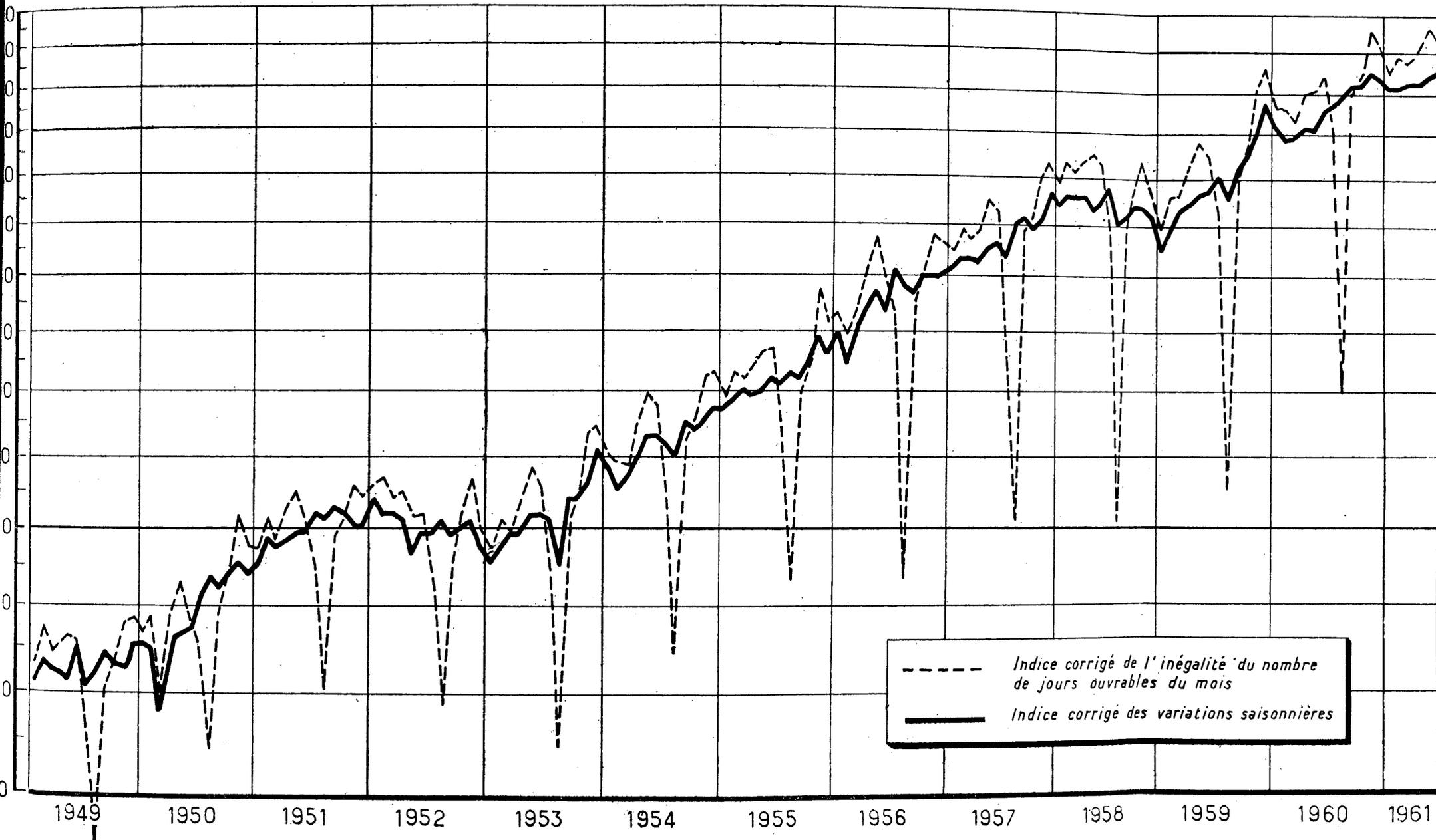
Le graphique ci-après (2) qui représente, mois par mois, les variations de la production industrielle depuis 1949, permet de mieux saisir l'intérêt de ce nouvel indice. On voit en effet que la courbe en pointillé, représentative de l'indice non corrigé des variations saisonnières, est affectée d'amples oscillations annuelles

(1) Dans notre rapport général pour l'exercice 1961, nous avons retenu le taux de 7 % et expliqué pourquoi ce taux peut être considéré comme un objectif raisonnable.

(2) Communiqué par l'I. N. S. E. E.

INDICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (ensemble sans le bâtiment)

(base 100 en 1952)



--- Indice corrigé de l'inégalité du nombre de jours ouvrables du mois
— Indice corrigé des variations saisonnières

et notamment de profondes dépressions pendant les mois d'été, phénomènes qui, étant simplement l'image des saisons, sont sans signification économique.

Au contraire, la courbe en traits pleins qui représente l'indice « *désaisonnalisé* » exprime d'une manière beaucoup plus claire la « *tendance* ».

*
* *

Avant d'aborder le calcul lui-même, il n'est peut-être pas inutile d'appeler l'attention sur des raisonnements ou des appréciations erronés que l'on peut faire ou porter à l'occasion d'un examen sommaire des indices.

Remarquons tout d'abord que si on représente graphiquement l'indice mensuel au cours d'une certaine période, c'est une erreur de croire que du fait que l'indice est désaisonnalisé, le graphique doit être une droite (1) ; en fait la courbe de croissance comporte toujours des irrégularités (voir courbe en traits pleins du graphique) qui sont dues à ce qu'on appelle la *conjoncture* (2).

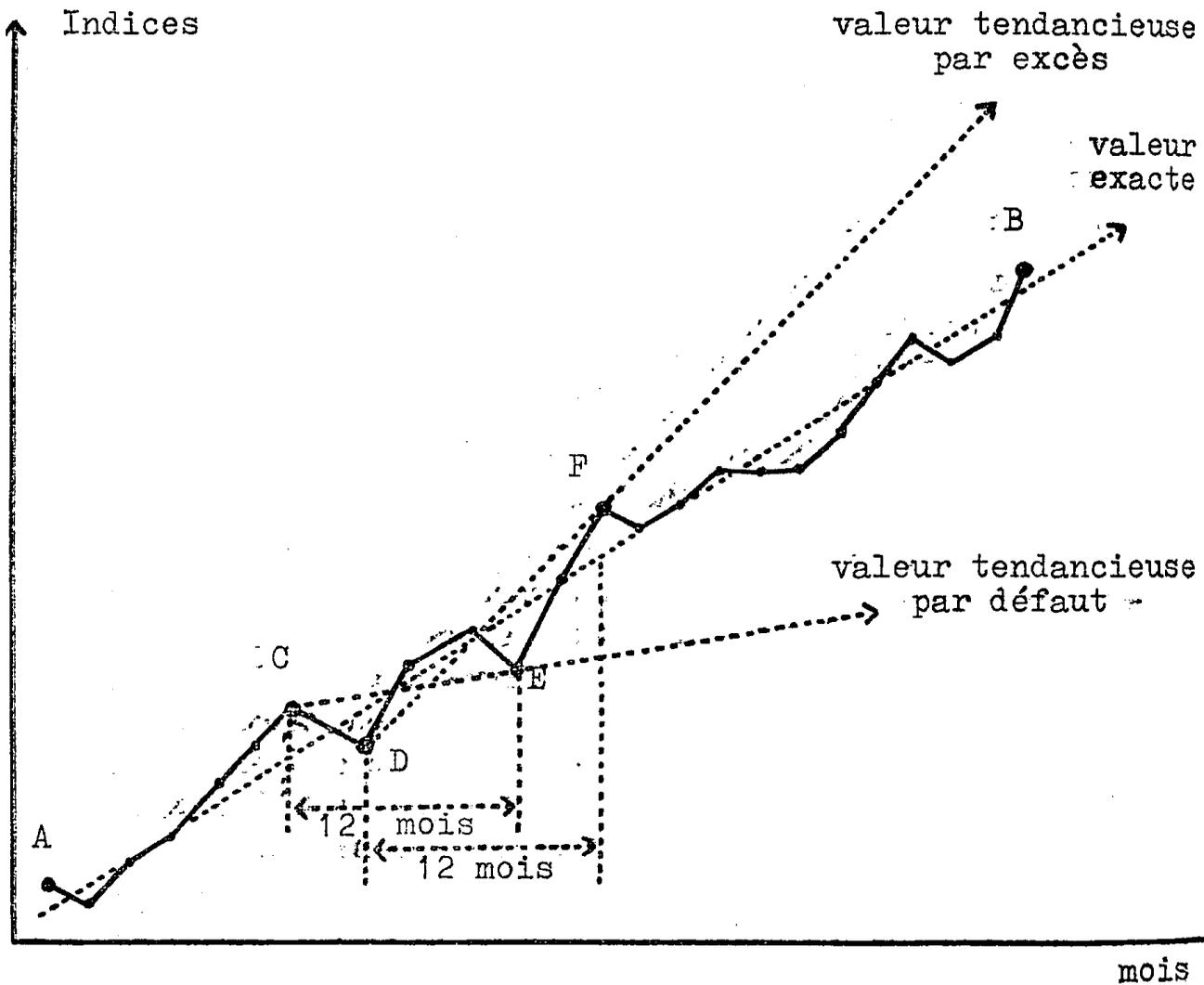
1° « *La production atteint des niveaux records* » : telle est la conclusion que l'on entend parfois formuler à l'annonce du dernier indice publié par l'I. N. S. E. E. Cela est, en général, exact, mais *cela ne prouve rien*. Puisque, dans le monde moderne, l'expansion est dans la nature des choses, il est bien évident que la courbe *doit* monter d'une manière continue et, qu'en conséquence, il est normal que le dernier point connu soit le point le plus haut. Ce n'est ni un prodige, ni un miracle : c'est on ne peut plus normal.

2° On entend souvent tirer gloire également du fait que la « *production de tel mois a augmenté de 10 % par rapport au mois correspondant de l'année précédente* » et l'on en conclut hâtivement que tout va bien. Or, il est aisé de voir qu'une pareille constatation n'a pas toujours une grande signification en ce qui concerne l'évolution de la production.

(1) Rappelons que dans la représentation de phénomènes économiques portant sur une longue période, les économistes emploient ce qu'on appelle « une échelle semi-logarithmique », dont l'avantage est qu'un taux constant de croissance est représenté par une droite. Bien que jusqu'à présent, les pouvoirs publics n'aient pas fait état de ces notions, votre Rapporteur général se croit autorisé à recourir devant le Parlement à des connaissances de mathématiques élémentaires, certain que ses collègues le suivront.

(2) Et aussi, dans une mesure moindre, aux imperfections inévitables de l'instrument de mesure constitué par l'indice.

Figure montrant comment la comparaison d'un mois avec le mois de l'année précédente peut conduire à de fausses appréciations concernant l'évolution favorable de la production.



Si on se reporte, en effet, au graphique qui précède et qui représente la croissance de la production, avec ses « bosses » et ses « creux » dus à la conjoncture, on voit que si le *hasard* fait que le point F, qui caractérise la fin de la période considérée, est une « bosse », et le point D, correspondant au début de ladite période, est un « creux », on trouve pour l'expansion un taux erroné par excès.

Le hasard peut d'ailleurs aussi bien faire si l'on commence par une « bosse » pour finir dans un « creux », — c'est le cas des points C et E — que l'on trouve une valeur trop faible.

Sans doute est-il nécessaire, lorsque l'on veut comparer deux budgets, par exemple, de se référer aux mois correspondants de deux années successives et c'est d'ailleurs la méthode qu'a suivie votre Rapporteur général dans la première partie de ce rapport, mais si l'on veut vraiment porter un jugement de valeur sur une politique, il est indispensable d'examiner les données statistiques afférentes à une période de temps beaucoup plus longue.

*

* *

Pour raisonner d'une manière scientifique, *il faut tout d'abord recourir à un graphique; car c'est la seule manière de donner au lecteur, fut-ce le moins averti, une physionomie complète, donc honnête, de la situation.* Le Gouvernement, qui dispose de moyens matériels pour diffuser ce genre d'informations, devrait y procéder et la presse ne manquerait pas de s'y référer. Des chiffres lancés à la volée et ne se rattachant à aucun graphique permettant de se rendre compte de l'allure du phénomène ne constituent souvent que le moyen de faire illusion.

Cependant, il faut aller plus loin encore et passer du stade *qualitatif* touchant l'allure du phénomène que représente le graphique, au stade *quantitatif*.

Quelle doit être, à cet effet, la méthode correcte ? Le graphique précédent nous donne la réponse. Pour éviter l'influence perturbatrice des petites oscillations inévitables de la conjoncture, il faut *prendre en considération une période relativement longue, trois, quatre ou cinq ans, par exemple A B sur ledit graphique.*

Et ceci pour deux raisons :

1° Parce que c'est évidemment le seul moyen d'acquérir une vue d'ensemble. On doit, en effet, se garder de juger une évolution économique sur une seule année ; des circonstances absolument étrangères à la conduite d'une politique rationnelle peuvent faire que, par hasard, l'année soit bonne ou bien qu'elle soit mauvaise ;

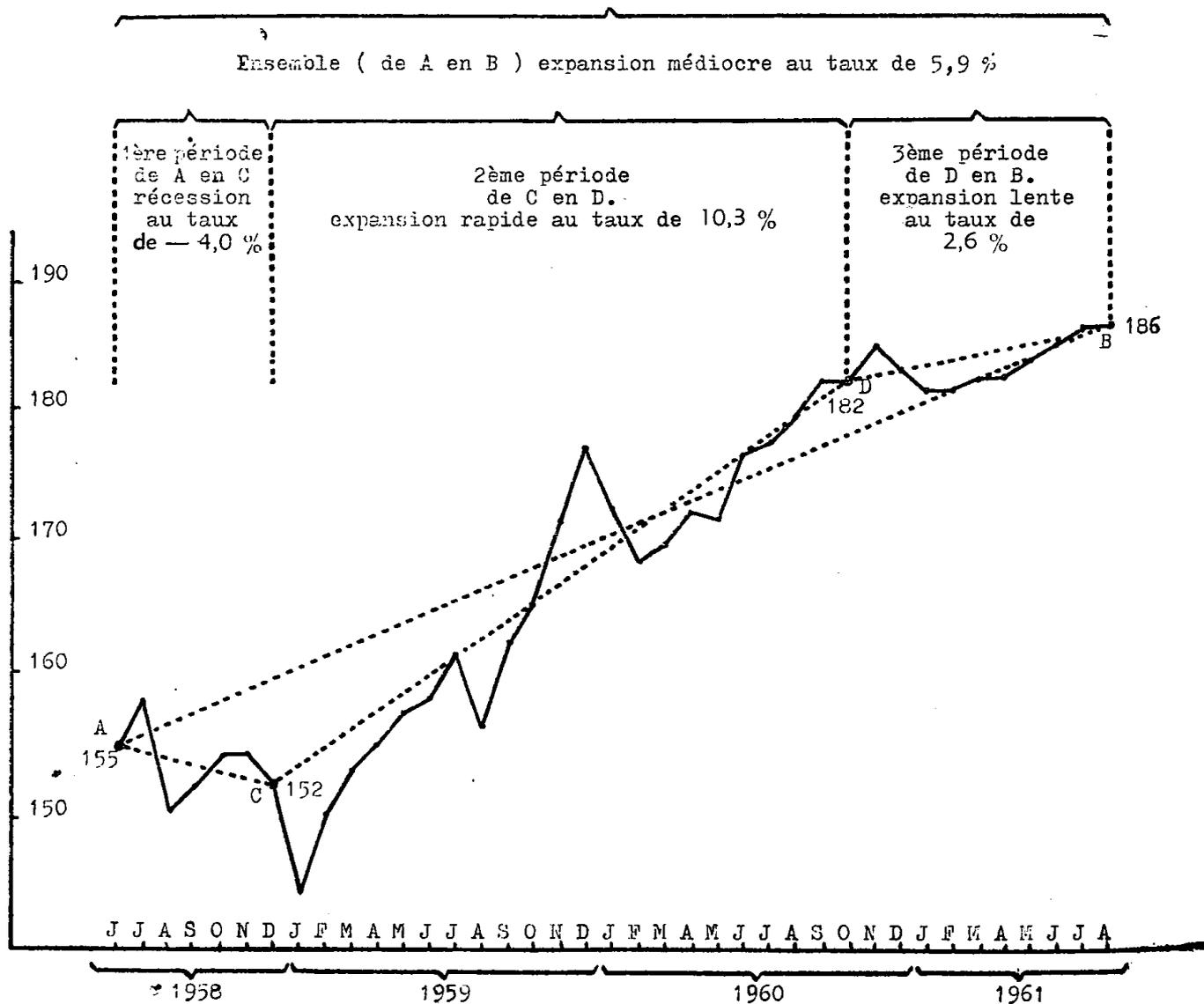
2° Parce que c'est en opérant ainsi qu'on réduit l'influence perturbatrice des écarts de la conjoncture en début ou en fin de période.

C'est donc la seule manière d'acquérir une vue large et précise.

*
* *

Nous allons, à la lumière de ces principes, examiner la croissance de l'industrie depuis l'avènement de la V^e République : celle-ci est représentée par le graphique suivant, qui est la figuration scrupuleuse des chiffres officiels de l'I. N. S. E. E.

La médiocrité de l'expansion industrielle depuis 1958.



Réserve faite de certaines oscillations — non négligeables du reste — la courbe monte : autrement dit, pour employer le langage auquel nous avons fait précisément allusion, « la production croît et même elle atteint des niveaux records » ; mais, comme nous l'avons expliqué ci-dessus, cette constatation n'a qu'une signification en soi très limitée ; la question est de savoir si cette production croît suffisamment vite ou bien pas assez vite.

Force est alors de prendre un point de comparaison et l'idée qui vient immédiatement à l'esprit est évidemment de faire des comparaisons avec l'étranger et également avec ce qui se passait chez nous avant l'instauration du régime actuel.

Nous évoquons par ailleurs ce qui se passe à l'étranger.

Nous allons examiner ici ce qui se passait dans les dernières années de la IV^e République, qui sont considérées, sous certains aspects, comme les plus critiques.

Pour la IV^e République, la période considérée va de janvier 1953 (inclus) à avril 1958 (inclus). Pourquoi janvier 1953 ? Dans le dessein de considérer une période de cinq années entières, période qui apparaît suffisamment longue pour être considérée comme ayant quelque signification.

Pourquoi avril 1958 ? Parce que mai 1958 est un mois anormal, en raison des événements du 13 mai ; le dernier mois « normal » de la IV^e République est le mois d'avril. Nous prendrons donc en considération une période longue — comme faire se doit — 5 ans et 3 mois, soit 5,25 années.

Pour la V^e République, la période retenue va de juin 1958 — nous « neutralisons » le mois de mai 1958 — au mois d'août 1961 (inclus), dernier mois connu à ce jour, soit 3 ans et 2 mois ou 3,16 années.

Sur ces bases, on trouve alors pour le taux annuel d'expansion de l'industrie :

- avant mai 1958 : 9,9 %.
- après mai 1958 : 5,9 % (1).

Ainsi, concernant l'ensemble de la production industrielle, le rythme d'accroissement constaté depuis mai 1958 est inférieur de plus d'un tiers à ce qu'il était au cours des cinq années précédentes (5,9 % contre 9,9 %).

La mise en lumière de cette constatation n'a pas pour but de faire un panégyrique de la IV^e République que votre Rapporteur général en particulier n'a pas manqué de critiquer dans toutes ses faiblesses. Les nombreux rapports de la Commission des Finances du Conseil de la République qui énoncent une foule de vices de toutes sortes en sont le témoignage.

Mais malgré ces erreurs ou ces faiblesses, force est bien cependant de constater, à la lumière de chiffres officiels et de calculs, dont nous avons exposé en détail le mécanisme, *que depuis trois ans, sur l'aspect le plus essentiel d'une politique économique, le taux de croissance de l'industrie, les résultats sont plus médiocres encore.*

*
* * *

La question se pose cependant de savoir si cette situation dans laquelle interviennent les séquelles des événements de mai 1958 n'est pas en voie de redressement. La réponse se trouve dans le

(1) Voici le calcul. On calcule d'abord le rapport $K = \frac{\text{indice final}}{\text{indice initial}}$, puis le taux annuel d'expansion par la formule classique $(1 + t)^n = K$ avec $n = 5,25$ ou bien $n = 3,16$ suivant le cas. On trouve alors :

	INDICE initial.	INDICE final.	$K = \frac{I \text{ final}}{I \text{ initial}}$	LOG. K.	LOG. (1 + t)	TAUX annuel en pourcen- tage.
<i>Ensemble de la production industrielle (sans bâtiment) :</i>						
Avant mai 1958.....	95	156	1,642	0,215	0,0410	9,9 %
Depuis mai 1958....	155	186	1,200	0,079	0,0250	5,9 %

graphique précédent (1). On voit alors que l'évolution de la situation depuis mai 1958, qui correspond à un taux moyen d'expansion annuelle de l'industrie de 5,9 % (entre A et B), se divise en trois périodes :

1° Une période de franche *récession* en 1958 (entre A et C), qui se caractérise par une décroissance au taux de — 4,0 % ;

2° Une période d'expansion rapide (1959 et 1960) au taux annuel moyen de + 10,3 % ;

3° Pour les mois connus de 1961, une période d'expansion lente, très médiocre, au taux de + 2,6 % l'an.

Si nous cherchons à dégager la tendance des derniers mois, on voit clairement sur le graphique que si le taux de 2,6 % l'an est un peu incertain parce qu'il porte sur une période trop courte pour qu'on puisse le considérer comme vraiment caractéristique, par contre, ce qui est certain, c'est que depuis le mois de juin de l'an dernier on ne trouve dans les indices officiels (voir graphique) aucune trace d'une expansion de la production qui tendrait à dépasser ce taux de 5,9 % l'an, qui est celui de la moyenne générale depuis 1958.

Il résulte de cela que, contrairement à ce que déclarent parfois les pouvoirs publics, les chiffres officiels démontrent que *la période postérieure à mai 1958 marque du point de vue du rythme de l'expansion industrielle une régression sensible sur la période antérieure.*

*
* *

On objecte parfois que les indices ne sont pas parfaits, que la pondération des activités qui y entrent ne traduit pas exactement l'importance respective des divers secteurs (2) ; que dans les

(1) Ce graphique représente, rappelons-le, les indices mensuels *désaisonnalisés*. Un procédé encore plus précis consisterait à faire état de ce qu'on appelle les « moyennes trimestrielles mobiles » ; dans ce procédé on inscrit pour chaque mois non pas la valeur afférente à ce mois, mais la moyenne des 3 mois qui sont ce mois lui-même ainsi que les 2 mois qui l'encadrent. Si nous n'avons pas employé cette méthode, qui est plus rigoureuse, c'est afin de conserver à notre exposé un caractère de plus grande simplicité ; mais nous avons pris soin de vérifier qu'en l'occurrence, dans l'une et l'autre méthode, les résultats sont pratiquement les mêmes.

(2) Cette objection éventuelle vise la précision des indices. Elle est à rapprocher des autres objections que l'on fait parfois et qui visent non pas la technique des indices, mais le principe même de l'expansion.

Certains disent en effet :

1° Si le régime d'avant 1958 a pu parvenir à un taux d'expansion élevé c'est « parce qu'il vivait à crédit... » ;

2° L'expansion est génératrice d'un déficit de la balance des paiements ;

3° L'expansion est génératrice de hausse des prix.

Nous avons exposé ci-dessus ce qu'il faut penser de la première de ces allégations ; quant aux deux autres assertions, nous les examinerons plus loin.

activités qui comportent la production de grosses unités (1), suivant qu'une unité est livrée tel mois ou bien le mois suivant, cela fausse l'indice, en bref que ce serait faire preuve d'une certaine candeur que d'accorder une foi absolue aux indices.

Tout ceci est vrai et est susceptible d'atténuer l'apparente précision — nous disons bien apparente — que votre Rapporteur général a donnée à ses calculs.

Il n'en subsiste pas moins :

1° Que les indices dont nous nous sommes servis sont les indices officiels, établis par les experts du Gouvernement ; dès lors, si on ne pouvait plus y ajouter foi, on pourrait se demander sur quoi le Parlement pourrait alors fonder son jugement ;

2° Que ce sont les indices sur lesquels le Gouvernement lui-même, tout comme le Parlement, étaie ses déclarations ;

3° Qu'enfin et surtout, il faut bien se rendre compte que l'écart entre les deux taux de croissance que nous avons trouvé :

— avant mai 1958 : 9,9 % ;

— après mai 1958 : 5,9 %,

est un écart considérable qui, en tout état de cause, ne saurait être expliqué par l'importance d'une telle marge d'imprécision.

Si, en effet, l'expansion industrielle avait depuis juin 1958 progressé de 9,9 % par an, à partir du taux de 155 atteint à cette époque, on atteindrait aujourd'hui l'indice 209 (2).

Or elle est à l'indice 186 seulement, soit 24 points de moins. On peut parfaitement admettre que l'indice étant quelque peu imparfait, les résultats enregistrés soient erronés de quelques points ; il est arrivé en effet dans le passé assez fréquemment qu'un indice, après contrôle, soit rectifié de 2 ou 3 points, très rarement de 4 ou 5 points, jamais plus.

Il semble donc qu'on puisse raisonnablement s'en tenir à la constatation que nous avons formulée précédemment touchant la médiocrité des résultats enregistrés dans le domaine de l'expansion industrielle depuis le mois de mai 1958.

*

* *

Les objectifs économiques de 1961 seront-ils atteints ?

(1) Telles que paquebots, avions, grandes centrales, etc.

(2) Voici le calcul : $K = (1 + t)^n = (1,09)^{3,107} = 1,348$, d'où indice final = $155 \times 1,348 = 209$.

Dans la première partie du présent rapport, nous avons déjà indiqué, en analysant rapidement l'évolution de la production industrielle au cours des derniers mois, que les objectifs du plan intérimaire risquaient de ne pas être atteints.

Nous voudrions revenir plus longuement sur cette question en justifiant nos craintes par un calcul.

Vous vous rappelez que ce plan, qui s'étendait sur les années 1960 et 1961, visait à atteindre, au cours de chacune de ces années, une progression de la production totale de 5,5 % (industrie, agriculture, services) selon la pondération suivante :

ACTIVITES 1	PONDERATION 2	PREVISIONS pour 1961 par rapport à 1960.	
		Taux d'accroissement par secteur. 3	Incidence sur l'accroissement de l'ensemble. (Col. 2 × col. 3.) %
1. Agriculture	11	2	0,22
2. Industries agricoles et ali- mentaires	8	3	0,24
3. Production industrielle (sans bâtiment)	39	7,4	2,89
4. Bâtiment et travaux publics.	8	4,5	0,36
5. Commerce et services.....	34	5,3	1,80
Total.....	100		5,51

Ainsi, si le Gouvernement espère atteindre cette année un taux de progression global de 5,5 %, c'est par la conjonction de cinq causes, numérotées de 1 à 5 sur notre tableau et que nous allons analyser séparément :

1. Agriculture : alors que l'an dernier, en raison d'une bonne récolte, la part de l'agriculture dans la croissance avait été supérieure à ce qu'on attendait, il y a pour le moins un fort doute, bien que les résultats définitifs de la récolte 1961 ne soient pas encore connus, que cette année il en soit ainsi, la récolte ayant été moyenne, tout au plus.

2. Les industries agricoles et alimentaires étant nécessairement liées à la production agricole, le doute qui pèse sur l'agriculture se répercute sur ce poste.

4. Bâtiment et travaux publics : nous avons vu que ce secteur est quasi stagnant ; en trois ans, d'avril 1958 à juin 1961, il n'a crû que de l'indice 123 à l'indice 128, soit 5 points en un peu plus de trois ans, ou encore 1,6 % par an ; il apparaît donc à peu près certain que ce poste n'atteindra pas l'objectif de 4,5 % pour la seule année 1961. Au surplus, concernant la construction, une expansion de 4,5 % par rapport à 1960 signifierait que cette année on construira environ 320.000 logements + 4,5 %, soit 334.500 logements, chiffre prévisionnel qui, à notre connaissance, n'a été avancé par personne.

5. Commerce et services : on manque d'éléments à cette date de l'année ; mais il est évident que ce poste, qui est au bout de la chaîne économique, est influencé par toutes les activités situées en amont ; c'est dire qu'il est affecté, lui aussi, du même doute.

6. Industrie : reste le poste le plus important dans la pondération, l'industrie.

Mettons les choses au mieux et admettons pour un instant que tous les secteurs autres que l'industrie atteignent leurs objectifs ; celle-ci, pour que le taux global de 5,5 % soit atteint, devrait alors, selon le projet du Gouvernement (voir tableau ci-dessus) atteindre le taux de 7,4 %.

Or, l'an dernier, en 1960, l'indice moyen pour l'année était de 176 points, cela signifie qu'il faudrait atteindre pour l'ensemble de cette année le taux moyen de $176 + 7,4 \% = 189$, soit un total de $189 \times 12 = 2.268$ « points mensuels » pour l'année entière.

Or, on connaît maintenant les indices des huit premiers mois qui sont :

Janvier	181
Février	181
Mars	182
Avril	182
Mai	184
Juin	185
Juillet	186
Août	186
Total	1.467

Pour que l'objectif de 7,4 % soit atteint pour l'industrie, il faudrait donc que les quatre derniers mois réalisent, à eux quatre, $2.268 - 1.467 = 801$ points, soit une moyenne mensuelle de 200 points.

Pour que ceci se produise, il faudrait que l'indice qui s'est « traîné » médiocrement de 181 à 186 de janvier à août, « prenne le mors aux dents », saute d'un seul coup à 200 points en septembre et s'y maintienne pendant quatre mois consécutifs (1).

Or il faut signaler qu'un tel relèvement, aussi ample et aussi rapide, ne s'est jamais vu dans l'histoire économique de la France. Au surplus les mois de septembre et octobre dont les chiffres ne sont pas encore officiellement connus, sont cependant écoulés et si une expansion aussi exceptionnelle était en route, on s'en apercevrait.

Ainsi bientôt va se trouver tranchée par les faits la controverse amicale que votre Rapporteur général a eue avec le Ministre des Finances, il y a un an, lors de la discussion du budget de l'année présente — controverse qui avait repris un regain d'actualité au mois de juillet dernier à l'occasion d'un discours du Chef de l'Etat — à propos de l'impossibilité d'atteindre les objectifs que s'était assignés le Gouvernement, quelque modestes qu'ils fussent, en l'absence de toute action énergique de sa part pour réformer l'état de choses actuel.

Il est à peu près certain, hélas ! maintenant, que c'étaient les pronostics de votre Commission des Finances qui, une fois de plus, étaient exacts, et que cette dernière va connaître un triomphe amer.

La conséquence en est que la production étant incapable d'équilibrer l'augmentation des rémunérations et revenus de toute nature qu'impliquait la mise en œuvre du budget de 1961, une pression sur les prix doit inévitablement en être la conséquence et ajouter ses effets aux autres causes issues d'ailleurs de circonstances étrangères aux seuls pronostics budgétaires.

De tout cela nous avons commencé à en ressentir les effets.

III. — L'expansion insuffisante, voire la quasi-stagnation des secteurs-clés de l'industrie.

L'indice global de la production industrielle est la résultante des indices partiels de 20 secteurs d'activité.

Dans la première partie du présent rapport, nous avons déjà commenté l'évolution de la situation dans quatre d'entre eux qui

(1) Au moment de mettre sous presse nous apprenons que l'indice de septembre est à 187 seulement, ce qui confirme nos prévisions.

interviennent pour 665/1.000 dans la pondération de l'indice global de la production industrielle. Il s'agit des secteurs suivants :

- la transformation des métaux ;
- le bâtiment et les travaux publics ;
- le textile ;
- la chimie.

Nous voudrions revenir un peu plus en détail sur ceux qui conditionnent, dans une très large mesure, l'expansion future de toute l'économie.

Or, si on effectue sur ces quatre secteurs les mêmes calculs que ceux que nous avons développés ci-dessus, pour l'ensemble de l'industrie, à partir des mêmes sources officielles — les indices désaisonnalisés de l'I. N. S. E. E. — et selon la même méthode qui, comme nous l'avons exposé, est la seule qui présente un caractère de rigueur scientifique, on se rend compte de la différence considérable qui existe, en ce qui concerne leurs progrès, entre les dernières années de la IV^e République et les années postérieures à 1958.

Les résultats sont les suivants (1) :

(1) Voici le détail des calculs : avant 1958, la période considérée va de janvier 1953 à avril 1958 (inclus) ; depuis 1958 elle va de juin 1958 (inclus) à juin 1961 (inclus) :

	INDICE initial.	INDICE final.	$K = \frac{I \text{ final}}{I \text{ initial}}$	LOG. K	LOG. (1 + t).	TAUX annuel en %.
<i>Transformation des métaux.</i>						
Avant 1958.....	93	168	1,810	0,257	0,0490	12 %
Depuis 1958.....	163	185	1,135	0,055	0,018	4,1 %
<i>Bâtiment et travaux publics.</i>						
Avant 1958.....	95	123	1,295	0,112	0,0214	5 %
Depuis 1958.....	123	128	1,041	0,018	0,006	1,5 %
<i>Textile.</i>						
Avant 1958.....	96	135	1,408	0,149	0,0284	6,9 %
Depuis 1958.....	133	137	1,030	0,013	0,004	1 %
<i>Chimie.</i>						
Avant 1958.....	98	210	2,140	0,330	0,0630	15,6 %
Depuis 1958.....	213	341	1,600	0,204	0,066	16,5 %

1° Concernant la transformation des métaux, le rythme d'accroissement annuel est tombé environ au tiers de ce qu'il était (4,1 % contre 12 %) (1) ;

2° Il en est à peu près de même concernant le bâtiment et les travaux publics (1,5 % au lieu de 5 %) ;

3° Le textile qui progressait très honorablement au taux de 6,9 % l'an est en quasi-stagnation (+ 1 %) ;

4° Seule la chimie, pour des motifs technologiques, développement des plastiques notamment, continue à croître à peu près à la même cadence très rapide (16,5 % contre 15,6 %).

Ainsi, l'examen détaillé de chacun des grands secteurs qui exercent une influence déterminante sur l'évolution du taux global de l'expansion industrielle confirme-t-il, pour trois d'entre eux sur quatre, les constatations faites sur la régression importante du rythme de l'expansion.

(1) On doit à la vérité de mentionner que les professionnels de la mécanique — qui ne constituent qu'une branche à l'intérieur de la « transformation des métaux » — élèvent des objections concernant la validité de la fraction de cet indice qui les concerne.

CHAPITRE III

**LA STAGNATION, VOIRE LA REGRESSION, DU NIVEAU DE VIE
DE CERTAINES CATEGORIES DE LA POPULATION**

Nous venons de voir que le niveau de la production ne s'est développé depuis 1958 que très médiocrement et à un rythme très insuffisant.

Il en résulte de toute évidence que la consommation globale, la consommation de l'ensemble de la population, n'a pu croître, elle aussi, qu'à un rythme ralenti et comme la population augmente — ce qui est d'ailleurs une bonne chose pour l'avenir — la consommation *individuelle*, qui mesure le niveau de vie, n'a pu qu'évoluer plus médiocrement encore.

*
* *

On trouve dans l'annexe au projet de loi de finances intitulé « Comptes prévisionnels de la Nation pour 1961 » (page 13), un tableau intitulé « Evolution des ressources des ménages de 1959 à 1962 » donnant les chiffres que voici.

Evolution des ressources des ménages.

RESSOURCES	MILLIARDS de nouveaux francs courants.				INDICES PAR RAPPORT à l'année précédente.		
	1959	1960	1961	1962	1960	1961	1962
1. Ressources brutes des ménages (salaires et traitements, revenu brut des entrepreneurs individuels, intérêts, dividendes, parts, prestations sociales, assistance, subventions et ressources diverses).	204,0	223,5	241,9	261,1	109,5	108,2	107,9
2. A déduire : impôts directs, cotisations sociales, transferts divers	20,6	21,8	23,7	25,5	»	»	»
3. Par différence : ressources disponibles	183,4	201,7	218,2	235,6	110,0	108,1	108,0

Ne parlons pas des années 1961 et 1962 pour lesquelles les chiffres s'inscrivant dans le futur, en partie ou en totalité, peuvent permettre toutes les déclarations optimistes sans qu'on puisse apparemment être fondé à les réfuter. Tenons-nous en à l'examen de l'année 1960, dernière année connue en totalité.

Une lecture superficielle des chiffres fournis pourrait donner à penser que puisque l'indice de 1960 par rapport à 1959 est 110, cela signifie que les ressources nettes des ménages s'étant accrues de 10 %, le niveau de vie s'est élevé parallèlement d'autant, soit 10 %.

Or, si le chiffre de 10 % inscrit dans le document officiel est exact, on ne doit pas manquer d'observer que, séparé de son contexte, il est *absolument dénué de signification économique probante*.

Pour que les divers chiffres figurant dans ce document — qui sont arithmétiquement exacts — acquièrent un sens, il faut leur faire subir deux corrections sans lesquelles la présentation des chiffres risquerait d'avoir un caractère tendancieux :

1° Il faut tenir compte de l'augmentation des prix d'une année sur l'autre ;

2° Il faut tenir compte également de l'accroissement de la population, c'est-à-dire du nombre des parties prenantes.

D'autre part, afin de situer le sujet dans le cadre de son évolution historique, il faut comparer l'évolution des années récentes à celle des années précédentes.

Tel est l'objet du tableau ci-après, *dont toutes les données, soulignons-le, sont officielles*.

Evolution du niveau de vie de la population mesuré par le montant des ressources nettes par personne (1).

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
1. Ressources nettes des ménages (en milliards de NF courants)	106,7	115,7	126	137,9	153,2	171,3	183,4	201,7
2. Indice des prix des biens de consommation	93,7	94,7	95,7	100	105,3	117,9	124,6	129,6
3. Ressources nettes des ménages (en milliards de NF constants)	113,9	122,1	131,6	137,9	145,4	145,2	147,1	155,6
4. Population totale en milliers	42.518	42.785	43.117	43.442	43.854	44.328	44.840	45.350
5. Ressources nettes par personne en NF constants, c'est-à-dire niveau de vie..	2.680	2.850	3.050	3.170	3.320	3.280	3.280	3.430
6. Variation par rapport à l'année précédente	—	+ 6,4 %	+ 7,0 %	+ 3,9 %	+ 4,7 %	— 1,2 %	0 %	+ 4,6 %

Sources :

De 1953 à 1957 : Rapport général pour l'exercice 1961 (d'après les documents officiels disponibles l'an dernier).

De 1958 à 1960 :

- Ligne 1. — Rapport sur les comptes économiques (1961), p. 63.
- Ligne 2. — Rapport sur les comptes économiques (1961), p. 233.
- Ligne 4. — Bulletin mensuel I. N. S. E. E. (tableau II, ligne 2).

On voit que les quatre années qui ont précédé 1958 ont constitué, pour la population, une période d'élévation sensible et régulière des ressources par individu. L'année 1958, au contraire, a été incontestablement une année de régression et l'année 1959 une année de stagnation ; c'est seulement en 1960 que les comptes font apparaître une reprise de l'élévation des ressources individuelles.

(1) Une autre méthode consisterait à mesurer l'élévation du niveau de vie par le montant des dépenses de consommation. Comme *revenus nets = dépenses de consommation + épargne*, le premier de ces deux postes étant de loin le plus important, les deux méthodes donnent des résultats comparables. Celle que nous avons adoptée présente l'avantage d'inclure l'épargne qui constitue en quelque sorte « du niveau de vie futur ».

Cependant, pour les motifs exposés ci-dessus, c'est seulement avec les plus grandes réserves que l'on doit prendre en considération les chiffres d'une seule année, période trop courte pour être absolument significative. Dès lors si on fait porter l'observation sur une période de plusieurs années, on voit qu'avant 1958, l'élévation du niveau de vie s'est poursuivie au rythme moyen de 5,5 % par an (1), alors que pour l'ensemble des années 1959 et 1960 — comparées à l'année creuse 1958 — le taux n'a été que 2,3 % par an et même, si on prend en considération les trois années 1958, 1959 et 1960, le taux a été de 1,1 % par an, ce qui est certainement trop faible pour être apprécié par la population et signifie *une quasi-stagnation*.

Ainsi, comme on devait s'y attendre, puisque la consommation et le niveau de vie ne sauraient que refléter l'évolution de la production, dans le domaine des satisfactions matérielles apportées à la Nation — sans attacher aux chiffres une précision qu'ils ne sauraient avoir — *on peut néanmoins dire que rien ne permet d'affirmer que tout marche mieux qu'avant 1958 ; c'est même certainement le contraire qui est vrai.*

*
* *

Encore doit-on noter que les chiffres que nous venons de présenter ne constituent qu'une moyenne nationale. Or les ressources de certains sont allées en augmentant ; tel est le cas par exemple, non pas des épargnants modestes pour qui le revenu des valeurs mobilières, fruit de leurs économies, ne saurait constituer qu'un appoint, mais celui des gens qui font profession d'acheter et de vendre en Bourse, selon la conjoncture, de gros paquets de titres puisque l'indice des valeurs mobilières (2) est passé de 335 en mai 1958 à 648 en août 1961, soit une hausse de 93 % (3).

(1) Voici les calculs avec les mêmes notations K et t que dans le chapitre précédent :

Période 1954-57 $K = 1,238$. — $\log. K = 0,09272$. — $t = 5,5 \%$.

Période 1959-60 $K = 1,046$. — $\log. K = 0,01942$. — $t = 2,3 \%$.

Période 1958-60 $K = 1,033$. — $\log. K = 0,01418$. — $t = 1,1 \%$.

(2) Valeurs françaises à revenu variable.

(3) Comme dans le même temps l'indice des prix de détail (indice des 250 articles) a crû seulement de 118,9 à 134,2, soit une hausse de 13 %, on voit que la hausse des valeurs ne saurait trouver que très partiellement son explication dans la dégradation de la monnaie.

Dès lors, *puisque le revenu moyen de la population a à peu près stagné, et puisque le revenu de certains — pas toujours les plus intéressants, économiquement et socialement parlant — est allé en augmentant, cela signifie nécessairement que celui des autres est allé en diminuant.*

Il ne faut pas chercher ailleurs les causes du mécontentement qui s'est développé et se manifeste encore dans de nombreuses couches de la population.

Ainsi, en dépit des pouvoirs exceptionnellement étendus qui leur ont été consentis, les pouvoirs publics n'ont pas encore résolu le problème fondamental de l'économie : élever le niveau de vie global de la Nation. Et cette situation s'aggrave encore par la constatation du maintien et même de l'accroissement d'inégalités sociales choquantes.

CHAPITRE IV

LES CAUSES DES RESULTATS MEDIOCRES DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE DES DERNIERES ANNEES

I. — Question préalable : peut-on considérer la politique économique des trois dernières années comme un succès ?

Dans l'examen de la politique économique des trois dernières années, il importe de ne pas se laisser détourner par tel ou tel aspect partiel ou fragmentaire du sujet, mais au contraire d'en saisir une vue d'ensemble, car c'est le résultat plus ou moins brillant pour la population qui caractérise le succès.

Or, précisément, les comptes économiques de la Nation permettent d'accéder à la connaissance des ressources globales des « ménages », c'est-à-dire des particuliers.

En termes plus précis, dans cet examen, ce que l'on doit prendre en considération, c'est le revenu *par personne* ; en effet s'il est exact que le revenu de l'ensemble de la Nation augmente d'année en année, comme le nombre des parties prenantes augmente lui aussi, encore faut-il, pour que le niveau de vie s'élève, que l'accroissement du revenu global soit plus rapide que celui de la population.

Or nous venons de voir que le niveau de vie de l'ensemble des Français est presque stagnant et que des distorsions internes intervenues dans la répartition du revenu national font que de surcroît certaines catégories ont vu leurs conditions de vie s'aggraver sérieusement.

Cependant, on entend répéter que la situation est bonne puisque notre monnaie est stable, notre trésorerie à l'aise et puisque notre stock de devises va en augmentant.

Il faut d'abord remarquer, comme nous avons eu l'occasion de le dire déjà précédemment, que lorsqu'on parle de stabilité de la monnaie il ne saurait être question que de sa stabilité sur les places étrangères, car à l'intérieur la montée ininterrompue des prix montre que la valeur de celle-ci ne cesse de s'altérer.

Mais la portée que l'on peut donner aux déclarations concernant cette stabilité sur les places étrangères doit être par ailleurs exactement appréciée.

1° *La stabilité de la monnaie constitue-t-elle une condition suffisante de la prospérité d'un pays ?*

Rappelons liminairement un certain nombre d'évidences, puisque les pouvoirs publics semblent les ignorer ou tout au moins les négliger lorsqu'ils laissent s'accréditer certains sophismes dont il importe d'exposer clairement le défaut de fondement.

La monnaie constitue un instrument de mesure ; de même que le mètre mesure les longueurs, le franc mesure les valeurs. Dès lors, il est évidemment très important pour l'économie que la monnaie ait une valeur fixe, de même qu'il est important pour la technique que le mètre ait une valeur fixe. Le franc servant à conclure des contrats, et notamment des contrats de longue durée — dont le plus important est le contrat de travail — si le franc est variable, il y a nécessairement l'une des parties qui est lésée.

En particulier, dans le cas où la valeur interne de la monnaie baisse, les titulaires de revenus fixes, tels les petits rentiers, les modestes prêteurs qui ont souscrit des bons du Trésor ou des rentes sur l'Etat, sont lésés, ce qui constitue une iniquité criante.

Ainsi la stabilité de la monnaie est une condition *nécessaire* d'un bon fonctionnement de l'économie ; mais c'est tromper l'opinion que de s'en tenir là et de tenter de lui faire croire que dès lors que la monnaie est stable, tout va bien.

De la même manière, si dans une construction le mètre du maçon n'a pas la même longueur que celui du menuisier, les portes et les fenêtres ne s'adapteront pas ; ainsi la rigueur de l'instrument de mesure est de toute évidence nécessaire ; mais *elle n'est pas pour autant suffisante*, car ce n'est pas pour le seul motif que le mètre qui aura servi à en mesurer les diverses parties aura été exact que le bâtiment sera, de ce seul fait, vaste et confortable. Il en va d'ailleurs ainsi non seulement dans le bâtiment ou l'économie, mais même concernant toute œuvre humaine : en toutes choses on ne doit pas confondre l'instrument de mesure avec la grandeur mesurée.

*

* *

Reportons-nous maintenant au deuxième tableau du chapitre III. On voit apparaître depuis 1953 deux périodes :

— sous le précédent régime, une période d'inflation, de hausse des prix, mais *tout compte fait une période d'élévation du niveau de vie* ;

— sous le nouveau régime, une période de stabilité monétaire, de relative stabilité des prix, mais de quasi-stagnation et pour certains de régression du niveau de vie.

Aucune de ces deux politiques n'est bonne : l'une parce qu'elle a toléré l'inflation, qui fait souffrir certains, l'autre, parce qu'elle n'a pas su élever le niveau de vie, ce qui, dans l'ensemble, a fait souffrir à peu près tout le monde.

Mais si l'on observe que les effets nocifs de l'inflation qui détraque la mécanique économique n'ont pas empêché l'élévation du niveau de vie des populations — exprimée en francs constants, bien entendu — force est bien de constater que la politique du nouveau régime, du point de vue des améliorations économiques et sociales apportées à cette population, a jusqu'ici connu ou subi un échec encore plus grave que le précédent, puisque c'est *tout compte fait, c'est-à-dire compte tenu* de l'effet nocif de l'inflation que le régime précédent a néanmoins réussi à élever le niveau de vie de l'ensemble de la population.

Dire : « tout va bien puisque la monnaie est stable », c'est raisonner comme celui qui jugerait un bilan en se contentant de dire : « tel poste de l'actif est excellent » ; même si c'est vrai, cela n'a aucun sens. Ce qui compte c'est le solde du bilan, en d'autres termes le résultat *synthétique*, global, et non pas l'un ou l'autre des éléments qui servent à composer ce résultat.

2° *La possession d'un stock important de devises constitue-t-elle une condition suffisante de la prospérité d'un pays ?*

Là aussi il faut dénoncer certains sophismes et faire la distinction qui s'impose entre deux notions, qui se caractérisent par deux mots, le mot « *nécessaire* » et le mot « *suffisant* ».

Les devises servent à payer les importations, lesquelles sont indispensables au fonctionnement de la machine économique. Faute de devises, les importations risquent de s'arrêter, d'où récession, chômage, en un mot difficultés économiques et sociales. Il est donc absolument *nécessaire*, pour la sécurité de l'économie, de disposer d'un volant de devises.

Les devises sont un *stock de sécurité*. Rien de moins, mais rien de plus. De la même manière, un tailleur doit avoir un certain stock de fil en avance, car, faute de fil, son travail s'arrête. Mais cela ne suffit pas, car encore faut-il qu'il ait du drap et de la toile et également des commandes (1).

De la même façon que la mise en valeur de l'excellence et de la perfection de tel ou tel rouage d'une horloge n'implique pas pour autant que son fonctionnement réalise le but précis auquel il doit satisfaire, de même la célébration de résultats brillants obtenus dans tel ou tel domaine qui n'est qu'un facteur de l'activité économique n'implique pas davantage le succès d'une politique, qui se mesure à la satisfaction qu'en retirent ceux à qui elle est destinée.

Dans le cas présent, ce n'est donc pas sur des éléments partiels et isolés que doit se fonder un jugement de valeur, mais sur les résultats de leur mise en œuvre pour faire progresser d'une manière satisfaisante le standing économique et social des populations, toutes choses liées au taux d'expansion de la production.

L'insuffisance de la politique économique suivie depuis 1958 étant mise en évidence par la lecture des chiffres figurant au « tableau de bord officiel » que nous avons présenté, il importe de se demander quelles en sont les causes. Celles-ci sont multiples. Au nombre d'entre elles, les plus importantes paraissent pouvoir être classées en trois catégories :

— une doctrine et une action incertaines, sinon inexistantes, en matière de productivité ;

— une doctrine et une action insuffisantes en matière d'investissements ;

— ni doctrine ni action effective en ce qui concerne les structures, les vices et les faiblesses du secteur public.

Nous allons examiner successivement chacun de ces trois sujets.

(1) Le Sénat voudra bien excuser son Rapporteur général d'écrire des choses aussi banales et aussi simples, mais il importe que le Parlement contribue à éclairer l'opinion publique d'une manière simple — certains diront peut-être enfantine — afin que celle-ci ne finisse pas par considérer comme des postulats des notions qui ne reposent sur aucun fondement rationnel mais que la répétition à jet continu des mêmes affirmations peut aboutir à faire entrer inconsciemment dans les esprits.

Ainsi un stock minimum de devises est nécessaire pour la mise en œuvre d'une politique économique efficace, car elles sont en particulier la condition de l'approvisionnement du Pays en matières premières nécessaires pour le développement de son activité productrice. Mais leur volume, dont on vante en toute occasion l'accroissement, est bien loin de constituer une condition suffisante pour appuyer la prospérité de la Nation, dans laquelle elles n'interviennent que comme un moyen destiné à ne pas rendre vains les efforts déployés pour assurer cette prospérité.

II. — La doctrine et l'action insuffisantes en matière de productivité.

Supposons qu'une équipe de dix maçons monte 5.000 briques par jour. En supposant que l'effectif demeure fixe, comment peut-on augmenter l'importance de la production globale de 10 % ?

Tel est, en termes simples, le problème fondamental qui se pose pour le développement de l'économie.

Votre Rapporteur général s'excuse de continuer à employer des moyens de démonstration aussi terre-à-terre, mais il semble bien que c'est parce que ceux-ci ne viennent pas toujours à l'esprit de nos dirigeants qu'il convient d'y recourir pour forcer leur attention.

Dans le cas présent, comme on ne peut, pour augmenter la production de 10 %, recruter un onzième maçon, il n'y a pas d'autre moyen que d'accroître la production par ouvrier, c'est-à-dire *la productivité*. Si chaque maçon monte 10 % de briques en plus, le travail réalisé par l'équipe s'accroîtra *rigoureusement* dans la même proportion.

De même que sur notre chantier nous pouvons écrire :
5.000 briques = 10 maçons \times 500 briques par maçon, de même à l'échelle d'une nation, on peut écrire :

Production nationale = (population active) \times (production par individu, c'est-à-dire productivité).

Or, le premier de ces deux facteurs, l'effectif de la population active, est commandé par les données de la démographie ; c'est dire que nos gouvernants sont pratiquement sans action sur lui (1). En tout cas, réserve faite d'années exceptionnelles (2), ce premier facteur ne varie que de quelques pour mille par an, alors que le deuxième, la productivité, peut s'élever couramment de quelques pour cent par an. C'est dire que, pratiquement, pour une nation — exactement comme pour notre équipe de maçons — le seul moyen d'accroître la production consiste à accroître la productivité.

Pour que la production nationale augmente de x pour cent, il faut — et il n'y a pas d'autre moyen — que la productivité augmente exactement de x pour cent aussi.

(1) Sauf action sur l'immigration ou sur la durée de la scolarité ou bien encore sur la durée du service militaire ; les moyens d'action sont donc limités en nombre et en portée.

(2) Ce sera précisément le cas dans quelques années, lorsque les effectifs dus à la poussée démographique de l'après-guerre arriveront à l'âge de la vie active.

Les deux phénomènes, expansion de la production et développement de la productivité, sont donc *rigoureusement* parallèles.

En résumé, *la clé du développement économique réside dans l'accroissement de la productivité ; on peut même dire qu'il ne saurait exister d'autre clé.*

*
* *

Or il ne semble pas que les pouvoirs publics se soient beaucoup préoccupés de ce domaine.

On chercherait en vain dans la masse des discours officiels une prise de position ferme sur ce sujet fondamental ; ainsi non seulement on ne trouve pas trace d'une action ferme, mais même on ne voit pas, ce qui serait au moins un début, une intention d'action.

*
* *

Le plus clair de l'action des pouvoirs publics en cette matière semble être la suppression du Commissariat à la Productivité, dont la mission consistait précisément à étudier ce problème-clé et à en proposer des solutions au Gouvernement.

A une époque où existent encore et où l'on continue à créer une foule d'organismes dont on se demande quelle peut être l'utilité, cette mesure apparaît comme inexplicable.

Il n'est pas douteux que si l'on faisait des recherches systématiques de productivité dans toutes les activités nationales (administrations, exploitations industrielles, secteur social) bien des routines seraient mises en évidence, nombre de perfectionnements pourraient être réalisés.

*
* *

Concernant la forme la plus avancée de la productivité dans l'industrie moderne — nous voulons dire *l'automation* — la carence apparaît plus complète encore. Le terme ne semble même pas faire partie du vocabulaire officiel. Il existe bien, à vrai dire,

un organisme appelé « Centre national de l'Automatisme », mais renseignements pris, il n'est pas public mais privé, ayant été constitué par les grandes fédérations patronales (1) intéressées. Cet organisme « national » semble avoir d'ailleurs un caractère purement symbolique.

Il comprend une dizaine de personnes, installées dans trois ou quatre modestes bureaux, et on peut se demander par quoi se traduit son action car il ne procède ni à des publications scientifiques sous forme de revue, ni à des publications techniques, pas davantage à des publications de monographies (scientifiques, techniques ou économiques). Il n'établit pas de normes d'éléments d'automatisme, n'a pas de fichier bibliographique, pas plus que de bibliothèque, ou de microfilms.

C'est dire que si la France tient un jour une place dans le domaine de l'automatisme — que certains appellent, non sans raison sans doute, une « révolution » — ce ne sera certainement pas grâce à une action éclairée, vigilante et énergique des pouvoirs publics (2).

III. — L'action insuffisante et la doctrine imprécise en matière d'investissements.

A. — LA DIMINUTION DE L'EFFORT D'INVESTISSEMENT DEPUIS 1958

Nous avons exposé précédemment que sous le vocable commun « investissements » on désigne toutes sortes d'opérations dont le caractère économique est très différent ; nous avons expliqué également qu'en cette matière il convient de distinguer attentivement le brut et le net, en observant que :

investissements bruts = renouvellement (*simple maintien de l'outil de production*)
+ investissements nets (*constituant seuls le moteur de l'expansion*).

Si dans cet esprit — et toujours à l'aide des chiffres officiels — nous décrivons l'évolution des investissements nets directement

(1) La Fédération des industries mécaniques, le Syndicat général de la Construction électrique, la Fédération nationale des industries électroniques.

(2) Pendant ce temps-là d'autres pays font dans ce domaine des efforts considérables. Nous avons, dans le rapport général pour le budget de 1960, indiqué ce qui se passait derrière le rideau de fer. En outre un expert français, qui revient d'une mission au Japon, a signalé que le développement de l'automatisme est une des causes de l'extraordinaire expansion de l'économie japonaise (dont nous parlerons plus loin). Cette observation prend tout son poids si on remarque qu'elle s'applique à un pays qui dispose d'une main-d'œuvre abondante.

productifs (usines et moyens de production de toutes sortes), nous trouvons alors les chiffres du tableau ci-dessous :

L'évolution de l'effort d'investissement depuis 1953.

DÉSIGNATION	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
	(En milliards de nouveaux francs courants.)							
1. Produit national brut.....	150,4	159,2	170,5	188,3	210,6	239,6	259,9	285,0
2. Dont formation brute de capital fixe (investissements bruts).....	25,4	28,4	31,6	37,8	43,6	49,5	48,4	55,1
3. Dont entreprises (essentiellement usines et moyens de production) dont.....	16,87	17,54	19,83	22,91	27,39	30,45	31,93	34,60
3.1 — amortissement (renouvellement du matériel)	12,15	12,33	12,54	13,53	14,99	16,67	19,07	20,49
3.2 — investissements productifs nets (disponible pour l'expansion).....	4,72	5,21	7,30	9,38	12,40	13,78	12,86	14,12
Fraction du produit national affectée aux investissements productifs nets.....	3,15 %	3,27 %	4,28 %	4,99 %	5,88 %	5,75 %	4,95 %	4,95 %

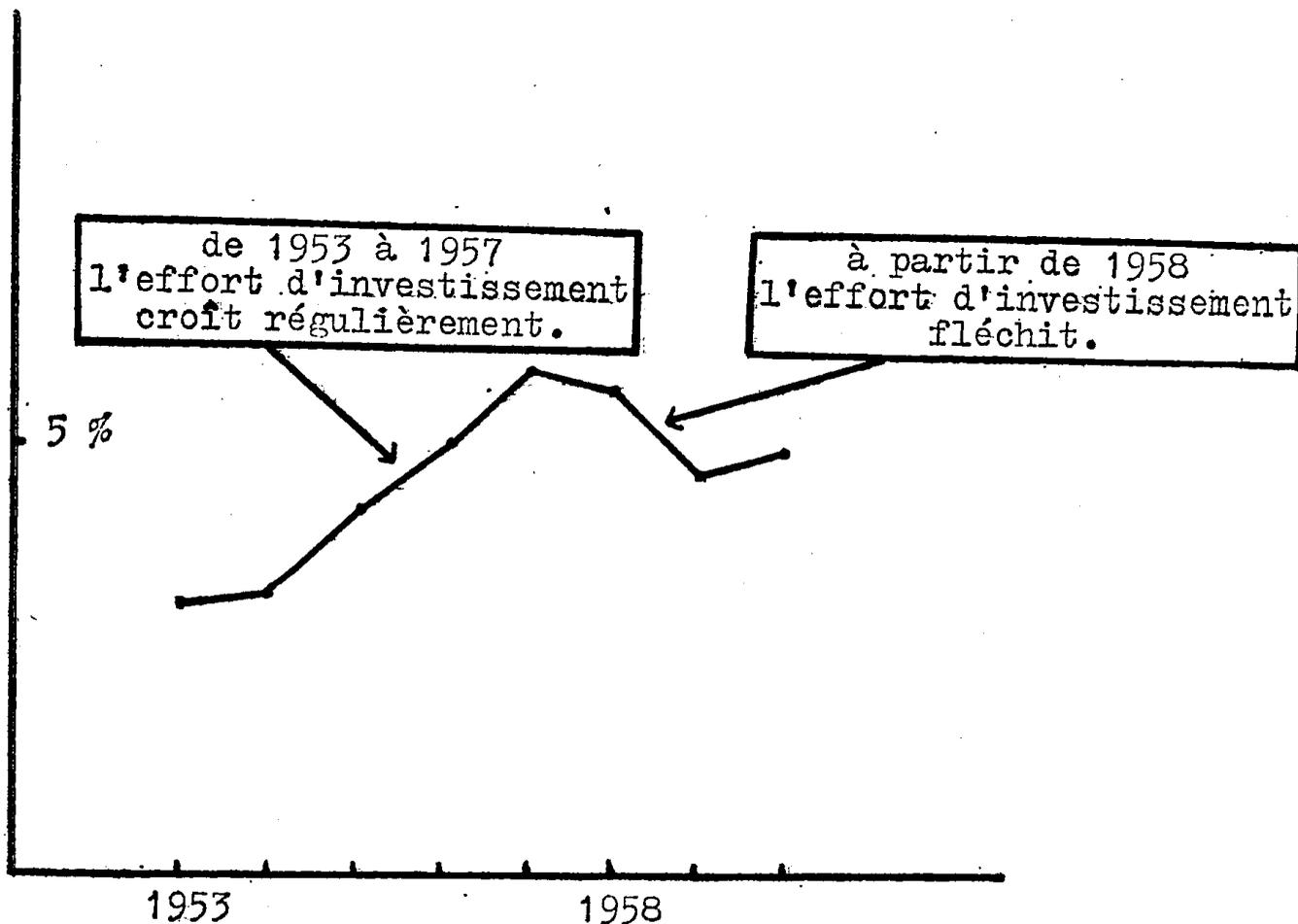
Sources : ligne 1. — Les comptes de la Nation 1961, page 151.
 ligne 2. — Les comptes de la Nation 1961, page 153.
 ligne 3. — Les comptes de la Nation 1961, page 182, ligne 6c, colonne 1 et 4.
 ligne 3.1 — Les comptes de la Nation 1960, tome 1, page 305.
 ligne 3.2 — calculée par différence.

La dernière ligne du tableau, qui décrit les investissements productifs nets, exprimés en pourcentage du produit national brut, est représentée sur le graphique ci-dessous.

On voit que, de 1953 à 1957, l'effort d'investissement de la Nation, encore que trop faible comparativement à celui d'autres pays, est allé en augmentant ; au contraire depuis 1957 l'effort d'investissement a diminué en valeur relative.

**La diminution, à partir de 1958,
de l'effort consacré aux investissements productifs nets.**

(C'est-à-dire en termes simples à la construction d'usines neuves.)



On constatera qu'il y a une différence sensible entre la réalité résultant des chiffres officiels et certaines déclarations non moins officielles.

La gravité de cette constatation ne doit pas être sous-estimée ; comme nous l'avons exposé précédemment, ce que les économistes appellent « les investissements directement productifs nets », c'est, à peu près, ce que l'homme de la rue appelle « les usines neuves ».

Il est clair que c'est parmi tous les postes de l'emploi du produit national brut, celui qui renferme « la quintessence de notre avenir ».

Or, en valeur relative, ce poste diminue. Dès lors, deux questions se posent. Avec un effort de modernisation et d'équipement qui va en diminuant :

1° Comment créera-t-on des postes de travail suffisants pour la génération née après-guerre, et qui commencera à entrer dans

la vie active à partir de 1965 ? Est-ce qu'elle ne restera pas à la porte d'usines insuffisantes comme — par suite de l'imprévision des pouvoirs publics — elle est restée parfois à la porte des écoles ?

2° Comment la France défendra-t-elle dans quelques années son niveau de vie et sa monnaie dans la compétition sans cesse plus âpre à laquelle va conduire le Marché commun, si son effort de modernisation et d'équipement, loin de s'accroître, décline, ou tout au moins stagne ?

*
* *

B. — **ELÉMENTS D'UNE DOCTRINE POSITIVE EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENTS. L'ENSEIGNEMENT A TIRER DES MÉTHODES SUIVIES PAR LE JAPON POUR PARVENIR A UNE EXTRAORDINAIRE RAPIDITÉ D'EXPANSION ÉCONOMIQUE**

Cependant si, ces observations une fois formulées, nous nous efforçons de dégager de cette analyse des suggestions constructives, deux observations peuvent être faites :

1° Nous avons vu que ce que l'on appelle « investissements » dans les comptes de la Nation peut se classer en cinq catégories :

	En % du P. N. B.
a) Les investissements des particuliers (en gros les maisons).....	3,1 %
b) Les investissements publics (routes, écoles, etc.)	2,3 %
c) L'accroissement des stocks (opération qui accroît la sécurité de fonctionnement de la machine économique, mais n'accroît pas la production).....	1,9 %
d) Le renouvellement des investissements industriels (en gros maintien en état des usines existantes) .	7,2 %
e) Les investissements industriels nets (en gros les usines nouvelles).....	4,8 %
Total	19,3 %

C'est de cette dernière fraction que dépend essentiellement et directement, à court terme, le développement de la production.

Or sa faiblesse même — 4,8 % — montre qu'avec un effort relativement modeste il serait facile d'augmenter ce pourcentage dans une forte proportion. Nous reviendrons plus loin sur ce sujet en calculant comment on peut envisager raisonnablement la possibilité d'un redressement de ce chiffre de 4,8 % ;

2° Dans le cadre d'une politique économique, consacrant à l'ensemble de ces cinq catégories d'investissements une même somme globale, c'est-à-dire dans le cadre d'une égale intensité de sacrifice sur sa consommation pour la population, l'efficacité, le résultat pratique, *dépend de la chronologie des opérations.*

Prenons un exemple concret. Supposons qu'on veuille construire une route et un bull-dozer ; les routes sont inscrites au poste b) ci-dessus et les bull-dozers figurent au poste e). Or il est évident qu'au lieu de construire la route d'abord — à la pioche — et le bull-dozer ensuite, il est plus avantageux de faire l'inverse. C'est dire que les investissements directement et immédiatement productifs — en gros les usines — doivent, dans un souci d'efficacité, recevoir une priorité dans le temps.

En termes plus scientifiques et plus généraux, il est avantageux de donner une certaine priorité dans le temps aux investissements directement et immédiatement productifs.

*
* *

Il y a déjà plusieurs années qu'au nom de votre Commission des Finances, votre Rapporteur général préconise, en matière d'investissements, une doctrine en deux points :

1° *Accroître le volume* des investissements directement productifs nets (ce qui ne coûterait pas cher ; en termes simples : « il y en a si peu ! ») ;

2° Leur donner *une priorité dans le temps.* Or cette doctrine, qui — il faut bien le dire — n'a rencontré jusqu'ici qu'une certaine indifférence de la part des pouvoirs publics, vient de recevoir une confirmation inattendue. En effet la Chambre syndicale de la Sidérurgie française, intriguée et inquiète de l'extraordinaire expansion de la sidérurgie japonaise, a envoyé en mission dans ce pays un expert en vue de faire une enquête à la fois technique et économique.

On doit savoir, en effet qu'en matière de production d'acier, le Japon a maintenant largement dépassé la France et il vient même de dépasser la Grande-Bretagne, prenant ainsi la 3^e place dans le monde, immédiatement derrière les U. S. A. et l'U. R. S. S. Le Japon y a d'autant plus de mérite qu'il importe à peu près tout le minerai de fer et les deux tiers du charbon nécessaire

à cet effet ; d'autre part, cette expansion de la sidérurgie japonaise n'est pas destinée à exporter des produits bruts et semi-finis, elle alimente en aval une industrie qui se développe au même rythme que les industries de base ; le résultat c'est que cette expansion extraordinaire ne se limite pas à la sidérurgie, mais à l'ensemble de l'économie.

Si on rapporte la production industrielle à l'indice 100 en 1953, les indices de 1960 sont :

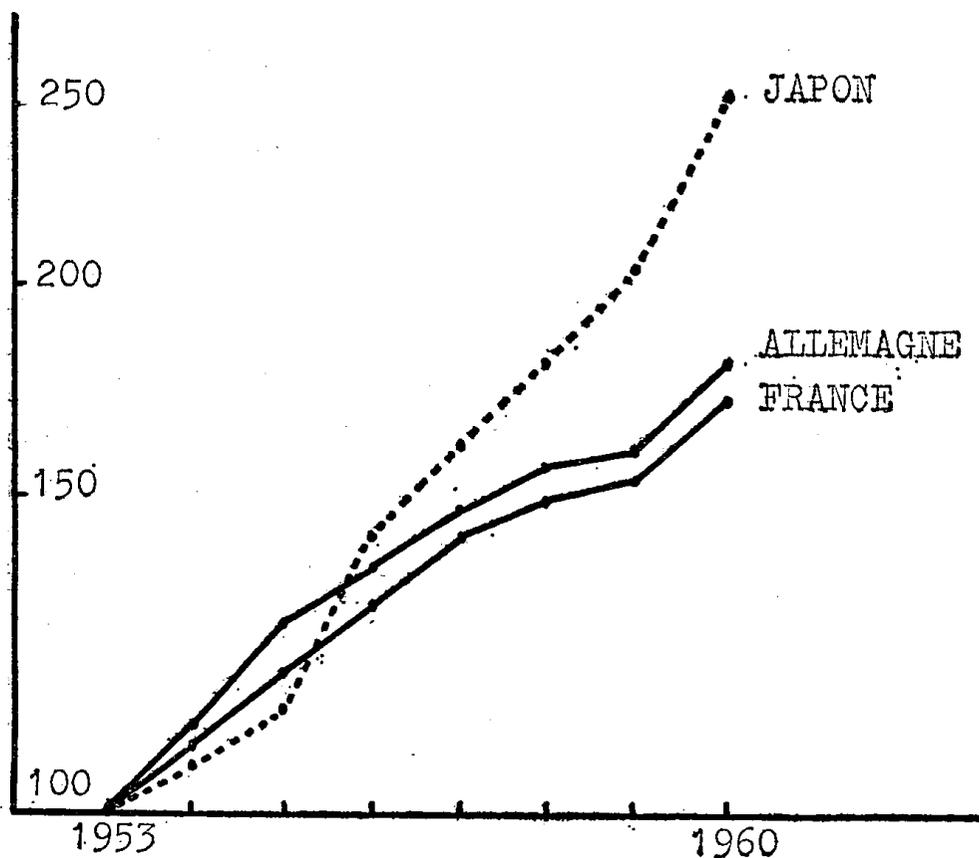
France	174 (a)
Allemagne et Italie.....	180
Japon	261

On voit que le taux d'expansion de l'Allemagne et de l'Italie a été, sur sept années, un peu plus fort que celui de la France, mais celui du Japon surclasse de très loin ceux de tous les pays de l'Europe de l'Ouest.

Le graphique ci-dessous illustre cette évolution.

L'extraordinaire expansion de l'industrie japonaise
(ensemble de l'industrie).

Indice de la production industrielle.



(a) Source : Bulletin mensuel de statistique de l'O. N. U., septembre 1961, page 18.

Or l'expert français attribue essentiellement ce succès exceptionnel de l'économie japonaise à la mise en œuvre de ces deux principes qui sont précisément ceux que votre Rapporteur général expose depuis des années au nom de votre Commission des Finances, sans avoir été ni suivi, ni contredit, ni même — semble-t-il — entendu.

*
* *

En d'autres termes, en faisant reposer l'expansion de leur économie sur une priorité accordée à la construction d'usines neuves, par rapport aux autres investissements, les Japonais ont mis en œuvre un principe selon lequel dans l'évolution du monde industriel moderne « l'intendance doit précéder la troupe », ce qui paraît être à l'opposé de certaines conceptions communément admises jusqu'ici.

*
* *

C. — POUR UNE OBLIGATION NATIONALE D'INVESTIR

S'il est permis de faire une comparaison, les investissements ressemblent quelque peu à la semence que le paysan consacre à la récolte future. Or, en matière de semence, deux formules peuvent être envisagées : la première consiste à dire « on consomme d'abord et on sème s'il en reste » ; la seconde, celle du laboureur sage, consiste à calculer soigneusement les besoins pour l'ensemencement et à mettre *d'abord* de côté, par priorité, la quantité nécessaire. De même, pour qu'un pays bénéficie d'une croissance économique régulière, garantie de son avenir, il est *nécessaire* — cela ne suffit pas, certes, mais c'est la condition de base — qu'il mette de côté tous les ans, sur son produit national, par priorité, une fraction constante (1) de ce dernier, soigneusement calculée en vue de faire face à la croissance désirée ; autrement dit, il faut que ce pays s'impose *l'obligation* d'investir.

Une déclaration du chef de l'Etat, faite il y a quelques mois sur « l'ardente obligation d'investir », correspond à l'expression de cette évidente nécessité. Mais les chiffres montrent que pour le moment cette déclaration n'a pas abouti à changer beaucoup la situation.

(1) Du moins en première approximation ; si on va plus loin on doit observer qu'à mesure qu'un pays s'industrialise, la charge du renouvellement des outillages s'accroît.

D. — LES INSUFFISANCES DU PLAN D'INVESTISSEMENT FACE AU DOUBLE PROBLÈME DES JEUNES ET DES PROVINCES FRANÇAISES SOUS-DÉVELOPPÉES.

Enfin on doit mentionner que, dans la politique des pouvoirs publics en matière d'investissement, deux points très importants ont été laissés jusqu'ici dans l'ombre :

1° Concernant *les postes de travail*, destinés à faire face à l'afflux des classes pleines sur le marché du travail, à la connaissance de votre Rapporteur général, *aucun calcul n'a été encore fait* (1). Ce calcul devrait reposer :

a) sur le nombre de jeunes arrivant à l'âge adulte, compte tenu de la prolongation de la scolarité et éventuellement — on peut l'espérer, donc on doit le prévoir — de la libération du contingent servant au-delà de la durée normale du service militaire ;

b) sur l'expansion de la production à réaliser dans chaque branche d'activité ;

c) sur le nombre d'emplois correspondant, pour chaque profession, à cette expansion ;

d) sur le montant des investissements qui s'en déduisent ;

e) sur l'échelonnement dans le temps des travaux et du financement ;

f) sur les sources de financement.

Tout ceci est aisément calculable. Or aucun document n'a été établi, donc *aucune prévision sérieuse n'a été faite pour le moment* (1).

2° Concernant *la localisation de ces postes de travail*, c'est-à-dire concernant *l'aménagement du territoire*, à la connaissance de votre Rapporteur général, rien de méthodique n'a également été entrepris.

Il ne faut cependant pas que ce soit par des réactions analogues à celles de la réalisation de barrages sur les routes que les pouvoirs publics soient appelés à se rendre compte des insuffisances et des

(1) Ces observations sont faites avant d'avoir recueilli les informations relatives au IV^e Plan de modernisation et d'équipement, puisque le Parlement est amené — ce qui est profondément illogique — à voter le budget de 1962 avant d'avoir pris connaissance de ce plan.

lacunes qui existent dans l'utilisation et la rémunération de l'emploi et des déséquilibres économiques qui se manifestent tant sur le plan géographique que sur le plan social.

Ce problème de l'aménagement du territoire comportant une localisation géographique rationnelle des investissements et un effort suffisamment intense dans ce domaine, pour faire face aux demandes qui vont se présenter, ne semble avoir été traité jusqu'ici que par des déclarations portant sur la nécessité d'y procéder.

IV. — Pas de doctrine ni d'action en ce qui concerne les propres faiblesses de l'Etat dans la gestion du secteur public.

Avant d'attirer, encore une fois cette année, l'attention du Gouvernement et du Parlement sur les imperfections du secteur public, sa structure surannée, ses vices, ses gaspillages maintes fois dénoncés, il convient de préciser le caractère et la portée de notre observation, que l'on a parfois présentée comme la marque d'une prévention, sinon d'une hostilité vis-à-vis de certaines catégories de serviteurs de l'Etat.

Il suffirait pour faire justice de cette assertion de signaler que l'article 32 de la loi du 3 avril 1955, qui vise à améliorer les rémunérations dans la fonction publique, a pris naissance, sur l'initiative de votre Rapporteur général, dans notre Assemblée, et que la revalorisation de la condition militaire et l'inscription au budget de 1961 des crédits nécessaires à cet effet n'ont pu être effectives que grâce à la ténacité du Sénat, qui, au cours de trois navettes successives, a suivi les propositions de sa Commission.

Il résulte de cela que votre Commission ne pense *pas essentiellement* que l'Etat dépense trop mais surtout qu'il dépense mal ; et nous estimons que les premières victimes du manque d'organisation rationnelle et de la mauvaise utilisation de certains fonds, ce sont les fonctionnaires.

Il suffit en effet de lire le « tableau de bord » — nous voulons dire les comptes de la Nation — pour comprendre les répercussions des gaspillages du secteur public.

Si nous nous reportons à l'analyse que nous avons faite des emplois du produit national, en groupant certains des postes afin

de mieux faire apparaître ceux qui interviennent dans le présent raisonnement, on trouve qu'en France, sur 100 francs de richesses produites annuellement, l'emploi est le suivant :

— consommation publique (dont l'essentiel est constitué par les dépenses de l'Etat).....	14,7 francs
— investissements directement productifs nets (essentiellement les usines neuves).....	4,8 »
— tout le reste, c'est-à-dire consommation privée, autres investissements, etc.....	80,5 »
<hr/>	
Total	100 francs

Dès lors on voit — à titre d'exemple, pour citer un chiffre — qu'une compression de 10 % sur les dépenses de consommation publique, soit 1,47 franc, supposée reportée sur les investissements directement productifs nets, procurerait pour ceux-ci un accroissement de 1,47 sur un total de 4,8, soit 30 %.

Autrement dit toute économie sur les dépenses improductives de l'Etat, reportée sur l'expansion économique, produit en pourcentage un effet triple.

Comme l'expansion économique (faire grossir le « gâteau national ») est la condition du développement du bien-être de la population, aussi bien des fonctionnaires et collaborateurs de tous ordres de l'Etat que des autres Français, les dépenses abusives du secteur public ne sont prélevées qu'en apparence dans les caisses de l'Etat ; en fait elles se répercutent sur les poches des travailleurs.

On prétend parfois que ces considérations sont purement théoriques et qu'il n'est pas possible de faire des économies substantielles sur les dépenses de l'Etat, celles-ci ne se prêtant plus qu'à une sorte d'« échenillage » symbolique.

Indépendamment des réformes qui s'imposent dans la structure de l'administration, on ne saurait raisonnablement prétendre qu'un accroissement annuel des dépenses improductives de plus de 600 milliards d'anciens francs corresponde, sur tous les plans, à une nécessité impérieuse.

On ne saurait raisonnablement prétendre non plus que les vices, les défauts, les faiblesses, les anomalies signalés dans plusieurs centaines de rapports des Commissions d'économies de la Cour des Comptes, du Parlement, de la Commission de vérifi-

cation des entreprises publiques, etc. aient disparu automatiquement avec l'avènement de la V^e République sans qu'elle ait eu le moins du monde à s'en préoccuper.

Mais il y a, en outre, certains comportements des pouvoirs publics qui portent la marque d'une politique peu cohérente dans sa définition ou insouciante dans sa conduite, qui mettant en jeu des sommes considérables, permettraient, s'ils étaient révisés, d'effectuer des économies substantielles susceptibles d'être reportées sur des tâches plus utiles économiquement parlant.

Nous en citerons quelques exemples à titre d'illustration.

A. — LE MANQUE DE COHÉRENCE DE LA POLITIQUE CONCERNANT L'ALGÉRIE ET LE SAHARA

Concernant deux points d'application essentiels de notre politique économique et sociale — qui sont l'Algérie et le Sahara — il semble que nous soyons en plein illogisme.

Les pouvoirs publics ont invité les Français à investir pour compléter l'effort qu'ils accomplissaient eux-mêmes dans ce domaine.

Des années durant, des capitaux importants ont été affectés à la réalisation de programmes arrêtés dans la perspective du maintien d'une présence française en Algérie — donc d'une sécurité des capitaux placés — ainsi que du développement d'une économie dont l'expansion serait profitable à la fois aux deux communautés.

A l'heure actuelle, il semble bien que les données politiques du problème, et par conséquent les perspectives d'avenir, se soient profondément modifiées.

Votre Commission des Finances n'a aucune compétence pour juger de la légitimité de cette évolution. Mais son rôle est d'apprécier si la politique économique et financière suivie en la circonstance a subi la même inflexion. Et cela a des répercussions profondes sur les dépenses à envisager.

Deux politiques peuvent en effet être logiquement poursuivies : ou bien la France reste et alors elle dépense ce qu'il faut en vue de cet objectif, ou bien la France se retire et alors ses dépenses, si elle est appelée à en faire encore, doivent l'être dans un tout autre esprit et à une tout autre échelle.

On peut certes entre ces deux formules extrêmes concevoir toute une gamme de solutions intermédiaires pour lesquelles des efforts financiers, à la mesure de chacune, s'harmoniseront avec elles.

Mais continuer à dépenser comme si aucun changement n'était intervenu, *avec un volume de dépenses comparable sinon accru et selon les mêmes points d'application*, ne saurait être considéré comme une conduite bien logique. C'est agir un peu comme un particulier qui bâtirait sciemment sur un sol plein d'incertitudes concernant la dévolution de sa propriété.

Le budget, dit-on souvent — et nul ne songerait à le contester — est l'image et l'instrument de la politique gouvernementale. Or dans ce domaine tout se passe comme s'il existait un divorce entre la ligne d'action politique et ses répercussions en matière économique et financière — ce budget étant dans ce domaine conçu sur la lancée initiale (plan de Constantine, Sahara, etc.) — comme si rien n'était changé.

B. — LE COUT DE L'OUTRE-MER

La France, fidèle à sa tradition de fraternité humaine, a certes le devoir d'aider les jeunes républiques qu'elle a conduites à l'indépendance et n'a nullement l'intention d'y faillir.

Encore faudrait-il que cette aide soit accordée en fonction d'un certain nombre de principes que nous allons énumérer :

1° *Quant à son volume.* — Une étude des Nations Unies parue récemment estimait qu'au cours des dernières années, deux nations, les Etats-Unis et la France, ont à elles deux assumé 90 % du montant des dépenses consenties mondialement en faveur des régions sous-développées.

Il n'est pas douteux qu'un tel effort de la part de la France dépasse de très loin ce que d'autres nations, dont les ressources ne sont pas inférieures aux siennes, effectuent dans le même domaine.

En raison du mécanisme comptable exposé ci-dessus, il est certain que cette politique s'opère au détriment de nos investissements, c'est-à-dire au détriment de l'avenir de notre jeunesse, de notre compétitivité dans le Marché commun et, par contre-coup, de la stabilité de la monnaie.

2° *Quant aux options à exercer.* — Au surplus, il ne manque pas en France de régions sous-développées. Dès lors entre diverses régions sous-développées dont certaines sont métropolitaines et dont

d'autres ne le sont pas, et qui les unes et les autres ont des besoins qui ne sont pas niables, sans accorder ni aux unes ni aux autres une priorité de principe, il y a pour le moins des options à exercer.

S'agissant de dépenses publiques et de masses qui atteignent plusieurs centaines de milliards d'anciens francs, le Parlement devrait pouvoir se prononcer clairement sur ces options.

3° *Quant à l'affectation des sommes transférées et au contrôle à exercer sur leur emploi.* — A une époque toute récente de son histoire, la France a reçu, à titre de dons et de prêts, une aide substantielle des Etats-Unis. Cette aide a grandement contribué à accélérer notre redressement et, à ce titre, la grande République américaine a droit à notre gratitude.

Mais on doit observer que, sur le plan technique, cette aide était assortie de conditions quant à son emploi ; nul n'y a vu à l'époque une atteinte à notre indépendance, mais une clause normale et usuelle d'un contrat. Il doit en être de même, mais en sens inverse, maintenant que, de bénéficiaire, notre pays est devenu donateur.

D'autre part, il ne suffit pas que ces sommes soient théoriquement affectées à des emplois hautement productifs — en l'occurrence le plus productif est sans aucun doute l'enseignement — encore faut-il que les affectations prévues soient effectivement respectées. Ceci exige un contrôle, non apparent, mais réel, afin de s'assurer qu'un effort de discipline indispensable sera effectivement accompli par les pouvoirs publics locaux.

Il y a là un point dont votre Commission des Finances pense qu'on devrait sérieusement se préoccuper.

C. — LES GASPILLAGES DU SECTEUR NATIONALISÉ

Votre Commission des Finances se doit de se faire une fois de plus l'écho des observations répétées de la Cour des Comptes concernant de multiples abus du secteur nationalisé et dont le plus coûteux pour les finances publiques réside dans le maintien, dans la plupart des entreprises du secteur nationalisé, d'un âge de la retraite qui est nettement plus bas que celui du secteur public ou du secteur privé.

A une époque où la vie humaine, grâce aux progrès de la médecine, s'est sensiblement allongée, il y a là une sorte de pri-

vilège qui est extrêmement coûteux, non pas pour l'Etat — car l'Etat n'est qu'une entité — mais pour l'ensemble des autres travailleurs qui, en pratique, font les frais de ces situations anormales.

Un pouvoir qui se dit fort s'honorerait en traitant sur un pied d'égalité tous les serviteurs de la collectivité nationale.

Mais il est aussi d'autres privilèges qui sont fort onéreux et qui consistent en certains avantages en nature parfois exorbitants, qui, n'étant pas le résultat d'un « don du ciel », sont en réalité soldés par ceux qui n'en bénéficient pas au même degré.

Comment s'étonner alors que ce qu'on appelle les charges sociales connexes des salaires atteignent et dépassent le double de ce qui existe dans le secteur privé, s'élevant parfois dans certains cas, pour certaines sociétés, au chiffre record de plus de 110 % ?

Là aussi une action extrêmement utile pourrait s'exercer.

D. — LE PROBLÈME DES SERVICES DES TÉLÉCOMMUNICATIONS, C'EST-A-DIRE ESSENTIELLEMENT DU TÉLÉPHONE

Il n'est pas douteux qu'il se pose en France un problème du téléphone.

C'est ainsi qu'il y a actuellement environ 130.000 demandes d'abonnements en instance et d'année en année, en dépit des efforts faits par l'Administration des Postes et Télécommunications pour raccorder les nouveaux abonnés, ce nombre ne diminue guère ; les candidats se renouvellent simplement. L'Administration elle-même d'ailleurs estime, non sans raison semble-t-il, que le nombre réel des candidats au téléphone est très sensiblement supérieur au chiffre officiel des demandes enregistrées. En effet dans de nombreuses localités, comme il est notoire que les demandes n'aboutissent pas, maints usagers en puissance renoncent à s'inscrire pour des demandes qu'ils savent vouées à l'échec.

Souvent les demandes mettent des mois, parfois même des années, jusqu'à trois ou quatre ans, pour aboutir.

Il est à peine besoin de souligner les graves répercussions qu'entraîne cette déficience du service public à l'égard du développement économique.

Au point de vue de la densité téléphonique, la France se classe seulement au 16^e rang dans le monde et, parmi les six pays du

Marché commun, elle occupe l'avant-dernière place. Au moment où s'ouvre une ère de compétition économique très serrée, il en résulte pour notre pays un handicap certain.

En bref, il s'agit là d'une situation hautement dommageable à laquelle il importe de porter remède.

*
* *

C'est en vue d'en analyser les causes et de les porter à votre connaissance que votre Rapporteur général a entrepris près de l'Administration des Postes et Télécommunications depuis deux ans et demi déjà une sorte de pré-enquête dont il vous a déjà entretenus lors de la discussion du budget de l'exercice 1960 (a) et du budget de l'exercice 1961 (b).

Il résulte de l'échange de vues auquel il a été procédé sur ce sujet au sein de votre Commission des Finances que les premiers résultats de cette enquête ne mettent en cause, à aucun titre, ni la compétence ni l'activité des agents des Télécommunications. Bien au contraire, votre Commission des Finances tient à saisir cette occasion pour rendre à ce personnel d'élite l'hommage qu'il mérite.

Il semble, au contraire, que par le choix de dispositifs ou de matériels mieux appropriés, par la diminution des sujétions techniques, les services puissent, avec les mêmes effectifs, faire face à un volume de trafic plus important — ce qui est une augmentation de la productivité — et mieux satisfaire par conséquent la clientèle en instance.

Votre Commission des Finances a estimé que des études devaient être effectuées dans ce domaine et a chargé un certain nombre de ses membres de lui apporter des informations sur ce point.

(a) Rapport n° 66 de 1959, page 259.

(b) Rapport n° 39 de 1960, page 223.

CHAPITRE V

LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES POUR L'ANNEE 1962 VUES DANS LE CADRE DU IV^e PLAN

Les prévisions gouvernementales concernant l'année 1962 sont exposées très brièvement et très sommairement dans deux documents annexes au projet de loi de finances, intitulés :

- « Rapport économique et financier » ;
- « Comptes prévisionnels de la Nation pour 1961 et principales hypothèses économiques pour 1962 ».

D'autre part, comme l'année 1962 se trouve être la première des quatre années du IV^e Plan de Modernisation et d'Equipe-ment qui, comme on le sait, couvrira les années 1962-63-64 et 65, les intentions gouvernementales sont éclairées par « l'exposé introductif au IV^e Plan », établi par le Commissariat au Plan et rendu public récemment.

La quasi-concomitance du dépôt du projet de loi de finances et de la publication des grandes lignes du IV^e Plan permet donc de rechercher et de saisir la pensée gouvernementale dans l'un et l'autre document (1)

A la lumière de ce rapprochement, nous allons nous poser trois questions :

1° Est-ce que le taux d'expansion prévu est à la mesure des besoins et des possibilités de la Nation ?

2° Est-ce que l'étiquette « social » que les pouvoirs publics attribuent au IV^e plan est en accord avec son contenu réel ?

3° Est-ce que les perspectives de 1962 inscrites dans le budget sont en harmonie avec celles de 1965 inscrites dans le Plan ?

(1) Nous reviendrons bien entendu d'une manière plus détaillée sur ce IV^e Plan lorsqu'il sera soumis au vote du Parlement.

Concernant les réponses aux deux premières questions, nous allons en tirer les éléments du tableau ci-dessous, dont tous les chiffres sont extraits des documents officiels.

Description schématique du IV^e Plan.

DESIGNATION 1	1961		1965 comparée à 1961 (en pourcentage de 1962). 4
	En milliards de NF. 2	En pourcentage du produit national. 3	
		%	%
<i>Ressources.</i>			
1. Production	274,7	89	+ 24
2. Services rendus par les fonctionnaires et divers.....	33,4	11	»
3. Total = Produit national.....	308,1	100	»
<i>Emplois.</i>			
4. Consommation privée.....	199,2	64,6	+ 23
5. Consommation des administrations..	46,5	15,1	+ 22
6. Investissements des ménages (essentiellement construction).....	9,1	2,9	+ 25
7. Investissements administratifs (publics)	7,4	2,4	+ 50
8. Investissements directement productifs (des entreprises).....	38,1	12,4	+ 28
9. Excédent des exportations sur les importations	3,6	1,2	+ 31
10. Accroissement des stocks.....	4,2	1,4	»
11. Total = Produit national.....	308,1	100,0	»

Sources : Colonne 2. — Lettre en date du 26 septembre 1961 du Ministère des Finances au Rapporteur général.

Colonne 3. — Calculée d'après la colonne 1.

Colonne 4. — « Exposé introductif » du IV^e Plan (p. 35).

I. — L'insuffisance du taux d'expansion prévu.

Le Gouvernement prévoit pour l'année 1962, comparée à 1961, un taux d'expansion de la production de 5,5 % ; pour les trois autres années du IV^e Plan, le taux d'expansion retenu est également de 5,5 %, soit, au total, pour quatre ans, 24 % (1).

A. — L'INSUFFISANCE DE CE TAUX

« L'audace du IV^e Plan se marque par le fait qu'il a pour objectif un taux de 24 % d'expansion en quatre ans, taux qui n'a jamais été pratiqué en France », telles sont les paroles que M. le Premier Ministre a prononcées le 17 octobre, en présence du Chef de l'Etat, dans son discours au Conseil supérieur du Plan.

Nos collègues se rendront compte sans peine que cette affirmation est erronée. En effet, s'ils veulent bien se reporter à la publication officielle intitulée « Comptes de la Nation 1960 » (2), qui récapitule les années antérieures, ils verront que, la production étant passée de 141,7 milliards de nouveaux francs en 1953 (3) à 177,1 milliards de nouveaux francs en 1957 (3), le taux d'expansion annuel pour cette période de quatre années a été de 5,7 % (4).

Il résulte alors de toute évidence que ce chiffre de 5,5 % retenu comme objectif de croissance annuel apparaît quelque peu étonné, puisqu'on a fait mieux dans le passé, et cela malgré tous les défauts, tous les vices de fonctionnement, tous les abus que la Commission des Finances de l'ancien Conseil de la République en particulier n'a jamais cessé de dénoncer.

Or, reportons-nous au « tableau de bord de l'économie », — nous voulons dire aux Comptes de la Nation. Si l'on examine les deux cadrans portant respectivement les inscriptions « pourcentage des dépenses publiques dans les ressources nationales » et « pourcentage des investissements productifs nets dans ces mêmes ressources », ce dernier poste constituant ce que nous avons appelé

(1) Il ne faut pas calculer $5,5 \% \times 4 = 22 \%$, ce serait une erreur ; mais $(1,055)^4 = 1,24$; en économie, en effet, les taux d'expansion annuels sont toujours calculés par rapport à l'année précédente. C'est dire qu'ils sont cumulatifs (comme des intérêts composés).

(2) Page 151.

(3) En francs constants, valeur 1956.

(4) Le calcul a déjà été fait précédemment.

« le fer de lance de l'expansion », on pourrait aussi bien dire « le principal moteur du progrès », on observe — cela résulte en quelque sorte des enclenchements des mécanismes de l'économie et nous avons expliqué pourquoi — que tout déplacement de l'aiguille « *dépenses publiques* » dans le sens de l'accroissement, entraîne, toutes choses égales d'ailleurs, un déplacement *triple* en pourcentage de l'aiguille « *investissements productifs nets* », dans le sens de la diminution (1).

C'est dire que tous les abus et les gaspillages dans la gestion des finances publiques ont un effet beaucoup plus nocif qu'on ne le croit communément et par conséquent que le taux de 5,7 % obtenu avant 1958 ne saurait être considéré comme un plafond.

B. — CALCUL DU MANQUE A GAGNER QU'ENTRAINERA POUR L'ÉCONOMIE LE CHOIX D'UN TAUX D'EXPANSION INSUFFISANT

Nous avons exposé dans notre rapport général pour l'exercice 1961, avec des chiffres qui recoupaient entièrement ceux que M. Giscard d'Estaing, Secrétaire d'Etat au Budget, avait, à titre personnel, déclaré être siens, dans une conférence magistrale faite devant une société scientifique, pourquoi il est possible techniquement, financièrement et politiquement de viser un taux annuel de 7 % (1).

Au surplus, une appréciation de bon sens consiste à dire que puisque la IV^e République, en dépit de tous ses vices, permettait de réaliser un taux de 5,7 %, non pas pour une année exceptionnelle, mais des années durant, il est raisonnable de viser sensiblement davantage maintenant.

Or, la différence entre les taux de 5,5 %, taux retenu, et 7 %, taux que nous estimons possible, aboutit dans les conséquences, au point de vue des résultats pratiques pour la Nation, à une différence littéralement énorme.

En effet, pour un même produit national de 308 milliards, point de départ en 1961 (3), un taux d'expansion de 5,5 % produit

(1) Nous l'avons exposé ci-dessus.

(2) Document parlementaire n° 39, p. 238 et suivantes.

(3) Prévision officielle du Service des Etudes économiques et financières du Ministère des Finances.

pendant les quatre années du Plan, comparativement à un taux d'expansion de 7 %, une différence de quelque 5.200 milliards d'anciens francs (1).

N'accordons pas aux chiffres la valeur de fétiches, mais seulement celle de guides pour la pensée et retenons seulement les ordres de grandeur. On peut alors dire que le choix d'un taux d'expansion trop étriqué constitue une erreur qui va coûter à la Nation, en quatre ans, non pas des dizaines de milliards, non pas des centaines de milliards, mais certainement plusieurs milliers de milliards d'anciens francs.

Cette observation n'est autre, sous une autre forme, que celle que nous avons formulée ci-dessus, selon laquelle l'expansion — d'une manière plus précise l'expansion de la production — constitue dans l'économie un moteur dont on ne soupçonne généralement pas l'extraordinaire puissance.

C. — LES ERREURS DE RAISONNEMENT QUI ONT CONDUIT LE GOUVERNEMENT A FAIRE CHOIX D'UN TAUX D'EXPANSION TROP RÉDUIT

Pourquoi le Gouvernement n'a-t-il pas retenu un taux d'expansion plus ambitieux que 5,5 % ?

Pour trois raisons, que nous allons citer textuellement en les puisant dans « l'exposé introductif du IV^e Plan » (2).

(1) Ci-dessous le calcul du manque à gagner, pour la Nation, dû au choix pour le IV^e Plan, d'un taux d'expansion trop étriqué.

ANNEE	Ce qui va se passer de 1962 à 1965, selon les prévisions du Gouvernement, c'est-à-dire avec un taux d'expansion de 5,5 %.	Ce qui devrait se passer de 1962 à 1965, avec un taux d'expansion de 7 %.	MANQUE à gagner.
	P. N. B. (en milliards de NF).	P. N. B. (en milliards de NF).	P. N. B. (en milliards de NF).
1961	308		
1962	308 + 5,5 % = 324,9	308 + 7 % = 329,6	4,7
1963	324,9 + 5,5 % = 342,8	329,6 + 7 % = 352,7	9,9
1964	342,8 + 5,5 % = 361,7	352,7 + 7 % = 377,4	15,7
1965	361,7 + 5,5 % = 381,6	377,4 + 7 % = 403,8	22,2
Total			52,5

(2) Page 9.

Première raison :

« *Le rythme de l'expansion est limité dans l'immédiat par l'étroitesse des disponibilités de main-d'œuvre* ». Ainsi s'exprime « l'exposé introductif ».

Autrement dit, c'est le « goulot d'étranglement de la main-d'œuvre » qui interdit expressément de retenir un taux plus élevé. Pour réfuter cette objection fallacieuse, citons trois séries de chiffres, relatifs, à dessein, à trois secteurs très différents de l'économie.

a) La population active agricole avoisine 5 millions de personnes ; or, aucun expert ne contestera qu'il est techniquement possible de produire toute la production agricole française avec 2.500.000 personnes, sinon moins. C'est même là un des plus graves problèmes de l'heure. Au surplus, dans les pays voisins, dont les terres ne sont pas meilleures que les nôtres, selon les chiffres des experts de l'O. E. C. E., la productivité agricole par homme est à peu près le double de ce qu'elle est en France.

Ceci ne signifie nullement que, par un coup de baguette magique, on pourrait réduire de moitié le nombre des agriculteurs ; mais si l'effort d'investissement — il s'agit des investissements productifs nets, c'est-à-dire en gros des usines neuves — était *plus grand dans les régions rurales*, cela permettrait, non pas de débaucher les paysans vers les agglomérations industrielles — ce qui n'est pas du tout notre pensée — mais de fournir sur place ou presque un travail valable aux jeunes ruraux, qui vont arriver à l'âge de 20 ans — ce qui dégonflerait, sans heurts, les excédents de population agricole.

b) Le nombre moyen d'heures de travail (moyenne nationale) employé pour construire un logement est de 2.300 heures d'ouvrier, alors que bien des firmes construisent d'excellents logements en 1.200 heures, voire même en 1.000 heures de travail. Ce qui signifie que sur les 370.000 ouvriers qui travaillent dans le bâtiment aux constructions neuves, il y en a, selon les normes techniques modernes, plutôt trop — beaucoup trop — que pas assez.

c) Le nombre des employés des services des Télécommunications dans l'Administration des P. et T. est en France de

97.003 unités ; en Suède, pour un travail tout à fait comparable (1) il y en a 33.132, soit presque trois fois moins.

Il convient d'en rechercher la raison. Le Ministre des Postes et des Télécommunications en collaboration avec le Sénat s'en préoccupe. Il est vraisemblable que des études effectuées résultera la possibilité de satisfaire, avec le même nombre d'unités, à une tâche plus importante et d'augmenter ainsi le volume de la « *production de services* », qui est l'un des facteurs intervenant dans le taux d'expansion.

En bref, dans de nombreux compartiments de la vie économique, le soi-disant goulot de la main-d'œuvre est bien souvent le résultat d'une mauvaise organisation, héritage le plus souvent d'un passé qui n'est pas exempt de routine, et qui n'existe que parce que tout est cristallisé et qu'on ne parle plus des réformes de structure qu'on considèrerait, il y a peu de temps encore, comme une urgente nécessité.

Dès lors, au lieu de dire « on ne peut pas accélérer la machine économique parce qu'on manque de main-d'œuvre », il serait plus exact et plus raisonnable de dire : « on va peu à peu, progressivement mais fermement, avec toutes les précautions sociales qui s'imposent, c'est-à-dire, en gros, en respectant les situations acquises, fussent-elles dommageables pour la collectivité, mais en interdisant énergiquement qu'elles ne s'étendent à de nouvelles parties prenantes, réformer les mécanismes improductifs ou insuffisamment productifs. Ceci au moins pour l'avenir. De cette manière l'apport de main-d'œuvre que constituent les générations nouvelles sera appliqué à des tâches utiles ».

Est-il besoin de préciser que, conformément à la tradition constante de votre Commission des Finances, si votre Rapporteur

(1) L'importance d'un réseau téléphonique peut s'apprécier en première analyse par le nombre des abonnés ; il y en a en Suède 3 % *de plus* qu'en France. Allant plus loin, on peut compter le nombre de postes — il s'agit des postes entretenus par l'Etat à l'exclusion de ceux dont l'Etat n'assure pas le fonctionnement — car certains abonnés ont plusieurs postes ; on trouve alors qu'il y en a en Suède 1 % de moins qu'en France. Allant encore plus loin, on doit aussi prendre en considération le volume du trafic ; or, on sait qu'il y a trois manières de décompter le trafic : 1° suivant le nombre brut des conversations ; 2° en tenant compte de la durée (par unités de 3 minutes) ; 3° en tenant compte de la durée et de la distance (on sait que les communications interurbaines comptent pour plusieurs « unités » en fonction de la distance). Or, si on compare le trafic suédois au trafic français, on trouve qu'il lui est supérieur de 48 % selon la première manière, de 42 % selon la seconde et de 21 % selon la troisième. Lorsque nous disons « le travail apparaît comparable », notre estimation est donc très prudente.

général cite ces quelques exemples, ce n'est nullement dans une intention de critique stérile, mais uniquement dans le dessein d'éclairer sa pensée.

*
* *

Deuxième raison :

« Le rythme de l'expansion est limité (dans l'immédiat par l'étroitesse des disponibilités de main-d'œuvre) (1) et plus durablement par les exigences de l'équilibre général. La croissance elle-même ne peut dépasser un certain rythme sans mettre en péril l'équilibre des paiements extérieurs, tant par l'effet de quantité dû au supplément d'importations nécessaires que par l'effet de prix résultant presque inévitablement d'une marche trop tendue de l'économie » (2).

Ainsi la thèse officielle est qu'on ne peut pas accélérer davantage la croissance parce qu'il en résulterait un déséquilibre de la balance des paiements.

Examinons cet argument. Cela consiste à dire, pour prendre un exemple (3) : « nous ne pouvons pas produire davantage d'acier, parce que nous importons notre coke ; or, à partir d'un certain seuil, pour chaque tonne d'acier supplémentaire, le prix du coke importé est supérieur à la valeur de l'acier produit, donc le pays y perd ». Il est facile de voir qu'une telle argumentation ne résiste pas à l'examen. En effet, si on analyse le prix de revient de l'acier, on trouve essentiellement les postes ci-après :

1. Coke (importé).
2. Minerai de fer (national).
3. Salaires (nationaux).
4. Amortissement de l'outillage (national).
5. Intérêt du capital investi (national).

—
6. Total = prix de revient de l'acier.

Or, comme un principe de philosophie élémentaire veut que la partie soit nécessairement plus petite que le tout, il est clair que le poste 1 : élément importé, ne peut être supérieur au tout qui comprend et les éléments importés et les éléments nationaux. A titre d'exemple et d'ordre de grandeur, disons qu'une tonne d'acier

(1) C'est l'objet du paragraphe précédent.

(2) Exposé introductif du IV^e Plan (pages 9 et 10).

(3) Cet exemple n'est pas théorique ; ceci a été écrit par une haute personnalité du régime.

Ainsi, il y a déséquilibre du compte des paiements courants en devises (1) lorsqu'une nation consomme plus qu'elle ne produit.

On voit donc que la balance des devises (cadran n° 3) s'améliore — toutes choses égales d'ailleurs — quand l'aiguille du cadran n° 1 monte, autrement dit lorsque la production augmente.

En d'autres termes, il apparaît que la mécanique économique fonctionne *exactement à l'inverse de ce qui est exposé dans le rapport introductif du Plan.*

*
* *

Troisième raison :

« *Le rythme de l'expansion est limité... par l'effet de prix résultant presque inévitablement d'une marche trop tendue de l'économie.* » (2)

En termes clairs, cela veut dire que si on accroît la production, cela fait augmenter les prix.

Reportons-nous au dessin qui constitue ce qu'on appelle un « modèle » économique. Les prix de la vie quotidienne se forment sur le marché des biens de consommation (représenté en bas du dessin) et ceci selon la loi de l'offre et de la demande. La formation des prix résulte donc de l'équilibre d'une sorte de mécanisme de balance, comme il est indiqué par le tableau ci-dessous (illustré par les chiffres de 1961 exprimés en milliards de nouveaux francs).

Plateau de la demande.	Plateau de l'offre.
Exprimée par les sommes consacrées aux achats par :	Exprimée par les marchandises offertes à l'achat par :
a) Les ménages..... 175,7 b) Les administrations..... 12,6	a) La production..... 192,2 b) + Les importations.... + 27,5 c) — Les exportations.... — 31,4
188,3	188,3

On voit que si le pouvoir d'achat des ménages ou des administrations augmente nominalement, sans que le volume des marchandises (3) offertes augmente, l'égalité arithmétique des deux montants, qui est une nécessité, exige que les prix augmentent. En d'autres termes, le Commissariat au Plan, interprète de la pensée

(1) Dans tout cet exposé, il s'agit, bien entendu, de la balance des paiements *courants* ; les mouvements de capitaux en devises sont tout à fait en dehors du sujet.

(2) Exposé introductif au IV^e Plan, page 10.

(3) Nous entendons, par cette expression condensée, l'ensemble des biens et services de toute espèce.

gouvernementale, écrit en substance : « Si le volume des marchandises produites augmente, les prix nécessairement augmentent ». Or, l'étude réfléchie des mécanismes économiques conduit à penser que ce n'est pas exact ; la vérité se rapprocherait même de l'affirmation contraire, sans la rejoindre tout à fait. Le démontage du mécanisme économique auquel, grâce aux Comptes de la Nation, nous venons de procéder, montre que la hausse des prix est due à l'*excédent* du pouvoir d'achat par rapport à l'offre de marchandises.

*
* *

Ainsi, en résumé, des trois raisons avancées par le Gouvernement pour expliquer pourquoi il serait impossible ou dangereux de retenir un taux d'expansion supérieur à 5,5 %, aucune ne semble résister à un examen sérieux, conduit à l'aide de cet instrument de mesure, de gestion, de contrôle et de prévision que constituent les comptes économiques.

Mais le même instrument de mesure nous apprend que ces erreurs techniques vont, comme nous l'avons calculé ci-dessus, au cours des quatre années du IV^e Plan, coûter des milliers de milliards d'anciens francs à la Nation.

Et, ce qu'il y a de plus grave, c'est qu'il semble bien que les décisions relatives au plan d'équipement aient été prises *in abstracto*, d'une manière tout à fait indépendante, en dehors d'un examen suffisant des charges que fera peser sur le plateau de la demande, dans le mécanisme des échanges sur le marché intérieur, à la fois : le supplément de 12 % des dépenses improductives du budget de 1962, celles que viendront y ajouter, par la suite, les lois de finances rectificatives qui interviennent en cours d'exercice, les répercussions financières des mouvements sociaux dont les effets n'ont pas été prévus dans le budget initial, et l'influence de ces dernières sur la revalorisation des salaires dans le secteur nationalisé et le secteur privé, ainsi que bien d'autres causes imprévisibles encore pour l'instant.

Et la timidité des efforts entrepris pour stimuler la production risque fort de se répercuter sur la poursuite du mouvement de dégradation de la monnaie.

II. — Une répartition inadéquate des ressources nationales : un plan inexactement présenté comme social.

Ainsi, nous avons vu que par suite de ce que nous croyons être, au départ, une erreur de jugement, le « gâteau national » sera fatalement trop petit. Est-ce que, au moins, il sera réparti selon l'optimum économique et selon l'équité sociale ?

« Il faut que le IV^e Plan, par ses *investissements sociaux*, marque une page nouvelle dans l'évolution sociale française » : tels sont les termes que M. le Premier Ministre a employés dans son discours de présentation du IV^e Plan au Conseil supérieur du Plan.

Et l'exposé introductif précise (1) :

On peut penser en effet que la société de consommation que préfigurent certains aspects de la vie américaine et qui a trouvé aux Etats-Unis ses critiques les plus pénétrants, se tourne à la longue vers des satisfactions futiles, elles-mêmes génératrices de malaise. Sans doute vaudrait-il mieux mettre l'abondance progressive qui s'annonce au service d'une idée moins partielle de l'homme.

Ainsi, en résumé, selon l'expression d'un commentateur officieux, « la France ne veut pas de la civilisation du gadget » ; l'idée essentielle du IV^e Plan, quant à la répartition des ressources, est de donner une place privilégiée aux équipements collectifs « sociaux » : hôpitaux, écoles, urbanisme, etc.

Telles sont les conditions dans lesquelles se présente, selon les déclarations officielles, le IV^e Plan et, sans aucun doute, nul ne saurait que souscrire sans réserve à ces objectifs.

Si nous passons à l'examen des chiffres, une lecture superficielle des documents gouvernementaux laisse supposer qu'effectivement l'aspect social du problème tient une place de choix dans les perspectives pour les années à venir. On lit en effet (2) :

	Accroissement de 1961 à 1965
— investissements économiques.....	+ 28 %
— investissements sociaux :	
— logements	+ 25 %
— <i>équipements collectifs</i>	+ 50 %
— consommation des administrations.....	+ 22 %
— consommation des particuliers.....	+ 23 %

(1) Page 9.

(2) Exposé introductif au IV^e Plan, page 35.

tous ces pourcentages devant, pour prendre leur pleine signification, être rapportés au taux moyen d'expansion de 24 % en quatre ans, qui est celui de la production.

Néanmoins, puisque nous disposons d'un « tableau de bord », interrogeons-le pour voir si ses indications, lues attentivement, concordent avec ces déclarations de principe.

Nous avons vu que les ressources nationales annuelles peuvent se comparer à une sorte de « gâteau national » et nous avons même choisi à dessein une représentation graphique qui évoque cette notion. Nous voyons alors que la plus grosse part du « gâteau » — et de très loin — est constituée par la consommation privée qui absorbe à elle seule à peu près les deux tiers des ressources nationales. Quant aux « équipements collectifs sociaux », pour reprendre l'expression, ils constituent une fraction, une *petite* fraction, de cet autre morceau du « gâteau national » qui, sur la deuxième figure du chapitre premier de la présente partie, porte l'inscription Investissements.

Pour un examen plus précis, reportons-nous au tableau qui contient l'analyse du produit national pour l'année 1961. Nous voyons (ligne 4) que les investissements administratifs, publics, représentent 2,4 % des ressources nationales. Mais à l'intérieur de ce poste, tout n'est pas « social » ; selon les chiffres communiqués à votre Rapporteur général par le Commissariat au Plan, ce poste peut se diviser en deux parties :

a) Investissements publics « sociaux » (hôpitaux, écoles, urbanisme, etc.) un peu moins de la moitié, soit en chiffres ronds..... 1,2 p. 100

b) Les investissements publics économiques (ports, canaux, routes, etc.) un peu plus de la moitié, soit environ..... 1,2 —

Dès lors, si nous reprenons les chiffres, en les concentrant, nous voyons que sur 100 francs de ressources nationales l'emploi est le suivant :

a) Consommation privée.....	64,6 francs
b) Investissements publics que le IV ^e plan appelle « sociaux » et qu'il est envisagé d'accroître de 50 %.....	1,2 —
c) Tout le reste (consommation publique, investissements publics de caractère économique, construction de logements, investissements productifs effectués par les entreprises, etc.).....	34,2 —
Total	100,0 francs.

Ainsi ce que l'on va faire croître de 50 %, sous l'étiquette « social », c'est un compartiment extrêmement réduit puisqu'il ne dépasse pas 1,2 franc sur 100 francs.

Dans les communiqués officiels, on a vu s'étaler complaisamment ce chiffre de 50 % ; or, faire croître de 50 % quelque chose qui est socialement intéressant, c'est bien, mais si ce quelque chose est très réduit, force est bien d'observer que « 50 % de pas grand-chose », cela ne saurait aller très loin, et ne semble pas suffisant en tout cas pour qu'on puisse prétendre qu'on « marque une page nouvelle dans l'évolution sociale française ».

D'autre part — et surtout — ce maigre poste des Comptes économiques n'est pas le seul à contenir du « social » ; il y en a également dans le poste qui est intitulé « consommation privée ».

Pour citer quelques exemples concrets : les dépenses de nourriture des vieillards qui s'éteignent tristement avec quelques milliers de francs par mois, les dépenses d'habillement des familles nombreuses, les dépenses médicales et pharmaceutiques en excédent des remboursements de la Sécurité sociale, que les salariés payés au S. M. I. G. hésitent à consentir faute d'argent. En un mot, le poste « consommation privée 64,6 francs » contient les dépenses les plus essentielles et les plus vitales de la fraction la plus déshéritée de la population.

Or, ce poste — 64,6 francs — comparé à celui que l'on fait grossir — 1,2 franc — est *plus de 50 fois plus important*.

En résumé, dans les comptes de la Nation, le « social » est inscrit non pas en un seul endroit, mais en deux endroits (1) dont l'un est plus de 50 fois plus important que l'autre. Dans l'exposé introductif du IV^e Plan, les projets à objectif social dont il est parlé avec complaisance se rapportent uniquement au plus faible de ces deux postes ; de l'autre, qui appellerait cependant de profondes réformes sociales, portant tant sur son volume global que sur sa répartition, il n'est nullement question. Ainsi l'action envisagée paraît devoir porter uniquement sur ce qu'on peut appeler « la paille », alors que concernant « la poutre », rien ne permet de penser que l'on s'en préoccupe.

(1) Le « social » est même inscrit en trois endroits, car qu'y a-t-il de plus « social » que le logement dont on connaît les déficiences et sur lequel « l'exposé introductif » du IV^e Plan est étrangement réservé. Nous reviendrons sur ce problème lorsque le IV^e Plan sera soumis au Parlement.

A cet égard, deux observations méritent encore d'être faites :

a) Alors que dans la fonction publique le barème théorique des rémunérations s'échelonne seulement de 1 à 8,4, en pratique de 30.000 à 250.000 anciens francs par mois, une étude récente du Ministère des Finances (1) montre que, pour l'ensemble de la population, les revenus s'échelonnent de 1 à 1.000, en gros de 6.000 à 6 millions d'anciens francs par mois.

b) Alors que depuis trois ans le niveau de vie moyen de la population a pratiquement stagné, comme on l'a vu, par contre les plus-values boursières, source essentielle de revenu des banques d'affaires, ont crû de 72 %. Ceci toutes corrections faites, c'est-à-dire en tenant compte de l'élévation des prix (2).

Or, tout ceci se trouve dans le poste a) : Consommation privée. On peut donc se demander, à défaut de changements profonds, ce que ce plan peut apporter de réellement tangible qui lui mérite son qualificatif de « social ».

III. — Des projets pour 1962 qui apparaissent en désaccord avec les perspectives retenues pour 1965.

Ainsi, nous avons vu que concernant le « social », les projets annoncés comme but à atteindre à l'échéance de quatre ans sont quelque peu symboliques. Cependant, nous sommes en présence de deux documents : l'un d'eux, le « Plan », au moins dans ses grandes lignes, qui n'a juridiquement que la valeur d'une déclaration d'intention, et l'autre le projet de budget de 1962, qui est destiné, dans quelques semaines, à prendre un caractère exécutoire.

Est-ce que, d'une manière plus générale, la direction qui nous est soumise pour la première année du parcours est bien dans la ligne de celle qui correspond à la fin du chemin, au terme des quatre années du Plan ? Autrement dit, est-ce que les actes les plus immédiats du Gouvernement s'annoncent comme étant en accord avec ses déclarations ?

(1) Rapport général de la Commission d'Etudes fiscales.

(2) Voir ci-dessus.

Comme toujours, cherchons la réponse dans les chiffres. Les voici :

Le budget de 1962 dans le cadre du IV^e Plan.

NATURE des dépenses budgétaires.	1961	1962	VARIATION en valeur.	VARIATION en pourcentage.	VARIATION EN VOLUME (compte tenu d'une hausse des prix de 3 %).	
					VARIATION inscrite au budget.	VARIATION prévue par le IV ^e Plan.
	1	2	3	4	5	6
	(En millions de nouveaux francs.)			%	%	%
I. — Opérations à caractère définitif :						
— dépenses civiles ordinaires.	37.866	43.875	+ 6.009	+ 15,9	+ 12,5	»
— Autres dépenses	37.577	39.600	+ 2.023	+ 5,4	+ 2,3	»
Total.....	75.443	83.475	+ 8.032	+ 10,6	+ 7,4	+ 5,1
II. — Opérations à caractère temporaire.	7.620	6.907	— 713	— 9,4	»	»
Total général..	83.063	90.382	+ 7.319	+ 8,8	»	»

Nous voyons (colonne 4) qu'en 1962, les dépenses publiques à caractère définitif, comparées à 1961, vont augmenter de 10,6 % dans l'ensemble, et à l'intérieur de cette masse, les dépenses civiles vont s'accroître plus encore, soit de 15,9 %. Néanmoins, on doit observer que ces pourcentages doivent être corrigés pour tenir compte de la hausse attendue des prix qui est de 3 % ; de sorte que, *en volume*, le budget de 1962 accuse, par rapport à 1961, pour les dépenses civiles un accroissement de 12,5 % (1) et pour l'ensemble des dépenses à caractère définitif un accroissement de 7,4 %.

Ces accroissements sont-ils conformes aux prévisions du IV^e Plan ? Il semble bien qu'ils soient sensiblement plus élevés. En effet, nous avons vu que le IV^e Plan prévoit pour les dépenses de consommation des administrations un accroissement de 22 % en quatre ans, soit 5,1 % par an (2).

Or, les dépenses civiles ordinaires, qui constituent dans une très large mesure les frais généraux de l'Etat, croissent plus de deux fois plus vite que prévu (12,5 % contre 5,1 %).

(1) On ne doit pas calculer $15,7 \% - 3 \% = 12,7 \%$ mais $1,157 : 1,03 = 1,125$.

(2) On ne doit pas calculer $22 : 4 = 5,5$ mais racine quatrième de $1,22 = 1,051$.

Certes, pour porter un jugement fondé sur ce sujet, il serait nécessaire de ventiler à l'intérieur des dépenses civiles les dépenses de transfert et les dépenses de consommation ; il est toutefois permis de se demander, dès la première année du Plan, si la part des ressources nationales consommées par l'Etat, n'est pas sensiblement supérieure aux prévisions, ce qui, avant même qu'il ne soit définitivement arrêté, compromettrait l'exécution du IV^e Plan.

CONCLUSION

Au moment où se discute le budget de 1962, quel tableau offre au regard, sur le plan économique et financier, l'année qui s'achève ?

Si l'on se réfère aux déclarations gouvernementales, que ce soient celles qui ont été faites à la tribune de l'Assemblée Nationale lors de la reprise des travaux parlementaires, ou, par la suite, à l'occasion de la discussion budgétaire, nous n'avons dans tous les domaines que des succès à enregistrer : nos échanges commerciaux sont désormais équilibrés ; notre balance des comptes est redevenue régulièrement excédentaire ; nous avons remboursé tous nos emprunts à court et moyen terme et nous conservons au surplus par devers nous une réserve importante de devises ; la durée moyenne du travail a augmenté et le plein emploi de la main-d'œuvre est assuré ; la production industrielle atteint des chiffres records par rapport à l'an passé et l'activité économique se développe au rythme favorable que les Pouvoirs publics lui avaient assigné ; l'effort d'investissement se poursuit — bref, la situation de notre pays s'est redressée dans des conditions tellement satisfaisantes qu'à l'heure actuelle, pour reprendre les paroles du Premier Ministre : « Nous pouvons dire que la France se trouve économiquement, du point de vue de l'expansion, dans le peloton de tête du monde occidental ».

Succédant à la période d'austérité sévère que nous avons connue à la fin de 1958 et durant l'année 1959, les progrès, dont on a fait ainsi l'inventaire, devraient sans nul doute correspondre à une amélioration des conditions de vie des Français, dont la population devrait se montrer d'autant plus satisfaite.

Or depuis le début de l'année, nous avons assisté au contraire aux vagues successives et croissantes d'un mécontentement à peu près généralisé, qu'il s'agisse notamment des enseignants et des diverses autres catégories de fonctionnaires, des cheminots et des autres collaborateurs du secteur nationalisé, des agriculteurs, des salariés du secteur privé, sans compter les vieux et les économiquement faibles qui, eux, souffrent dans l'isolement et le silence, car ils ne peuvent se livrer à des démonstrations spectaculaires, comme les autres catégories de travailleurs organisés.

En présence d'un mouvement d'une telle ampleur, témoignant pour le moins d'une divergence d'appréciation profonde sur la valeur et le succès de la politique économique et sociale actuelle entre ceux qui la mettent en œuvre et ceux à qui elle est destinée, on a, semble-t-il, le devoir de se pencher sur la question, pour s'efforcer d'en découvrir les raisons et, s'il se peut, d'y apporter le remède approprié.

Certes, il n'est pas douteux que depuis 1958 le Gouvernement a déployé de grands efforts pour l'assainissement de notre situation financière, et on ne saurait raisonnablement contester que, dans le domaine des finances extérieures en particulier, le résultat de ces efforts soit brillant.

Au lieu d'une hémorragie continue de devises au bout de laquelle se profilait le spectre de la faillite, avec la menace dans les dernières années de la IV^e République d'une asphyxie de notre activité économique faute de pouvoir désormais payer les approvisionnements les plus indispensables au fonctionnement de nos entreprises industrielles, l'équilibre de notre balance commerciale a été effectivement rétabli, et le solde désormais positif de notre balance des paiements a permis le remboursement de toute notre dette à court terme, ramenant ainsi à 850 milliards d'anciens francs seulement le total des sommes que nous devons rembourser au cours des cinq prochaines années, tout en laissant encore à notre disposition une réserve de devises s'élevant à près de 600 milliards.

C'est d'ailleurs sur ces critères externes et non sur les conditions de vie des Français que les pays étrangers, dont on signale parfois qu'ils sont émerveillés de ce renversement de situation, jugent essentiellement notre redressement.

En ce qui concerne la situation de l'emploi, l'évolution de l'activité économique, la croissance continue de notre production et nombre d'autres points encore, on ne peut nier non plus que les déclarations gouvernementales soient dans l'ensemble exactes, car elles correspondent à des chiffres, des courbes, des tableaux, des statistiques dont l'exactitude ne saurait être contestée. Et l'on comprend fort bien que ceux-ci soient un sujet de satisfaction pour nos dirigeants et les techniciens qui inspirent leurs actes, puisque, ne prenant pas conscience des réalités humaines que les chiffres ne peuvent saisir, ils se trouvent confinés dans le domaine de l'abstrait.

Mais les satisfactions que peut procurer à l'esprit la contemplation d'un état de choses défini par des chiffres, des courbes et des statistiques, quelque brillants que soient ces derniers, ne sau-

raient répondre pleinement à l'attente des diverses couches de la Nation vivante. L'optique dans laquelle les réalités de l'existence l'obligent à se placer, avant de philosopher, est une optique quelque peu différente et beaucoup plus terre à terre. C'est celle qui correspond à la satisfaction des besoins et, s'il se peut, des désirs de toute nature qu'implique ou que fait naître la vie en société organisée.

Aussi, ce à quoi elle est plus directement sensible, c'est à une amélioration réelle et continue de ses conditions d'existence par une répartition équitable des fruits du progrès économique. Et la nature humaine est ainsi faite que, pour apprécier tant cette amélioration que l'équité dans la répartition, chacun se réfère aux termes de comparaison que lui fournissent à la fois un passé encore récent et la situation de ceux qui constituent son entourage.

C'est ainsi que, sans se préoccuper autrement des évaluations de caractère statistique ou globaliste et des autres considérations qui peuvent réjouir techniciens et gouvernants, chacun compare les progrès enregistrés dans l'importance ou la nature de ses avantages immédiats avec ce qu'ils étaient au temps du régime défunt, comme il compare ces derniers avantages à ceux dont peut jouir son voisin.

Or, les chiffres conduisent bien à cette conclusion que, sous ce double aspect, la comparaison n'est pas favorable à la V^e République.

Dans les dernières années de la IV^e République, en effet, la production industrielle — qui, à l'inverse de la production agricole, offre des ressources dont la consommation individuelle ne connaît pratiquement pas de limite — croissait au rythme moyen de 10,1 % par an, tandis que, sous la V^e République, compte tenu d'un arrêt brutal en 1958, la reprise de l'expansion industrielle s'est effectuée à un rythme qui n'est encore, en moyenne, que la moitié. Et encore faut-il noter que sur cette moitié est prélevée une partie servant à équilibrer la balance des comptes, cependant que l'expansion démographique vient encore diminuer la part de chacun.

Mais les chiffres montrent encore que la portion laissée à l'ensemble des Français de cette sorte de « gâteau national », qui grossit à un rythme bien plus ralenti qu'autrefois, se trouve de surcroît encore plus inégalement répartie qu'auparavant — et cela est tellement visible, même de l'extérieur, que dans un de ses derniers rapports l'Organisation européenne de coordination économique l'a longuement souligné.

On s'explique alors facilement et, quels que soient les beaux raisonnements que l'on fasse sur notre redressement, les poussées revendicatives que l'on constate depuis quelques mois, d'une manière quasi ininterrompue, de tous côtés et dont l'objectif essentiel vise à la fois à la *revalorisation* des situations et à la correction des *disparités* existantes entre les diverses catégories sociales de la Nation.

Les mouvements récents, et notamment le mouvement paysan, le montrent d'une manière tout à fait caractéristique.

Certes, les gouvernants, soit qu'ils prennent conscience de l'anomalie de cette situation, soit qu'ils succombent à la violence de certaines de ces poussées revendicatives finissent par accéder plus ou moins tardivement à ces demandes. Ils cèdent en distribuant aux intéressés, pour améliorer leur sort, du pouvoir d'achat supplémentaire — ce qui revient à leur promettre une plus large part du « gâteau national ». Mais comme dans le même temps ils ne prennent généralement en contrepartie aucune des mesures indispensables pour augmenter d'une manière suffisante — et au moins à concurrence des promesses faites — le volume de ce « gâteau », lorsque la population vient au partage, chacun ne peut obtenir qu'un peu moins que ce sur quoi les francs dont il disposait lui permettaient de compter. Et comme la monnaie est l'instrument de mesure et l'intermédiaire dans ce partage, l'amputation des parts de chacun s'effectue par le mécanisme de l'augmentation des prix, c'est-à-dire de l'avalissement de l'instrument qui sert à les mesurer.

Alors, en présence de cette situation, le mécontentement se ravive, et le cycle recommence, comme l'année 1960, le premier et maintenant le second semestre de 1961 viennent de le démontrer. Et c'est ainsi, en ce qui concerne l'évolution de la situation intérieure, que s'amorce et commence à défiler devant nous, encore au ralenti il est vrai — c'est-à-dire au rythme près — le même film que celui auquel nous avons assisté dans les périodes d'inflation aiguë du passé.

*
* *

Ce qui est essentiellement en cause, et plus que jamais à l'heure présente, c'est donc le problème des salaires et des prix.

Pénétrons alors dans le domaine des lois économiques et des chiffres et voyons quels enseignements nous devons en tirer.

Les rémunérations, au sens le plus large du terme, correspondent aux dépenses budgétaires — qui, toutes, se résolvent finalement en salaires ou revenus — mais elles dépendent aussi de la masse globale des budgets du secteur industriel de l'Etat, du volume des prestations de la Sécurité sociale et des rémunérations distribuées par le secteur privé, toutes choses que n'appréhende pas le budget.

Quant aux prix, ils dépendent essentiellement du volume des produits mis sur le marché de l'offre pour honorer la demande, c'est-à-dire essentiellement de l'activité économique du pays.

Or, au cours de l'année 1961, tandis qu'au départ le gonflement continu des budgets de l'Etat correspondait déjà à la distribution de 560 milliards d'anciens francs de pouvoir d'achat supplémentaire, des lois de finances votées en cours d'exercice ont porté cette somme à plus de 800 milliards. Le secteur nationalisé et la Sécurité sociale, de leur côté, y ont ajouté un supplément de quelque 650 milliards et le secteur privé de 740 milliards.

Tout cela représente une augmentation, d'une année sur l'autre, de l'ordre de 9 à 10 %, alors qu'il semble acquis maintenant que le développement de la production n'atteindra même pas le chiffre de 5 %, car, malgré les déclarations gouvernementales, malgré les assurances optimistes prodiguées tout le long de l'année, une fois de plus, hélas ! les réserves et les appréhensions du Sénat se sont trouvées fondées.

Comment pourrait-on, dans ces conditions, ne pas enregistrer une violente poussée sur les prix, qui n'est autre, sur le plan intérieur, que la traduction de l'effritement de la monnaie ?

Au départ, dans ses prévisions budgétaires, le Gouvernement pensait pouvoir contenir cette détérioration du franc dans la limite de 1,5 % ; à la fin de l'année, il se trouve obligé de reviser sa position et de faire état, dans ses comptes, d'une détérioration s'élevant au double, soit 3 %. Mais cette évaluation apparaît encore modeste, si l'on observe que toutes les mesures intervenues en 1961 sont loin d'avoir épuisé leurs effets.

Il faut donc éviter à tout prix que ce processus se développe encore, car ce serait dans l'immédiat, sur le plan des finances intérieures, une dégradation encore un peu plus marquée de la monnaie, avec évidemment son cortège habituel de dommages et de troubles économiques et sociaux, mais ce serait également, à terme, des menaces sérieuses pour le franc sur les places étrangères. En effet, l'élévation de nos coûts de production renverserait inévitablement,

un jour, les termes de notre balance commerciale, entraînant alors un reflux des devises vers l'étranger, et une fois nos réserves épuisées, la parité du franc avec les monnaies étrangères devrait être à nouveau révisée.

Or, le budget de 1962, loin de nous donner confiance, n'est pas sans nous donner de sérieuses inquiétudes, plus encore, pour dire toute notre pensée, que le budget de 1961, à propos duquel, il y a un an, nous avons émis des craintes qui se sont, par la suite, révélées fondées.

Faisant en effet état, exactement comme il y a un an à la même époque, d'un accroissement de la production de 5,5 %, en application des dispositions du nouveau plan de quatre ans autour duquel on a fait une grande publicité, nos dirigeants prennent encore leur parti, tout comme l'an dernier, d'un nouveau glissement de 1,5 % de la monnaie.

On comprendrait à la rigueur que l'on se résignât une fois encore à cette pénible extrémité si elle avait pour objet de résorber définitivement les séquelles de l'année précédente et que, pour l'avenir, on soit résolument décidé à l'action, afin de stopper sur ce nouveau palier le mouvement de dévalorisation continu qui, depuis 1958, a fait perdre près de 14 % de sa valeur au franc.

Mais, au premier coup d'œil, on peut légitimement redouter qu'il n'en soit rien. Se gonflant au chiffre de 9.000 milliards d'anciens francs, le budget de 1962 marque, en effet, une augmentation nouvelle de plus de 700 milliards sur l'année dernière et, fait plus grave encore, dans cette augmentation, on relève pour plus de 630 milliards de dépenses improductives ; si bien que, déjà au départ, il correspond à une augmentation de plus de 10 % du pouvoir d'achat distribué, alors que s'établit à 5,5 % seulement l'augmentation de la production escomptée, et que ce supplément, compte tenu de la partie exportée et de la partie consacrée aux investissements et à l'armement, sera loin d'être commercialisé en totalité.

Comment alors ne pas craindre que le budget de 1962, tout comme celui de 1961, soit un budget inflationniste, dont les effets nocifs pour la monnaie viendront s'ajouter à ceux que nous avons déjà enregistrés, entraînant au surplus de nouvelles poussées revendicatives au cours de la prochaine année !

Et si, de plus, l'on considère que les lois de finances rectificatives qui interviennent en cours d'année augmentent toujours de façon sensible le chiffre des dépenses improductives (plus de 200

milliards d'anciens francs, avons-nous dit en 1961), comment ne pas faire les plus expresses réserves sur la politique suivie et ne pas nourrir d'appréhension sur le développement du processus de dégradation de la monnaie — et partant, du climat social — au cours de la prochaine année ?

*
* *

Tandis que nous faisons ces raisonnements que, depuis des années, l'expérience, hélas ! a toujours confirmés, les pouvoirs publics semblent s'obstiner dans des conceptions surannées, et tandis que la vie dépend uniquement de l'économique, ils persistent à prendre plus que de raison comme guide et objet de leurs actes des considérations de caractère essentiellement financier.

C'est ainsi qu'ils se réjouissent d'une entrée continue des devises, sans s'arrêter suffisamment aux conditions de vie intérieure du pays — faisant surgir malgré soi à l'esprit cette image de l'avare de Molière, qui se réjouissait de l'augmentation de son trésor, signe d'une situation financière prospère, cependant que les siens menaient une vie misérable et que sa maison s'écroulait.

Ils vantent encore comme l'une des qualités dominantes de leur budget le fait qu'on ait pu maintenir le déficit au même chiffre que l'année précédente — ce qui, d'ailleurs, n'a été obtenu qu'en reportant sur des exercices futurs certaines dépenses qu'on aurait dû solder cette année.

Ils mettent parfois en valeur que, rapportée au revenu national, l'importance relative de l'« impasse » est en diminution sur l'an dernier. Mais quel rapport de cause à effet cela a-t-il avec l'amélioration des conditions d'existence et le progrès social, qui ne dépendent l'un et l'autre que de l'accroissement du rythme de la production ?

Si, pour résorber le montant de l'impasse, le taux de la T. V. A. ou de l'impôt sur les sociétés était encore relevé, on pourrait présenter un budget excellent sous l'aspect de son équilibre financier. Mais l'appareil productif du pays étant un peu plus freiné par cette surcharge fiscale nouvelle mettrait à la disposition du marché une quantité de produits plus limitée. L'économie du pays s'en trouverait un peu moins prospère, la population un peu plus réduite dans

sa consommation, les prix un peu plus élevés, et malgré cet « excellent budget », la stabilité interne de la monnaie serait un peu plus altérée.

Comment ne voit-on pas que la notion d'impasse est une notion purement intrinsèque au budget et n'a, de ce fait, aucune signification économique déterminante ? Comment peut-on s'imaginer qu'un budget, sans qu'on ait à se préoccuper autrement des modifications intervenues dans son volume et sa structure, n'exercera aucune influence malsaine sur l'évolution générale de la conjoncture économique et la stabilité de la monnaie, du moment que, par rapport à l'année précédente, son déficit n'a pas changé ?

Comment ne pas voir au surplus que dans cette évolution interviennent bien des causes que le budget n'appréhende pas toutes dans ses contours ? Ainsi, présenter à l'opinion la notion de « stabilisation de l'impasse » comme l'un des pivots et des critères essentiels de l'action gouvernementale en matière économique et financière n'apparaît guère plus raisonnable que de prétendre, s'agissant d'une mer agitée et semée d'écueils, qu'une escadre composée d'unités s'appelant Budget, Secteur nationalisé, Secteur social et Secteur privé, peut se livrer à la poursuite d'un même objectif en toute assurance du moment que les dimensions du mât du navire amiral n'ont pas changé.

En réalité, la vertu principale de la limitation d'un découvert, constitué, comme dans le cas présent, de dépenses non rentables, à un chiffre qu'on considère comme « tolérable pour le Trésor », c'est de donner une certaine quiétude à un Ministre des Finances, qui se trouve ainsi assuré de pouvoir faire face à la couverture de toutes ses obligations sans avoir à lancer d'emprunt ni à demander à la Banque, comme il est arrivé autrefois, qu'elle imprime et lui prête de la monnaie non gagée — ce que l'on appelle couramment, car la chose est dans ce cas apparente, de la « fausse monnaie ».

Mais qui ne se rend compte, à la réflexion, que même si en raison des liquidités disponibles on ne se trouve pas dans la situation critique d'avoir à demander à la Banque, pour honorer ses engagements, l'émission de « fausse monnaie », l'opération reste cependant tout aussi critiquable dans sa nature et ses conséquences lorsqu'on distribue par le canal du budget une masse de rémunérations ou de revenus nominaux qui, excédant le volume de la production, ne sont, eux aussi, gagés que par du vent ?

Cet excédent de pouvoir d'achat non gagé joue alors dans l'économie un rôle qui n'est pas différent de celui que jouerait de la fausse monnaie ; le volume de la bonne s'en trouve dans la même proportion dévalorisé.

*
* *

Ceci explique alors l'insistance que nous mettons depuis des années à signaler que les résultats brillants acquis au début de la V^e République sur le plan financier se trouvent chaque jour menacés davantage, faute d'une politique plus rigoureuse en ce qui concerne les dépenses improductives de l'Etat et faute également d'une politique économique plus hardie et plus vigoureuse, qui permette d'honorer effectivement par l'accroissement des produits mis sur le marché l'accroissement des engagements que l'Etat accepte ou se voit contraint de prendre sous l'empire des circonstances, car rémunérations, production, stabilité de la monnaie sont liées par des lois économiques inexorables, qui font dépendre étroitement cette dernière des conditions dans lesquelles l'équilibre des deux premières est réalisé.

C'est que les pouvoirs publics se trouvent enfermés dans un cercle d'où aucun artifice ne peut leur permettre de s'évader.

Ils sont mis en effet en présence de l'alternative suivante :

— ou bien, pour sauvegarder la valeur interne du franc et la stabilité des prix, ils compriment le volume global des rémunérations et revenus de toute nature afin de le limiter au plafond permis par le taux d'expansion économique, relativement modeste, qu'ils ont initialement fixé dans leur Plan : ce ne peut être alors qu'au détriment d'un redressement effectif de la situation des catégories de Français jusqu'ici les plus défavorisées et de la poursuite du progrès social au rythme que réclame légitimement le pays ;

— ou bien ils rajustent, par des suppléments appropriés, les rémunérations ou les revenus des diverses catégories sociales, afin de rétablir un peu d'équité dans le partage des fruits du progrès tout en poursuivant l'amélioration du niveau de vie général des Français. Mais pour que cela ne soit pas un leurre, ils doivent alors mettre simultanément en œuvre une politique économique

suffisamment efficace pour augmenter, à due concurrence, le volume des produits permettant d'honorer les nouvelles obligations auxquelles ils ont souscrit.

Ne pas promouvoir cette politique économique hardie et vigoureuse, la laisser évoluer au rythme insuffisant qu'elle a connu jusqu'à présent ne pourrait alors qu'aboutir à une poussée encore accrue sur les prix, c'est-à-dire à une nouvelle détérioration du franc. Mais cela correspondrait au surplus, et sans qu'on ait l'air de s'en douter, à une véritable tromperie vis-à-vis de la population, puisqu'on lui reprendrait de façon insidieuse, par la montée des prix, une large part des améliorations qu'on lui aurait accordées.

Or il semble bien que ce soit la voie dans laquelle le budget de 1962 risque de nous engager si l'on ne prend pas d'urgence les mesures appropriées.

Et si, dans les mois à venir, le bénéfice de la dévaluation de 17,50 % effectuée il y a maintenant trois ans finit par s'épuiser — ce qui ne saurait trop tarder, puisque la dégradation monétaire atteint, avons-nous dit, quelque 14 % en cette fin d'année — ce sont nos comptes extérieurs qui risqueront à ce moment-là de se détériorer à leur tour et d'affaiblir alors à plus ou moins longue échéance la position du franc sur les marchés étrangers.

*
* *

L'Etat ne manque cependant pas de moyens pour éviter le mal inflationniste qui couve de nouveau, car il peut agir dans deux directions : d'une part, faire des coupes sombres dans ses dépenses improductives, d'autre part donner un nouveau coup de fouet à la production.

Pour stopper la marée montante des dépenses publiques, il y a tout d'abord de grands choix politiques à effectuer. Il n'est pas possible de tout faire à la fois. Nation de moins de 50 millions d'âmes, nous n'en avons pas les moyens, à moins de considérer les Français comme taillables et corvéables à merci et de voir ceux-ci accepter une condition diminuée. Nous ne pouvons bâtir des universités, des logements, des hôpitaux, des usines, des routes, et, dans le même temps, mener des guerres outre-mer, édifier une

force de frappe, assister les peuples en voie de développement. De telles vérités sont dures pour l'amour-propre d'un pays sur qui plane l'ombre d'un passé glorieux, mais elles échappent de moins en moins au paysan, à l'ouvrier, à l'étudiant, à l'homme de la rue, qui semblent faire preuve, en la matière, d'un solide bon sens.

Ces grandes options prises, il existe au niveau des administrations, dans ce catalogue des dépenses que constitue le budget, une multitude de crédits qui pourraient être allégés sans que le bon fonctionnement des services en soit gêné, une foule de chapitres que l'on reconduit chaque année par routine plus que par nécessité et que les services se hâtent de consommer en fin d'exercice, de peur de se les voir refuser dans le prochain budget. On a tenté, dans un passé récent, d'y porter la hache, puis la guillotine, mais ces instruments se sont révélés émoussés, à moins que ce ne soit la matière à entamer qui ait été trop résistante puisque, de nouveau, on nous demande de recruter des agents supplémentaires — mais ceux qui sont en place sont-ils tous bien utilisés ? — ou d'accorder de nouvelles subventions, mais celles qui existent sont-elles toutes justifiées ?

Les règles de fonctionnement de la machine administrative elle-même entraînent des gaspillages : circuits de documents compliqués et lents ; contrôles multipliés sans pour autant être efficaces ; énormes marchés passés de façon telle que certains responsables sont pécuniairement intéressés au volume de la dépense, alors qu'en bonne logique ils devraient être intéressés à l'économie...

Mais il n'y a pas que les dépenses comptabilisées dans le budget de l'Etat qui devraient être revisées, il y a aussi celles qui figurent dans le budget social de la Nation et dans les comptes d'exploitation des entreprises publiques.

Tout a été dit — mais en vain — des abus constatés dans le fonctionnement de la Sécurité sociale, des dépenses excessives effectuées par l'institution, aussi bien que des gaspillages qui sont le fait des assurés comme de ceux qui sont chargés de leur donner des soins. Les rapports de la Cour des Comptes, des commissions d'économies, des commissions parlementaires, après avoir suscité un intérêt de quelques jours dans l'opinion, ont été refermés et soigneusement archivés, livrés à la poussière et à l'oubli.

Tout a été également dit — mais également en vain — sur les privilèges exorbitants dont jouissent, au sein des entreprises qu'on

avait cru mettre au service de la Nation tout entière, certaines catégories de personnels qui semblent se considérer bien plus comme les propriétaires de ces entreprises que comme les mandataires du pays. Les avantages en nature dont ils jouissent ne sont pas un « don du ciel », car ce sont ceux qui n'en bénéficient pas au même degré qui en font les frais. Les retraites qui leur sont accordées à cinquante-cinq et même à cinquante ans, alors qu'ils sont encore dans la force de l'âge, chargent lourdement les prix des biens et des services fournis à la collectivité par les sociétés nationales.

En bref, les pouvoirs publics assurent, directement par l'intermédiaire du budget ou indirectement par l'intermédiaire des organismes industriels ou sociaux, la gestion de sommes qui dépassent 15.000 milliards d'anciens francs par an. Croit-on vraiment, puisque cette masse de crédits correspond à un champ de prospection immense et pratiquement vierge, sinon encore inexploré, qu'il serait impossible, comme on le ferait dans n'importe quelle affaire privée jusque-là mal conduite, grâce à une reprise en main avisée, de réaliser un dégagement de crédits de quelque 3 à 4 % seulement, ce qui ferait 4 à 500 milliards d'anciens francs ?

Sommes qui, malgré leur montant relativement modeste, permettraient de relancer l'activité économique du pays par leur transfert de « l'improductif » au « productif ».

L'Etat peut en effet infléchir la vie économique nationale s'il en a la volonté. Au xx^e siècle, il n'est plus désarmé comme il l'était au xix^e. Il dispose désormais de leviers de commande puissants qui s'appellent « la fiscalité », « l'investissement public », « le crédit », comme il dispose d'un tableau de bord qui s'appelle « *comptes économiques de la Nation* » : la machine existe, qui ne demande qu'à être utilisée par des pilotes compétents et décidés à l'action.

Les économies réalisées sur les dépenses improductives pourraient, en premier lieu, se traduire par un desserrement de la pression fiscale qui entrave l'essor des entreprises, plus encore aujourd'hui que par le passé puisqu'elles doivent affronter l'âpre concurrence des pays du Marché commun, alors même que les hausses de salaires gonflent leurs coûts de production. Leurs marges d'autofinancement s'effritent et du même coup leurs possibilités d'investir se réduisent dangereusement, hypothéquant la production future, celle qui devrait honorer les suppléments de revenus qui seront distribués sur le marché de la demande. Alléger

l'impôt sur la production, c'est donc agir sur le niveau de l'investissement, mais c'est aussi agir sur le niveau des prix, car l'impôt a atteint un poids tel qu'il ne peut pas ne pas être incorporé dans les prix, en d'autres termes, qu'il ne peut pas ne pas être générateur d'inflation.

S'il apparaît qu'une partie des économies réalisées sur les dépenses improductives devrait être affectée à l'allégement de la fiscalité, une autre part devrait, à l'intérieur des comptes de l'Etat, être transférée sur les dépenses productives. L'investissement public, celui qui est rentable parce qu'il est susceptible d'apporter dans un délai relativement bref un supplément de biens ou de services sur le marché de l'offre, est un moyen doublement efficace : par les commandes passées à toutes les entreprises, par les exigences techniques que ces commandes comportent, il est capable de donner un vigoureux coup de fouet à l'activité comme à la recherche ; d'où un premier aspect — quantitatif — de ses effets, auquel s'ajoute un aspect qualitatif, la possibilité d' « orienter » l'activité dans telle ou telle direction conforme à l'intérêt général.

Le crédit public, de son côté, a les mêmes vertus s'il est utilisé à bon escient. Mais l'Etat, jusqu'à présent, a eu le comportement d'un banquier qui « ne prête qu'aux riches ». Il a négligé les petites et moyennes entreprises, celles qui n'ont pas le standing exigé sur le marché financier, et qui pourtant sont dignes d'intérêt. Par leur situation tout d'abord dans le processus de production : elles se trouvent en effet en bout de chaîne, là où s'élaborent définitivement les biens qui sont immédiatement commercialisés. Par leur vitalité ensuite : elles ont la volonté de survivre à côté des grandes unités, elles ne veulent pas disparaître dans la bataille du Marché commun, mais elles n'en ont pas les moyens. Qui, mieux que l'Etat, pourrait leur donner — ou plutôt les leur prêter, car elles ne demandent pas l'aumône ?

*
* *

Réduire le train de vie de l'Etat, revigorer la production, telles sont les actions qui s'imposent dans l'immédiat pour stopper la pression inflationniste qui se développe actuellement.

Mais une politique ne s'élabore pas seulement en fonction des perspectives des quelques mois à venir : il faut voir plus loin dans le temps, et c'est alors qu'on s'aperçoit que les tâches auxquelles nous aurons à faire face sont immenses.

Les jeunes, nés au lendemain de la Libération, vont arriver à l'âge d'homme et, après leur avoir construit des écoles, il va falloir mettre à leur disposition des universités, des toits, des postes de travail. Il ne faut pas oublier aussi qu'un certain nombre de nos compatriotes seront peut-être contraints d'abandonner l'Outre Mer et que nous devons faire alors une place dans la collectivité nationale à ces Français « à part entière ». Il ne faut pas non plus, dans un esprit de justice sociale, négliger les vieillards trop longtemps oubliés parce qu'ils sont sans défense et dont le nombre s'accroît chaque jour grâce aux progrès de la médecine.

A ces impératifs démographiques s'ajoutent des impératifs politiques. Le monde de la seconde moitié du xx^e siècle est devenu une jungle où Etats et blocs s'affrontent dangereusement, ne serait-ce que sur le terrain de l'économie. Nous entrons, chaque année, plus avant dans le Marché commun, qui s'élargira vraisemblablement sous peu ; la compétition s'y fait de plus en plus âpre et il importe à tout prix de ne pas se laisser distancer, puis coloniser par des partenaires plus dynamiques. Les deux systèmes économiques qui se partagent le monde se sont lancé un défi et, étant donné la nature des hommes, force est bien d'avouer que le vainqueur sera vraisemblablement celui qui fournira aux individus le maximum de satisfactions matérielles. De jeunes Etats, libérés depuis peu de notre tutelle, se tournent vers nous pour nous demander une aide financière et technique, vers nous plutôt que vers d'autres : pouvons-nous demeurer indifférents à leur attente alors que tant de liens les ont rattachés à nous dans le passé ?

Pour supporter cet ensemble de charges inéluctables sans dommage pour l'économie et, par répercussion, pour les finances et la monnaie, il nous faut poursuivre résolument une politique d'expansion, selon un rythme qui devra demeurer élevé, plus élevé que les prévisions actuelles, et cela pendant de longues années. C'est le seul moyen de voir croître le « gâteau national » de telle sorte que les parts de chacun des convives plus nombreux soient en même temps plus larges et mieux équilibrées.

L'étape financière du redressement, amorcé il y a trois ans, a été franchie en imposant à certaines catégories de la population un certain nombre de privations douloureuses. Pour franchir avec succès l'étape économique et surmonter les difficultés sociales, c'est l'Etat qui devra maintenant faire preuve, à la fois, de clairvoyance, de dynamisme et d'austérité.